

RAPPORT FINANCIER 2012



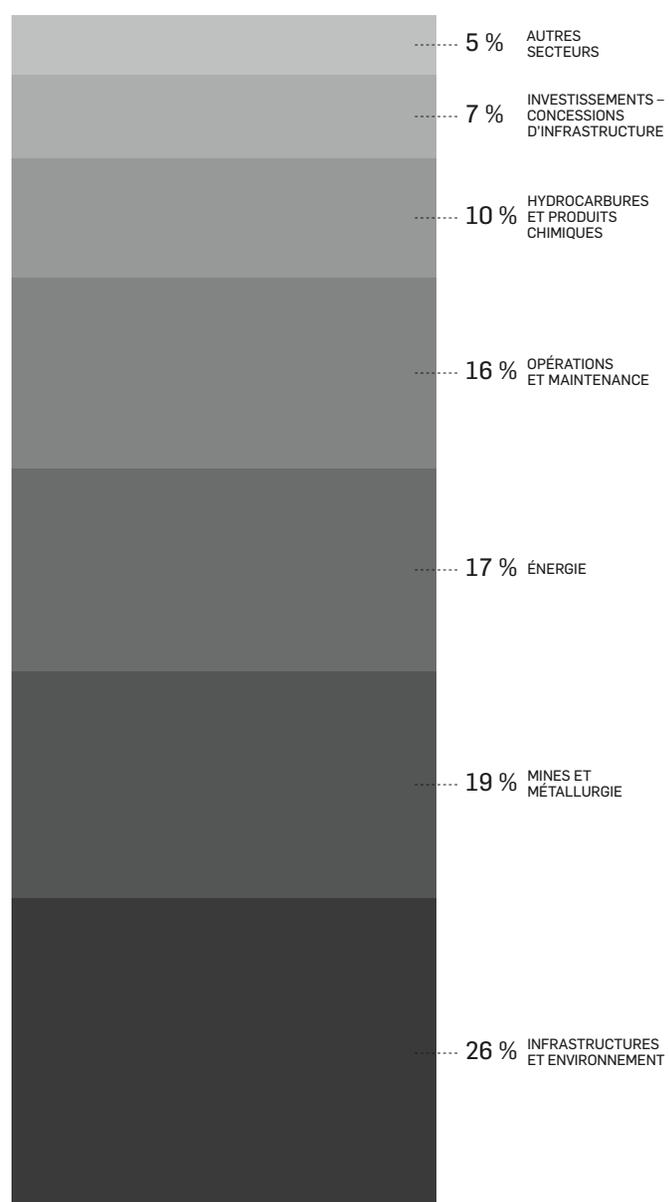
SNC • LAVALIN

FAITS SAILLANTS FINANCIERS	02
.....
RAPPORT DE GESTION 2012	04
.....
RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	74
.....
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	75
.....
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	76
.....
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	81
.....
MEMBRES DU BUREAU DU PRÉSIDENT	142
.....
CONSEIL D'ADMINISTRATION	142
.....
GLOSSAIRE	143
.....
STATISTIQUES DES DIX DERNIERS EXERCICES	144
.....
INFORMATIONS AUX ACTIONNAIRES	146
.....

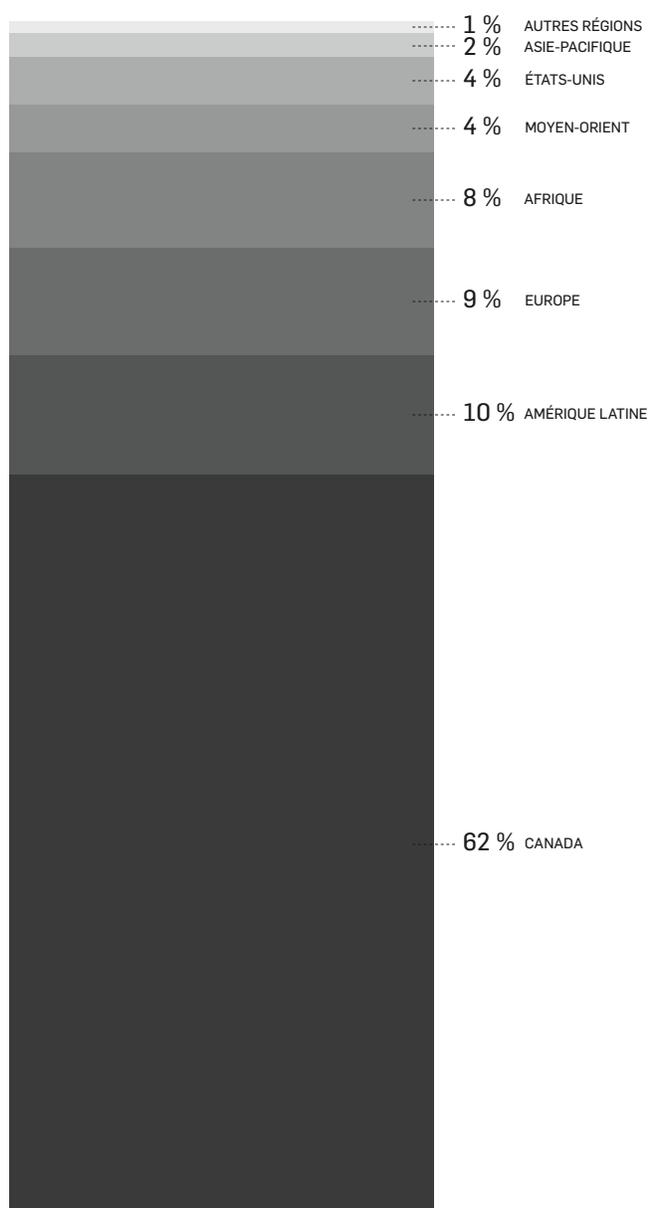
FAITS SAILLANTS FINANCIERS

PRODUITS 2012

Par secteur d'activité



Par secteur géographique

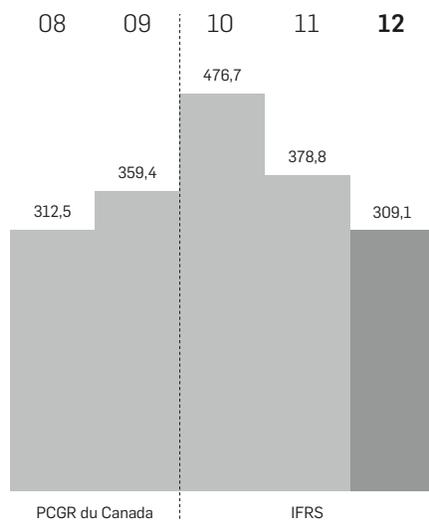


EFFECTIFS
34 000

PROJETS EN COURS
DANS PLUS
DE 100 PAYS

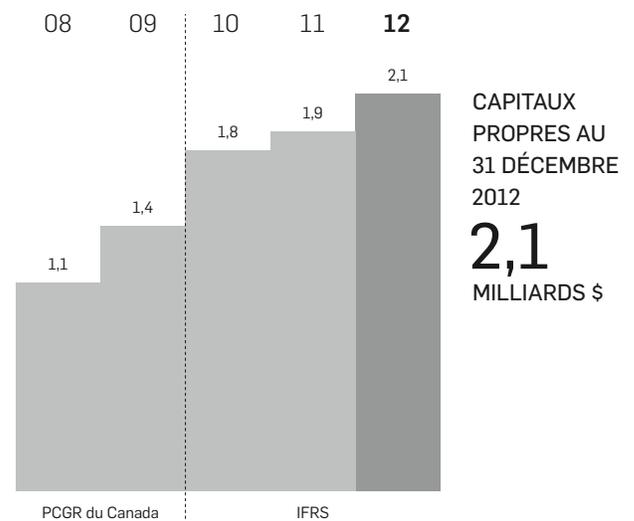
PLUS DE
8 MILLIARDS \$
DE PRODUITS

RÉSULTAT NET
(en millions \$ CA)



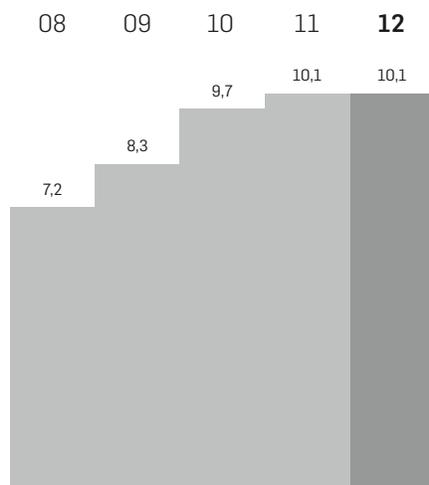
RÉSULTAT NET
2012
309
MILLIONS \$

CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES
AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN
(en milliards \$ CA)



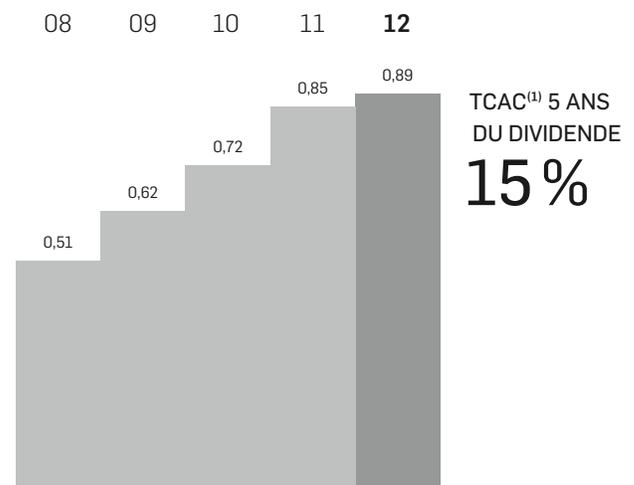
CAPITAUX
PROPRES AU
31 DÉCEMBRE
2012
2,1
MILLIARDS \$

CARNET DE COMMANDES
(en milliards \$ CA)



CARNET DE
COMMANDES
AU 31 DÉCEMBRE
2012
10
MILLIARDS \$

DIVIDENDES
(en \$ CA)



TCAC⁽¹⁾ 5 ANS
DU DIVIDENDE
15%

(1) Taux de croissance annuel composé

RAPPORT DE GESTION 2012

Le 8 mars 2013

Le rapport de gestion a pour but de permettre au lecteur de mieux comprendre les activités et le rendement de la Société, ainsi que sa façon de gérer les risques et les ressources financières. Il vise également à améliorer la compréhension des états financiers consolidés annuels audités et de leurs notes afférentes et devrait, à cette fin, être lu conjointement avec ces documents ainsi qu'à la lumière des informations se trouvant ci-dessous sur les énoncés prospectifs. Dans le présent rapport de gestion, le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et toutes ou certaines de ses filiales ou coentreprises, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'une ou plusieurs de ses filiales ou coentreprises.

Il est possible de consulter l'information financière trimestrielle et annuelle de la Société, sa notice annuelle, la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ainsi que d'autres documents financiers sur son site Internet (www.snclavalin.com) et sur SEDAR (www.sedar.com), le système électronique de dépôt pour la plupart des documents publics déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

À moins d'indication contraire, toute l'information financière du présent rapport de gestion, y compris les montants dans les tableaux, est présentée en dollars canadiens et est préparée conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les énoncés contenus dans le présent rapport de gestion faisant état des budgets, des estimations, des attentes, des prévisions, des objectifs, des prédictions, des projections pour l'avenir ou des stratégies de la Société ou de la direction peuvent être des « énoncés prospectifs » et peuvent être signalés par l'utilisation de verbes tels que « anticiper », « s'attendre à », « cibler », « croire », « devoir », « espérer », « estimer », « évaluer », « planifier », « pouvoir », « présumer », « prévoir » ou « projeter », ainsi que par l'emploi du conditionnel ou du futur, que la tournure soit négative ou positive et quelle que soit la variante utilisée. Les énoncés prospectifs incluent également toutes les autres affirmations qui ne s'appuient pas sur des faits historiques. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés conformément aux règles refuge des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. La Société met en garde le lecteur que ces énoncés prospectifs, de par leur nature même, comportent des risques et des incertitudes, et que les actions et/ou les résultats réels de la Société pourraient différer substantiellement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs, ou pourraient avoir une incidence sur le degré avec lequel une projection particulière se réalisera. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but d'assister les investisseurs et autres personnes dans la compréhension de certains éléments clés des objectifs, priorités stratégiques, attentes et plans actuels de la Société, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités de la Société ainsi que de l'environnement dans lequel elle prévoit exercer ses activités. Les lecteurs sont mis en garde que de telles informations peuvent ne pas être appropriées pour d'autres usages.

Les énoncés prospectifs formulés dans le présent rapport de gestion sont basés sur certaines hypothèses qui sont jugées raisonnables par la Société en date du 8 mars 2013. Les hypothèses sont posées tout au long de ce rapport de gestion (particulièrement dans les sections intitulées « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » et « Comment nous analysons et présentons nos résultats » du présent rapport de gestion). Si ces hypothèses s'avèrent inexactes, les résultats réels de la Société pourraient différer substantiellement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. De plus, des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les hypothèses et estimations de la Société s'avèrent inexactes, et que les actions ou les résultats réels de la Société diffèrent substantiellement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. Ces risques incluent, sans s'y limiter : (a) l'issue des réclamations et litiges en cours et futurs pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société; (b) la Société est assujettie à des enquêtes en cours qui pourraient avoir une incidence défavorable sur ses activités, ses résultats d'exploitation ou sa réputation et qui pourraient l'exposer à des sanctions, à des amendes ou à des pénalités pécuniaires dont certaines pourraient être importantes; (c) toute nouvelle réglementation pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats de la Société, et l'inconduite ou le non-respect des lois anticorruption ou autres lois ou règlements gouvernementaux par un employé, un agent ou un partenaire pourrait nuire à la réputation de la Société, réduire ses produits et son résultat net, et l'exposer à des actions coercitives en matière civile et criminelle; (d) une dévaluation de l'image publique de la Société pourrait influencer sur sa capacité à se voir attribuer des projets dans l'avenir; (e) les contrats à prix forfaitaire ou l'incapacité de la Société à respecter l'échéancier contractuel ou les exigences de rendement peuvent accroître la volatilité et l'imprévisibilité de ses produits et de sa rentabilité; (f) les produits et la rentabilité de la Société dépendent en grande partie de l'obtention de nouveaux contrats, facteur sur lequel la Société n'a aucune influence directe, et l'incertitude quant au moment auquel les contrats sont octroyés pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société à faire correspondre la taille de son effectif à ses besoins contractuels; (g) le carnet de commandes de la Société est assujetti à des ajustements et à des annulations imprévus, y compris en vertu de clauses de « résiliation pour raisons de commodité », et ne donne aucune garantie quant aux produits ou à la rentabilité futurs de la Société; (h) SNC-Lavalin est un fournisseur de services auprès d'organismes publics et les contrats conclus avec les gouvernements l'exposent à certains risques; (i) les activités mondiales de la Société sont exposées à divers risques et diverses incertitudes, y compris des environnements politiques défavorables, des économies étrangères faibles et le risque de change; (j) les investissements de la Société dans les ICI comportent des risques pouvant avoir des répercussions défavorables; (k) la Société dépend de tierces parties pour réaliser bon nombre de ses contrats; (l) les coentreprises et les partenariats dans lesquels s'engage la Société l'exposent à des risques et à des incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de sa volonté; (m) la concurrence dans les marchés où la Société est présente pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités; (n) les activités exercées par la Société dans le cadre de l'exécution d'un projet peuvent engager sa responsabilité professionnelle ou sa responsabilité pour des services défectueux; (o) la Société pourrait être assujettie à des indemnités et à des pénalités pécuniaires relativement aux rapports et aux opinions techniques et professionnelles qu'elle fournit; (p) la Société pourrait ne pas disposer d'une protection d'assurance suffisante pour répondre à ses besoins; (q) le personnel de la Société travaille sur des projets qui peuvent être dangereux par nature et le défaut de maintenir la sécurité sur le lieu de travail pourrait entraîner des pertes importantes et/ou une incapacité à se voir attribuer des projets dans l'avenir; (r) l'incapacité de la Société à attirer et à retenir du personnel compétent pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités; (s) les arrêts de travail, les négociations syndicales et autres questions relatives à la main-d'œuvre pourraient avoir des répercussions défavorables sur la Société; (t) la Société s'appuie sur des systèmes et des données informatiques dans le cadre de ses activités; une défaillance relative à la disponibilité ou la sécurité des systèmes informatiques ou à la sécurité des données de la Société pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités et ses résultats d'exploitation; (u) toute acquisition ou autre investissement peut être assorti de risques et d'incertitudes; (v) une dégradation ou un affaiblissement de la situation financière de la Société, y compris de sa position de trésorerie nette, pourrait avoir une incidence défavorable significative sur ses activités et ses résultats d'exploitation; (w) la Société pourrait avoir des besoins en fonds de roulement importants qui, s'ils ne sont pas financés, pourraient avoir des répercussions défavorables sur ses activités, sa situation financière et ses flux de trésorerie; (x) l'incapacité des clients de SNC-Lavalin de s'acquitter de leurs obligations en temps opportun pourrait avoir des répercussions défavorables sur la Société; (y) la Société pourrait être tenue de déprécier une partie de son goodwill, et elle pourrait aussi être tenue de diminuer ou de radier la valeur de certains de ses actifs ou de ses investissements, ce qui, selon l'une ou l'autre éventualité, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société; (z) la conjoncture économique mondiale pourrait avoir des répercussions sur les clients, les partenaires, les sous-traitants et les fournisseurs de la Société et avoir une incidence significative sur son carnet de commandes, ses produits, son résultat net et sa capacité d'obtenir et de maintenir du financement; (aa) les fluctuations dans les prix des marchandises peuvent avoir une incidence sur les décisions d'investissement des clients et, par conséquent, exposer la Société à des risques d'annulation, de retard dans les travaux en cours, ou de changement dans l'échéancier et le financement des nouveaux contrats, et avoir des répercussions sur les coûts des projets de la Société; (bb) les limites inhérentes au cadre de contrôle de la Société pourraient donner lieu à des anomalies significatives à l'égard de l'information financière, et; (cc) les lois et règlements en matière d'environnement exposent la Société à certains risques, peuvent accroître ses coûts et ses obligations et influencer sur la demande pour ses services. La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs qui précèdent n'est pas exhaustive. Pour plus d'information sur les risques et incertitudes, et sur les hypothèses qui feraient en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent des attentes actuelles, se reporter respectivement aux sections « Risques et incertitudes », « Comment nous analysons et présentons nos résultats » et « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » du présent rapport.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document reflètent les attentes de la Société au 8 mars 2013, date d'approbation par le conseil d'administration de la Société, et sont sujets à changement après cette date. La Société ne s'engage nullement à actualiser publiquement ou à réviser ces énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si les lois ou les règlements applicables l'exigent.

SECTION	PAGE
1. DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS Description des développements récents	06
2. FAITS SAILLANTS DE 2012 Sommaire des principaux résultats et chiffres de la Société, et des faits marquants de 2012	07
3. APERÇU GÉNÉRAL DE NOTRE ENTREPRISE Analyse des activités de SNC-Lavalin	09
4. COMMENT NOUS ANALYSONS ET PRÉSENTONS NOS RÉSULTATS Description des activités de la Société ainsi que de son processus d'établissement du budget	11
5. NOS PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS DE RENDEMENT Analyse des principaux indicateurs financiers de la Société	17
6. DÉTAIL DU COMPTE DE RÉSULTAT Analyse détaillée du compte consolidé de résultat de la Société	18
7. CARNET DE COMMANDES Description de la méthode de constatation du carnet de commandes de la Société et analyse de l'état du carnet de commandes	23
8. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRODUITS PAR CATÉGORIE D'ACTIVITÉ Analyse des produits de la Société par secteur géographique	27
9. RÉSULTAT D'EXPLOITATION PAR SECTEUR Analyse détaillée des résultats d'exploitation de chacun des secteurs d'activité de la Société	29
10. RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE Analyse du résultat net et des résultats d'exploitation de la Société pour le quatrième trimestre, ainsi que du carnet de commandes et de la situation financière au 31 décembre 2012	45
11. LIQUIDITÉS ET RESSOURCES FINANCIÈRES Analyse de la situation financière, des liquidités et des flux de trésorerie de la Société, ainsi que d'autres informations financières	46
12. JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES ET SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS Description des jugements comptables clés de la Société et des méthodes comptables s'y rapportant	56
13. MÉTHODES COMPTABLES ET MODIFICATIONS Rapport sur les méthodes comptables qui seront adoptées au cours des prochaines périodes	56
14. RISQUES ET INCERTITUDES Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société fait face	57
15. CONTRÔLES ET PROCÉDURES Rapport sur les contrôles et procédures de communication de l'information, et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière	68
16. INFORMATIONS TRIMESTRIELLES Sommaire des principales données financières de la Société pour chacun des trimestres de 2012 et de 2011	72
ANNEXE Rapport de l'auditeur indépendant sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière	73

1. DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

PROGRAMME EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE ET DE CONFORMITÉ

La Société continue de développer et de mettre en œuvre un programme exhaustif en matière d'éthique et de conformité avec l'assistance de Freeh Group International Solutions et de Fairfax Group. Au cours des douze derniers mois, la Société a mis en place une série de mesures qui incluent l'adoption d'un Code d'éthique et de conduite dans les affaires (le « code d'éthique ») modifié, l'expansion des mécanismes de signalement des plaintes, l'établissement d'une ligne d'assistance 24/7 en matière d'éthique et de conformité, la création du comité sur l'éthique et de conformité et le comité d'examen des agents, un processus visant l'adhésion des partenaires d'affaires aux valeurs éthiques de la Société, l'adoption d'une politique sur le contournement par la direction, une ligne hiérarchique directe entre les avocats des unités d'exploitation et le personnel de la fonction finance et, respectivement, le vice-président directeur et chef du contentieux ainsi que le chef des affaires financières, ainsi que l'embauche de consultants externes pour aider à la surveillance de l'implantation de ces mesures et à l'encadrement d'un programme de conformité pouvant être comparé avec bon nombre de sources externes ainsi qu'avec les pairs de la Société. Dans le cadre de ce processus continu, la Société a annoncé, le 22 février 2013 dernier, l'embauche de l'ancien chef de la conformité de Siemens AG, Andreas Pohlmann, au poste de chef de la conformité à compter du 1^{er} mars 2013.

MODIFICATIONS APPORTÉES À LA STRUCTURE DE L'ENTREPRISE ET À LA DIRECTION

Le 10 août 2012, la Société a annoncé qu'à compter du 1^{er} octobre 2012, Robert G. Card deviendrait son nouveau président et chef de la direction (le « chef de la direction »), ainsi que membre du conseil d'administration. M. Card compte près de 40 ans d'expérience en exploitation et gestion de projets d'infrastructures et d'énergie, incluant son expérience récente avec un groupe de sociétés de génie-conseil qui figure au classement Fortune 500, et qui possède un effectif de 30 000 personnes et des bureaux dans plus de 80 pays, et dont le chiffre d'affaires annuel s'élève à environ 6 milliards \$.

M. Card a remplacé Ian A. Bourne, qui, à la demande du conseil d'administration, a accepté d'assumer les fonctions de chef de la direction par intérim (le « chef de la direction par intérim ») et de vice-président du conseil d'administration suivant l'annonce, le 26 mars 2012, que Pierre Duhaime (l'« ancien chef de la direction ») avait démissionné de sa fonction de chef de la direction et d'administrateur et qu'il se retirait de la Société. M. Bourne reste vice-président du conseil d'administration.

Sous la direction de M. Card, la Société continue d'évaluer et a commencé à mettre en place certains changements structurels dans l'organisation avec comme objectifs, entre autres, d'améliorer l'intégration des produits et services à l'échelle de la Société et d'accroître la présence géographique mondiale en complément de la structure d'exploitation mondiale existante par secteur d'activité. Dans le cadre de ce processus, la Société a également pris plusieurs mesures pour continuer de renforcer sa structure de gestion et étendre sa portée. Ces mesures incluent :

- > Avec prise d'effet le 21 janvier 2013, Neil Bruce a assumé la fonction nouvellement créée de président, Ressources et environnement et siège au Bureau du président. Ce nouveau groupe englobe les activités mondiales de la Société dans les secteurs Hydrocarbures et produits chimiques, Mines et métallurgie, Environnement et Eau;
- > Comme il a été annoncé le 18 janvier 2013, le groupe Activités internationales a été créé. Christian Jacqui, anciennement vice-président directeur, Europe, s'est vu attribuer le nouveau poste de vice-président directeur, Activités internationales. Dans ces nouvelles fonctions, il supervisera la mondialisation des activités d'exploitation de la Société en complément de la structure d'exploitation mondiale existante par secteur d'activité;
- > Comme il a été annoncé le 13 décembre 2012, Gilles Laramée, chef des affaires financières, a assumé la fonction de vice-président directeur, Investissements dans des concessions d'infrastructures (« ICI »). La Société a amorcé un processus de recherche en vue de remplacer M. Laramée au poste de chef des affaires financières, mais celui-ci continuera d'exercer cette fonction jusqu'à ce que son remplaçant soit nommé;
- > Les personnes suivantes ont été nommées pour siéger au Bureau du président en 2012 et au début de 2013 : Charles Chebl, vice-président directeur, Infrastructures et construction, Dale Clarke, vice-président directeur, Mines et métallurgie, Réjean Goulet, vice-président directeur et chef du contentieux, Ric Sorbo, vice-président directeur par intérim, Hydrocarbures et produits chimiques et Scott Thon, vice-président directeur par intérim, Énergie.

MESURES CORRECTIVES APPORTÉES AUX FAIBLESSES IMPORTANTES DÉJÀ RELEVÉES

Le chef de la direction et le chef des affaires financières de la Société ont supervisé une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2012. Selon cette évaluation, qui comprend une évaluation des mesures correctives qui ont été mises en œuvre par la Société en 2012 (comme il est décrit à la section 15.3), le chef de la direction et le chef des affaires financières ont conclu que les faiblesses importantes déjà relevées en ce qui concerne la conception et l'efficacité du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société n'existaient plus au 31 décembre 2012. Se reporter à la section 15 « Contrôles et procédures ».

À la demande du comité d'audit de la Société, son auditeur indépendant, Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l. (« Deloitte »), a effectué un audit de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2012 en fonction des critères établis dans le document *Internal Control — Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (le « cadre COSO »). Deloitte a publié un rapport d'audit daté du 8 mars 2013 qui conclut, selon l'avis de Deloitte, que la Société a maintenu, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2012, en vertu des critères établis dans le cadre COSO. Ce rapport est reproduit à la section 16 du présent rapport de gestion et devrait être lu dans son intégralité.

2. FAITS SAILLANTS DE 2012

BAISSE DU RÉSULTAT NET EN 2012

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION)	2012	2011	VARIATION
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin :			
Excluant les Investissements — concessions d'infrastructure (« ICI »)	152,2 \$	247,6 \$	(38,5 %)
Provenant des ICI	156,9	131,2	19,6 %
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	309,1 \$	378,8 \$	(18,4 %)
Résultat par action (après dilution) (en \$)	2,04 \$	2,49 \$	(18,1 %)

- > Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin s'est établi à 309,1 millions \$ (2,04 \$ par action après dilution), comparativement à 378,8 millions \$ (2,49 \$ par action après dilution) pour la période correspondante de 2011. Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin a diminué en 2012 par rapport à 2011, reflétant une baisse du résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les Investissements — concessions d'infrastructure (« ICI »), partiellement contrebalancée par une hausse du résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI.
- > Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI a diminué en 2012 par rapport à 2011. Cette diminution reflète principalement une hausse des frais de vente, généraux et administratifs partiellement contrebalancée par une marge brute plus élevée. L'augmentation de la marge brute reflétait un niveau d'activité plus élevé, partiellement contrebalancé par un ratio de marge brute moins élevé particulièrement dans la catégorie Ensembles qui a été touchée en particulier par des révisions défavorables de la prévision des coûts liées à un projet d'envergure du secteur Énergie, avec une incidence défavorable de 110,9 millions \$ sur la marge brute en 2012. Sur le plan sectoriel, à l'exception du secteur Mines et métallurgie, tous les secteurs ont vu leur résultat d'exploitation diminuer en 2012 par rapport à l'année précédente, et le secteur Hydrocarbures et produits chimiques a enregistré une perte d'exploitation en 2012.
- > Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI a augmenté en 2012 par rapport à 2011, principalement en raison d'une hausse des dividendes reçus provenant de 407 International inc. (l'« Autoroute 407 ») et du résultat net plus élevé d'AltaLink, partiellement contrebalancés par un résultat net moins élevé provenant de Shariket Kahraba Hadjret En Nous S.p.A. (« SKH »).

AUGMENTATION DES PRODUITS EN 2012

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2012	2011	VARIATION
Produits	8 091,0 \$	7 209,9 \$	12,2 %

- > Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, les produits ont augmenté de 12,2 % par rapport à 2011, reflétant principalement une hausse de 30,2 % dans la catégorie Services.

POSITION DE TRÉSORERIE

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2012	2011	VARIATION
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 174,9 \$	1 231,0 \$	(4,6 %)
Position de trésorerie nette	808,7 \$	851,7 \$	(5,1 %)

- > La position de trésorerie nette (trésorerie et équivalents de trésorerie moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie provenant des ICI et la dette avec recours) a diminué au 31 décembre 2012 comparativement au 31 décembre 2011.

CARNET DE COMMANDES

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2012	2011
Services	2 151,3 \$	2 226,1 \$
Ensembles	5 747,7	5 482,8
Opérations et maintenance (« O&M »)	2 234,4	2 379,1
Total	10 133,4 \$	10 088,0 \$

- > Le carnet de commandes total de la Société au 31 décembre 2012 est demeuré comparable à celui au 31 décembre 2011, puisque la hausse dans la catégorie Ensembles a été contrebalancée par une baisse dans les catégories O&M et Services.

AUGMENTATION DU DIVIDENDE

- > Le 8 mars 2013, le conseil d'administration de la Société a approuvé un dividende trimestriel de 0,23 \$ par action, soit une augmentation de 4,5 % par rapport au dividende déclaré au trimestre précédent.

3. APERÇU GÉNÉRAL DE NOTRE ENTREPRISE

SNC-Lavalin est un chef de file mondial dans les domaines de l'ingénierie et de la construction, et un chef de file en Opérations et maintenance (« O&M ») au Canada. La Société est également reconnue pour ses investissements sélectifs dans des concessions d'infrastructure.

SNC-LAVALIN, C'EST :
Un réseau de bureaux
répartis dans tout le
Canada et dans plus
de 40 autres pays
comptant
34 000 EMPLOYÉS
travaillant dans une
CENTAINES DE PAYS,
et tout un savoir-faire
qui répond aux
besoins du client,
et des investissements
sélectifs dans
des concessions
d'infrastructure



Savoir-faire en ingénierie et en construction fourni aux clients sous forme de **Services** ou d'**Ensembles**, dans de nombreux secteurs :

- > Infrastructures et environnement
- > Mines et métallurgie
- > Énergie
- > Hydrocarbures et produits chimiques
- > Autres secteurs (tels que : agroalimentaire, produits pharmaceutiques et biotechnologie, et acide sulfurique)



Des activités d'**O&M** pour la gestion efficace des actifs fournis à des clients, dans divers domaines d'affaires :

- > Solutions immobilières intégrées
- > Installations industrielles
- > Transport
- > Défense et logistique



Investissements sélectifs dans des **ICI** qui, en général, offrent potentiellement des opportunités de contrats complémentaires d'ingénierie et de construction et/ou d'O&M, avec un rendement satisfaisant pour les actionnaires de SNC-Lavalin, tels que :

- > Aéroports
- > Ponts
- > Bâtiments de services culturels et publics
- > Réseaux de transport en commun
- > Énergie
- > Routes
- > Eau

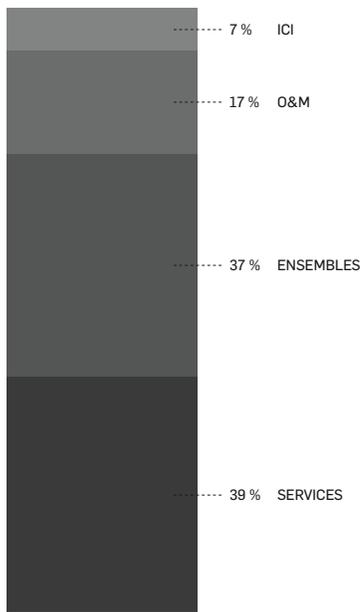
Dans certaines parties du présent rapport de gestion, les activités des catégories Services, Ensembles et O&M sont désignées collectivement comme « provenant des autres activités » ou « excluant les ICI », afin de les distinguer des activités de la catégorie ICI.

SNC-Lavalin a des projets en cours dans plusieurs secteurs géographiques et secteurs d'activité, ce qui témoigne de la diversité des activités de la Société. La diversification des activités de la Société sur les plans géographique et sectoriel est un des facteurs clés qui permet à SNC-Lavalin de se démarquer de ses concurrents.

Les graphiques ci-après illustrent la **diversité des produits de la Société** et sa capacité à travailler dans diverses catégories d'activité, divers secteurs d'activité et divers secteurs géographiques, selon les produits de 2012.

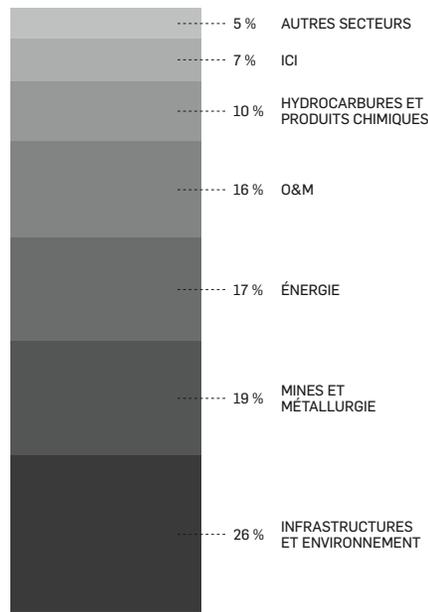
DIVERSITÉ DES PRODUITS DE LA SOCIÉTÉ
 PRODUITS EN 2012 (8,1 MILLIARDS \$)

CATÉGORIES D'ACTIVITÉ



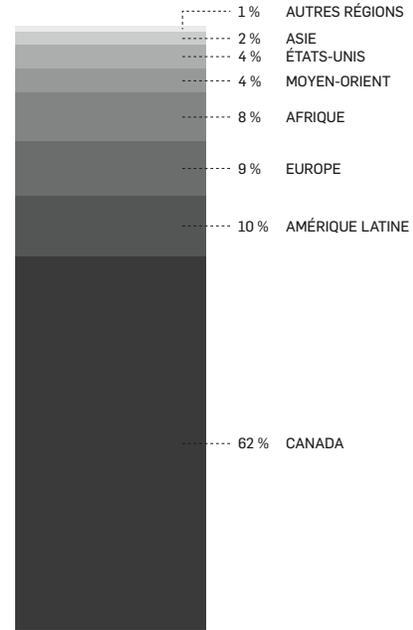
Quatre catégories d'activités complémentaires ...

SECTEURS D'ACTIVITÉ



... qui servent plusieurs secteurs d'activité ...

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES



... avec une couverture géographique mondiale dont la plus grande partie est au Canada

4. COMMENT NOUS ANALYSONS ET PRÉSENTONS NOS RÉSULTATS

4.1 RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'ACTIVITÉ

La Société présente ses résultats selon **quatre catégories d'activité** : **Services** et **Ensembles** (qui regroupent les activités des domaines de l'ingénierie et de la construction), **O&M**, et **ICI**. La direction de la Société analyse régulièrement les résultats de chacune de ces catégories de manière indépendante, étant donné qu'elles génèrent des ratios de marge brute différents et présentent des profils de risque différents.

4.1.1 ACTIVITÉS DE LA CATÉGORIE SERVICES

Les **produits de la catégorie Services** proviennent principalement de contrats à prix coûtant majoré et comprennent les contrats en vertu desquels SNC-Lavalin fournit des **services d'ingénierie, d'études de faisabilité, de planification, de conception détaillée, d'évaluation et de sélection d'entrepreneurs, de gestion de projet et de la construction, et de mise en service**. Les produits provenant de contrats individuels de la catégorie Services sont généralement inférieurs à ceux générés par les activités de la catégorie Ensembles, présentées ci-dessous, puisqu'ils reflètent principalement les services professionnels fournis, et non le coût des matériaux, des équipements et/ou de la construction. Les activités de la catégorie Services de la Société visent à générer un ratio de marge brute se situant entre 25 % et 29 %. Les contrats de services pour l'ingénierie, l'approvisionnement et la gestion de la construction sont désignés comme des contrats d'« IAGC ».

4.1.2 ACTIVITÉS DE LA CATÉGORIE ENSEMBLES

Les activités de la catégorie Ensembles diffèrent des activités de la catégorie Services, puisque la Société est **responsable non seulement d'exécuter une ou plusieurs des activités de la catégorie Services, mais assume également la responsabilité de fournir les matériaux et l'équipement, en plus d'être habituellement responsable des activités de construction**. En particulier, les contrats de la catégorie Ensembles pour fournir des services d'ingénierie, des matériaux et de l'équipement, et des activités de construction sont désignés comme des contrats d'« IAC ». Les **produits de la catégorie Ensembles** proviennent principalement de contrats à prix forfaitaire. À ce titre, les produits de la catégorie Ensembles incluent le coût des matériaux, des équipements et, dans la plupart des cas, des activités de construction. La Société vise à générer un ratio de marge brute se situant entre 7 % et 10 % pour ses projets de la catégorie Ensembles.

4.1.3 ACTIVITÉS DE LA CATÉGORIE O&M

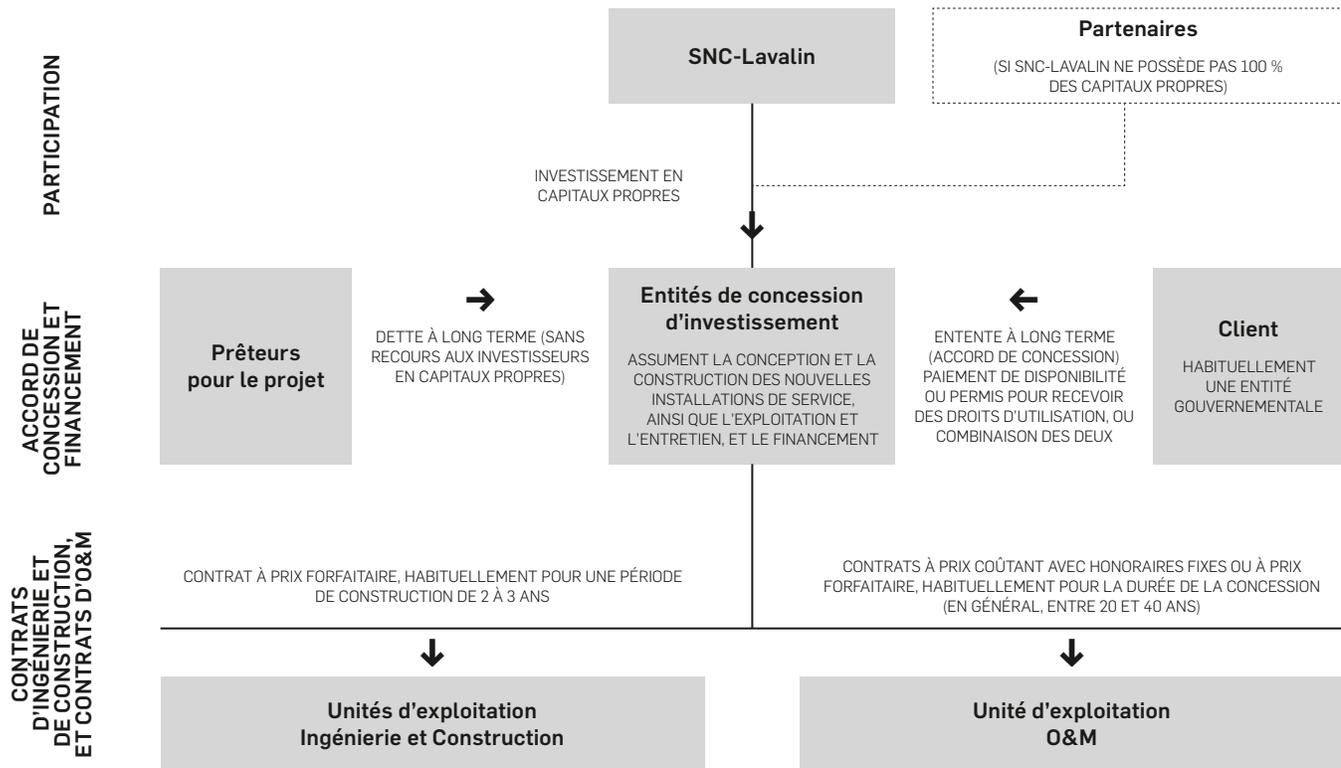
La Société fournit des **solutions d'exploitation, d'entretien et de logistique** pour des immeubles, des centrales électriques, des systèmes d'adduction et de traitement de l'eau, des usines de dessalement, des services postaux, des installations de radiodiffusion, des infrastructures de télécommunications, des autoroutes, des ponts, des réseaux de transport léger sur rail, des aéroports, des navires, des installations pétrolières et gazières, des camps militaires et des baraquements de chantier. Les **produits de la catégorie O&M** proviennent principalement de contrats à prix coûtant avec honoraires fixes, et de contrats à prix forfaitaire. Les activités de la catégorie O&M comportent habituellement un volume élevé de transactions, qui sont principalement des coûts remboursables par le client, ce qui résulte en un ratio de marge brute inférieur à celui des activités des catégories Services et Ensembles. Historiquement, les activités de la catégorie O&M ont généré un ratio de marge brute se situant entre 3 % et 5 %.

4.1.4 ACTIVITÉS DE LA CATÉGORIE ICI

Les ICI de la Société touchent généralement des infrastructures pour les services publics, tels que **les aéroports, les ponts, les bâtiments culturels et publics, l'énergie, les réseaux de transport en commun, les routes et l'eau**. Ces types d'infrastructures sont habituellement fournis par des entités gouvernementales; toutefois, de nombreux pays s'adressent à présent au secteur privé pour qu'il assume la propriété, le financement, l'exploitation et l'entretien des actifs, habituellement pour une période déterminée. De telles ententes de partenariat public-privé permettent le transfert au secteur privé d'une grande partie des risques liés à la conception, à la construction, à l'exploitation et à l'entretien, ainsi qu'au financement de tels actifs. En retour, le gouvernement i) soit s'engage à faire des paiements réguliers, généralement sous forme de paiements de disponibilité, dès la mise en exploitation de l'infrastructure, pendant une période déterminée (de 20 à 40 ans, en général); ii) soit permet à l'entité de concession d'infrastructure de percevoir des droits d'utilisation auprès des usagers de l'infrastructure pendant une période déterminée; ou iii) combine ces deux aspects.

Les **produits de la catégorie ICI** proviennent principalement des dividendes ou distributions reçus par SNC-Lavalin des entités de concession d'investissement, ou de la totalité ou d'une portion des résultats ou des produits nets de cette entité, selon la méthode comptable exigée par les IFRS, comme il est décrit à la section 4.1.4.2.

Pour SNC-Lavalin, un investissement dans une concession d'infrastructure « entièrement nouvelle » (c'est-à-dire que l'infrastructure doit être construite, puisqu'il n'y en a aucune sur le site) adopte habituellement la structure type illustrée ci-dessous :

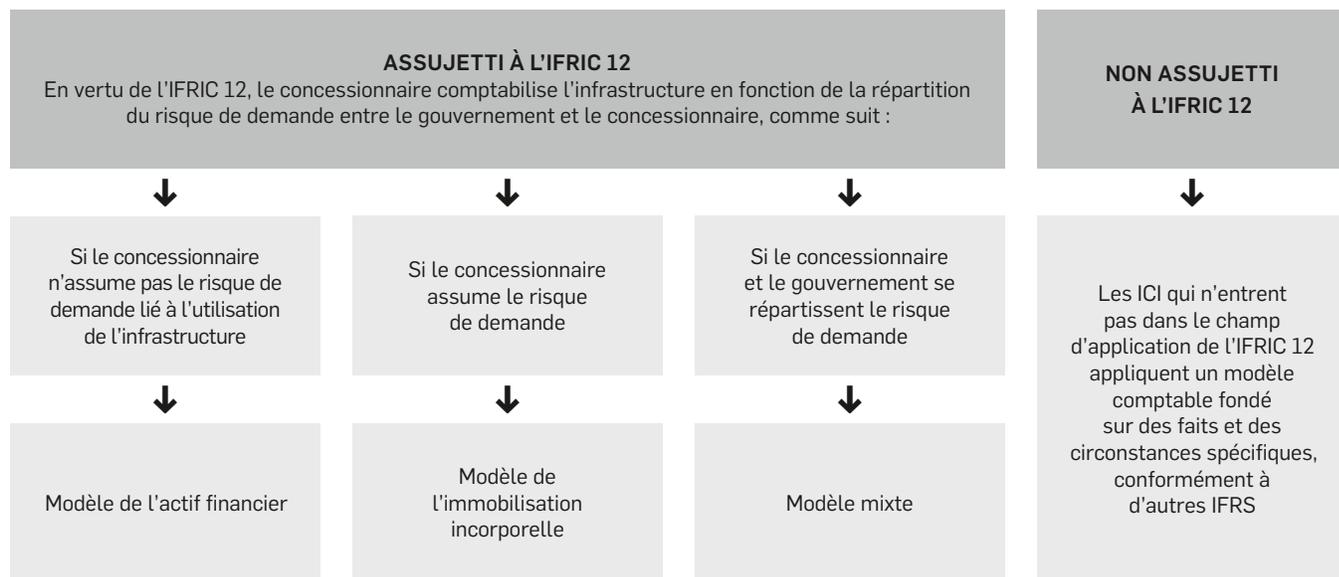


4.1.4.1 MODÈLES COMPTABLES UTILISÉS PAR LES ENTITÉS DE CONCESSION

Certains ICI de la Société liés à des ententes de partenariat public-privé sont admissibles à la comptabilisation en vertu de l'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services* (« IFRIC 12 »), qui fournit des indications sur la comptabilisation de telles ententes, aux termes desquelles le concédant (en général un gouvernement) :

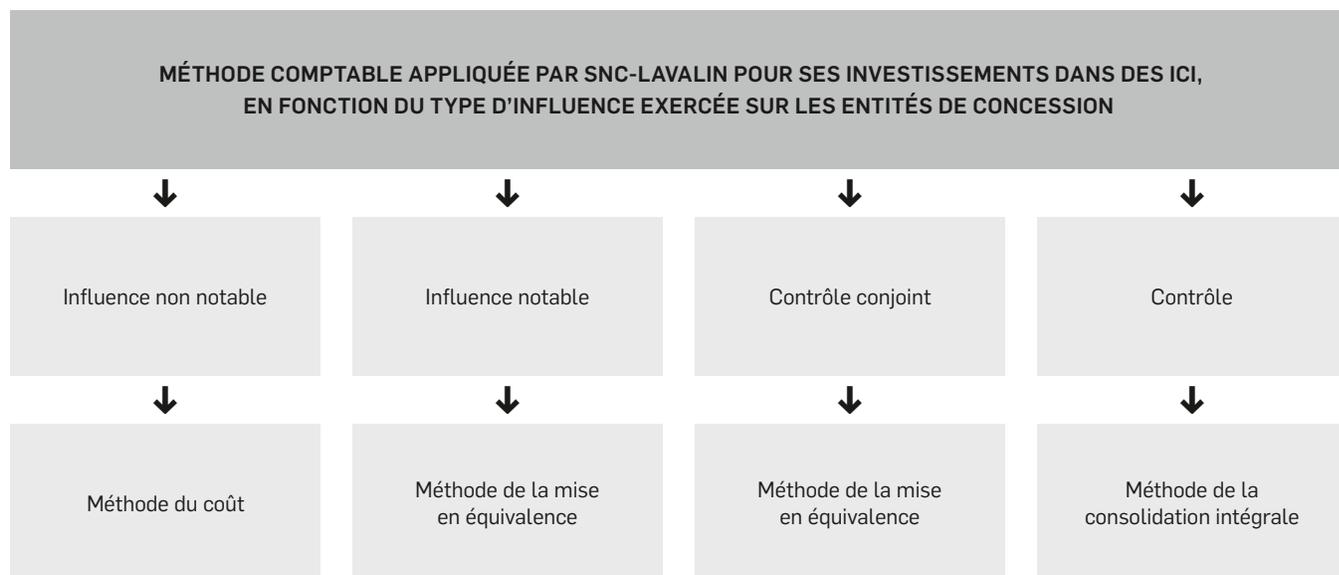
- i) contrôle ou réglemente les services que l'exploitant (le « concessionnaire ») doit fournir avec l'infrastructure, à qui il doit les fournir et à quel tarif; et
- ii) contrôle tout intérêt résiduel significatif dans l'infrastructure à l'échéance de l'accord.

L'accord contractuel intervenant entre le gouvernement et le concessionnaire est appelé « accord de concession de services »; le gouvernement y précise les responsabilités et le mode de rémunération du concessionnaire. Le concessionnaire est habituellement responsable de la construction, de l'exploitation, de l'entretien et de la remise en état de l'infrastructure. Il est habituellement rémunéré soit par le gouvernement, soit par les usagers, ou par les deux. Dans certains cas, le concessionnaire peut recevoir des paiements du gouvernement au cours de la phase de construction initiale. À l'échéance de l'accord de concession de services, l'infrastructure est cédée au gouvernement, souvent sans aucune autre contrepartie. Voici les modèles comptables utilisés par les entités de concession, selon que l'accord de concession est assujéti ou non à l'IFRIC 12 :



4.1.4.2 MÉTHODES COMPTABLES POUR LES INVESTISSEMENTS DE LA SOCIÉTÉ DANS DES ENTITÉS DE CONCESSION

Aux fins de la présentation des états financiers consolidés annuels audités de la Société, les investissements dans des concessions d'infrastructure (« ICI ») de SNC-Lavalin sont comptabilisés de la façon suivante :



4.1.4.3 INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE SUR LES ICI POUR UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DE NOS ÉTATS FINANCIERS

L'état consolidé de la situation financière de la Société reflète l'incidence ligne par ligne des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale. Contrairement aux activités dans les catégories Services, Ensembles et O&M, les ICI sont souvent à prédominance de capital. Cela s'explique par la propriété d'actifs d'infrastructure financés principalement au moyen d'emprunts de projet habituellement sans recours au crédit général de la Société.

L'information suivante sur les ICI de la Société est incluse dans les états financiers consolidés annuels audités :

État consolidé de la situation financière	<ul style="list-style-type: none"> > Immobilisations corporelles provenant des ICI contrôlés par la Société > Valeur comptable nette des ICI comptabilisés séparément selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût > Dette sans recours provenant des ICI contrôlés par la Société
Tableau consolidé des flux de trésorerie	<p>Pour les ICI contrôlés par la Société :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Amortissement et acquisition d'immobilisations corporelles provenant des ICI > Remboursement et augmentation de la dette sans recours provenant des ICI
Notes afférentes aux états financiers consolidés annuels	<ul style="list-style-type: none"> > Les principaux comptes de l'état de la situation financière touchés par les ICI contrôlés par la Société sont présentés séparément à la note 5 > Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI > Certaines autres notes présentent des informations sur les ICI séparément de celles des autres activités

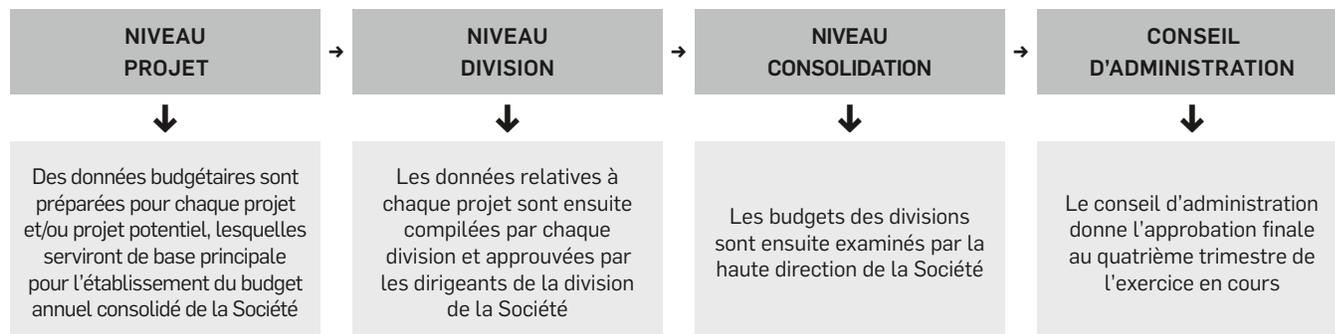
La section 9.3 du présent rapport de gestion présente également de l'information spécifique aux ICI de la Société, incluant un portrait de l'Autoroute 407 et d'AltaLink, qui sont considérés représenter la portion la plus significative de la juste valeur totale du portefeuille d'ICI de la Société.

4.2 RÉSULTATS PAR SECTEUR

En plus d'analyser ses résultats par catégories d'activité, la Société présente l'information de la façon dont est évalué le rendement de la direction, en regroupant ses projets d'ingénierie et de construction en fonction du type d'industrie respective, comme suit : i) Infrastructure et environnement; ii) Mines et métallurgie; iii) Énergie; iv) Hydrocarbures et produits chimiques; et v) Autres secteurs. Les secteurs O&M et ICI correspondent aux catégories d'activités du même nom.

4.3 COMMENT NOUS ÉTABLISSONS LE BUDGET ET NOS PRÉVISIONS À L'ÉGARD DES RÉSULTATS

Au cours du quatrième trimestre de chaque exercice, la Société prépare un budget annuel en bonne et due forme (« le budget annuel »).



Le budget annuel est un outil clé utilisé par la direction pour évaluer le rendement de la Société et les progrès réalisés par rapport aux principaux objectifs financiers. Le budget annuel est mis à jour au cours de l'exercice pour refléter l'information au moment où la Société prépare les prévisions de ses résultats annuels pour les premier, deuxième et troisième trimestres (« prévisions trimestrielles »), lesquelles sont présentées au conseil d'administration. De plus, le rendement des projets (c'est-à-dire les produits et les coûts d'achèvement estimatifs) est passé en revue par le directeur du projet et, selon l'envergure et le profil de risque du projet, par des cadres clés, y compris le responsable de la division, le vice-président directeur de l'unité d'exploitation, le chef des affaires financières et le chef de la direction.

Les principaux éléments pris en compte dans l'estimation des produits et de la marge brute aux fins de l'établissement du budget et des prévisions pour les activités des catégories Services, Ensembles et O&M sont les suivants :

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS	INCIDENCE SUR LE BUDGET ANNUEL
Carnet de commandes	Contrats fermes utilisés pour estimer une partie des produits futurs en fonction de l'exécution et du rendement prévu de chaque projet.
Liste de projets potentiels	Contrats non signés pour lesquels la Société prépare actuellement une offre de services et/ou des projets futurs sur lesquels elle a l'intention de présenter une offre de services. Pour les projets potentiels, la Société applique à la valeur d'un contrat un quotient appelé « pourcentage d'octroi-obtention », qui correspond au rapport entre la probabilité que le client octroie le contrat (« octroi ») et la probabilité que la Société obtienne ce contrat (« obtention »).
Exécution et rendement prévu	Les produits et coûts (ou l'exécution) sont déterminés pour chaque projet et tiennent compte des hypothèses sur les risques et incertitudes susceptibles d'avoir une incidence sur l'évolution et/ou la rentabilité de ce projet, y compris, notamment, le rendement du personnel de la Société et de ses sous-traitants ou de ses fournisseurs d'équipement, ainsi que le prix et la disponibilité de la main-d'œuvre, de l'équipement et des matériaux.

En ce qui concerne le budget et les prévisions des ICI, les résultats prévus fondés sur des hypothèses portant sur l'investissement en question sont utilisés.

L'un des outils de gestion clés permettant d'évaluer le rendement de la Société est l'évaluation et l'analyse mensuelles des résultats réels par rapport à ceux du budget annuel ou des prévisions trimestrielles, afin d'analyser la variation des produits, de la marge brute et de la rentabilité. Cela permet à la direction d'évaluer son rendement et, si nécessaire, de mettre en œuvre les mesures correctives. Cette variation par rapport au plan peut survenir principalement pour les raisons suivantes :

SOURCE DE VARIATION	EXPLICATION
Volume d'activité pour les catégories Services, Ensembles et O&M	Variation selon le nombre de projets récemment obtenus, en cours, achevés ou quasi achevés, et selon l'avancement réalisé sur chacun de ces projets pendant cette période. Par ailleurs, la répartition des produits entre les catégories d'activité influera, entre autres, sur la marge brute de la Société.
Changements apportés aux coûts estimés de chaque projet (« révision des prévisions des coûts »)	La variation des coûts estimés pour l'achèvement des projets en vertu des contrats à prix forfaitaire peut avoir une incidence favorable ou défavorable sur les résultats d'un projet. Les hausses ou les baisses de rentabilité pour tout projet à prix forfaitaire dépendent en grande partie de l'exécution du projet.
Changements apportés aux produits estimés et au recouvrement de tels produits	La variation des produits estimés des projets, incluant l'incidence découlant d'ordres de modifications et de réclamations, ainsi qu'un changement dans les estimations de recouvrement de créances clients, contrats en cours et autres actifs financiers, pourraient influencer sur les résultats financiers de la Société.
Changements apportés aux résultats des ICI	La variation des résultats financiers générés par chaque ICI comptabilisé selon la méthode de la consolidation intégrale ou la méthode de la mise en équivalence influera sur les résultats financiers de la Société. Les ajouts au portefeuille des ICI de la Société, ou les retranchements de ce portefeuille, peuvent aussi influencer sur les résultats de la Société.
Niveau des frais de vente, généraux et administratifs	La variation des frais de vente, généraux et administratifs a une incidence directe sur la rentabilité de la Société. Le niveau des frais de vente, généraux et administratifs varie en fonction du volume d'activité et peut dépendre de plusieurs autres facteurs récurrents ou non qui ne sont pas liés à l'exécution ou au rendement du projet.
Impôt sur le résultat	La variation de l'impôt sur le résultat influe sur la rentabilité de la Société, et dépend de divers facteurs, notamment les secteurs géographiques où la Société exerce ses activités, les taux d'imposition prévus par la loi qui sont en vigueur, la nature des produits gagnés par la Société, ainsi que les avis de cotisation des autorités fiscales.

4.4 MESURES FINANCIÈRES NON DÉFINIES PAR LES IFRS

Certains des indicateurs utilisés par la direction de la Société pour analyser et mesurer ses résultats constituent des mesures financières non définies par les IFRS. Par conséquent, ils n'ont pas de signification normalisée prescrite par les IFRS et pourraient donc ne pas être comparables aux mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. La direction estime que ces indicateurs fournissent une information utile, car ils permettent d'évaluer le rendement de la Société et de ses composantes à divers égards, comme la rentabilité et la situation financière passées, présentes et prévues.

Ces mesures financières non définies par les IFRS comprennent les indicateurs suivants :

RENDEMENT		LIQUIDITÉS	
MESURES FINANCIÈRES NON DÉFINIES PAR LES IFRS	RÉFÉRENCE	MESURES FINANCIÈRES NON DÉFINIES PAR LES IFRS	RÉFÉRENCE
Marge brute par catégorie d'activité	Section 6.2	Position de trésorerie nette	Section 11.2
Carnet de commandes	Section 7	Fonds de roulement	Section 11.4
Ratio des octrois sur les produits	Section 7	Ratio d'endettement avec recours sur le capital	Section 11.5
Résultat d'exploitation par secteur	Section 9		

Une définition de toutes les mesures non définies par les IFRS est fournie aux sections susmentionnées afin de permettre au lecteur de mieux comprendre les indicateurs utilisés par la direction et, selon le cas, la Société présente un rapprochement quantitatif clair des mesures financières non définies par les IFRS et de la mesure la plus directement comparable calculée conformément aux IFRS.

5. NOS PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS DE RENDEMENT

La Société s'efforce constamment de créer de la valeur pour ses actionnaires en évaluant régulièrement son rendement global à l'aide des indicateurs financiers clés suivants :

- > le **résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin**, qui est utilisé par la Société pour évaluer sa rentabilité; et
- > la **position de trésorerie nette**, qui est un indicateur clé de la capacité financière de la Société.

Alors que la Société continue de présenter le rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires (« RCPMA ») dans son rapport de gestion (voir section 11.8), la direction ne considère plus le RCPMA comme l'un de ses principaux indicateurs financiers de rendement.

Le tableau suivant présente un sommaire des principaux indicateurs financiers de rendement et des résultats obtenus aux 31 décembre 2012, 2011 et 2010, et pour les exercices terminés à ces dates.

PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS DE RENDEMENT

INDICATEUR FINANCIER	RÉSULTATS RÉELS		
	2012	2011	2010
Augmentation (diminution) du résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	(18,4 %)	(20,5 %)	21,6 %
Position de trésorerie nette (trésorerie et équivalents de trésorerie moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie provenant des ICI et la dette avec recours)	808,7 M\$	851,7 M\$	870,1 M\$

Le **résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin a diminué de 18,4 % en 2012 pour s'établir à 309,1 millions \$** (2,04 \$ par action après dilution), comparativement à 378,8 millions \$ (2,49 \$ par action après dilution) en 2011. Une analyse du résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin pour les trois derniers exercices est présentée à la section 6.1.

La **position de trésorerie nette de 808,7 millions \$ de la Société au 31 décembre 2012** contribue à la capacité de la Société de respecter ses besoins d'exploitation, d'investissement et de financement. Une analyse des liquidités et ressources financières de la Société est présentée à la section 11.2.

6. DÉTAIL DU COMPTE DE RÉSULTAT

8,1 MILLIARDS \$
PRODUITS1,4 MILLIARD \$
MARGE BRUTE309,1 MILLIONS \$
RÉSULTAT NET
ATTRIBUABLE AUX
ACTIONNAIRES DE
SNC-LAVALIN

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION)	2012		2011		2010	
Produits par activité :						
Services	3 175,0 \$		2 437,8 \$		2 053,8 \$	
Ensembles	3 020,4		2 871,5		2 137,4	
O&M	1 330,5		1 399,2		1 330,4	
ICI	565,1		501,4		472,3	
	8 091,0 \$		7 209,9 \$		5 993,9 \$	
Marge brute par activité :						
Services	747,3 \$	23,5 %	592,5 \$	24,3 %	543,0 \$	26,4 %
Ensembles	227,1	7,5 %	301,9	10,5 %	434,2	20,3 %
O&M	64,0	4,8 %	78,4	5,6 %	59,6	4,5 %
ICI	316,6	56,0 %	279,3	55,7 %	264,2	55,9 %
	1 355,0 \$	16,7 %	1 252,1 \$	17,4 %	1 301,0 \$	21,7 %
Frais de vente, généraux et administratifs	851,2		654,7		581,7	
Charges financières nettes :						
Provenant des ICI	112,5		99,7		85,1	
Provenant des autres activités	13,7		15,5		26,0	
	126,2		115,2		111,1	
Résultat avant impôt sur le résultat	377,6		482,2		608,2	
Charge d'impôt sur le résultat	68,1		94,9		120,8	
Résultat net	309,5 \$		387,3 \$		487,4 \$	
Résultat net attribuable aux éléments suivants :						
Actionnaires de SNC-Lavalin	309,1 \$		378,8 \$		476,7 \$	
Participations ne donnant pas le contrôle	0,4		8,5		10,7	
Résultat net	309,5 \$		387,3 \$		487,4 \$	
Résultat par action (\$)						
De base	2,05 \$		2,51 \$		3,16 \$	
Dilué	2,04 \$		2,49 \$		3,13 \$	
Informations supplémentaires						
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin :						
Provenant des ICI	156,9 \$		131,2 \$		134,9 \$	
Excluant les ICI	152,2		247,6		341,8	
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	309,1 \$		378,8 \$		476,7 \$	

6.1 ANALYSE DU RÉSULTAT NET

L'analyse qui suit porte sur les exercices 2012, 2011 et 2010.

Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin a diminué en 2012 par rapport à 2011, reflétant un résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI moins élevé, partiellement contrebalancé par un résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI plus élevé. La diminution du résultat net en 2011 par rapport à 2010 reflète principalement une baisse du résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI.

Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI a diminué en 2012 par rapport à 2011. Cette diminution reflète principalement une hausse des frais de vente, généraux et administratifs partiellement contrebalancée par une marge brute plus élevée. L'augmentation de la marge brute reflétait un niveau d'activité plus élevé, partiellement contrebalancé par un ratio de marge brute moins élevé, particulièrement dans la catégorie Ensembles qui a été touchée en particulier par des révisions défavorables de la prévision des coûts liées à un projet d'envergure du secteur Énergie, avec une incidence défavorable de 110,9 millions \$ sur la marge brute en 2012. Sur le plan sectoriel, à l'exception du secteur Mines et métallurgie, tous les secteurs ont vu leur résultat d'exploitation diminuer en 2012 par rapport à l'année précédente, et le secteur Hydrocarbures et produits chimiques a enregistré une perte d'exploitation en 2012. Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI a diminué en 2011 par rapport à 2010, si l'on exclut le gain de 19,6 millions \$ après impôt comptabilisé en 2010 provenant de la cession de certains actifs liés à des solutions technologiques, reflétant principalement une baisse du ratio de marge brute, en particulier dans la catégorie Ensembles, partiellement contrebalancée par un volume d'activité plus élevé.

Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI a augmenté en 2012 par rapport à 2011, principalement en raison de la hausse des dividendes reçus provenant de l'Autoroute 407 et du résultat net plus élevé d'AltaLink, partiellement contrebalancés par un résultat net moins élevé provenant de SKH. Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI a augmenté en 2011 par rapport à 2010, si l'on exclut le gain net après impôt de 26,1 millions \$ comptabilisé en 2010 à la cession de Trencap et de Valener, principalement en raison d'une hausse des dividendes provenant de l'Autoroute 407, ainsi que de l'augmentation de l'apport provenant d'AltaLink, partiellement contrebalancées par l'absence, en 2011, d'apports provenant des investissements de la Société dans Trencap et Valener, lesquels ont été cédés au quatrième trimestre de 2010.

6.2 ANALYSE DES PRODUITS ET DE LA MARGE BRUTE

Les produits se sont accrus en 2012 par rapport à 2011, principalement en raison d'une augmentation de 30,2 % dans la catégorie Services. L'augmentation enregistrée en 2011 par rapport à 2010 reflète une hausse dans toutes les catégories d'activité de la Société, la majeure partie de cette hausse provenant des catégories Ensembles et Services.

La marge brute a augmenté en 2012 par rapport à la période précédente, reflétant une augmentation du volume d'activité, principalement dans la catégorie Services, partiellement contrebalancée par un ratio de marge brute moins élevé, particulièrement dans la catégorie Ensembles. La diminution de la marge brute en 2011, par rapport à 2010, reflète principalement une baisse du ratio de marge brute, en partie contrebalancée par un volume d'activité plus élevé.

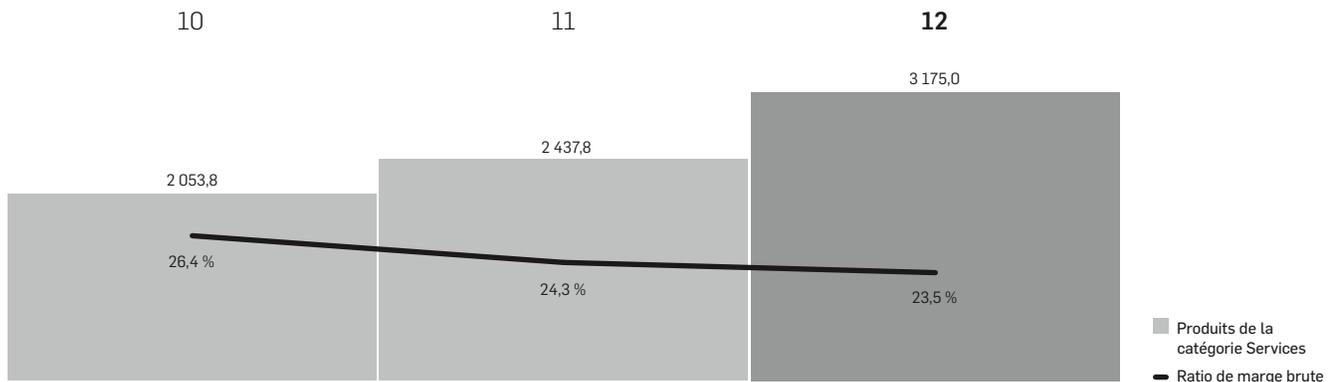
6.2.1 PRODUITS ET MARGE BRUTE DE LA CATÉGORIE SERVICES

Les produits de la catégorie Services ont augmenté en 2012 par rapport à 2011, reflétant une augmentation dans les secteurs Mines et métallurgie, Hydrocarbures et produits chimiques, Énergie, et Infrastructures et environnement.

En 2010, les activités de la catégorie Services ont généré un ratio de marge brute se situant dans la fourchette cible de la Société d'entre 25 % et 29 %. En 2011 et 2012, le ratio de marge brute a été plus bas, alors que les produits étaient à la hausse. En 2011 et 2012, les ratios de marge brute ont été inférieurs à la fourchette cible, en raison principalement d'une baisse des marges brutes sur certains projets d'envergure.

PRODUITS ET MARGE BRUTE DE LA CATÉGORIE SERVICES

(EN MILLIONS \$ CA)



La marge brute de la catégorie Services a augmenté en 2012 par rapport à 2011, reflétant essentiellement un volume d'activité plus élevé, en partie contrebalancé par une diminution du ratio de marge brute, principalement dans les secteurs Infrastructures et environnement, et Énergie.

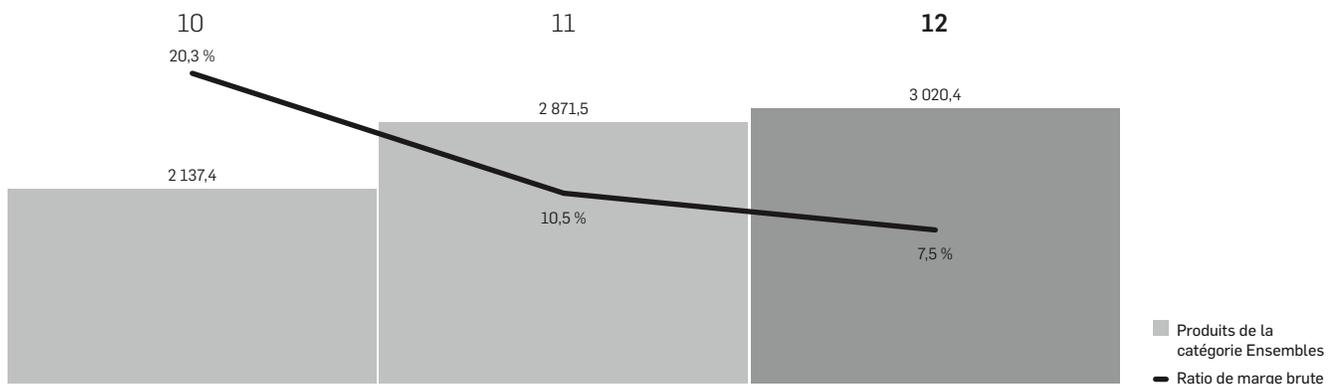
6.2.2 PRODUITS ET MARGE BRUTE DE LA CATÉGORIE ENSEMBLES

Les produits de la catégorie Ensembles se sont accrus en 2012 par rapport à 2011, reflétant une hausse dans les secteurs Énergie ainsi que Mines et métallurgie, partiellement contrebalancée par une baisse principalement dans le secteur Hydrocarbures et produits chimiques.

Les activités de la catégorie Ensembles ont augmenté en 2011 et 2012, suivant un volume d'activité plus élevé. La Société vise un ratio de marge brute se situant entre 7 % et 10 % pour ses projets de la catégorie Ensembles. En 2010, la fourchette cible a été dépassée, en raison principalement de la révision favorable des prévisions pour certains projets d'envergure. Le ratio de marge brute a diminué en 2012 comparativement à 2011, principalement en raison de révisions défavorables de la prévision des coûts liées à un projet d'envergure du secteur Énergie.

PRODUITS ET MARGE BRUTE DE LA CATÉGORIE ENSEMBLES

(EN MILLIONS \$ CA)



La marge brute de la catégorie Ensembles a diminué en 2012 par rapport à 2011. Cette diminution découle essentiellement de révisions défavorables de la prévision des coûts liées à un projet d'envergure du secteur Énergie avec une incidence défavorable de 110,9 millions \$ sur la marge brute, partiellement contrebalancée par un niveau d'activité plus élevé.

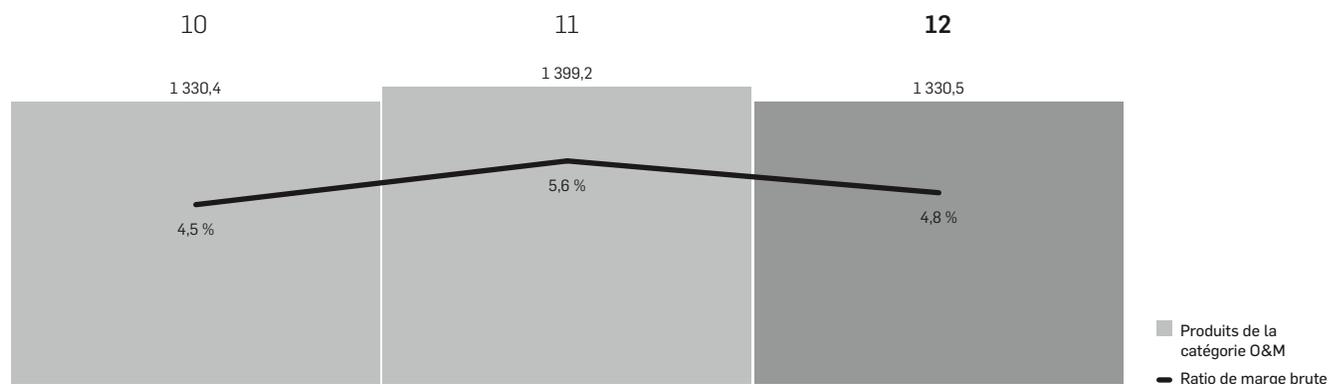
6.2.3 PRODUITS ET MARGE BRUTE DE LA CATÉGORIE O&M

Les produits de la catégorie O&M ont diminué en 2012 par rapport à 2011, principalement en raison d'un volume d'activité moins élevé lié à certains contrats en cours au Canada.

Comme l'illustre le tableau ci-dessous, les produits de la catégorie O&M ont augmenté en 2011 comparativement à 2010, puis ont diminué en 2012. En 2010 et 2012, le ratio de marge brute s'est maintenu dans la fourchette historique de 3 % à 5 %, alors qu'en 2011 elle a été dépassée.

PRODUITS ET MARGE BRUTE DE LA CATÉGORIE O&M

(EN MILLIONS \$ CA)



La marge brute de la catégorie O&M a diminué en 2012 par rapport à l'exercice précédent, reflétant essentiellement un ratio de marge brute moins élevé sur certains contrats en cours.

6.2.4 PRODUITS ET MARGE BRUTE DE LA CATÉGORIE ICI

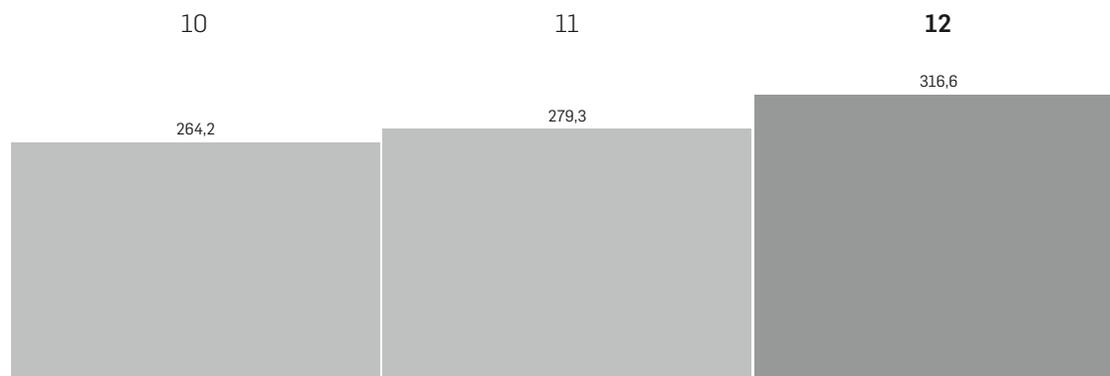
La relation entre les produits et la marge brute pour les activités de la catégorie ICI n'est pas pertinente, puisqu'une partie importante des investissements est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût, méthodes qui ne reflètent pas les postes individuels des résultats financiers de ces ICI. La direction utilise comme indicateur clé le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI pour évaluer le rendement de ses ICI. L'analyse présentée dans cette section vise à donner au lecteur une meilleure compréhension de la marge brute générée par les ICI.

Les produits de la catégorie ICI de la Société ont augmenté en 2012 par rapport à 2011, principalement en raison de l'accroissement des produits d'AltaLink et de l'augmentation des dividendes reçus provenant de l'Autoroute 407, partiellement contrebalancés par une baisse des produits provenant de SKH. La marge brute a augmenté en 2012 comparativement à 2011, essentiellement pour les mêmes raisons que celles mentionnées ci-dessus relativement à l'augmentation des produits.

Comme l'illustre le tableau ci-dessous, la marge brute de la catégorie ICI a augmenté de façon constante au cours des 3 derniers exercices, reflétant principalement la croissance provenant d'AltaLink et de l'Autoroute 407.

MARGE BRUTE DE LA CATÉGORIE ICI

(EN MILLIONS \$ CA)



6.3 ANALYSE DES FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS

(EN MILLIONS \$ CA)	2012	2011	VARIATION
Frais de vente	225,5 \$	191,3 \$	17,9 %
Frais généraux et administratifs	625,7	463,4	35,0 %
Frais de vente, généraux et administratifs	851,2 \$	654,7 \$	30,0 %

Les frais de vente, généraux et administratifs ont augmenté en 2012 comparativement à 2011, reflétant particulièrement i) des frais de vente, généraux et administratifs supplémentaires de 72,4 millions \$ liés aux entreprises acquises; ii) une hausse de 16,2 millions \$ des frais de vente, excluant 18,0 millions \$ de frais liés aux entreprises acquises; de même que iii) des charges de 15,6 millions \$ liées à la conformité et autres frais afférents; iv) des charges de 15,3 millions \$ liées à certaines mesures de rétention; et v) une charge de 5,0 millions \$ liée aux modalités de départ de l'ancien chef de la direction, laquelle est principalement détenue en mains tierces; ainsi que vi) une augmentation de 72,0 millions \$ des autres frais généraux et administratifs qui incluait, entre autres éléments, des charges liées à la restructuration et à la réorganisation de certains bureaux et une augmentation des frais d'occupation. Les frais de vente, généraux et administratifs supplémentaires liés aux entreprises acquises sont des charges de 2012 pour lesquelles il n'y avait pas de chiffres comparatifs pour la période correspondante.

Les charges susmentionnées liées à la conformité et autres frais afférents, ainsi que la charge liée à certaines mesures de rétention et la charge liée aux modalités de départ de l'ancien chef de la direction sont des frais de vente, généraux et administratifs **corporatifs**. Conformément à la méthodologie décrite à la note 4 des états financiers consolidés annuels audités de 2012 de la Société, les frais de vente, généraux et administratifs **corporatifs** sont répartis entre les secteurs d'activité de la Société.

6.4 CHARGES FINANCIÈRES NETTES

Les charges financières nettes ont augmenté en 2012 par rapport à 2011, reflétant une hausse des charges financières nettes provenant des ICI, alors que les charges financières nettes provenant des autres activités en 2012 sont demeurées comparables à celles de 2011.

Les charges financières nettes provenant des ICI ont augmenté en 2012 par rapport à 2011, en raison surtout d'une charge d'intérêt plus élevée provenant d'AltaLink, essentiellement attribuable à un endettement sans recours supplémentaire, partiellement contrebalancé par une perte avant impôt de 5,0 millions \$ constatée au troisième trimestre de 2011, dans les autres charges financières nettes provenant des ICI, découlant de l'acquisition de la débenture d'une filiale, en lien avec la transaction d'AltaLink, telle que décrite à la note 5A afférente aux états financiers consolidés annuels audités de 2012 de la Société.

Les charges financières nettes provenant des autres activités en 2012 sont demeurées comparables à celles de l'exercice précédent.

(EN MILLIONS \$ CA)	2012			2011		
	PROVENANT DES ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS	TOTAL	PROVENANT DES ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS	TOTAL
Produits d'intérêts	(5,0) \$	(8,4) \$	(13,4) \$	(7,1) \$	(10,2) \$	(17,3) \$
Intérêts sur la dette :						
Avec recours	–	21,9	21,9	–	21,9	21,9
Sans recours						
AltaLink	104,6	–	104,6	87,9	–	87,9
Autres	7,7	–	7,7	7,9	–	7,9
Autres	5,2	0,2	5,4	11,0	3,8	14,8
Charges financières nettes	112,5 \$	13,7 \$	126,2 \$	99,7 \$	15,5 \$	115,2 \$

6.5 ANALYSE DE L'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le taux d'imposition effectif provenant des autres activités en 2012 est demeuré comparable à celui de 2011.

Le taux d'imposition effectif provenant des ICI a augmenté en 2012 comparativement à 2011, reflétant principalement la hausse du résultat avant impôt sur le résultat d'AltaLink et à la baisse du résultat non imposable provenant de SKH, partiellement contrebalancées par la hausse des dividendes non imposables reçus de l'Autoroute 407.

Le tableau suivant présente un sommaire du taux d'imposition effectif de la Société en distinguant les ICI des autres activités.

(EN MILLIONS \$ CA)	2012			2011		
	PROVENANT DES ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS	TOTAL	PROVENANT DES ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS	TOTAL
Résultat avant impôt sur le résultat	175,5 \$	202,1 \$	377,6 \$	151,3 \$	330,9 \$	482,2 \$
Charge d'impôt sur le résultat	18,6 \$	49,5 \$	68,1 \$	12,6 \$	82,3 \$	94,9 \$
Taux d'imposition effectif (%)	10,6 %	24,5 %	18,0 %	8,4 %	24,9 %	19,7 %

7. CARNET DE COMMANDES

10,1 MILLIARDS \$ TOTAL DU CARNET DE COMMANDES

2,2 MILLIARDS \$
SERVICES

5,7 MILLIARDS \$
ENSEMBLES

2,2 MILLIARDS \$
O&M

La Société divulgue son carnet de commandes, qui est une mesure financière non définie par les IFRS, pour les **catégories d'activité** suivantes, soit : i) **Services**; ii) **Ensembles**; et iii) **O&M**. Le carnet de commandes est un **indicateur prévisionnel des produits anticipés** qui seront comptabilisés par la Société. Il est établi en fonction des **contrats octroyés** considérés comme des commandes **fermes**.

Les activités de la catégorie **O&M** sont exercées en vertu de contrats qui s'étalent sur une période pouvant aller jusqu'à 40 ans. Afin de fournir une information comparable au carnet de commandes des autres catégories d'activité, la Société limite le carnet de commandes de la catégorie O&M à la période dont l'échéance est la plus rapprochée, soit : i) **la durée du contrat**; ou ii) **les 5 prochaines années**. Une indication du total du carnet de commandes de la catégorie O&M pour la période postérieure à la période de 5 ans, laquelle n'est pas prise en compte dans le carnet de commandes de la Société, est présentée à la section 7.3.

La Société veille à ce que l'information présentée dans le carnet de commandes soit à la fois utile et à jour. Par conséquent, la Société revoit régulièrement son carnet de commandes afin de s'assurer que toutes les modifications y sont reflétées, notamment les nouveaux contrats octroyés, les modifications aux contrats en cours et les annulations de projets, le cas échéant.

Dans la prochaine section, la Société présente son « ratio des octrois sur les produits » par catégorie d'activité, lequel est une mesure non définie par les IFRS. Le ratio s'obtient en divisant le montant des contrats octroyés par le montant des produits, pour une période donnée. Cette mesure fournit une base pour l'évaluation du renouvellement des affaires. Cependant, la mesure du carnet de commandes ne comprend pas les projets potentiels, qui sont un des éléments clés pris en compte dans l'estimation des produits et de la marge brute aux fins de l'établissement du budget et des prévisions, comme il est décrit à la section 4.3, et qui peuvent représenter une partie importante des produits budgétés et/ou prévus.

CARNET DE COMMANDES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ, SECTEUR GÉOGRAPHIQUE ET CATÉGORIE D'ACTIVITÉ

Le tableau suivant présente le détail du carnet de commandes par secteur d'activité, secteur géographique et catégorie d'activité.

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2012			
	SERVICES	ENSEMBLES	O&M	TOTAL
PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ				
Services et Ensembles				
Infrastructures et environnement	721,3 \$	2 916,6 \$	– \$	3 637,9 \$
Mines et métallurgie	685,6	320,6	–	1 006,2
Énergie	434,7	2 151,1	–	2 585,8
Hydrocarbures et produits chimiques	215,5	132,7	–	348,2
Autres secteurs	94,2	226,7	–	320,9
O&M	–	–	2 234,4	2 234,4
Total	2 151,3 \$	5 747,7 \$	2 234,4 \$	10 133,4 \$
AU CANADA ET À L'EXTÉRIEUR DU CANADA				
Au Canada	959,7 \$	4 228,6 \$	1 574,5 \$	6 762,8 \$
À l'extérieur du Canada	1 191,6	1 519,1	659,9	3 370,6
Total	2 151,3 \$	5 747,7 \$	2 234,4 \$	10 133,4 \$

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2011			
	SERVICES	ENSEMBLES	O&M	TOTAL
PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ				
Services et Ensembles				
Infrastructures et environnement	804,7 \$	2 051,2 \$	– \$	2 855,9 \$
Mines et métallurgie	646,4	476,6	–	1 123,0
Énergie	360,8	1 601,1	–	1 961,9
Hydrocarbures et produits chimiques	248,9	971,8	–	1 220,7
Autres secteurs	165,3	382,1	–	547,4
O&M	–	–	2 379,1	2 379,1
Total	2 226,1 \$	5 482,8 \$	2 379,1 \$	10 088,0 \$
AU CANADA ET À L'EXTÉRIEUR DU CANADA				
Au Canada	727,7 \$	3 885,1 \$	1 792,4 \$	6 405,2 \$
À l'extérieur du Canada	1 498,4	1 597,7	586,7	3 682,8
Total	2 226,1 \$	5 482,8 \$	2 379,1 \$	10 088,0 \$

Le carnet de commandes de la Société au 31 décembre 2012 est demeuré comparable à celui enregistré à la fin de 2011, étant donné que l'augmentation dans la catégorie Ensembles a été contrebalancée par une diminution dans les catégories O&M et Services.

Le carnet de commandes au Canada a augmenté, en raison d'une hausse dans les secteurs Infrastructures et environnement, et Énergie, partiellement contrebalancée par une baisse enregistrée principalement dans les secteurs Hydrocarbures et produits chimiques, et O&M.

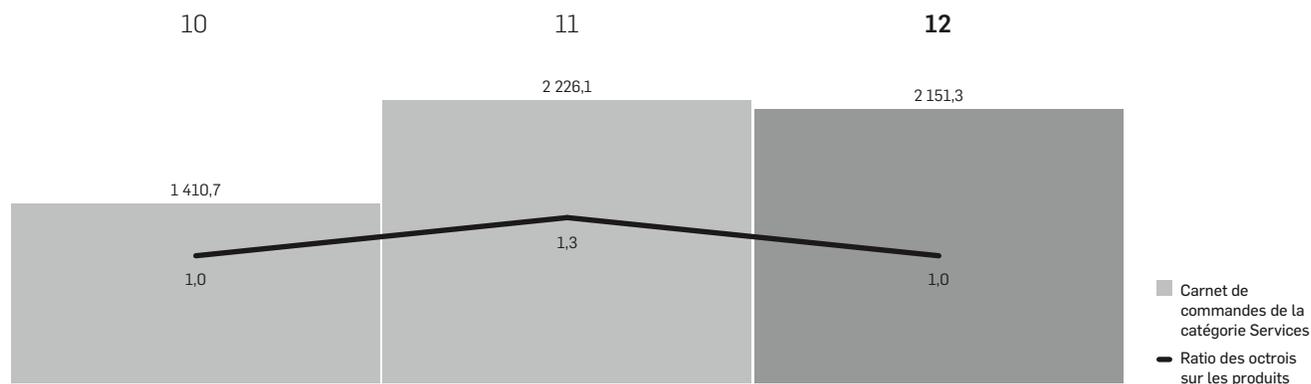
Le carnet de commandes à l'extérieur du Canada a diminué, en raison principalement d'une baisse dans les secteurs Hydrocarbures et produits chimiques, et Autres secteurs, en partie contrebalancée par une hausse dans les secteurs Énergie et O&M.

7.1 CARNET DE COMMANDES DE LA CATÉGORIE SERVICES

Le carnet de commandes de la catégorie Services a diminué à la fin de 2012 comparativement à la fin de l'exercice précédent, reflétant une diminution dans les secteurs Infrastructures et environnement, et Autres secteurs, partiellement contrebalancée par une hausse dans le secteur Énergie.

CARNET DE COMMANDES DE LA CATÉGORIE SERVICES

(EN MILLIONS \$ CA)



RAPPROCHEMENT DU CARNET DE COMMANDES — SERVICES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS \$ CA)

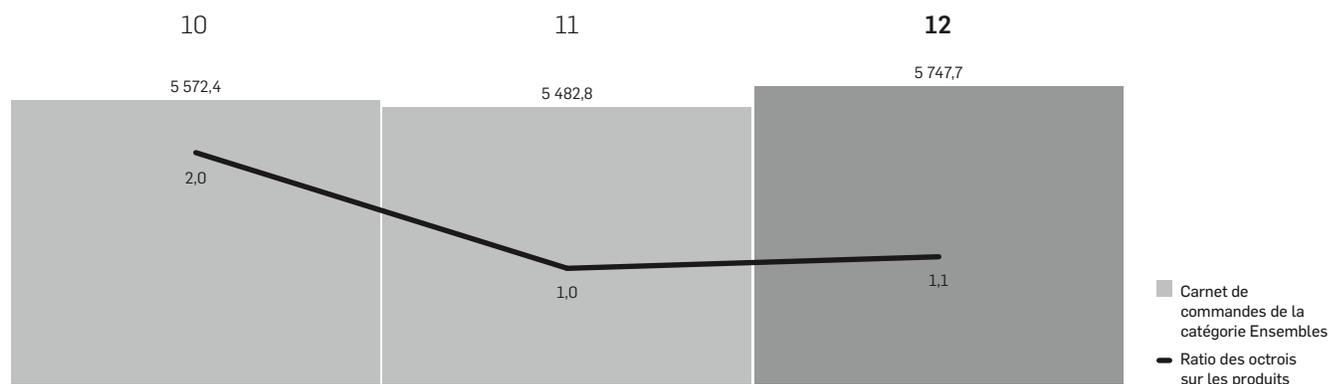
	2012	2011
Carnet de commandes — au début	2 226,1 \$	1 410,7 \$
Ajouter : Contrats octroyés pendant l'exercice	3 096,7	3 021,1
Carnet de commandes provenant des acquisitions d'entreprises	3,5	232,1
Déduire : Produits comptabilisés pendant l'exercice	3 175,0	2 437,8
Carnet de commandes — à la fin	2 151,3 \$	2 226,1 \$

7.2 CARNET DE COMMANDES DE LA CATÉGORIE ENSEMBLES

Le carnet de commandes de la catégorie Ensembles a augmenté à la fin de 2012 par rapport à 2011, en raison d'une hausse dans les secteurs Infrastructures et environnement, et Énergie, partiellement contrebalancée par une baisse dans les secteurs Hydrocarbures et produits chimiques, Mines et métallurgie, et Autres secteurs. La diminution dans le secteur Hydrocarbures et produits chimiques découle principalement du retrait d'un projet du carnet de commandes au cours du quatrième trimestre de 2012 à la suite de la réception d'un avis de résiliation pour raisons de commodité de la part du client relativement à un contrat d'IAC à prix forfaitaire octroyé en 2011 pour une usine de traitement des mousses en Alberta.

CARNET DE COMMANDES DE LA CATÉGORIE ENSEMBLES

(EN MILLIONS \$ CA)



RAPPROCHEMENT DU CARNET DE COMMANDES — ENSEMBLES

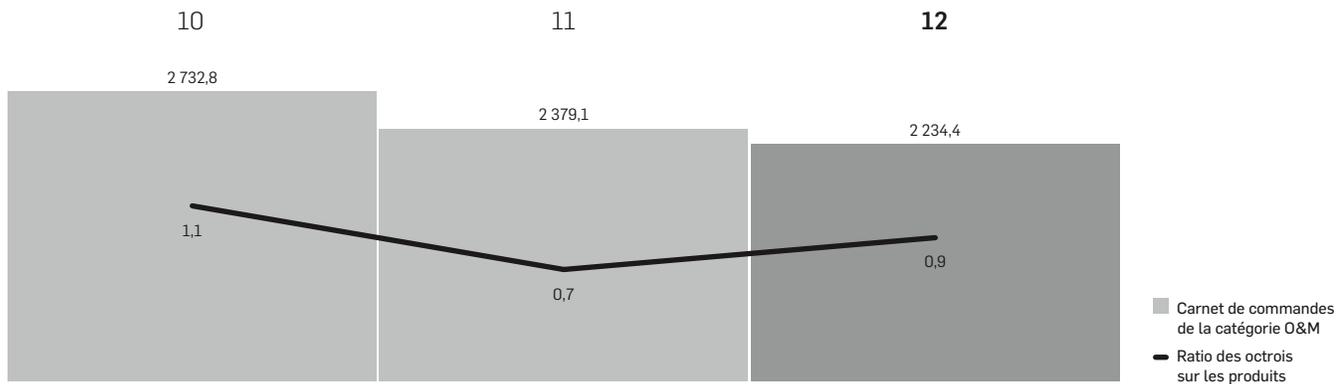
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2012	2011
Carnet de commandes — au début	5 482,8 \$	5 572,4 \$
Ajouter : Contrats octroyés pendant l'exercice	3 883,4	2 764,6
Carnet de commandes provenant des acquisitions d'entreprises	—	17,3
Déduire : Produits comptabilisés pendant l'exercice	3 020,4	2 871,5
Retrait d'un projet du carnet de commandes du secteur Hydrocarbures et produits chimiques	598,1	—
Carnet de commandes — à la fin	5 747,7 \$	5 482,8 \$

7.3 CARNET DE COMMANDES DE LA CATÉGORIE O&M

Le carnet de commandes de la catégorie O&M à la fin de 2012 a diminué comparativement à celui de 2011, reflétant la fluctuation normale des échéances des contrats à long terme, principalement au Canada.

CARNET DE COMMANDES DE LA CATÉGORIE O&M

(EN MILLIONS \$ CA)



RAPPROCHEMENT DU CARNET DE COMMANDES — O&M

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2012	2011
Carnet de commandes — au début	2 379,1 \$	2 732,8 \$
Ajouter : Contrats octroyés pendant l'exercice	1 185,8	1 021,7
Carnet de commandes provenant des acquisitions d'entreprises	—	23,8
Déduire : Produits comptabilisés pendant l'exercice	1 330,5	1 399,2
Carnet de commandes — à la fin	2 234,4 \$	2 379,1 \$

Un grand nombre de contrats dans la catégorie O&M ont été conclus pour une durée beaucoup plus longue que la période de 5 ans pour laquelle les produits sont inclus dans le carnet de commandes de la catégorie O&M de la Société. Le tableau suivant présente le carnet de commandes de la catégorie O&M pour chacun des exercices compris dans la période de 5 ans du carnet de commandes, conformément à la politique de la Société en matière de commandes, ainsi que les produits prévus découlant de ses contrats fermes, qui ne figurent pas au carnet de commandes.

(EN MILLIONS \$ CA)	INCLUS DANS LE CARNET DE COMMANDES					TOTAL	NON INCLUS
	2013	2014	2015	2016	2017		DANS LE CARNET DE COMMANDES
Carnet de commandes de la catégorie O&M	1 006,7 \$	478,5 \$	271,1 \$	241,2 \$	236,9 \$	2 234,4 \$	PAR LA SUITE 3 032,6 \$

8. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRODUITS PAR CATÉGORIE D'ACTIVITÉ

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2012					
	SERVICES	ENSEMBLES	O&M	ICI	TOTAL	
Au Canada	1 373,0 \$	1 941,8 \$	1 133,5 \$	560,9 \$	5 009,2 \$	62 %
À l'extérieur du Canada						
Amérique latine	676,2	110,1	27,3	–	813,6	10 %
Europe	338,8	306,5	50,9	2,1	698,3	9 %
Afrique	253,9	286,1	109,8	–	649,8	8 %
Moyen-Orient	183,5	171,4	7,7	–	362,6	4 %
États-Unis	167,5	134,0	0,7	2,1	304,3	4 %
Asie-Pacifique	145,3	67,2	0,6	–	213,1	2 %
Autres régions	36,8	3,3	–	–	40,1	1 %
	1 802,0	1 078,6	197,0	4,2	3 081,8	38 %
Total	3 175,0 \$	3 020,4 \$	1 330,5 \$	565,1 \$	8 091,0 \$	100 %

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2011					
	SERVICES	ENSEMBLES	O&M	ICI	TOTAL	
Au Canada	981,2 \$	1 344,7 \$	1 195,9 \$	480,7 \$	4 002,5 \$	56 %
À l'extérieur du Canada						
Amérique latine	443,4	37,5	45,8	–	526,7	7 %
Europe	319,5	252,5	49,7	2,4	624,1	9 %
Afrique	237,6	798,2	85,6	19,3	1 140,7	16 %
Moyen-Orient	147,9	240,3	3,0	–	391,2	5 %
États-Unis	137,4	110,1	–	(1,0)	246,5	3 %
Asie-Pacifique	147,2	75,0	19,2	–	241,4	3 %
Autres régions	23,6	13,2	–	–	36,8	1 %
	1 456,6	1 526,8	203,3	20,7	3 207,4	44 %
Total	2 437,8 \$	2 871,5 \$	1 399,2 \$	501,4 \$	7 209,9 \$	100 %

8.1 PRODUITS PROVENANT DU CANADA

Les produits provenant du Canada ont augmenté en 2012 par rapport à 2011, principalement en raison d'un volume d'activité plus élevé dans les catégories Ensembles et Services.

Les activités de la catégorie Services au Canada ont augmenté en 2012 par rapport à 2011, reflétant principalement un volume d'activité plus élevé dans les secteurs Mines et métallurgie, Énergie, et Infrastructures et environnement.

Les activités de la catégorie Ensembles au Canada ont augmenté en 2012 par rapport à l'exercice précédent, reflétant essentiellement une augmentation du volume d'activité dans les secteurs Mines et métallurgie, Infrastructures et environnement, et Énergie.

Les activités de la catégorie O&M au Canada ont diminué en 2012 par rapport à l'exercice précédent, en raison essentiellement d'une baisse du volume d'activité liée à certains contrats en cours.

L'accroissement des produits dans la catégorie ICI au Canada en 2012 par rapport à 2011 est essentiellement attribuable à l'augmentation des produits d'AltaLink et à la hausse des dividendes provenant de l'Autoroute 407.

8.2 PRODUITS PROVENANT DE L'EXTÉRIEUR DU CANADA

Les produits de la Société provenant de l'extérieur du Canada ont diminué en 2012 par rapport à 2011. La diminution provient surtout de l'Afrique, partiellement contrebalancée par une augmentation provenant principalement de l'Amérique latine. La variation est analysée ci-dessous :

- > **Les produits provenant de l'Amérique latine ont augmenté en 2012** par rapport à l'exercice précédent, reflétant essentiellement une augmentation des activités de la catégorie Services, dans les secteurs Hydrocarbures et produits chimiques, Mines et métallurgie, et Énergie, ainsi qu'une augmentation des activités de la catégorie Ensembles, principalement dans le secteur Énergie.
- > **Les produits provenant de l'Europe ont augmenté en 2012** par rapport à 2011, en raison essentiellement d'une hausse des activités de la catégorie Ensembles, principalement dans les secteurs Autres secteurs et Énergie, en partie contrebalancée par le secteur Hydrocarbures et produits chimiques, ainsi que d'une hausse des activités de la catégorie Services, principalement dans le secteur Infrastructures et environnement, en partie contrebalancée par les Autres secteurs.
- > **Les produits provenant de l'Afrique ont diminué en 2012** par rapport à 2011, essentiellement en raison d'une baisse des activités de la catégorie Ensembles, découlant principalement d'une diminution du volume d'activité dans les secteurs Hydrocarbures et produits chimiques, et Infrastructures et environnement, en partie contrebalancée par une augmentation dans le secteur Énergie.
- > **Les produits provenant du Moyen-Orient ont diminué en 2012** par rapport à 2011, en raison d'une baisse des activités de la catégorie Ensembles, principalement dans le secteur Infrastructures et environnement, en grande partie contrebalancée par une hausse du volume d'activité de la catégorie Services, principalement dans les secteurs Mines et métallurgie, et Hydrocarbures et produits chimiques.
- > **Les produits provenant des États-Unis ont augmenté en 2012** par rapport à 2011, en raison d'une augmentation des activités de la catégorie Services, principalement dans les secteurs Mines et métallurgie, et Énergie, ainsi que d'un volume d'activité plus élevé dans la catégorie Ensembles, principalement dans le secteur Énergie.
- > **En Asie-Pacifique, les produits ont diminué en 2012** par rapport à l'exercice précédent, reflétant essentiellement une baisse dans le secteur Mines et métallurgie, ainsi qu'un volume d'activité moins élevé dans la catégorie O&M, en partie contrebalancés par une hausse principalement dans le secteur Énergie.
- > **Dans les Autres régions, les produits de 2012 sont demeurés comparables** à ceux de 2011.

9. RÉSULTAT D'EXPLOITATION PAR SECTEUR

425,2 MILLIONS \$ TOTAL DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION

**225,0 MILLIONS \$
SERVICES
ET ENSEMBLES**

**43,3 MILLIONS \$
O&M**

**156,9 MILLIONS \$
ICI**

Comme il a été mentionné précédemment, la Société analyse ses résultats par secteur d'activité. Ces secteurs regroupent les activités connexes au sein de SNC-Lavalin, de la façon dont est évalué le rendement de la direction. La Société présente l'information de la façon dont est évalué le rendement de la direction en regroupant ses projets réalisés en fonction du type d'industrie.

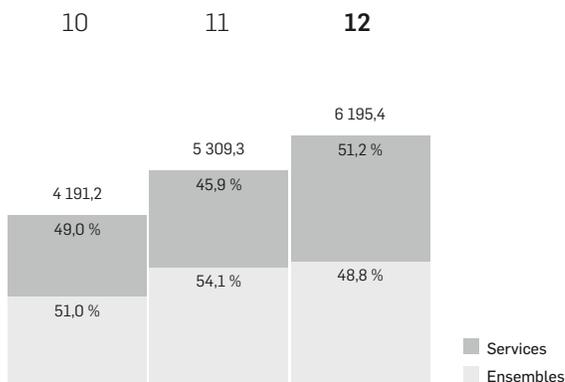
Les commentaires ci-dessous passent en revue les produits et le résultat d'exploitation de la Société par secteur. Se reporter à la note 4 des états financiers consolidés annuels audités de 2012 pour plus d'information sur la manière dont la Société établit son résultat d'exploitation.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2012			2011		
	PRODUITS	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	RATIO DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION SUR LES PRODUITS	PRODUITS	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	RATIO DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION SUR LES PRODUITS
Services et Ensembles						
Infrastructures et environnement	2 070,9 \$	22,5 \$	1,1 %	1 945,1 \$	46,8 \$	2,4 %
Mines et métallurgie	1 519,2	98,7	6,5 %	1 022,0	80,6	7,9 %
Énergie	1 388,5	80,2	5,8 %	894,1	119,7	13,4 %
Hydrocarbures et produits chimiques	840,4	(11,0)	(1,3 %)	1 075,6	33,8	3,1 %
Autres secteurs	376,4	34,6	9,2 %	372,5	43,2	11,6 %
O&M	1 330,5	43,3	3,3 %	1 399,2	50,1	3,6 %
ICI	565,1	156,9	27,8 %	501,4	131,2	26,2 %
Total	8 091,0 \$	425,2 \$	5,3 %	7 209,9 \$	505,4 \$	7,0 %

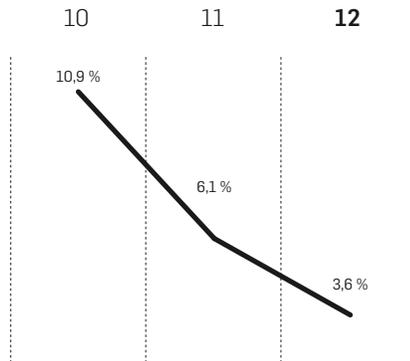
9.1 ACTIVITÉS DES CATÉGORIES SERVICES ET ENSEMBLES

Le savoir-faire en matière d'ingénierie et de construction provient du personnel de la Société pour les activités des catégories Services et Ensembles. Les graphiques ci-dessous illustrent la répartition des produits entre les catégories Services et Ensembles (soit les contrats de la catégorie Services typiquement à prix coûtant majoré et ceux de la catégorie Ensembles typiquement à prix forfaitaire), ainsi que le ratio du résultat d'exploitation sur les produits.

PRODUITS PAR CATÉGORIE D'ACTIVITÉ
(EN MILLIONS \$ CA)



RATIO DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION SUR LES PRODUITS



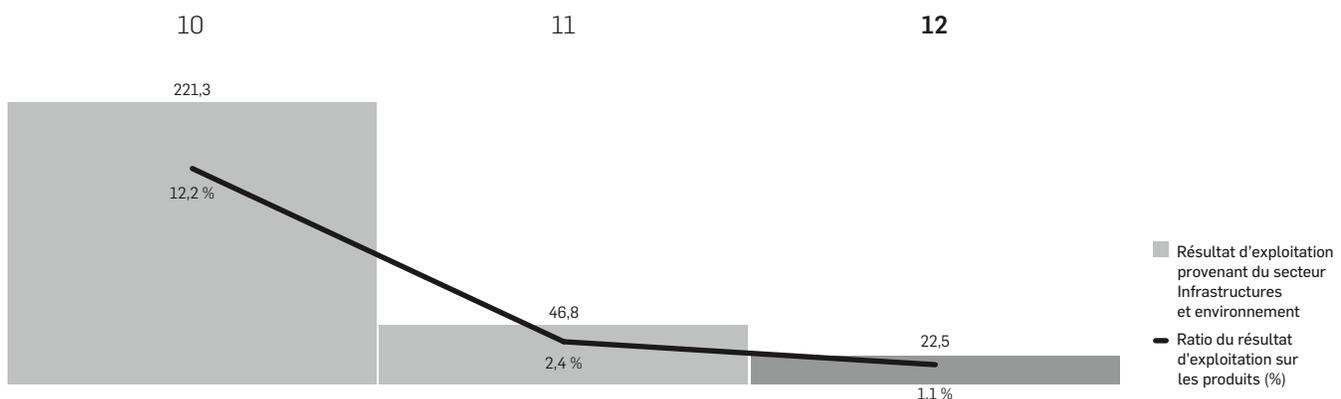
La proportion d'activités de la catégorie Services par rapport à l'ensemble des activités comprises dans les catégories Services et Ensembles a augmenté, passant de 49,0 % en 2010 à 51,2 % en 2012, ce qui a eu une incidence favorable sur le ratio du résultat d'exploitation sur les produits. L'augmentation du ratio du résultat d'exploitation sur les produits pour 2010 est attribuable à la proportion d'activités de la catégorie Services par rapport à l'ensemble des activités comprises dans les catégories Services et Ensembles, conjuguée aux révisions favorables des prévisions pour certains projets d'envergure de la catégorie Ensembles. La diminution pour 2011 et 2012 est principalement attribuable à une hausse des frais de vente, généraux et administratifs, ainsi qu'à un ratio de marge brute moins élevé.

9.1.1 INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT

Infrastructures et environnement comprend une gamme de projets d'infrastructure pour les secteurs public et privé dont des aéroports, des bâtiments, des établissements de soins de santé, d'enseignement et récréatifs, des ports de mer, des gares maritimes et des terminaux de traversier, des systèmes de régularisation des crues, des réseaux de transport en commun, des chemins de fer, des routes, des ponts, ainsi que des installations de traitement des eaux usées et de production et distribution de l'eau potable. La Société fournit également des services liés à l'environnement à l'échelle mondiale, offrant un savoir-faire spécialisé dans les secteurs de l'énergie, de l'infrastructure, des hydrocarbures et produits chimiques, des mines, de l'industrie, de l'aménagement rural et des changements climatiques.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION PROVENANT DU SECTEUR INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT

(EN MILLIONS \$ CA)



(EN MILLIONS \$ CA)	2012	2011	VARIATION
Produits provenant du secteur Infrastructures et environnement			
Services	868,8 \$	708,7 \$	22,6 %
Ensembles	1 202,1	1 236,4	(2,8 %)
Total	2 070,9 \$	1 945,1 \$	6,5 %
Résultat d'exploitation provenant du secteur Infrastructures et environnement	22,5 \$	46,8 \$	(51,9 %)
Ratio du résultat d'exploitation sur les produits provenant du secteur Infrastructures et environnement (%)	1,1 %	2,4 %	s.o.
Carnet de commandes à la fin	3 637,9 \$	2 855,9 \$	27,4 %

Les produits provenant du secteur Infrastructures et environnement ont augmenté en 2012 par rapport à 2011, reflétant principalement un volume d'activité plus élevé dans la catégorie Services, incluant l'effet de l'acquisition d'Interfleet Technology en octobre 2011.

Les principaux projets ayant contribué aux produits en 2012 comprennent des travaux liés à des autoroutes et à des réseaux de transport en commun dans l'Ouest canadien, des centres de soins de santé dans l'est du Canada, des centrales régionales de refroidissement au Moyen-Orient, ainsi qu'un projet de train à crémaillère en Europe.

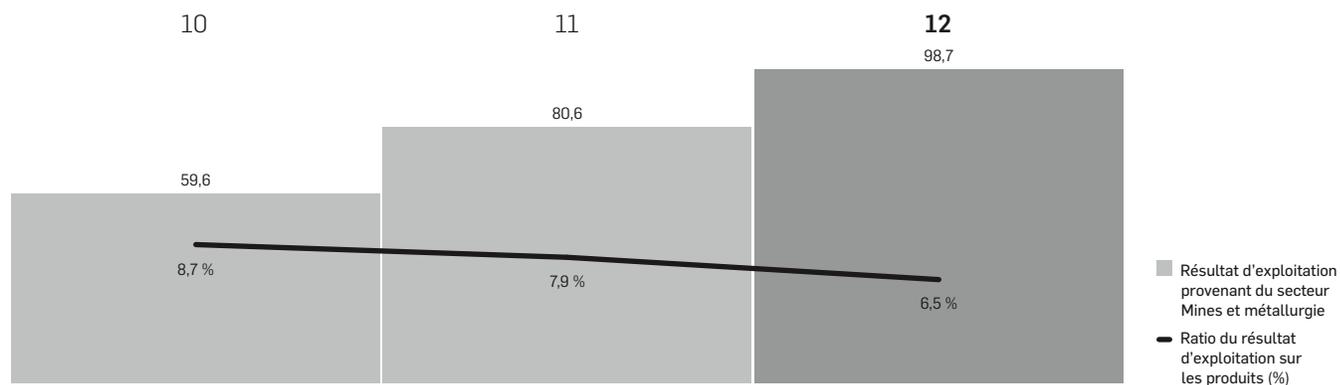
Le résultat d'exploitation provenant du secteur Infrastructures et environnement de la Société a diminué en 2012 par rapport à 2011, essentiellement en raison d'une hausse des frais de vente, généraux et administratifs, partiellement contrebalancée par une marge brute plus élevée. L'augmentation de la marge brute est principalement attribuable au fait que la période correspondante de 2011 incluait l'incidence défavorable des événements en Libye, ainsi qu'à un gain avant impôt de 7,0 millions \$ provenant de la cession d'une filiale au troisième trimestre de 2012.

9.1.2 MINES ET MÉTALLURGIE

Mines et métallurgie comprend une gamme complète de services pour tous les procédés de récupération des minerais et des métaux, y compris l'aménagement d'infrastructures minières, le traitement des minerais, la fusion et l'affinage de métaux, la fermeture de mines, la restauration de sites miniers, la gestion des mines et des résidus, ainsi que la fabrication d'engrais.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION PROVENANT DU SECTEUR MINES ET MÉTALLURGIE

(EN MILLIONS \$ CA)



(EN MILLIONS \$ CA)	2012	2011	VARIATION
Produits provenant du secteur Mines et métallurgie			
Services	1 096,4 \$	869,2 \$	26,1 %
Ensembles	422,8	152,8	176,8 %
Total	1 519,2 \$	1 022,0 \$	48,6 %
Résultat d'exploitation provenant du secteur Mines et métallurgie	98,7 \$	80,6 \$	22,5 %
Ratio du résultat d'exploitation sur les produits provenant du secteur Mines et métallurgie (%)	6,5 %	7,9 %	s.o.
Carnet de commandes à la fin	1 006,2 \$	1 123,0 \$	(10,4 %)

Les produits du secteur Mines et métallurgie ont augmenté en 2012 par rapport à 2011, en raison principalement d'un volume d'activité plus élevé dans les deux catégories d'activité. Le volume d'activité plus élevé dans la catégorie Ensembles est principalement lié à un projet de potasse dans l'Ouest canadien obtenu en 2009 sur lequel les activités d'approvisionnement et de construction ont progressé en 2012, alors que la hausse dans la catégorie Services a été le fruit d'activités sur divers projets.

Les principaux projets ayant contribué aux produits en 2012 comprennent des projets de potasse dans l'Ouest canadien, des projets d'aluminium au Canada et au Moyen-Orient, l'agrandissement d'une mine de minerai de fer au Québec, la mise en valeur d'une mine de cuivre en Amérique latine, un projet de réduction des émissions atmosphériques en Ontario, ainsi qu'un projet d'extraction et de traitement de sables minéralisés en Afrique de l'Ouest.

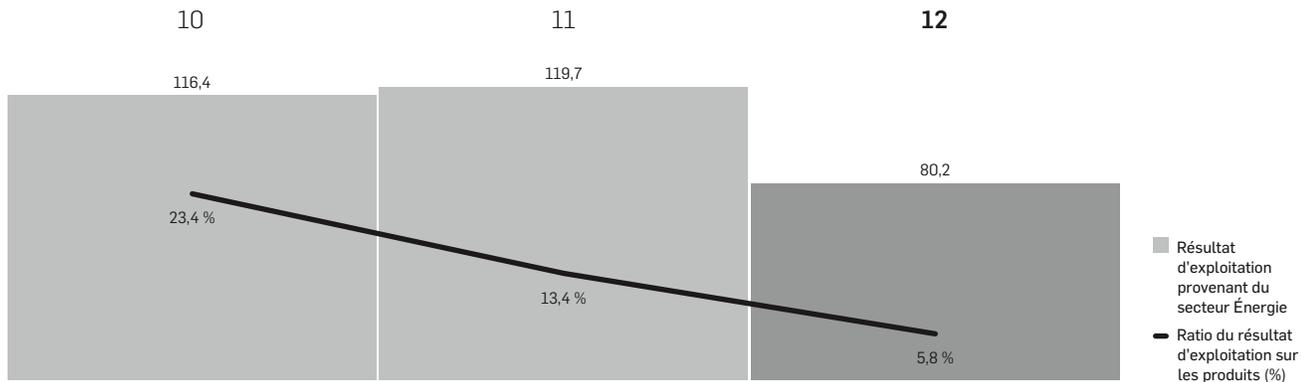
Le résultat d'exploitation provenant du secteur Mines et métallurgie de la Société a augmenté en 2012 par rapport à 2011, principalement en raison d'un volume d'activité plus élevé, partiellement contrebalancé par une hausse des frais de vente, généraux et administratifs.

9.1.3 ÉNERGIE

Énergie comprend des projets liés à l'énergie hydroélectrique, thermique et nucléaire, à la valorisation énergétique des déchets, aux solutions d'énergie verte, et aux réseaux de transport et de distribution d'électricité.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION PROVENANT DU SECTEUR ÉNERGIE

(EN MILLIONS \$ CA)



(EN MILLIONS \$ CA)

	2012	2011	VARIATION
Produits provenant du secteur Énergie			
Services	487,5 \$	322,2 \$	51,3 %
Ensembles	901,0	571,9	57,5 %
Total	1 388,5 \$	894,1 \$	55,3 %
Résultat d'exploitation provenant du secteur Énergie	80,2 \$	119,7 \$	(33,0 %)
Ratio du résultat d'exploitation sur les produits provenant du secteur Énergie (%)	5,8 %	13,4 %	s.o.
Carnet de commandes à la fin	2 585,8 \$	1 961,9 \$	31,8 %

Les produits du secteur Énergie ont augmenté en 2012 par rapport à 2011, reflétant un volume d'activité plus élevé dans les deux catégories d'activité, plus particulièrement dans la catégorie Ensembles. La hausse des produits en 2012 reflétait principalement la croissance soutenue du carnet de commandes depuis la fin de 2010 et l'acquisition de certains actifs de la division des réacteurs commerciaux d'Énergie atomique du Canada limitée en octobre 2011.

Les principaux projets ayant contribué aux produits en 2012 comprennent des travaux liés à des centrales hydroélectriques dans l'ouest et dans l'est du Canada, une centrale nucléaire en Amérique latine, un projet de réfection d'un barrage en Afrique australe, un compresseur de CO₂ et des systèmes de déshydratation au Canada, une centrale au gaz naturel à cycle combiné aux États-Unis, un projet de centrale géothermique en Nouvelle-Zélande, ainsi qu'une centrale thermique en Afrique du Nord.

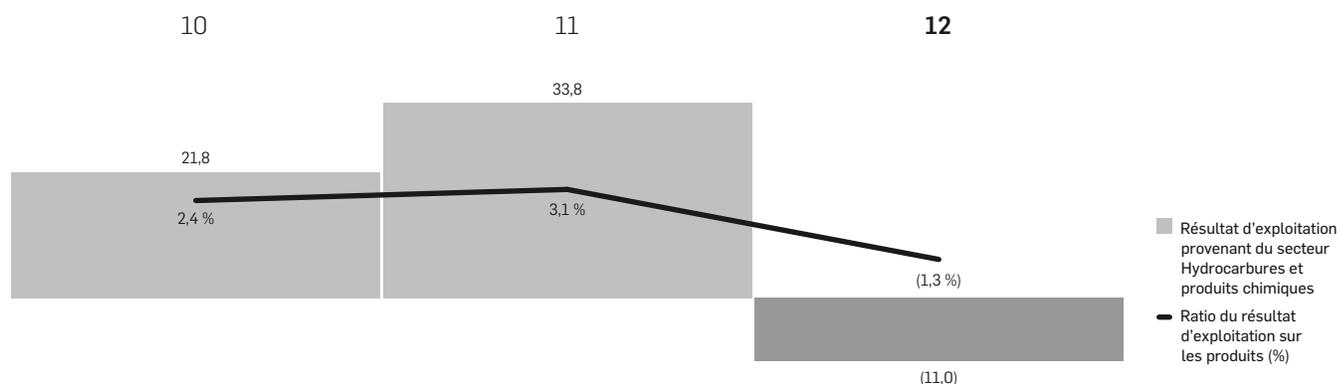
Le résultat d'exploitation provenant du secteur Énergie de la Société a diminué en 2012 par rapport à 2011, reflétant principalement des révisions défavorables de la prévision des coûts liées à un projet d'envergure de la catégorie Ensembles, avec une incidence défavorable de 110,9 millions \$ sur la marge brute, ainsi qu'une hausse des frais de vente, généraux et administratifs en 2012, partiellement contrebalancées par un volume d'activité plus élevé.

9.1.4 HYDROCARBURES ET PRODUITS CHIMIQUES

Hydrocarbures et produits chimiques comprend des projets liés à la production de bitume, à la production de pétrole lourd, aux installations pétrolières et gazières à terre et en mer, au raffinage et à l'enrichissement, aux produits pétrochimiques, aux spécialités chimiques, aux biocarburants, au traitement du gaz naturel, aux terminaux de regazéification du gaz naturel liquéfié, à la gazéification de charbon en gaz liquéfié, au captage, au transport et au stockage de CO₂, aux oléoducs et gazoducs, ainsi qu'aux terminaux et aux stations de pompage.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION PROVENANT DU SECTEUR HYDROCARBURES ET PRODUITS CHIMIQUES

(EN MILLIONS \$ CA)



(EN MILLIONS \$ CA)

	2012	2011	VARIATION
Produits provenant du secteur Hydrocarbures et produits chimiques			
Services	562,1 \$	375,2 \$	49,8 %
Ensembles	278,3	700,4	(60,3 %)
Total	840,4 \$	1 075,6 \$	(21,9 %)
Résultat d'exploitation provenant du secteur Hydrocarbures et produits chimiques	(11,0) \$	33,8 \$	(132,5 %)
Ratio du résultat d'exploitation sur les produits provenant du secteur Hydrocarbures et produits chimiques (%)	(1,3 %)	3,1 %	s.o.
Carnet de commandes à la fin	348,2 \$	1 220,7 \$	(71,4 %)

Les produits du secteur Hydrocarbures et produits chimiques ont diminué en 2012 par rapport à l'exercice précédent, reflétant une baisse du volume d'activité dans la catégorie Ensembles, principalement en raison de certains projets d'envergure quasi achevés, partiellement contrebalancée par un volume d'activité plus élevé dans la catégorie Services.

Les principaux projets ayant contribué aux produits en 2012 comprennent des travaux liés à un complexe de raffinerie et d'usine de produits chimiques aux États-Unis, une usine de traitement des mousses dans l'Ouest canadien, des contrats de services-conseils et de gestion de projet pour diverses installations et infrastructures en Amérique latine, et une installation de traitement du gaz naturel en Afrique du Nord.

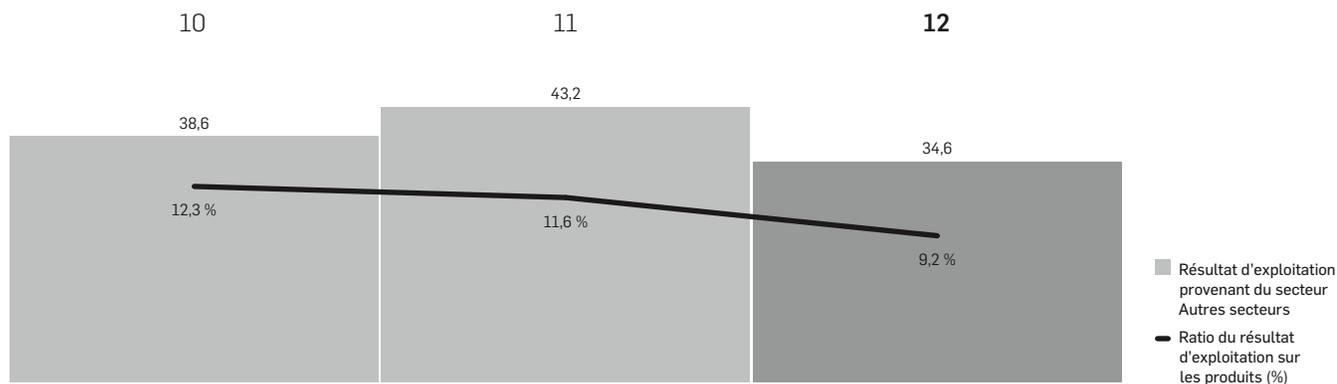
Le secteur Hydrocarbures et produits chimiques a enregistré une perte d'exploitation en 2012 comparativement à un bénéfice d'exploitation en 2011, reflétant principalement une diminution du volume d'activité, plus particulièrement dans la catégorie Ensembles, ainsi qu'un ratio de marge brute moins élevé, également principalement dans la catégorie Ensembles. Il y a eu des révisions défavorables des prévisions des coûts en 2012 et 2011, liées à certains projets d'envergure des catégories Ensembles et Services, ainsi que des charges de la période de 35 millions \$ relatives à certains paiements qui avaient été effectués au quatrième trimestre de 2011, paiements qui avaient été documentés à l'égard de projets auxquels ils ne se rapportaient pas et qui devaient donc être comptabilisés à titre de charges pour le quatrième trimestre de 2011 et qui ont été sujets à une enquête indépendante amorcée par le conseil d'administration de SNC-Lavalin et menée sous la direction de son comité d'audit au premier trimestre de 2012.

9.1.5 AUTRES SECTEURS

Autres secteurs regroupe les activités de plusieurs domaines, à savoir l'agroalimentaire, les produits pharmaceutiques et la biotechnologie, l'acide sulfurique, ainsi que d'autres installations industrielles qui ne sont pas incluses dans les autres secteurs d'activité présentés précédemment.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION PROVENANT DU SECTEUR AUTRES SECTEURS

(EN MILLIONS \$ CA)



(EN MILLIONS \$ CA)

	2012	2011	VARIATION
Produits provenant du secteur Autres secteurs			
Services	160,2 \$	162,5 \$	(1,3 %)
Ensembles	216,2	210,0	2,9 %
Total	376,4 \$	372,5 \$	1,1 %
Résultat d'exploitation provenant du secteur Autres secteurs	34,6 \$	43,2 \$	(20,0 %)
Ratio du résultat d'exploitation sur les produits provenant du secteur Autres secteurs (%)	9,2 %	11,6 %	s.o.
Carnet de commandes à la fin	320,9 \$	547,4 \$	(41,4 %)

Les produits des Autres secteurs en 2012 sont demeurés comparables à ceux de 2011.

Le résultat d'exploitation provenant des Autres secteurs a diminué en 2012 par rapport à 2011, en raison principalement d'une baisse du ratio de marge brute.

9.2 O&M

Les activités de la catégorie **O&M** sont fournies par le personnel de la Société dans les domaines d'affaires suivants :

- > **Solutions immobilières intégrées** : comprend tous les aspects de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles, de la gestion immobilière, de la réalisation et de la mise en service de projets, de la gestion de l'énergie et des initiatives de développement durable, et de la gestion de programmes;
- > **Installations industrielles** : comprend un savoir-faire spécialisé en surveillance de l'exploitation et de l'entretien d'actifs tels que : turbines, générateurs de vapeur, chaudières, systèmes d'adduction et de traitement de l'eau, installations pétrolières et gazières, systèmes électriques et mécaniques, et installations de fabrication, allant du démarrage à l'exploitation en régime continu;
- > **Transport** : comprend l'exploitation, l'entretien et la remise en état d'importantes infrastructures, telles que les aéroports, les réseaux de transport public, les autoroutes, les ponts et les tunnels; et
- > **Défense et logistique** : comprend un soutien à la Marine canadienne pour l'entretien de divers types de navires, allant des navires de recherche et de défense aux remorqueurs et à de nombreux autres bâtiments de diverses classes, de même qu'un soutien aux Forces armées du Canada, des installations de transport aérien stratégique et d'importantes exploitations dans les secteurs des mines, de la métallurgie, de la pétrochimie, du pétrole et du gaz, ainsi que la construction et l'entretien de camps temporaires et de baraquements partout dans le monde.

La Société gère actuellement plus de 9 000 installations, dont des immeubles, des pavillons d'hébergement pour la main-d'œuvre, des réseaux de transport léger sur rail, des ponts, des centrales, des installations pétrolières et gazières, des navires, des autoroutes et des aéroports, totalisant environ 15 millions de mètres carrés de biens immobiliers et 250 000 sites d'infrastructure, ce qui fait de SNC-Lavalin l'un des plus importants fournisseurs de services d'exploitation et de gestion d'installations au Canada, et un fournisseur de services au Brésil, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

Le savoir-faire de SNC-Lavalin dans le secteur O&M permet à la Société non seulement de conclure des contrats d'exploitation et d'entretien indépendants, mais également d'élargir ses activités dans les catégories Services, Ensembles et ICI en offrant du tout-en-un adapté aux besoins des clients, et s'inscrit en complément de ses ICI.

(EN MILLIONS \$ CA)	2012	2011	VARIATION
Produits provenant du secteur O&M			
Solutions immobilières intégrées	865,8 \$	939,9 \$	(7,9 %)
Installations industrielles	187,2	161,7	15,8 %
Transport	118,5	109,5	8,3 %
Défense et logistique	159,0	188,1	(15,5 %)
Total	1 330,5 \$	1 399,2 \$	(4,9 %)
Résultat d'exploitation provenant du secteur O&M	43,3 \$	50,1 \$	(13,6 %)
Ratio du résultat d'exploitation sur les produits provenant du secteur O&M (%)	3,3 %	3,6 %	s.o.
Carnet de commandes à la fin	2 234,4 \$	2 379,1 \$	(6,1 %)

Les produits de la catégorie O&M ont diminué en 2012 par rapport à 2011, principalement en raison d'un volume d'activité moins élevé relativement à certains contrats en cours au Canada.

Le résultat d'exploitation a diminué en 2012 par rapport à 2011, reflétant essentiellement une baisse du ratio de marge brute.

9.3 INVESTISSEMENTS — CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI »)

Tel qu'il est décrit précédemment, SNC-Lavalin effectue des investissements dans des concessions d'infrastructure pour certaines infrastructures du secteur public, telles que les aéroports, les ponts, les bâtiments de services publics et culturels, l'énergie, les réseaux de transport en commun, les routes et l'eau. Au 31 décembre 2012, SNC-Lavalin détenait un investissement en capitaux propres dans 20 concessions d'infrastructure.

La Société est d'avis que la juste valeur totale de ses ICI est bien plus élevée que leur valeur comptable nette de 1,7 milliard \$. L'Autoroute 407 et AltaLink sont considérés représenter la portion la plus significative de la juste valeur totale du portefeuille d'ICI de la Société.

Voici une brève description de ces deux investissements :

- > SNC-Lavalin détient une participation de 16,77 % dans 407 International inc. (« Autoroute 407 »). 407ETR, qui est une filiale en propriété exclusive d'Autoroute 407, exploite, entretient et gère l'autoroute 407, une autoroute à péage de 108 km entièrement électronique dans la région du Grand Toronto (« RGT »), en vertu d'un accord de concession d'une durée de 99 ans venant à échéance en 2098.
- > SNC-Lavalin détient également une participation de 100 % dans AltaLink Holdings L.P. (« AltaLink »). Via AltaLink L.P., AltaLink est une entité à tarifs réglementés qui détient et exploite environ 12 000 km de lignes de transport d'électricité et plus de 280 postes électriques en Alberta. AltaLink entreprend la construction de lignes de transport d'électricité additionnelles, ce qui augmentera la diversité des ses produits.

La valeur comptable nette des ICI, aux 31 décembre 2012 et 2011, est représentée de la façon suivante :

(EN MILLIONS \$ CA)	VALEUR COMPTABLE NETTE	
	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
Autoroute 407 ⁽¹⁾	– \$	– \$
AltaLink	820,4	602,0
Autres	844,4	763,3
Total	1 664,8 \$	1 365,3 \$

(1) La valeur comptable nette est de néant car la Société a arrêté précédemment de constater sa quote-part des pertes de l'Autoroute 407 lorsque la constatation de telles pertes aurait résulté en un solde négatif à l'égard de l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407.

La Société fournit, dans cette section, de l'information supplémentaire sur l'Autoroute 407 et AltaLink compte tenu de l'importance que pourraient avoir ces ICI sur le cours de l'action de la Société ainsi que sur son résultat net. Cette information a pour but de permettre au lecteur d'obtenir une compréhension générale des activités ainsi que des indicateurs de performance de ces ICI. Compte tenu du fait que 407 International inc. et AltaLink L.P. émettent des titres d'emprunt dans le public, les états financiers, le rapport de gestion ainsi que d'autres informations financières pertinentes de 407 International inc. et d'AltaLink L.P. sont accessibles sur www.sedar.com, qui est un site Internet maintenu par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Ces portraits ont seulement pour but de permettre au lecteur d'obtenir une compréhension générale des activités ainsi que des indicateurs de performance de ces deux ICI; pour une information financière intégrale, le lecteur doit se référer aux documents officiels de 407 International inc. et d'AltaLink L.P.

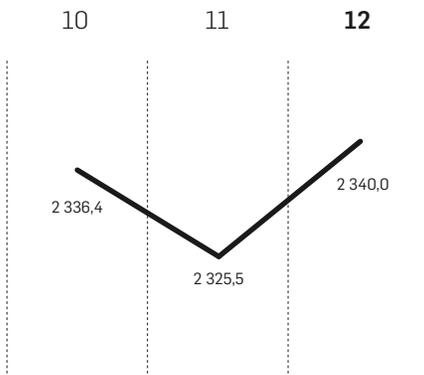
9.3.1 PORTRAITS — ICI

AUTOROUTE 407 — PORTRAIT

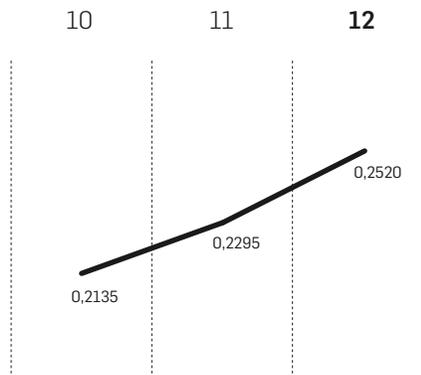
L'investissement de la Société dans l'Autoroute 407 est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence, toutefois la Société a comptabilisé dans ses comptes de résultats de 2012, 2011 et 2010 les dividendes provenant de l'Autoroute 407 plutôt que sa quote-part du résultat net de l'Autoroute 407 compte tenu du fait que la valeur comptable de son investissement était de néant à la fin de chacun de ces exercices. Les dividendes reçus par SNC-Lavalin ne sont pas imposables.

407 INTERNATIONAL INC. — INDICATEURS HISTORIQUES CLÉS

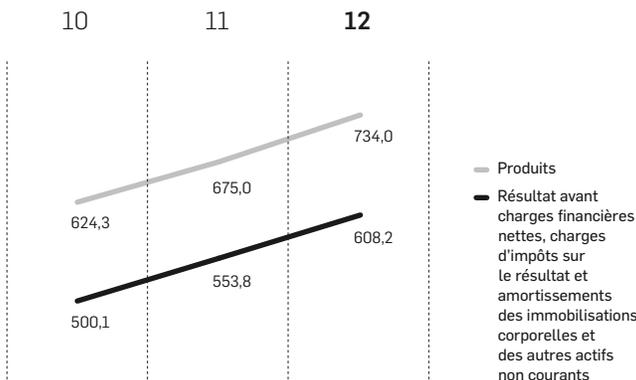
KILOMÈTRES BRUTS PARCOURUS PAR LES VÉHICULES
(EN MILLIONS)



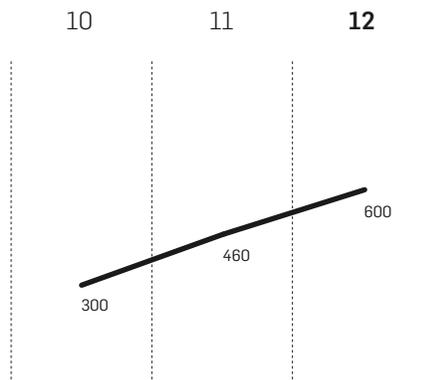
TAUX DE PÉAGE PAR KM
(VÉHICULE LÉGER / HEURE DE POINTE)



PRODUITS / RÉSULTAT AVANT CHARGES FINANCIÈRES NETTES, CHARGES D'IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ET AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES AUTRES ACTIFS NON COURANTS
(EN MILLIONS \$ CA)



DIVIDENDES VERSÉS
(EN MILLIONS \$ CA)



407 INTERNATIONAL INC. — FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS 2012

(EN MILLIONS \$ CA)	2012	2011
Produits	734,0 \$	675,0 \$
Charges d'exploitation	125,8	121,2
Résultat avant charges financières nettes, charges d'impôts sur le résultat et amortissements des immobilisations corporelles et des autres actifs non courants	608,2	553,8
Amortissements	60,6	58,4
Intérêts et autres charges	304,0	325,5
Charge d'impôts différée	69,2	41,6
Résultat net	174,4 \$	128,3 \$

407 INTERNATIONAL INC. — RÉSULTATS LIÉS À LA CIRCULATION 2012

	2012	2011
Déplacements (en millions)	114,8	114,7
Nombre moyen de déplacements effectués pendant les jours ouvrables (en milliers)	380,8	381,5
Nombre de kilomètres parcourus par les véhicules (« NKPV », en millions)	2 340,0	2 325,5
Longueur moyenne des déplacements (« LMD », en kilomètres)	20,4	20,3
Circulation non facturable (pourcentage)	2,4	2,7
Taux de pénétration des transpondeurs (pourcentage)	80,7	80,3
Transpondeurs en circulation au 31 décembre	1 103 455	1 076 013

407 International inc. est détenue par Cintra Infraestructuras S.A., une filiale en propriété exclusive de Ferrovial S.A. (43,23 %), par des filiales détenues indirectement par l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (40 % au total) et par SNC-Lavalin (16,77 %). 407 International inc., par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive, 407 ETR, détient les droits de perception du péage à accès ouvert à une autoroute à péage entièrement électronique, juste au nord de Toronto, et en assure l'exploitation et l'entretien.

Selon des rapports du gouvernement ontarien, la population de la RGT et Hamilton-Wentworth dépasse actuellement six millions et il est estimé qu'elle dépassera huit millions d'ici l'année 2031. La croissance future dans la RGT et Hamilton-Wentworth s'étalera encore plus au nord, nord-ouest ainsi qu'au nord-est, au delà du corridor de l'Autoroute 407, compte tenu du fait que le lac Ontario empêche la croissance au sud. Ce qui rend particulièrement intéressante l'Autoroute 407, c'est que contrairement à d'autres autoroutes à péage, l'Autoroute 407 est une « autoroute urbaine », c'est-à-dire que la majorité des usagers font d'elle une partie intégrante de leur routine quotidienne, ce qui permet de tirer des produits stables et récurrents. Un autre facteur intéressant provient du fait que le réseau routier de la RGT est déjà congestionné et que cette situation continuera de se détériorer avec le temps. L'Autoroute 401, QEW ainsi que de nombreuses autres artères sont déjà à pleine capacité. La province a peu de solutions de rechange afin d'accroître la capacité du réseau routier déjà existant et est limitée quant au lancement de projets mineurs qui offrent peu de désengorgement. L'Autoroute 407 est donc une solution de rechange pratique dans la région, avec des congestions mineures durant les heures de pointes quotidiennes et elle offre une capacité de croissance favorisant davantage le désengorgement. Ce qui différencie également l'Autoroute 407 de la plupart des autres autoroutes à péage privées dans le monde provient du fait que l'entente de concession permet à l'exploitant de l'autoroute de fixer avec flexibilité les taux de péage. Aucune approbation n'est requise de la part de la province ontarienne avant d'augmenter les taux, toutefois la concession doit s'assurer que le volume de circulation se maintient au-delà d'un certain seuil, à défaut de quoi la concession devra payer une pénalité financière. La concession continue d'améliorer l'autoroute au moyen de projets de constructions conçus pour améliorer la circulation ainsi que la commodité pour la clientèle.

La concession investit dans l'élargissement de la structure des ponts et à l'ajout de nouvelles voies à l'autoroute afin d'augmenter sa capacité et d'améliorer la fluidité de la circulation.

L'acquisition de 407 ETR par 407 International inc. en mai 1999, ainsi que le développement de l'Autoroute 407, ont été financés en partie par des emprunts. De concert avec ses conseillers financiers, 407 International inc. a mis au point un plan de financement parfois appelé la « plate-forme d'accès aux marchés financiers ». Ce plan de financement comprend un programme permanent applicable à divers titres d'emprunt et emprunts de sociétés, y compris une dette bancaire à terme, des marges de crédit bancaires renouvelables, des titres d'emprunt faisant l'objet d'appels publics à l'épargne et de placements privés, du papier commercial, des billets à moyen terme, des swaps de taux d'intérêt et de devises et d'autres instruments de couverture. Standard & Poor's Ratings Services (« S&P ») a attribué les notes « A », « A- » et « BBB », respectivement, à la dette de premier rang, à la dette de rang inférieur et à la dette subordonnée de 407 International inc. DBRS Limited (« DBRS ») a attribué les notes « A », « A (bas) » et « BBB », respectivement, à la dette de premier rang, à la dette de rang inférieur et à la dette subordonnée de 407 International inc.

ALTALINK — PORTRAIT

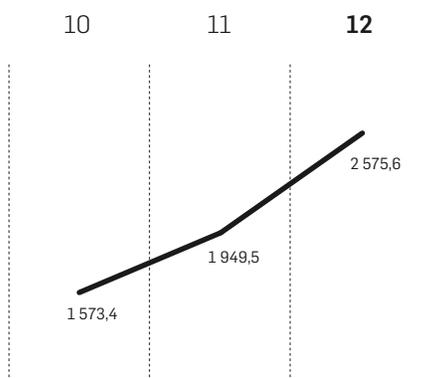
L'investissement de SNC-Lavalin dans AltaLink est comptabilisé selon la méthode de la consolidation intégrale. Conséquemment, l'état de la situation financière, les comptes de résultat et les tableaux des flux de trésorerie de SNC-Lavalin incluent les éléments correspondants d'AltaLink pour chaque poste individuel.

AltaLink, L.P. (« ALP ») a été créée en tant que société en commandite en vertu des lois de l'Alberta le 3 juillet 2001 aux termes des dispositions d'une convention de société en commandite. AltaLink Investments, L.P. (« AILP »), est le commanditaire unique d'ALP aux termes de la convention de société en commandite. Le seul commanditaire d'AILP est AltaLink Holdings, L.P., (« AHLPL » ou « AltaLink »). Les commanditaires d'AHLPL sont des filiales de SNC-Lavalin. En février 2011, SNC-Lavalin a annoncé qu'elle avait accepté une offre de Macquarie Essential Assets Partnership (« MEAP »), auparavant propriétaire indirect d'ALP, visant la vente de l'ensemble de la participation indirecte de MEAP dans ALP, sous réserve de l'approbation réglementaire de l'Alberta Utilities Commission (« AUC »). L'AUC a approuvé l'opération proposée d'achat et de vente le 14 septembre 2011. La transaction a été conclue le 20 septembre 2011 et a fait en sorte que SNC-Lavalin est maintenant propriétaire à 100 % d'AHLPL, et détient ultimement l'ensemble de ses filiales, incluant ALP, le propriétaire et l'exploitant de lignes de transport d'électricité et de postes électriques assujettis à des tarifs réglementés.

ALP — INDICATEURS HISTORIQUES CLÉS

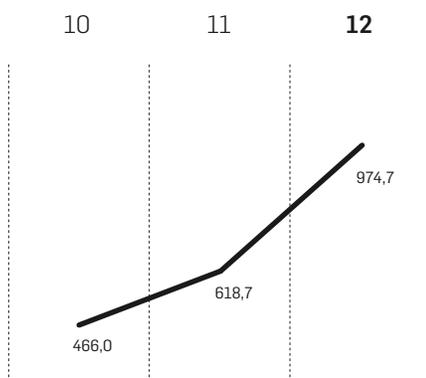
TAUX DE BASE DE MI-ANNÉE ET TRAVAUX EN COURS DE CONSTRUCTION (ALP)⁽¹⁾

(EN MILLIONS \$ CA)



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (ALP)

(EN MILLIONS \$ CA)



(1) Le taux de base et les travaux en cours de construction font partie des immobilisations réglementées d'AltaLink.

ALP — FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS 2012

(EN MILLIONS \$ CA)

	2012	2011
Produits	406,6 \$	365,6 \$
Charges d'exploitation, taxes foncières et autres	124,1	118,4
Amortissements	99,2	93,1
Charges financières	73,0	62,4
Autres	2,1	5,9
Résultat net	108,2 \$	85,8 \$

ALP — STRUCTURE DE CAPITAL RÉPUTÉE ET RENDEMENTS STANDARD 2012

STRUCTURE DE CAPITAL RÉPUTÉE ET RENDEMENTS STANDARD
APPROUVÉS PAR L'ALBERTA UTILITIES COMMISSION

	2012	2011	2010
Structure de capital réputée			
Ratio approuvé des capitaux propres ordinaires	37,00 %	37,00 %	36,00 %
Ratio d'endettement approuvé	63,00 %	63,00 %	64,00 %
Rendements standard			
Rendement approuvé des capitaux propres	8,75 %	8,75 %	9,00 %

En vertu de l'Electric Utilities Act, ALP doit préparer et déposer auprès de l'AUC des demandes pour l'approbation des tarifs que l'Alberta Electric System Operator (« AESO ») devra payer en retour de l'utilisation des installations de transport d'ALP, et des modalités d'utilisation de ces installations. L'AUC examine et approuve ces demandes tarifaires en partant d'un modèle réglementaire tenant compte du coût du service pour une année de référence future. Selon ce modèle, l'AUC doit raisonnablement permettre à ALP de : i) tirer un juste rendement des capitaux propres, et ii) recouvrer tous leurs coûts prévisionnels, à savoir les charges d'exploitation, l'amortissement, les coûts d'emprunt et les impôts (y compris l'impôt sur le résultat présumé du partenaire) associés à leur entreprise de transport réglementée. L'AUC doit s'assurer que la tarification est juste et raisonnable et n'est pas indûment préférentielle, arbitraire ou discriminatoire. Les tarifs de transport d'ALP sont déterminés de façon indépendante du prix et du volume d'électricité transporté sur son réseau. L'AESO verse à ALP chaque année les tarifs de transport en mensualités égales, en fonction des besoins en produits approuvés par l'AUC pour l'exercice considéré.

Les risques croissants de perte de fiabilité du réseau électrique vieillissant de l'Alberta, conjugués à la capacité limitée du réseau de soutenir la croissance économique de la province, commandent la mise en place de nouvelles infrastructures de transport de l'électricité. Pendant plus de 30 ans, il n'y a eu qu'une expansion limitée du réseau électrique principal en Alberta (à savoir des lignes de transport de 240 kV et plus). Ce peu d'évolution, combiné à une demande croissante d'électricité et à la construction de nouvelles installations de production, a accentué les contraintes s'exerçant sur le réseau de transport. Pour répondre à cette demande accrue, ALP espère que l'AESO l'enjoindra, ainsi que d'autres propriétaires d'installations de transport, d'améliorer et d'étendre le réseau, dans le cadre plus spécifique :

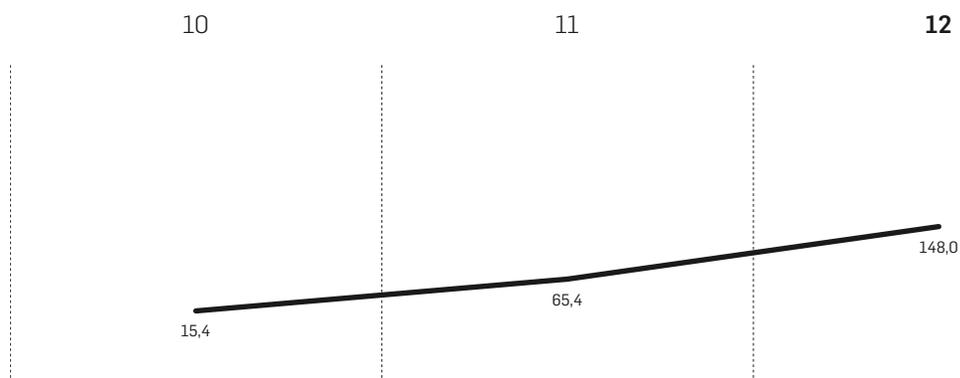
- > De la *Stratégie énergétique provinciale* du gouvernement albertain, qui comporte l'engagement de consolider le réseau de transport d'électricité de la province;
- > Du *Règlement sur le transport* qui, notamment, prescrit l'expansion et la valorisation de l'Alberta Integrated Electric System de manière à décongestionner le réseau de transport et, par le fait même, à permettre la transmission de l'électricité de tarification rationnelle prévue dans des conditions normales;
- > De l'Electric Statutes Amendment Act de 2009 modifié;
- > Des plans à long terme de l'AESO à l'égard du réseau de transport d'électricité.

Le plan 2011 du réseau de transport à long terme de l'AESO identifiant des projets d'expansion du réseau de transport d'électricité proposés et existants correspondant à 13,5 milliards \$ au cours des 10 prochaines années afin d'assurer la fiabilité de l'approvisionnement en électricité en Alberta. En plus des projets de transport d'électricité pour lesquels une demande de délimitation des besoins a été déposée par l'AESO, le plan du réseau de transport d'électricité sur 10 ans de l'AESO indique également que des installations de transport d'électricité additionnelles pourraient être requises, selon la façon dont les scénarios liés à la production d'électricité et à la demande se dérouleront et comprend un certain nombre de projets de modernisation à l'échelle régionale. ALP prévoit mettre en œuvre certains de ces importants projets de transport d'électricité, puisque les demandes de délimitation des besoins de l'AESO et/ou les demandes d'ALP visant les installations ont été déposées auprès de l'AUC. Dès que l'AUC approuve les demandes d'ALP visant les installations, ALP a la responsabilité de construire et d'exploiter les installations de transport d'électricité connexes.

ALP a pour engagement de maintenir sa formule existante de financement de dépenses d'investissement futures, qui consistent en des flux de trésorerie générés par les apports basés sur le taux de base courant provenant des consommateurs, des billets à moyen terme émis par ALP (63 % du ratio de la dette), et des capitaux propres provenant d'AILP. Les capitaux propres d'AILP proviennent d'émissions des débetures d'AILP (72,5 % du ratio de dette consolidée), du réinvestissement des résultats nets, ainsi que d'apports de capital de SNC-Lavalin dans AHLPL. Le tableau ci-dessous résume les apports de capital de SNC-Lavalin au cours des trois dernières années :

APPORTS DE CAPITAL DE SNC-LAVALIN

(EN MILLIONS \$ CA)



ALTALINK — COTES DE CRÉDIT 2012

ENTITÉ	COTES DE CRÉDIT (AU 31 DÉCEMBRE 2012)		
	DETTE À LONG TERME (EN MILLIONS \$ CA)	S & P	DBRS
AHLP	90,0 \$	Aucune	Aucune
AILP	350,0	BBB-	BBB
ALP	1 801,7	A-	A
Total	2 241,7 \$		

9.3.2 MÉTHODES DE COMPTABILISATION — ICI

Les investissements de la Société sont comptabilisés selon la méthode du coût, la méthode de la mise en équivalence ou la méthode de la consolidation intégrale, suivant que SNC-Lavalin exerce ou non une influence notable, un contrôle conjoint ou le contrôle (se reporter à la section 4.1.4.2 pour plus de détails). Les produits inclus dans le compte consolidé de résultat de la Société sont présentés selon la méthode de la consolidation appliquée à un ICI, comme il est présenté ci-dessous :

MÉTHODES COMPTABLES POUR LES INVESTISSEMENTS DE LA SOCIÉTÉ DANS SES ICI	PRODUITS INCLUS DANS LE COMPTE CONSOLIDÉ DE RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
Consolidation intégrale	Produits constatés et présentés par les ICI
Méthode de la mise en équivalence	Quote-part de SNC-Lavalin du résultat net des ICI, ou des dividendes provenant de ses ICI dont la valeur comptable est de néant
Méthode du coût	Dividendes et distributions provenant des ICI

La relation entre les produits et le résultat net (qui correspond au résultat d'exploitation pour les ICI) n'est pas pertinente pour l'évaluation du rendement du secteur, puisqu'une partie importante des investissements est comptabilisée selon la méthode du coût ou de la mise en équivalence, méthodes qui ne reflètent pas les postes individuels des résultats financiers de chaque ICI.

9.3.3 PRODUITS, RÉSULTAT NET ET DIVIDENDES PROVENANT DU SECTEUR ICI

Au 31 décembre 2012, le résultat net des ICI représentait approximativement 50 % du résultat net total de SNC-Lavalin., comparativement à 35 % en 2011 et à 28 % en 2010. Le résultat net provenant de l'Autoroute 407, qui correspond aux dividendes payés à SNC-Lavalin (voir explication ci-dessous), a augmenté à 100,6 millions \$ en 2012 par rapport à 77,2 millions \$ en 2011, alors que le résultat net provenant d'AltaLink a augmenté à 54,5 millions \$ par rapport à 33,8 millions \$ en 2011.

(EN MILLIONS \$ CA)	2012	2011	2010
Produits provenant des ICI	565,1 \$	501,4 \$	472,3 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI :			
Provenant de l'Autoroute 407	100,6 \$	77,2 \$	50,3 \$
Provenant d'AltaLink ⁽¹⁾	54,5	33,8	22,9
Provenant d'un gain net sur cession de Trencap et Valener	–	–	26,1
Provenant des autres ICI ⁽²⁾	1,8	20,2	35,6
Total	156,9 \$	131,2 \$	134,9 \$
Dividendes et distributions reçues par SNC-Lavalin :			
Provenant de l'Autoroute 407	100,6 \$	77,2 \$	50,3 \$
Provenant des autres ICI	11,8	12,2	1,6
Total	112,4 \$	89,4 \$	51,9 \$

(1) Avant l'acquisition de la participation de 23,08 % de MEAP dans AltaLink, conclue en septembre 2011, la Société détenait une participation de 76,92 % dans AltaLink.

(2) Le résultat net provenant des autres ICI est présenté déduction faite des frais de vente, généraux et administratifs de la division, des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs alloués, ainsi que des frais de vente, généraux et administratifs de tous les autres ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale.

Notez que, historiquement, AltaLink n'a pas fait de distributions puisque ses activités hautement capitalistiques sont en croissance, et que ses dépenses d'investissement exigent des montants considérables.

En vertu de la méthode de la mise en équivalence, les distributions provenant d'une entité contrôlée conjointement sont portées en réduction de la valeur comptable de cet investissement. La méthode de la mise en équivalence prévoit que la Société doit cesser de comptabiliser sa quote-part des pertes d'une entité contrôlée conjointement lorsque la comptabilisation de ces pertes se traduit par un solde négatif pour son investissement, ou lorsque les dividendes à payer par l'entité contrôlée conjointement excèdent la valeur comptable de l'investissement. Dans de tels cas, la valeur comptable de l'investissement est réduite à néant, mais ne devient pas négative, à moins que la Société n'ait contracté des obligations juridiques ou implicites, ou effectué des paiements au nom de l'entité contrôlée conjointement. L'excédent des dividendes à payer par une entité contrôlée conjointement est comptabilisé par la Société en résultat net.

La Société a constaté en résultat net les dividendes reçus provenant de l'Autoroute 407 de 100,6 millions \$ en 2012 (2011 : 77,2 millions \$) et n'a pas constaté sa quote-part du résultat net de l'Autoroute 407 de 29,3 millions \$ (2011 : 21,5 millions \$) au cours de la même période, car la valeur comptable de son investissement dans l'Autoroute 407 était de néant au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011.

Les **produits des ICI de la Société ont augmenté en 2012** par rapport à 2011, principalement en raison de l'accroissement des produits d'AltaLink et des dividendes reçus plus élevés provenant de l'Autoroute 407, ce qui a été partiellement contrebalancé par une baisse des produits provenant de SKH. La marge brute a augmenté en 2012 comparativement à 2011, essentiellement pour les mêmes raisons que celles mentionnées ci-dessus relativement à l'accroissement des produits.

Le résultat net du secteur des ICI a augmenté en 2012 par rapport à 2011, en raison essentiellement de l'augmentation des dividendes reçus provenant de l'Autoroute 407 et d'une hausse du résultat net d'AltaLink. La hausse a été partiellement contrebalancée par une diminution du résultat net provenant des autres ICI, qui s'est élevé à 1,8 million \$ en 2012, comparativement à 20,2 millions \$ en 2011, reflétant principalement la baisse du résultat net de SKH.

9.3.4 PORTEFEUILLE D'ICI

Deux investissements ont été ajoutés au cours de l'exercice 2012 :

- > En mai 2012, la Société a annoncé que le 407 EDGGP, détenu à 50 % par SNC-Lavalin, s'est vu octroyer un contrat par la province d'Ontario, au Canada, pour la conception, la construction, le financement et l'entretien de la phase un de la nouvelle autoroute 407 Est, qui ajoutera 32 kilomètres à l'autoroute existante. Le 407 EDGGP a sous-traité la conception et la construction ainsi que l'exploitation et l'entretien à deux partenariats détenus à 50 % par SNC-Lavalin. Lorsque la construction sera complétée, le 407 EDGGP effectuera l'entretien et la remise en état de l'autoroute jusqu'en 2045.
- > En juin 2012, la Société a acquis d'India Infrastructure Fund l'équivalent de 10 % du capital social émis et payé de Piramal Roads Infra Private Limited, une entité dont les activités commerciales incluent des appels d'offres, la détention et l'acquisition d'infrastructures, de même que les investissements, le développement, la mise en place et l'exploitation d'infrastructures dans le secteur des routes en Inde, pour une contrepartie totale en espèces d'environ 10 millions \$.

Le tableau ci-dessous présente la liste de tous les ICI de SNC-Lavalin :

NOM	PARTICIPATION	MÉTHODE COMPTABLE	ASSUJETTE À L'IFRIC 12	DÉTENUE DEPUIS	ÉCHÉANCE DE L'ACCORD DE CONCESSION	ÉTAT	DESCRIPTION DES ACTIVITÉS
407 East Development Group General Partnership (« 407 EDGGP »)	50 %	Mise en équivalence	Oui	2012	2045	En construction	Après la conception et la construction, 407 EDGGP assurera l'exploitation, l'entretien et la remise en état de la phase un de la nouvelle autoroute 407 Est.
Chinook Roads Partnership (« Chinook »)	50 %	Mise en équivalence	Oui	2010	2043	En construction	Après la construction, Chinook assurera l'exploitation et l'entretien du tronçon sud-est de l'autoroute périphérique Stoney Trail pour la Ville de Calgary.
Groupe immobilier santé McGill (« GISM »)	60 %	Mise en équivalence	Oui	2010	2044	En construction	Après la construction, le GISM assurera l'exploitation et l'entretien du nouveau Campus Glen du Centre universitaire de santé McGill.
Rainbow Hospital Partnership (« Rainbow »)	100 %	Consolidation intégrale	Oui	2011	2044	En construction	Assure la conception, la construction, la mise en service, et le financement du nouveau Centre hospitalier Restigouche de soins psychiatriques à Campbellton, au Nouveau-Brunswick, ainsi que certains services d'exploitation et d'entretien, une fois qu'il sera construit.
Rayalseema Expressway Private Limited (« REPL »)	36,9 %	Mise en équivalence	Oui	2010	2040	En construction	Construit et exploitera un tronçon de 189 km d'une autoroute à péage en Inde, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 30 ans.
Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S. (« Mayotte »)	100 %	Consolidation intégrale	Oui	2011	2026	En construction	Modernise les infrastructures, construit une nouvelle aérogare, et gère et entretient l'aéroport, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 15 ans.
Projet de nickel Ambatovy (« Ambatovy ») (voir section 9.3.4.1 pour plus de détails sur l'investissement dans Ambatovy)	5 %	Coût	s.o.	2007	s.o.	En exploitation	Mine à ciel ouvert et usine de traitement hydrométallurgique à Madagascar produisant principalement du nickel et du cobalt.
Astoria Project Partners LLC (« Astoria »)	21,0 %	Mise en équivalence	Non	2004	s.o.	En exploitation	Détient et exploite une centrale au gaz naturel à cycle combiné de 500 MW dans le Queens, à New York.
Astoria Project Partners II LLC (« Astoria II »)	18,5 %	Mise en équivalence	Non	2008	s.o.	En exploitation	Détient et exploite une centrale au gaz naturel à cycle combiné de 550 MW dans le Queens, à New York. Astoria II a signé un accord ferme d'achat d'énergie de 20 ans avec la New York Power Authority (« NYPA »).
407 International inc. (l'« Autoroute 407 »)	16,77 %	Mise en équivalence	Non	1999	2098	En exploitation	Exploite, entretient et gère l'autoroute 407, une autoroute à péage de 108 km entièrement électronique dans la région du Grand Toronto, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 99 ans.

s.o. : sans objet

NOM	PARTICIPATION	MÉTHODE COMPTABLE	ASSUJETTIE À L'IFRIC 12	DÉTENUE DEPUIS	ÉCHÉANCE DE L'ACCORD DE CONCESSION	ÉTAT	DESCRIPTION DES ACTIVITÉS
InTransit BC Limited Partnership (« InTransit BC »)	33,3 %	Mise en équivalence	Oui	2005	2040	En exploitation	InTransit BC assure l'exploitation et l'entretien de la Canada Line, une ligne rapide de transport en commun de 19 km reliant les villes de Vancouver et de Richmond à l'Aéroport international de Vancouver, en Colombie-Britannique, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 35 ans.
Malta International Airport p.l.c.	15,5 %	Mise en équivalence	Non	2002	2067	En exploitation	Détient les droits de propriété et de gestion de l'Aéroport international de Malte, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 65 ans.
Myah Tipaza S.p.A. (« Myah Tipaza »)	25,5 %	Mise en équivalence	Non	2008	s.o.	En exploitation	Détient, exploite et entretient une usine de dessalement d'eau de mer d'une capacité de 120 000 m ³ /j en Algérie en vue de vendre la production totale d'eau traitée à Sonatrach et à l'Algérienne des Eaux (« ADE »), en vertu d'un contrat d'achat ferme d'une durée de 25 ans.
Okanagan Lake Concession Limited Partnership (« Okanagan Lake Concession »)	100 %	Consolidation intégrale	Oui	2005	2035	En exploitation	Gère et assure l'exploitation et l'entretien du nouveau pont à 5 voies William-R.-Bennett de 1,1 km, à Kelowna, en Colombie-Britannique, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 30 ans.
Groupe immobilier Ovation (« Ovation »)	100 %	Consolidation intégrale	Oui	2009	2038	En exploitation	Exploite et entretient une salle de concert de 2 100 sièges au centre-ville de Montréal, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 29 ans.
Shariket Kahraba Hadjret En Nouss S.p.A. (« SKH »)	26 %	Mise en équivalence	Non	2006	s.o.	En exploitation	Détient, exploite et entretient une centrale thermique au gaz de 1 227 MW en Algérie pour vendre la production totale en électricité à Sonelgaz S.p.A., en vertu d'un contrat d'achat ferme d'une durée de 20 ans.
Société d'Exploitation de Vatry Europort (« SEVE »)	51,1 %	Mise en équivalence	Non	1999	2020	En exploitation	Assure la gestion et l'exploitation d'un aéroport de fret, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 20 ans.
TC Dôme S.A.S. (« TC Dôme »)	51 %	Mise en équivalence	Oui	2008	2043	En exploitation	Exploite un train électrique à crémaillère de 5,3 km en France.
AltaLink Holdings, L.P. (« AltaLink »)	100 %	Consolidation intégrale	Non	2002	s.o.	Activités continues (construction et exploitation)	Détient et exploite environ 12 000 km de lignes de transport d'électricité et plus de 280 postes électriques en Alberta dont l'exploitation est assujettie à des tarifs réglementés.
Piramal Roads Infra Private Limited (« PRIPL »)	10 %	Coût	s.o.	2012	s.o.	Activités continues (construction et exploitation)	Activités relatives aux appels d'offres, à la détention et à l'acquisition d'infrastructures, aux investissements, au développement, à la mise en place et à l'exploitation d'infrastructures dans le secteur des routes en Inde.

s.o. : sans objet

9.3.4.1 AMBATOVY

SNC-Lavalin détient une participation de 5 % dans le projet Ambatovy, à Madagascar, pour lequel elle a obtenu un contrat d'IAGC en 2007. En mars 2008, Ambatovy a obtenu du financement par emprunt de premier rang, dans le cadre duquel chaque actionnaire a fourni une garantie financière aux bailleurs de fonds de premier rang d'Ambatovy en proportion de leur participation respective. De plus, afin de soutenir la partie de la garantie financière émise par un des actionnaires, qui est également l'exploitant d'Ambatovy (l'« Exploitant du projet »), les autres actionnaires (« Autres actionnaires »), incluant SNC-Lavalin, ont fourni une garantie croisée aux bailleurs de fonds de premier rang d'Ambatovy. La garantie financière de 105 millions \$US et la garantie croisée de 70 millions \$US demeureront en vigueur jusqu'à l'achèvement des travaux de construction et la mise en service du projet, et jusqu'à ce que certaines conditions juridiques, financières et d'exploitation soient satisfaites (la « date d'achèvement »). Les garanties ont été initialement comptabilisées à leur juste valeur, soit environ 9 millions \$, dans l'état consolidé de la situation financière de la Société, et non à leur valeur nominale totale de 175 millions \$US. Ces garanties pourraient être mises en jeu par les bailleurs de fonds si ces conditions ne sont pas remplies d'ici septembre 2013.

Les autres actionnaires ont également conclu une entente de prêts subordonnés avec recours limité pour financer une portion de l'apport en capitaux propres de l'Exploitant du projet dans Ambatovy (les « prêts à l'Exploitant du projet »).

À la date d'achèvement, une convention d'achat-vente entre SNC-Lavalin et deux actionnaires d'Ambatovy, dont l'Exploitant du projet, deviendra exerçable. En vertu de cette convention d'achat-vente, SNC-Lavalin pourra, pour une période de deux ans suivant la date d'achèvement, céder à son gré (« option de vente ») sa participation de 5 % dans Ambatovy et le solde de ses prêts à l'Exploitant du projet, et les deux actionnaires auront l'option d'acquérir (« option d'achat ») la participation de 5 % de SNC-Lavalin dans Ambatovy et de rembourser le solde des prêts à l'Exploitant du projet. À l'exercice de l'option de vente ou de l'option d'achat, SNC-Lavalin recevra un montant lui procurant un rendement déterminé (rendement plus élevé sur l'option d'achat que sur l'option de vente) sur son investissement en capitaux propres et le remboursement du capital et des intérêts courus sur ses prêts à l'Exploitant du projet.

Le tableau suivant présente un sommaire des décaissements et des engagements restants de SNC-Lavalin relativement au projet Ambatovy au 31 décembre 2012, qui sont inclus dans les « ICI comptabilisés selon la méthode du coût » :

(EN MILLIONS \$ CA)	31 DÉCEMBRE 2012
Apports de capital dans Ambatovy ⁽¹⁾	
Montant déboursé	245,9 \$
Engagements restants	13,2
Prêts à l'Exploitant du projet ⁽¹⁾⁽²⁾	70,0
Valeur comptable nette de l'investissement de SNC-Lavalin dans Ambatovy	329,1 \$

(1) Le total des apports de capital, déboursés ou découlant d'engagements restants, et les prêts à l'Exploitant du projet sont inclus dans les « ICI comptabilisés selon la méthode du coût ». L'engagement restant à investir dans Ambatovy, correspondant au montant de l'engagement qui n'a pas encore été déboursé, est inclus au poste « Autres passifs financiers courants » de l'état consolidé de la situation financière de la Société.

(2) Ces prêts portant intérêt à taux variable ont une durée de 15 ans et seront remboursés à même une partie de la quote-part de l'Exploitant du projet dans les distributions futures du projet.

9.3.5 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal des affaires, SNC-Lavalin conclut des transactions avec certains de ses ICI. Les participations dans lesquelles SNC-Lavalin a une influence notable ou un contrôle conjoint, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sont considérées comme des parties liées, conformément aux IFRS.

Conformément aux IFRS, les profits intra-groupe tirés de produits provenant d'ICI comptabilisés selon les méthodes de la mise en équivalence ou de la consolidation intégrale sont éliminés dans la période où ils sont générés, à l'exception des profits réputés avoir été réalisés par l'ICI. Les profits découlant des transactions avec des ICI comptabilisés selon la méthode du coût ne sont pas éliminés, conformément aux IFRS.

Le traitement comptable des profits intra-groupe est présenté ci-dessous :

ICI	MÉTHODE DE COMPTABILISATION	TRAITEMENT COMPTABLE DES PROFITS INTRA-GROUPE
AltaLink	Méthode de la consolidation intégrale	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par AltaLink en vertu de l'application de la loi par un organisme gouvernemental de réglementation indépendant.
ICI comptabilisés en vertu de l'IFRIC 12	Méthode de la consolidation intégrale	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'ICI en vertu de l'entente conclue avec son client.
	Méthode de la mise en équivalence	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'ICI en vertu de l'entente conclue avec son client.
Autres	Méthode de la mise en équivalence	Élimination dans la période où ils sont générés, comme réduction de l'actif sous-jacent et, par la suite, constatation sur la période d'amortissement de l'actif correspondant.
	Méthode du coût	Pas d'élimination, conformément aux IFRS.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, SNC-Lavalin a constaté des produits de 763,6 millions \$ (2011 : 559,5 millions \$) tirés de contrats avec des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. SNC-Lavalin a aussi constaté sa quote-part du résultat net provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence de 114,5 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 (2011 : 102,8 millions \$). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, les produits intra-groupe découlant des transactions avec AltaLink d'un montant de 784,7 millions \$ (2011 : 419,6 millions \$) ont été éliminés à la consolidation alors que les profits sur ces transactions n'ont pas été éliminés.

Les créances clients de SNC-Lavalin provenant de ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 23,3 millions \$ au 31 décembre 2012 (2011 : 43,7 millions \$). Les autres actifs financiers courants de SNC-Lavalin à recevoir de ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 172,4 millions \$ au 31 décembre 2012 (2011 : 83,0 millions \$). L'engagement de SNC-Lavalin restant à investir dans ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence était de 141,5 millions \$ au 31 décembre 2012 (2011 : 129,0 millions \$).

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

10. RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Au quatrième trimestre de 2012, le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin s'est établi à 94,6 millions \$ (0,63 \$ par action après dilution), comparativement à 76,0 millions \$ (0,50 \$ par action après dilution) pour le trimestre correspondant de 2011, reflétant principalement une hausse du résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI, partiellement contrebalancée par un résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI moins élevé.

Pour le quatrième trimestre de 2012, le **résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI a totalisé 24,2 millions \$**, comparativement à 36,5 millions \$ pour la période correspondante de 2011, reflétant essentiellement une hausse des frais de vente, généraux et administratifs, partiellement contrebalancée par une marge brute plus élevée, provenant d'un niveau d'activité plus élevé. La marge brute pour le quatrième trimestre de 2012 incluait des révisions défavorables de la prévision des coûts liées à deux projets d'envergure de la catégorie Ensembles à l'extérieur du Canada, soit l'un dans le secteur Énergie et l'autre dans le secteur Hydrocarbures et produits chimiques, avec des incidences défavorables de 49,0 millions \$ et de 27,6 millions \$ sur la marge brute, respectivement. La marge brute pour 2011 incluait les révisions défavorables de prévision des coûts liées à certains projets dans les secteurs Infrastructures et environnement, et Hydrocarbures et produits chimiques, une perte de 22,4 millions \$ découlant d'une révision de la situation financière nette de la Société liée à ses projets d'infrastructures en Libye et des charges de 35 millions \$ pour la période enregistrées dans le secteur Hydrocarbures et produits chimiques.

Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI a augmenté pour s'établir à 70,4 millions \$, comparativement à 39,5 millions \$ au quatrième trimestre de 2011, principalement en raison des dividendes reçus plus élevés provenant de l'Autoroute 407.

Les produits du quatrième trimestre de 2012 ont augmenté de 14,3 % pour totaliser 2,4 milliards \$, comparativement à 2,1 milliards \$ au quatrième trimestre de 2011, principalement en raison des hausses de 15,8 % et de 21,7 % des produits des catégories Services et Ensembles, respectivement.

Le carnet de commandes de la Société a augmenté pour s'établir à 10,1 milliards \$ au 31 décembre 2012, comparativement à 9,9 milliards \$ à la fin du troisième trimestre de 2012, reflétant principalement une hausse dans la catégorie Ensembles, principalement dans les secteurs Énergie ainsi que Infrastructures et environnement, partiellement contrebalancée par une baisse dans le secteur Hydrocarbures et produits chimiques. L'augmentation dans la catégorie Ensembles a été en partie contrebalancée par une diminution dans la catégorie O&M.

À la fin de décembre 2012, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élevaient à 1,2 milliard \$, comparativement à 1,1 milliard \$ à la fin de septembre 2012, reflétant principalement les liquidités nettes provenant des activités opérationnelles, ainsi que des liquidités nettes provenant des activités de financement, en partie contrebalancées par les liquidités nettes affectées aux activités d'investissement, qui reflétaient principalement une hausse des immobilisations corporelles d'AltaLink, pour la consolidation et l'expansion du réseau de transport d'électricité.

11. LIQUIDITÉS ET RESSOURCES FINANCIÈRES

La présente section Liquidités et ressources financières a été préparée afin de donner au lecteur une meilleure compréhension des principaux éléments des liquidités et de la situation financière de la Société et a été structurée de la façon suivante :

- > l'analyse de la **situation financière**, qui a été préparée avec l'objectif de donner des informations supplémentaires sur les principaux changements dans les états consolidés de la situation financière de la Société en 2012 et en 2011;
- > l'examen de la **position de trésorerie nette** de la Société;
- > l'**analyse des flux de trésorerie**, qui explique comment la Société a généré et affecté la trésorerie et les équivalents de trésorerie;
- > une présentation du **fonds de roulement, des facilités de crédit renouvelables avec recours, des cotes de crédit** et de la **dette avec recours sur le capital total**;
- > l'examen des **obligations contractuelles** et des **instruments financiers dérivés** de la Société, qui fournit un complément d'information permettant de mieux comprendre la situation financière de la Société; et enfin
- > la présentation des **dividendes déclarés** et du **RCPMA** de la Société, pour les 3 derniers exercices.

En ce qui a trait à la suffisance des capitaux propres des actionnaires, la Société cherche à maintenir un équilibre adéquat entre la suffisance des capitaux propres pour financer la position nette d'actifs engagés, le maintien de marges de crédit bancaires suffisantes et la capacité d'absorber les risques nets conservés liés aux projets, tout en maximisant le rendement des capitaux propres.

Les liquidités de la Société proviennent généralement de la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles, des liquidités provenant des activités opérationnelles, de facilités de crédit et d'accès aux marchés de capitaux, selon les besoins, qui sont tous des éléments dont il est question dans la section qui suit. Alors que les liquidités restent sujettes à de nombreux risques et limites, notamment, les risques décrits à la section 14 « Risques et incertitudes » ainsi qu'à la présente section, la Société croit que sa situation actuelle de liquidité, incluant sa position de trésorerie, sa capacité de crédit inutilisée ainsi que ses liquidités provenant de ses activités opérationnelles seront suffisantes pour financer ses activités dans un avenir prévisible.

La stratégie de la Société en matière de liquidités est guidée par deux objectifs :

- i) le maintien d'une cote de crédit de première catégorie; et
- ii) le maintien d'un niveau de trésorerie disponible et/ou de facilités de crédit suffisants pour (a) respecter les besoins continus en fonds de roulement, en particulier pour les projets de la catégorie Ensembles, et (b) respecter les engagements à investir dans des projets de la catégorie ICI ou fournir le financement pour ces derniers, sur une base continue.

11.1 ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2012	2011	2010
Actifs courants	3 794,1 \$	3 546,3 \$	3 566,5 \$
Actifs non courants	5 816,8	4 807,7	3 954,3
Total de l'actif	9 610,9	8 354,0	7 520,8
Passifs courants	3 958,2	3 514,3	2 886,6
Passifs non courants	3 574,3	2 953,0	2 714,7
Total du passif	7 532,5	6 467,3	5 601,3
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin	2 075,4	1 883,1	1 816,8
Participations ne donnant pas le contrôle	3,0	3,6	102,7
Total du passif et des capitaux propres	9 610,9 \$	8 354,0 \$	7 520,8 \$

11.1.1 TOTAL DES ACTIFS COURANTS

Le total des actifs courants a augmenté de 247,8 millions \$ entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012, reflétant principalement :

PROVENANT DES ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS
<p>Une augmentation de 60,6 millions \$ reflétant essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 113,4 millions \$ des créances clients, principalement attribuable à AltaLink; partiellement contrebalancée par > une baisse de 30,3 millions \$ des autres actifs financiers courants; et > une baisse de 13,3 millions \$ de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. 	<p>Une augmentation de 187,2 millions \$ reflétant essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 207,3 millions \$ au titre des contrats en cours, en raison de divers projets en cours; > une hausse de 62,6 millions \$ des autres actifs financiers courants, reflétant principalement une hausse des retenues sur contrats avec des clients, provenant essentiellement de GISM, partiellement contrebalancée essentiellement par une baisse dans les avances aux fournisseurs, aux sous-traitants et aux employés et dépôts sur contrats; et > une hausse de 60,5 millions \$ des autres actifs courants; partiellement contrebalancées par > une baisse de 93,8 millions \$ des créances clients, en raison de divers projets en cours; et > une baisse de 42,9 millions \$ de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les actifs courants ont diminué de 20,2 millions \$ entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011, reflétant principalement :

PROVENANT DES ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS
<p>Une augmentation de 45,4 millions \$ reflétant essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 30,6 millions \$ des créances clients; et > une hausse de 14,1 millions \$ de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. 	<p>Une diminution de 65,6 millions \$ reflétant essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> > une baisse de 148,6 millions \$ des créances clients; et > une baisse de 50,9 millions \$ des contrats en cours; partiellement contrebalancées par > une hausse de 101,7 millions \$ des autres actifs financiers courants; et > une hausse de 44,4 millions \$ des autres actifs courants.

11.1.2 TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS

Le total des actifs non courants a augmenté de 1 009,1 millions \$ entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012, reflétant principalement :

PROVENANT DES ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS
Une augmentation de 891,7 millions \$ reflétant essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 832,3 millions \$ des immobilisations corporelles d'AltaLink, pour la consolidation et l'expansion du réseau de transport d'électricité; et > une hausse de 76,5 millions \$ des autres actifs non courants, reflétant principalement une augmentation des immobilisations incorporelles d'AltaLink. 	Une augmentation de 117,4 millions \$ reflétant essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 45,7 millions \$ des ICI comptabilisés selon la méthode du coût, reflétant principalement une augmentation de l'investissement dans Ambatovy; > une hausse de 33,2 millions \$ des immobilisations corporelles; et > une hausse de 23,2 millions \$ des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Les actifs non courants ont augmenté de 853,4 millions \$ entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011, reflétant principalement :

PROVENANT DES ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS
Une augmentation de 664,5 millions \$ reflétant essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 564,9 millions \$ des immobilisations corporelles d'AltaLink; et > une hausse de 72,0 millions \$ des actifs financiers non courants. 	Une augmentation de 188,9 millions \$ reflétant essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 97,4 millions \$ du goodwill résultant d'acquisitions d'entreprises en 2011; et > une hausse de 44,7 millions \$ des immobilisations corporelles.

11.1.3 TOTAL DES PASSIFS COURANTS

Le total des passifs courants a augmenté de 443,9 millions \$ entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012, reflétant les éléments suivants :

PROVENANT DES ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS
Une augmentation de 210,7 millions \$ reflétant essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 157,2 millions \$ de la dette à court terme sans recours et de la tranche courante de la dette à long terme sans recours, principalement liée à AltaLink; et > une hausse de 49,8 millions \$ des dettes fournisseurs. 	Une augmentation de 233,2 millions \$ reflétant essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 79,6 millions \$ des dettes fournisseurs; > une hausse de 61,3 millions \$ des produits différés; > une avance de 43,3 millions \$ liée à un arrangement de financement de contrat; et > une hausse de 30,1 millions \$ des acomptes reçus sur contrats.

Les passifs courants ont augmenté de 627,7 millions \$ entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011, reflétant les éléments suivants :

PROVENANT DES ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS
Une augmentation de 392,6 millions \$ reflétant essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 288,6 millions \$ de la dette à court terme sans recours et de la tranche courante de la dette à long terme sans recours, principalement liée à AltaLink; et > une hausse de 97,9 millions \$ des dettes fournisseurs. 	Une augmentation de 235,1 millions \$ reflétant essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 171,1 millions \$ des produits différés; et > une hausse de 147,9 millions \$ des dettes fournisseurs; partiellement contrebalancées par > une baisse de 106,2 millions \$ des acomptes reçus sur contrats.

11.1.4 TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS

Le total des passifs non courants a augmenté de 621,3 millions \$ entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012, reflétant principalement :

PROVENANT DES ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS
<p>Une augmentation de 511,1 millions \$ reflétant essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 439,3 millions \$ de la dette à long terme sans recours, principalement liée à AltaLink, essentiellement pour financer ses dépenses d'investissement; et > une hausse de 107,5 millions \$ des autres passifs non courants, reflétant principalement une hausse des contributions de tiers d'AltaLink; partiellement contrebalancées par > une baisse de 37,4 millions \$ des autres passifs financiers non courants, reflétant principalement une baisse du passif lié aux apports de tiers d'AltaLink. 	<p>Une augmentation de 110,2 millions \$ reflétant essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 96,8 millions \$ des provisions, reflétant principalement des provisions pour pertes sur projets.

Le total des passifs non courants a augmenté de 238,3 millions \$ entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011, reflétant principalement :

PROVENANT DES ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS
<p>Une augmentation de 135,1 millions \$ reflétant essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 57,6 millions \$ des autres passifs non courants; > une hausse de 44,0 millions \$ des autres passifs financiers non courants; et > une hausse de 32,4 millions \$ de la dette à long terme sans recours, principalement liée à AltaLink. 	<p>Une augmentation de 103,2 millions \$ reflétant essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 49,6 millions \$ du passif d'impôt sur le résultat différé; et > une hausse de 46,7 millions \$ des provisions.

11.1.5 TOTAL DU PASSIF FINANCIER

Le total du passif financier de la Société, tel qu'il est présenté à la note 27A des états financiers consolidés annuels audités de 2012, s'élevait à 5,3 milliards \$ au 31 décembre 2012, comparativement à 4,5 milliards \$ et à 4,1 milliards \$ aux 31 décembre 2011 et 2010, respectivement.

11.1.6 TOTAL DES CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin ont connu une augmentation de 192,3 millions \$ au 31 décembre 2012 par rapport au 31 décembre 2011, reflétant essentiellement le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin pour 2012, partiellement contrebalancé par les dividendes déclarés aux actionnaires de SNC-Lavalin.

L'augmentation de 66,3 millions \$ enregistrée entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011 reflétait essentiellement le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin pour 2011, partiellement contrebalancé par l'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle dans AltaLink, de même que par les dividendes déclarés aux actionnaires de SNC-Lavalin.

11.2 POSITION DE TRÉSORERIE NETTE

La position de trésorerie nette de la Société, qui est une mesure financière non définie par les IFRS, obtenue en excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie provenant des ICI et sa dette avec recours de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie, se présentait comme suit :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2012	2011	2010
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 174,9 \$	1 231,0 \$	1 235,1 \$
Moins :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale	17,6	30,9	16,8
Dette avec recours	348,6	348,4	348,2
Position de trésorerie nette	808,7 \$	851,7 \$	870,1 \$

La position de trésorerie nette au 31 décembre 2012 était de 808,7 millions \$, comparativement à 851,7 millions \$ au 31 décembre 2011.

Au cours des périodes précédentes, la Société a présenté sa position de « liquidités discrétionnaires », qui était une mesure financière non définie par les IFRS et qui se basait sur certaines estimations et hypothèses de la direction. À la lumière d'une revue de la présentation d'information de la Société et d'autres émetteurs assujettis nord-américains ainsi que des pairs de la Société, qui n'utilisent ou ne présentent pas cette mesure, la Société a décidé de cesser de présenter ses « liquidités discrétionnaires », mais continuera de présenter sa trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que sa position de trésorerie nette. La Société croit que sa situation actuelle de liquidité, incluant sa position de trésorerie et sa capacité de crédit inutilisée, sera suffisante pour financer ses activités dans un avenir prévisible.

La position de trésorerie nette au 31 décembre 2012 incluait 12,8 millions \$ de trésorerie et d'équivalents de trésorerie détenus dans une banque libyenne (2011 : 22,9 millions \$). Bien que la Société croit qu'il y a un risque en ce qui a trait à sa capacité actuelle de rapatrier ces fonds, la Société n'a pas actuellement l'intention d'essayer d'effectuer un tel rapatriement ou de cesser de faire affaire en Libye et continue de chercher des occasions de poursuivre ses projets existants en Libye, ainsi que de conclure de nouvelles affaires. Par conséquent, la Société croit que ce montant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie est entièrement disponible pour financer ses activités dans ce pays. La Société continuera d'évaluer les risques liés à la situation politique en Libye à mesure que des faits nouveaux surviennent et que les circonstances évoluent.

11.3 ANALYSE DES FLUX DE TRÉSORERIE

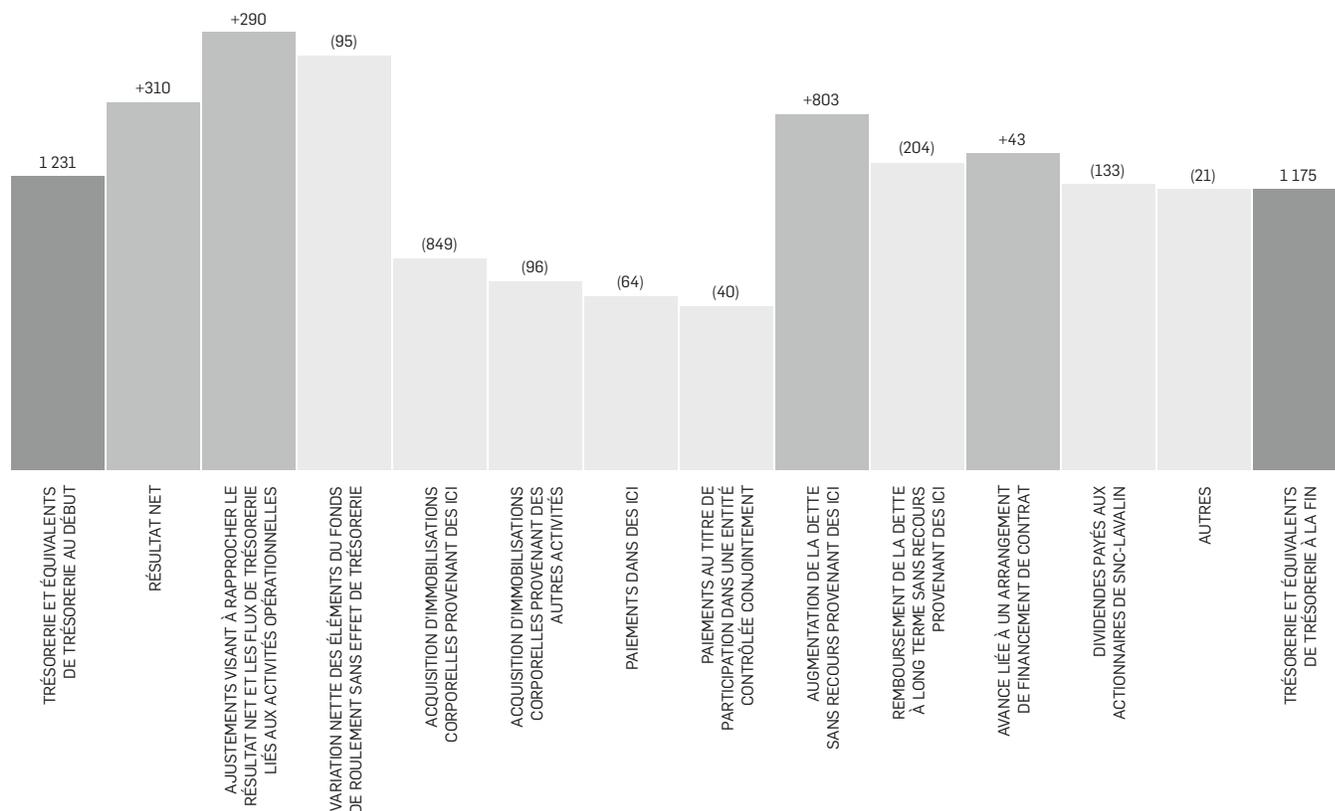
SOMMAIRE DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2012	2011
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
Activités opérationnelles	504,3 \$	919,6 \$
Activités d'investissement	(1 062,9)	(863,6)
Activités de financement	505,1	(56,8)
Diminution liée aux écarts de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus dans des établissements à l'étranger	(2,6)	(3,3)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(56,1)	(4,1)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	1 231,0	1 235,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	1 174,9 \$	1 231,0 \$

Le graphique ci-dessous illustre les principaux éléments des flux de trésorerie ayant eu une incidence sur la variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la Société au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2012. Ces éléments sont analysés en détail dans cette section.

VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN 2012

(EN MILLIONS \$ CA)



Activités opérationnelles	<p>Les liquidités générées par les activités opérationnelles ont diminué pour s'établir à 504,3 millions \$ en 2012 comparativement aux liquidités générées de 919,6 millions \$ en 2011, reflétant principalement des liquidités affectées à la variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie, qui ont totalisé 95,2 millions \$ en 2012, par rapport à des liquidités générées de 341,8 millions \$ en 2011, reflétant essentiellement la hausse des besoins en fonds de roulement.</p>
Activités d'investissement	<p>Les liquidités utilisées pour les activités d'investissement ont augmenté pour atteindre 1 062,9 millions \$ en 2012 par rapport à des liquidités utilisées de 863,6 millions \$ en 2011. Les principales activités d'investissement ont porté sur les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> > l'acquisition d'immobilisations corporelles provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale, pour un décaissement total de 849,2 millions \$ en 2012, comparativement à 545,8 millions \$ en 2011, attribuable à AltaLink pour les deux exercices, en raison essentiellement des dépenses d'investissement dans des projets de transport d'électricité; > des paiements de 40,3 millions \$ effectués au deuxième trimestre de 2012 au titre de participation dans SNC-Lavalin Favez Engineering, une entité contrôlée conjointement en Arabie saoudite; > l'acquisition d'entreprises pour un décaissement total de 17,8 millions \$ en 2012, comparativement à 140,4 millions \$ en 2011; > le décaissement de 64,1 millions \$ lié à des paiements dans des ICI en 2012, reflétant les paiements faits principalement au titre d'Ambatovy et de PRIPL, comparativement à 101,1 millions \$ en 2011, reflétant les paiements faits au titre d'Ambatovy, d'Astoria II et de REPL; et > l'acquisition d'immobilisations corporelles provenant des autres activités, pour un décaissement total de 96,2 millions \$ en 2012, comparativement à 67,2 millions \$ en 2011. Environ 46 % et 47 %, en 2012 et 2011 respectivement, des acquisitions d'immobilisations corporelles liées à ces autres activités avaient trait aux technologies de l'information.
Activités de financement	<p>Les liquidités générées par les activités de financement ont totalisé 505,1 millions \$ en 2012, comparativement à des liquidités de 56,8 millions \$ utilisées pour les activités de financement en 2011. Les principales activités de financement ont été les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Une augmentation de la dette à long terme sans recours provenant des ICI qui a totalisé 802,9 millions \$ en 2012, comparativement à 374,8 millions \$ en 2011, principalement attribuable à AltaLink pour les deux exercices; > Une augmentation du remboursement de la dette à long terme sans recours provenant des ICI qui a totalisé 203,6 millions \$ en 2012, principalement attribuable à AltaLink, comparativement à 7,7 millions \$ en 2011; > Une avance de 43,3 millions \$ liée à un arrangement de financement de contrat en 2012; > L'acquisition de la participation de 23,08 % de Macquarie Essential Assets Partnership dans AltaLink pour une contrepartie totale en espèces de 228,8 millions \$ au troisième trimestre de 2011. Dans le cadre de cette transaction, la Société a aussi fait l'acquisition d'une débenture d'une filiale pour 50,0 millions \$; > Les dividendes payés aux actionnaires de SNC-Lavalin se sont élevés à 132,9 millions \$ en 2012, comparativement à 126,8 millions \$ en 2011, reflétant une augmentation des dividendes payés par action, qui se sont chiffrés à 0,88 \$ par action en 2012, comparativement à 0,84 \$ par action en 2011; > En vertu de son offre publique de rachat d'actions dans le cours normal de ses activités, la Société a racheté des actions pour un total de 6,9 millions \$ en 2012 (175 700 actions au prix moyen de rachat de 39,12 \$), comparativement à 44,3 millions \$ en 2011 (819 400 actions au prix moyen de rachat de 54,03 \$). La Société prévoit racheter certaines de ses actions ordinaires en 2013, sur les bases de la pratique générale en vertu de laquelle la Société tente de racheter ses actions ordinaires dans le cours normal des activités principalement pour contrebalancer l'effet dilutif de l'émission d'actions en vertu de ses régimes d'options sur actions; > L'émission d'actions suivant l'exercice d'options sur actions attribuées a généré des liquidités totales de 6,9 millions \$ en 2012 (210 140 options sur actions à un prix moyen de 32,98 \$), comparativement à 26,9 millions \$ en 2011 (820 216 options sur actions à un prix moyen de 32,84 \$). En 2012, 664 908 options sur actions ont expiré, comparativement à aucune en 2011, principalement parce que leur prix d'exercice était supérieur au prix du marché de l'action ordinaire de la Société au moment de leur expiration. Au 27 février 2013, 4 984 596 options sur actions étaient en cours, à des prix d'exercice variant de 31,59 \$ à 57,07 \$ par action ordinaire. À la même date, le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation était de 151 346 737.

11.4 FONDS DE ROULEMENT

FONDS DE ROULEMENT

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA, SAUF LE RATIO DU FONDS DE ROULEMENT)	2012	2011
Actifs courants	3 794,1 \$	3 546,3 \$
Passifs courants	3 958,2	3 514,3
Fonds de roulement	(164,1) \$	32,0 \$
Ratio du fonds de roulement	0,96	1,01

Le fonds de roulement et le ratio du fonds de roulement ont affiché une baisse au 31 décembre 2012 par rapport à l'exercice précédent, reflétant une hausse des immobilisations corporelles provenant d'AltaLink, et les dividendes versés aux actionnaires de SNC-Lavalin, partiellement contrebalancés par une dette à long terme sans recours additionnelle provenant d'AltaLink, et le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin de 2012.

11.5 ENDETTEMENT AVEC RECOURS ET ENDETTEMENT SANS RECOURS

Dette avec recours	Facilité de crédit renouvelable avec recours	La Société dispose de marges de crédit renouvelables consenties à long terme par différentes banques, totalisant 590,0 millions \$, sur lesquelles elle peut soit émettre des lettres de crédit, soit emprunter à des taux variables ne dépassant pas le taux préférentiel. Au 31 décembre 2012, un montant de 123,4 millions \$ sur ces marges de crédit demeurerait inutilisé, la différence de 466,6 millions \$ ayant servi exclusivement à l'émission de lettres de crédit. De plus, la Société possède d'autres marges de crédit destinées spécifiquement à l'émission de lettres de crédit. Toutes les marges de crédit mentionnées ci-dessus sont non garanties et sont assujetties à des clauses de sûreté négative.
	Débiteure avec recours — cotes de crédit	Le 14 septembre 2012, DBRS a confirmé la cote de crédit des débiteures de la Société de BBB (élevée) , avec une perspective stable. Le 20 avril 2012, S&P a confirmé la cote de crédit des débiteures de la Société de BBB+ et a revu la perspective, la faisant passer de stable à négative . La perspective négative reflète les inquiétudes de S&P concernant les répercussions éventuelles sur la position concurrentielle de la Société à la suite de la publication des résultats d'un examen indépendant volontaire dans le rapport de gestion 2011 de la Société. Se reporter à la section « Risques et incertitudes » pour plus de précisions sur l'incidence possible de l'abaissement des cotes de crédit attribuées aux débiteures de la Société.
	Ratio de la dette avec recours sur le capital total	Ce ratio compare le solde de la dette avec recours à la somme de la dette avec recours et des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les autres composantes des capitaux propres, et constitue une mesure des capacités financières de la Société. Aux 31 décembre 2012 et 2011, le ratio de la dette avec recours sur le capital total de la Société était de 14:86 et de 15:85 respectivement , en deçà de l'objectif de la Société, qui est de ne pas dépasser un ratio de 30:70.
Dette sans recours	SNC-Lavalin ne tient pas compte de la dette sans recours lorsqu'elle effectue le suivi de son capital, car une telle dette découle de la consolidation intégrale de certains ICI détenus par la Société. En conséquence, les bailleurs de fonds d'une telle dette n'ont pas recours au crédit général de la Société, mais plutôt à des actifs précis des ICI qu'ils financent. Les ICI de la Société comptabilisés selon les méthodes de la consolidation intégrale ou de la mise en équivalence pourraient, par contre, présenter un risque si ces investissements n'étaient pas en mesure de rembourser leur dette à long terme sans recours.	

11.6 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

11.6.1 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cours normal de ses activités, SNC-Lavalin assume diverses obligations contractuelles. Le tableau suivant présente un sommaire des engagements contractuels futurs de SNC-Lavalin portant précisément sur les remboursements de la dette à court terme et de la dette à long terme, les engagements à investir dans des ICI et les obligations en vertu de contrats de location :

(EN MILLIONS \$ CA)	2013	2014-2015	2016-2017	PAR LA SUITE	TOTAL
Versements sur la dette à court terme et la dette à long terme :					
Avec recours	– \$	– \$	– \$	350,0 \$	350,0 \$
Sans recours provenant des ICI	484,6	52,8	158,9	1 805,5	2 501,8
Engagements à investir dans des ICI	154,7	–	–	–	154,7
Obligations en vertu de contrats de location simple à long terme	111,0	176,5	104,4	80,0	471,9
Total	750,3 \$	229,3 \$	263,3 \$	2 235,5 \$	3 478,4 \$

D'autres précisions sur les versements futurs de capital sur la dette à court terme et la dette à long terme avec recours et sans recours de la Société sont fournies à la note 17D des états financiers consolidés annuels audités de 2012 de la Société. Les engagements à investir dans des ICI proviennent du fait que SNC-Lavalin peut ne pas être tenue de verser immédiatement son apport lorsqu'elle investit, mais peut plutôt injecter sa part des fonds au fil du temps, tel qu'il est décrit à la note 5C de ses états financiers consolidés annuels audités de 2012. Les engagements à investir dans des ICI sont constatés pour les investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût, et sont principalement liés à GSM, Chinook, 407 EDGGP et Ambatovy. De l'information relative aux paiements de location minimaux de la Société pour des loyers annuels de base en vertu de contrats de location simple à long terme est fournie à la note 31 de ses états financiers consolidés annuels audités de 2012.

11.6.2 INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société présente l'information sur le classement et la juste valeur de ses instruments financiers, de même que sur la nature, l'ampleur et la gestion des risques découlant des instruments financiers, à la note 27 de ses états financiers consolidés annuels audités de 2012.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	ARRANGEMENT FINANCIER
<p>SNC-Lavalin utilise des instruments financiers dérivés, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. des contrats de change à terme pour se protéger du risque de fluctuation provenant des taux de change sur des projets, et ii. des swaps de taux d'intérêt pour couvrir la variabilité des taux d'intérêt liés aux arrangements de financement. 	<p>La Société a un arrangement financier avec une institution financière de première catégorie afin de réduire le risque de variabilité de ses régimes dont le paiement fondé sur les actions est réglé en trésorerie découlant de la fluctuation du prix de ses actions (se reporter à la note 21C des états financiers consolidés annuels audités de 2012).</p>
<p>Tous les instruments financiers sont conclus avec des institutions financières de première catégorie, dont SNC-Lavalin prévoit qu'elles respecteront de façon satisfaisante leurs obligations en vertu des contrats.</p>	

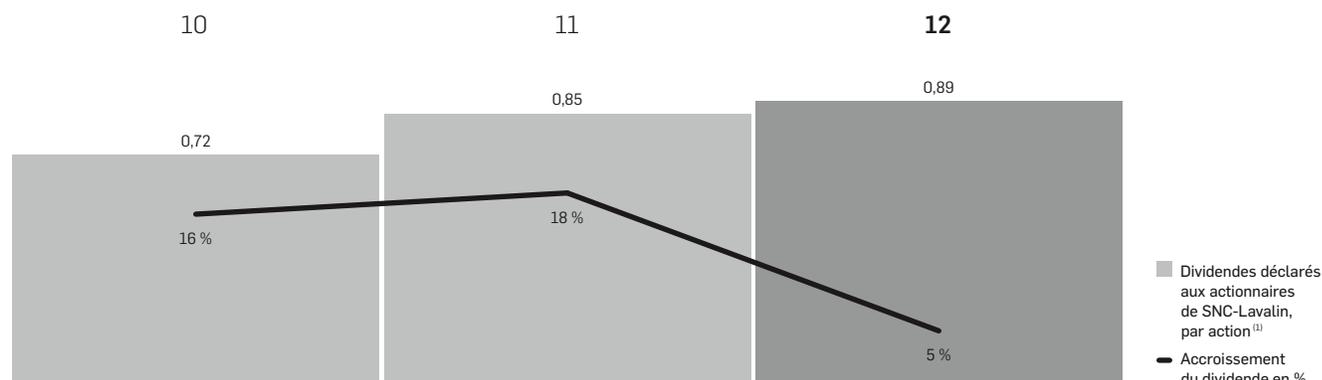
La Société ne détient ni n'émet d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives, mais seulement à des fins de couverture. Les instruments financiers dérivés sont assujettis aux modalités de crédit, contrôles financiers et procédures de gestion et de surveillance des risques habituels.

11.7 DIVIDENDES DÉCLARÉS

Le conseil d'administration a décidé d'augmenter le dividende trimestriel en espèces à payer aux actionnaires en le portant de 0,22 \$ par action à 0,23 \$ par action au quatrième trimestre de 2012, pour des dividendes déclarés totalisant 0,89 \$ par action pour l'exercice 2012. Les dividendes déclarés pour les 3 derniers exercices sont présentés dans le tableau ci-dessous :

DIVIDENDES DÉCLARÉS PAR ACTION

(EN \$ CA)



(1) Les dividendes déclarés sont présentés dans l'exercice pour lequel les résultats financiers sont annoncés publiquement, nonobstant la date de déclaration ou de paiement.

Le total des dividendes en espèces payés en 2012 s'élevait à 132,9 millions \$ comparativement à 126,8 millions \$ en 2011. La Société a versé des dividendes trimestriels sans interruption depuis 23 ans et a augmenté son dividende annuel par action pour chacun des 12 derniers exercices.

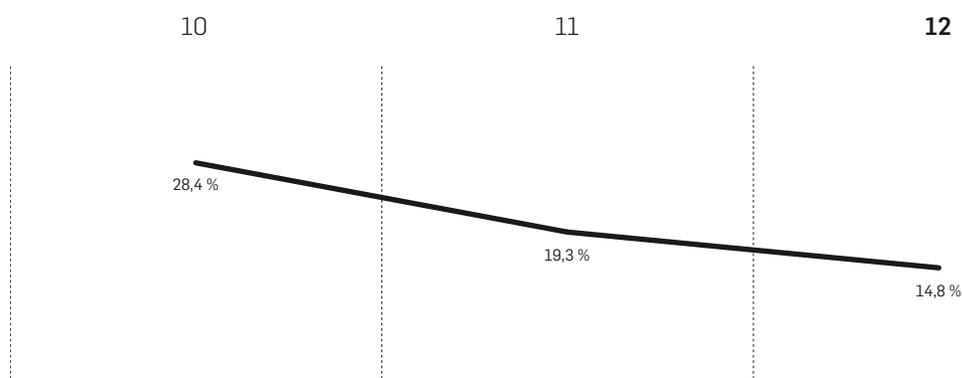
11.8 RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES MOYENS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES

Le RCPMA est une mesure financière non définie par les IFRS du rendement des capitaux propres de la Société. Le RCPMA, tel qu'il est calculé par la Société, correspond au résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin des 12 derniers mois divisé par la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin des 13 derniers mois, excluant les « autres composantes des capitaux propres ».

La Société exclut les « autres composantes des capitaux propres » puisque cette composante des capitaux propres découle principalement du traitement comptable des couvertures de flux de trésorerie, et ne reflète pas la méthode utilisée par la Société pour évaluer la gestion de son risque de change. Ainsi, les « autres composantes des capitaux propres » ne reflètent pas la situation financière de la Société.

En 2012, le RCPMA s'est élevé à 14,8 %, comparativement à 19,3 % en 2011.

RCPMA



12. JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES ET SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS

L'application des méthodes comptables de la Société, qui sont décrites à la note 2 des états financiers consolidés annuels audités de 2012 de la Société, exige que la direction exerce son jugement et qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne sont pas facilement disponibles d'autres sources. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes se fondent sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Les jugements comptables critiques et les estimations clés relatives à l'avenir et les autres sources principales d'incertitudes relatives aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière, qui présentent un risque significatif d'entraîner un ajustement considérable de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant sont détaillées à la note 3 des états financiers consolidés annuels audités de 2012 de la Société.

13. MÉTHODES COMPTABLES ET MODIFICATIONS

13.1 NORMES ET INTERPRÉTATIONS PUBLIÉES EN VUE D'ÊTRE APPLIQUÉES À UNE DATE ULTÉRIEURE

Les normes et les modifications aux normes existantes suivantes ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, et l'application anticipée est permise :

- > L'IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »), remplace les directives de consolidation de l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et le SIC-12, *Consolidation — Entités ad hoc*, et énonce les principes permettant de déterminer qu'une entité en contrôle une autre.
- > L'IFRS 11, *Partenariats* (« IFRS 11 »), remplace l'IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, et SIC-13, *Entités contrôlées conjointement — Apports non monétaires par des coentrepreneurs*, et impose une méthode unique pour la comptabilisation des participations dans des entités contrôlées conjointement.
- > L'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* (« IFRS 12 »), établit les obligations d'information exhaustives pour toutes les formes de participation dans d'autres entités, y compris dans des partenariats, des entreprises associées et des entités ad hoc.
- > L'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, regroupe toutes les dispositions des IFRS concernant l'évaluation à la juste valeur et les informations à fournir à ce sujet.
- > L'IAS 27, *États financiers individuels*, et l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, amendées et renommées par suite de la publication des nouvelles normes IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12.
- > Modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, afin d'exiger que les entités regroupent les éléments compris dans les autres éléments du résultat global qui sont susceptibles d'être reclassés en résultat net.
- > Modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel* (« IAS 19 »), afin d'éliminer l'application de la méthode dite du « corridor » ayant pour effet de différer la comptabilisation des gains et des pertes, afin d'éliminer le concept de rendement attendu des actifs, de simplifier la présentation des variations des actifs et des passifs découlant de régimes à prestations définies, et d'améliorer les informations à fournir pour les régimes à prestations définies.
- > L'International Accounting Standards Board a aussi publié une série de modifications aux IFRS comme suit :
 - Modifications à l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (« IFRS 1 »), relatives à l'application répétée de l'IFRS 1 et aux coûts d'emprunt.
 - Modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, relatives à la clarification des exigences en matière d'information comparative.
 - Modifications à l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, relatives au classement du matériel d'entretien.
 - Modifications à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, relatives à l'effet fiscal des distributions aux porteurs d'instruments de capitaux propres.
 - Modifications à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, relatives à l'information financière intermédiaire et informations sectorielles sur le total des actifs et le total des passifs.

Les modifications à l'IAS 19 devraient se traduire par une augmentation (diminution) de la charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies constatée au compte de résultat et par une diminution (augmentation) équivalente des pertes actuarielles constatées à l'état du résultat global provenant de régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi, avec une incidence de néant sur les résultats non distribués de la Société. L'adoption de ces modifications aurait résulté en une diminution du résultat net de 3,2 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 (2011 : 1,4 million \$) et en une diminution équivalente des pertes actuarielles constatées à l'état du résultat global pour les exercices terminés les 31 décembre 2012 et 2011, avec une incidence de néant sur les résultats non distribués de la Société aux 31 décembre 2012 et 2011. Ce changement se rapporte principalement à l'élimination du rendement attendu des actifs des régimes, qui sera remplacé par un taux d'actualisation appliqué au passif net au titre des prestations constituées en vertu de l'IAS 19 modifié.

La Société évalue actuellement l'incidence sur ses états financiers de l'adoption des autres normes et modifications énumérées ci-dessus.

La norme suivante a été publiée et est applicable par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015, et l'application anticipée est permise :

> L'IFRS 9, *Instruments financiers*, porte sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers.

14. RISQUES ET INCERTITUDES

La Société est assujettie à un certain nombre de risques et d'incertitudes dans le cadre de ses activités et vous devriez porter une attention particulière aux risques et aux incertitudes mentionnés ci-après avant d'investir dans les titres de la Société. D'autres risques qui sont actuellement inconnus ou que la Société considère comme négligeables à l'heure actuelle pourraient également nuire à ses activités, à ses résultats d'exploitation, à sa situation financière et à ses liquidités.

RISQUES LIÉS À DES LITIGES, À DES QUESTIONS D'ORDRE RÉGLEMENTAIRE ET À DES ENQUÊTES

L'issue des réclamations et litiges en cours et futurs pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

SNC-Lavalin et ses ICI sont ou peuvent être parties à divers litiges dans le cours normal de leurs activités. Étant donné que la Société exerce ses activités dans les domaines de l'ingénierie et de la construction, et de l'exploitation et de l'entretien pour des installations et des projets où des défauts de conception, de construction ou de systèmes peuvent entraîner des blessures ou des dommages graves à des employés, d'autres personnes ou des biens, la Société est exposée à des réclamations et à des litiges importants en cas de défaut sur de tels projets. Ces réclamations pourraient notamment porter sur des lésions corporelles, des décès, des interruptions des activités, des dommages aux biens, de la pollution et des dommages à l'environnement, et elles pourraient provenir de clients ou de tierces parties, entre autres de personnes habitant ou travaillant près de projets de clients. SNC-Lavalin peut également être exposée à des réclamations lorsqu'il est convenu qu'un projet devra atteindre certaines normes de performance ou respecter certaines exigences techniques et que ce même projet n'atteint ou ne respecte pas ces normes ou exigences. La Société accepte, dans bon nombre de contrats qu'elle conclut avec des clients, des sous-traitants et des fournisseurs, de garder ou de prendre en charge la responsabilité potentielle relative aux dommages, aux pénalités, aux pertes et aux autres expositions liés aux projets, ce qui pourrait entraîner des réclamations dépassant de beaucoup les profits attendus de ces contrats. En outre, bien que certains clients et sous-traitants puissent accepter d'indemniser la Société relativement à certains types de responsabilité, ces tierces parties pourraient refuser de payer ou être dans l'incapacité de le faire.

De plus, le 1^{er} mars 2012, une « requête pour autorisation d'exercer un recours collectif et de se voir attribuer le statut de représentant » (la « Requête québécoise ») a été déposée devant la Cour supérieure du Québec, au nom des personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin entre le 13 mars 2009 et le 28 février 2012 inclusivement sur le marché primaire ou secondaire. Les réclamations mises de l'avant par la Requête québécoise se fondent sur la responsabilité légale prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières* et sur la responsabilité civile pour négligence découlant de fausses représentations.

Le 9 mai 2012, deux recours collectifs ont été intentés devant la Cour supérieure de l'Ontario au nom de toutes les personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin au cours de différentes périodes. Ces deux recours ont été regroupés en un seul (le « Recours ontarien ») le 29 juin 2012. Le Recours ontarien recherche une condamnation à des dommages-intérêts pour le compte de toutes les personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin au cours de la période allant du 6 novembre 2009 au 27 février 2012 (la « période visée par le recours collectif »). Les réclamations mises de l'avant par le Recours ontarien se fondent, entre autres, sur la responsabilité légale prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières* et la common law découlant de déclarations inexactes.

La Requête québécoise et le Recours ontarien (collectivement, les « Recours ») allèguent que certains documents déposés par SNC-Lavalin contenaient des fausses représentations ou des déclarations inexactes concernant, entre autres, les pratiques de gouvernance, la suffisance des contrôles et des procédures et le bénéfice net déclaré pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 de SNC-Lavalin, ainsi que le respect de son code d'éthique.

Dans le cadre de chacun des Recours, on réclame des dommages-intérêts fondés sur la baisse de la valeur marchande des valeurs mobilières achetées par les membres des groupes proposés lorsque SNC-Lavalin a émis un communiqué de presse daté du 28 février 2012 ainsi que d'autres dommages-intérêts généraux et des frais. Dans le cadre du Recours ontarien, on réclame des dommages-intérêts additionnels en raison d'une autre baisse du cours des actions qui serait survenue le 25 juin 2012.

Le 19 septembre 2012, le juge saisi du Recours ontarien a accepté que les demandresses limitent leurs réclamations à celles fondées sur la responsabilité légale prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières* découlant de déclarations inexactes, conformément à une entente conclue entre les parties. Le juge a autorisé les demandresses à aller de l'avant avec les réclamations fondées sur la responsabilité légale et a certifié un recours collectif regroupant les actionnaires ayant acheté des actions de SNC-Lavalin au cours de la période visée par le recours collectif, à l'exclusion des résidents du Québec. Le 24 janvier 2013, un juge de la Cour supérieure du Québec a rendu un verdict similaire à l'égard des résidents du Québec.

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de prédire l'issue de ces poursuites ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant, et SNC-Lavalin pourrait, dans l'avenir, être visée par d'autres recours collectifs ou litiges. Alors que SNC-Lavalin souscrit une assurance de responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants, laquelle couvre la responsabilité de ces derniers pour leurs actes ou omissions dans le cadre de leurs fonctions à titre d'administrateur et de dirigeant, la Société ne maintient aucune autre assurance relativement aux Recours. Le montant de couverture d'assurance pour les administrateurs et dirigeants est limité et une telle couverture peut ne représenter qu'une infime partie du montant que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement aux Recours. Les montants que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement à ces recours ou autres litiges, pourraient être importants, et ils pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les liquidités et les résultats financiers de SNC-Lavalin.

SNC-Lavalin maintient une couverture d'assurance pour les divers aspects de ses activités et de son exploitation. Les programmes d'assurance de la Société sont assortis de diverses limites et montants maximaux de couverture, et il est possible que certaines compagnies d'assurance cherchent à refuser des réclamations demandées par la Société. De plus, SNC-Lavalin a choisi de conserver une tranche des pertes pouvant survenir au moyen de divers déductibles, limites et retenues en vertu de ces programmes. Par conséquent, la Société pourrait être exposée à une responsabilité future pour laquelle elle pourrait n'être que partiellement assurée, ou encore ne pas être assurée du tout.

En outre, la nature des activités de la Société fait parfois en sorte que des clients, des sous-traitants et des fournisseurs présentent des réclamations, notamment à l'égard du recouvrement de coûts liés à certains projets. Dans un même ordre d'idées, SNC-Lavalin présente parfois des avis de modification et des réclamations à des clients, des sous-traitants et des fournisseurs. Dans l'éventualité où la Société ne documenterait pas de façon adéquate la nature des réclamations et des avis de modification ou serait incapable de négocier des règlements raisonnables avec ses clients, sous-traitants et fournisseurs, elle pourrait enregistrer des dépassements de coûts, une réduction de ses profits ou, dans certains cas, une perte sur un projet. L'incapacité de recouvrer rapidement les sommes relatives à ce type de réclamations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les liquidités et les résultats financiers de SNC-Lavalin. De plus, sans égard à la qualité de la documentation de la Société sur la nature de ses réclamations et avis de modification, les coûts liés aux poursuites et aux procédures de défense relatives aux réclamations et aux avis de modification pourraient être importants.

Les décisions judiciaires et réglementaires comportent des éléments d'incertitudes intrinsèques, et des jugements défavorables peuvent être, et sont parfois, rendus. L'issue de réclamations en cours ou futures contre SNC-Lavalin pourrait se traduire par des responsabilités professionnelles, des responsabilités du fait des produits, des responsabilités criminelles, des provisions pour garanties et d'autres responsabilités qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société dans l'éventualité où elle ne serait pas assurée contre une telle perte ou que son assureur ne lui fournirait pas de couverture à cet égard.

La Société est assujettie à des enquêtes en cours qui pourraient avoir une incidence défavorable sur ses activités, ses résultats d'exploitation ou sa réputation et qui pourraient l'exposer à des sanctions, à des amendes ou à des pénalités pécuniaires dont certaines pourraient être importantes.

En février 2012, le conseil d'administration a amorcé, sous la direction de son comité d'audit, une enquête indépendante (l'« examen indépendant ») des faits et circonstances se rapportant à certains paiements qui étaient documentés (en vertu de certaines conventions présumées être des conventions d'agence, « contrats de représentation ») à l'égard de projets de construction auxquels ils ne se rapportaient pas et à certains autres contrats. Le 26 mars 2012, la Société a annoncé les résultats de l'examen indépendant et les conclusions et recommandations du comité d'audit s'y rapportant au conseil d'administration, et elle a fourni les renseignements connexes aux autorités pertinentes. La Société croit savoir que des enquêtes par diverses autorités sont en cours au sujet de ces renseignements, et elle continue également d'examiner les questions de conformité (y compris des questions allant au-delà de la portée de l'examen indépendant), notamment en vue de déterminer si des sommes ont été irrégulièrement versées, directement ou indirectement, à des personnes ayant un devoir fiduciaire envers la Société.

La Gendarmerie Royale du Canada (la « GRC ») mène une enquête sur la participation de la Société à des projets au Bangladesh et dans certains pays d'Afrique et, à la suite de l'enquête, des accusations ont été portées contre deux anciens employés d'une filiale de la Société en vertu de la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* (Canada) relativement au projet bangladais. La Banque mondiale effectue également une enquête sur ce projet au Bangladesh et sur d'autres projets qu'elle parraine; en mars 2012, elle a suspendu temporairement le droit de la filiale de la Société de participer à de nouveaux projets que la Banque mondiale parraine dans l'attente des conclusions de son enquête et de sa décision définitive.

La Société croit savoir que des enquêtes par diverses autorités sont en cours dans diverses juridictions au sujet des questions mentionnées ci-dessus et d'autres questions, notamment une enquête menée par l'autorité québécoise en valeurs mobilières, l'Autorité des marchés financiers, et des enquêtes menées par la GRC et les autorités suisses (y compris des enquêtes relatives au mandat de perquisition visant la Société exécuté par la GRC le 13 avril 2012). En outre, l'ancien chef de la direction de la Société et un ancien vice-président directeur de la Société ont été accusés de diverses fraudes par les autorités de la province de Québec, soi-disant en relation avec un projet mené par la Société dans la province de Québec, et ce même ancien vice-président directeur est détenu par les autorités suisses depuis avril 2012 relativement à des accusations criminelles qui pèsent contre lui, incluant des accusations de fraude.

La haute direction et le conseil d'administration de la Société ont dû consacrer beaucoup de temps et de ressources à ces enquêtes et à des questions connexes en cours, ce qui les a éloignés et pourrait continuer de les éloigner de la gestion quotidienne des activités de la Société, et des dépenses considérables ont été et pourraient continuer d'être occasionnées relativement à ces enquêtes, notamment des honoraires importants d'avocats et d'autres conseillers. De plus, la Société et/ou d'autres employés ou anciens employés de la Société pourraient faire l'objet de ces enquêtes ou d'autres enquêtes menées par des autorités d'application de la loi et/ou des autorités de réglementation relativement aux questions susmentionnées ou à d'autres questions, ce qui pourrait exiger un engagement additionnel de temps de la part des hauts dirigeants et l'utilisation d'autres ressources ou encore la réaffectation de ressources normalement destinées à d'autres fins.

La Société est actuellement incapable de déterminer quand ces enquêtes seront achevées, si d'autres enquêtes sur la Société seront ouvertes par ces autorités ou d'autres autorités, ou si les enquêtes en cours seront élargies. Bien que la Société continue de coopérer avec les autorités responsables des enquêtes en cours, dans l'éventualité où des autorités de réglementation, des autorités d'application de la loi, des autorités administratives ou des tierces parties décidaient d'entreprendre des mesures contre la Société ou de lui imposer des sanctions à l'égard d'éventuelles violations de la loi, de contrats ou autres, ces mesures ou autres recours, que les violations soient réelles ou alléguées, pourraient faire en sorte que la Société soit dans l'obligation de payer des amendes ou dommages-intérêts importants, de consentir à d'autres injonctions relativement à sa conduite future, ou se voit imposer d'autres sanctions, y compris une interdiction temporaire ou permanente de participer à des projets menés par certains organismes administratifs ou gouvernements, ce qui pourrait avoir, dans tous les cas, une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières cotées en Bourse. De plus, ces enquêtes, ainsi que la publicité négative découlant de celles-ci, pourraient nuire à la réputation de SNC-Lavalin et à sa capacité de faire des affaires. Enfin, les conclusions ou l'issue de ces enquêtes pourraient avoir une incidence sur le déroulement du recours collectif susmentionné.

Toute nouvelle réglementation pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats de la Société, et l'inconduite ou le non-respect des lois anticorruption ou autres lois ou règlements gouvernementaux par un employé, un agent ou un partenaire pourrait nuire à la réputation de la Société, réduire ses produits et son résultat net, et l'exposer à des actions coercitives en matière civile et criminelle.

La Société est assujettie à divers règlements, lois et autres obligations juridiques imposées par les gouvernements ou d'autres autorités de réglementation. Toute nouvelle réglementation découlant notamment des changements radicaux dans les politiques et les règlements de gouvernements étrangers, pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats de la Société.

En outre, l'inconduite, la fraude, le non-respect des lois et règlements applicables ou toute autre activité inappropriée par un employé, un agent, ou un partenaire de la Société pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités et la réputation de SNC-Lavalin. L'inconduite peut comprendre le non-respect de la réglementation gouvernementale en matière d'approvisionnement, de la réglementation relative à la protection des renseignements classifiés, de la réglementation en matière de lutte contre la corruption et d'autres pratiques de corruption à l'étranger, de la réglementation relative au prix de la main-d'œuvre et autres coûts liés aux contrats conclus avec les gouvernements, de la réglementation relative au lobbying et autres activités similaires, de la réglementation relative au contrôle interne à l'égard de l'information financière, des lois environnementales et d'autres lois et règlements applicables. Par exemple, la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* du Canada et d'autres lois anticorruption semblables à l'étranger interdisent, de façon générale, aux sociétés et à leurs intermédiaires de verser des paiements inopportuns à des agents publics étrangers en vue d'obtenir ou de conserver des contrats. De plus, SNC-Lavalin fournit des services de nature très sensible ou liés à des questions cruciales en matière de sécurité nationale; si la sécurité était compromise, la capacité de la Société à obtenir des contrats du gouvernement dans l'avenir pourrait être extrêmement limitée.

Les politiques de SNC-Lavalin exigent le respect de ces lois et règlements, et la Société a mis en œuvre des mesures visant à prévenir et à détecter toute inconduite. Cependant, étant donné les limites inhérentes aux contrôles internes, y compris l'erreur humaine, il est possible que ces contrôles soient volontairement contournés ou qu'ils deviennent inefficaces par suite d'un changement dans les conditions. Par conséquent, SNC-Lavalin ne peut garantir que ses contrôles protégeront la Société contre les actes insoucians ou criminels commis par des employés, des agents ou des partenaires. Un non-respect des lois et règlements applicables ou des actes d'inconduite pourraient exposer SNC-Lavalin à des amendes et pénalités, à la perte d'une autorisation de sécurité, et à une suspension ou à une radiation relativement à la prestation de services, tous ces facteurs pouvant nuire à la réputation de la Société, l'exposer à des actions coercitives en matière civile et criminelle et avoir une incidence défavorable sur les activités de SNC-Lavalin.

Une dévaluation de l'image publique de la Société pourrait influencer sur sa capacité à se voir attribuer des projets dans l'avenir.

Le risque encouru en cas d'atteinte à la réputation de la Société est de dévaluer son image publique, ce qui pourrait entraîner l'annulation de projets en cours et influencer sur la capacité de la Société à se voir attribuer des projets dans l'avenir. Bon nombre de situations pourraient porter atteinte à la réputation de la Société dont des problèmes liés à la qualité ou aux résultats obtenus sur les projets, un mauvais dossier en santé et sécurité, le non-respect allégué ou établi des lois et règlements en vigueur par les employés, les agents, les sous-traitants, les fournisseurs ou les partenaires de la Société, ou le fait d'être la cause d'un cas de pollution ou de contamination.

RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Les contrats à prix forfaitaire ou l'incapacité de la Société à respecter l'échéancier contractuel ou les exigences de rendement peuvent accroître la volatilité et l'imprévisibilité de ses produits et de sa rentabilité.

Une partie importante des activités et des produits de la Société repose sur des contrats à prix forfaitaire. La Société assume les risques de dépassement des coûts connexes. L'évaluation des produits et des coûts relatifs à un contrat est établie en partie selon des estimations qui sont assujetties à un certain nombre d'hypothèses, telles que celles liées à la conjoncture économique future, à la productivité, au rendement du personnel de la Société et de ses sous-traitants ou de ses fournisseurs d'équipement, au prix, à la disponibilité de la main-d'œuvre, des équipements et des matériaux, ainsi qu'à d'autres contraintes pouvant avoir un effet sur les coûts ou le calendrier du projet, notamment l'obtention en temps opportun des approbations et des permis environnementaux exigés. Des événements imprévus peuvent également occasionner des dépassements de coûts.

Si des dépassements de coûts survenaient, la Société pourrait enregistrer des profits moins élevés ou, dans certains cas, une perte au titre du projet. Un dépassement de coûts important peut survenir sur les contrats ou projets de grande envergure ou de moins grande envergure. Si un projet entraîne un dépassement de coûts important, ou si plusieurs projets entraînent plusieurs dépassements de coûts, cela pourrait accroître l'imprévisibilité et la volatilité de la rentabilité de la Société et avoir une incidence défavorable importante sur ses activités.

Par ailleurs, dans certains cas, SNC-Lavalin peut garantir à un client qu'elle terminera un projet pour une date prévue ou que l'installation atteindra certaines normes de rendement. Advenant le cas où le projet ou l'installation ne respecterait pas la date d'achèvement prévue ou les normes de rendement, SNC-Lavalin pourrait alors encourir des coûts additionnels. Les produits d'un projet pourraient également être réduits dans l'éventualité où la Société serait tenue de payer des dommages-intérêts extrajudiciaires ou en raison de pénalités contractuelles, lesquels peuvent être importants et s'accumuler sur une base quotidienne.

Les produits et la rentabilité de la Société dépendent en grande partie de l'obtention de nouveaux contrats, facteur sur lequel la Société n'a aucune influence directe, et l'incertitude quant au moment auquel les contrats sont octroyés pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société à faire correspondre la taille de son effectif à ses besoins contractuels.

L'obtention de nouveaux contrats est un élément clé de la stabilité du résultat net et un facteur de risque dans un milieu compétitif. Une partie importante des produits et de la rentabilité de SNC-Lavalin provient des contrats de grande envergure qui lui sont confiés. Le moment de l'obtention d'un contrat est imprévisible et indépendant de la volonté de la Société. SNC-Lavalin exerce ses activités dans des marchés hautement concurrentiels où il est difficile de prévoir si elle obtiendra les contrats octroyés et à quel moment puisque les processus de négociation et d'appel d'offres liés à de tels contrats et projets sont souvent longs et complexes. Un large éventail de facteurs peut influencer sur ces processus, notamment les approbations gouvernementales, les éventualités financières, les prix des marchandises, les conditions environnementales, ainsi que la conjoncture économique et la situation des marchés en général. En outre, la Société pourrait ne pas obtenir des contrats pour lesquels elle a présenté une offre de services en raison du prix, de la réputation de la Société auprès du client, de la capacité d'exécution et/ou d'avantages technologiques ou autres attribués à des concurrents. Des concurrents de SNC-Lavalin peuvent être portés à prendre des risques plus importants ou inhabituels ou à accepter des modalités contractuelles que la Société pourrait autrement ne pas considérer comme étant négociables ou acceptables. Étant donné qu'une grande partie des produits de la Société provient de projets d'envergure, ses résultats d'exploitation peuvent fluctuer d'un trimestre à l'autre et d'un exercice à l'autre selon qu'elle obtient de nouveaux contrats, le moment auquel elle en obtient, et le début et la progression des travaux effectués aux termes des contrats octroyés. Par conséquent, SNC-Lavalin est exposée au risque de perdre de nouveaux contrats au profit de concurrents ou au risque que les produits tirés des contrats octroyés ne soient pas générés aussi rapidement que prévu.

Par ailleurs, les fluctuations cycliques de la demande sont fréquentes dans les secteurs de l'ingénierie et de la construction et peuvent avoir une incidence marquée sur le niveau de concurrence pour les projets disponibles et l'octroi de nouveaux contrats. Par conséquent, ces fluctuations de la demande dans les secteurs de l'ingénierie et de la construction ou la capacité du secteur public ou privé de financer les projets dans un contexte de ralentissement économique pourraient influencer défavorablement sur l'octroi de nouveaux contrats et les marges, et par conséquent, sur les résultats de SNC-Lavalin. Étant donné la nature cyclique des secteurs de l'ingénierie et de la construction, les résultats financiers de SNC-Lavalin, tout comme les résultats d'autres entreprises de ces secteurs, pourraient être touchés, au cours de toute période donnée, par divers facteurs qui sont indépendants de sa volonté et, par conséquent, les résultats financiers trimestriels et annuels de la Société pourraient subir à l'occasion des fluctuations importantes et imprévisibles.

Les estimations du rendement futur de SNC-Lavalin reposent sur plusieurs facteurs, notamment si la Société obtiendra certains nouveaux contrats et à quel moment, y compris la proportion dans laquelle elle utilise son effectif. Le taux d'utilisation de son effectif fluctue en fonction de divers facteurs, notamment la capacité de la Société à gérer l'attrition; la capacité de la Société à prévoir ses besoins à l'égard des services, ce qui lui permet de maintenir un niveau d'effectif approprié; la capacité de la Société à assurer la transition des employés entre les projets achevés et les nouveaux projets ou entre les divisions à l'interne; et le besoin de la Société d'affecter des ressources à des activités non facturables telles que la formation ou le développement des affaires. Bien que les estimations de SNC-Lavalin soient fondées sur son jugement de bonne foi, elles peuvent se révéler inexactes et peuvent fréquemment changer en fonction des nouvelles informations disponibles. Dans le cas des projets de grande envergure à l'échelle nationale et internationale pour lesquels le calendrier est souvent incertain, il est particulièrement difficile de prévoir si la Société se verra octroyer un contrat et à quel moment. L'incertitude entourant le moment auquel le contrat sera octroyé peut rendre difficile la détermination de la taille appropriée de l'effectif de la Société par rapport à ses besoins contractuels. Si un contrat prévu est reporté ou n'est pas obtenu, ou si un contrat en cours est annulé, la Société pourrait devoir engager des coûts liés à la réduction de l'effectif ou aux installations excédentaires qui auraient pour effet de réduire l'efficacité opérationnelle, les marges et les profits de la Société.

Le carnet de commandes de la Société est assujéti à des ajustements et à des annulations imprévus, y compris en vertu de clauses de « résiliation pour raisons de commodité », et ne donne aucune garantie quant aux produits ou à la rentabilité futurs de la Société.

Le carnet de commandes de la Société est tiré de contrats considérés comme fermes et constitue par conséquent une indication des produits futurs prévus. Il arrive occasionnellement, dans le secteur d'activité de la Société, que des projets soient retardés, interrompus, qu'ils soient annulés, que l'on y mette fin ou qu'on en réduise la portée, pour des raisons indépendantes de la volonté de SNC-Lavalin. De telles situations pourraient influencer de façon significative sur le montant inscrit au carnet de commandes, et entraîner des répercussions défavorables correspondantes sur les produits et la rentabilité futurs. En outre, bon nombre des contrats de la Société comportent des clauses de « résiliation pour raisons de commodité » qui permettent au client de résilier ou d'annuler le contrat à son gré en avisant la Société dans un certain délai précédant la date de résiliation et/ou en payant à la Société une compensation équitable, selon les modalités spécifiques du contrat. Advenant le cas où un grand nombre de clients de la Société auraient recours à une telle clause de « résiliation pour raisons de commodité », ou si un ou plusieurs contrats importants étaient résiliés pour raisons de commodité, cela aurait une incidence défavorable sur le carnet de commandes publié de la Société et une incidence défavorable correspondante sur ses produits et sa rentabilité futurs prévus.

SNC-Lavalin est un fournisseur de services auprès d'organismes publics et les contrats conclus avec les gouvernements l'exposent à certains risques.

SNC-Lavalin est un fournisseur de services auprès d'organismes publics et les contrats conclus avec les gouvernements l'exposent à certains risques. Le défaut de SNC-Lavalin de se conformer aux modalités d'un ou de plusieurs contrats conclus avec un gouvernement ou aux lois et règlements gouvernementaux pourrait entraîner la résiliation des contrats de la Société avec les organismes publics ou la suspension ou la radiation de la Société des projets gouvernementaux futurs pour une longue période, ainsi que d'éventuelles amendes ou pénalités civiles ou criminelles et un risque lié à l'examen du public du rendement de la Société, et pourrait éventuellement nuire à sa réputation, chacun de ces facteurs pouvant avoir une incidence défavorable significative sur les activités de SNC-Lavalin. La saisie de profits et la suspension de paiements sont d'autres mesures que les organismes publics clients pourraient prendre à l'encontre de la Société en cas d'activités ou d'exécution inappropriées. Par ailleurs, la quasi-totalité des contrats conclus entre la Société et les gouvernements comportent des clauses de « résiliation pour raisons de commodité », comme il est décrit sous le facteur de risque intitulé « *Le carnet de commandes de la Société est assujéti à des ajustements et à des annulations imprévus, y compris en vertu de clauses de « résiliation pour raisons de commodité », et ne donne aucune garantie quant aux produits ou à la rentabilité futurs de la Société* », présenté précédemment.

Les contrats conclus avec les gouvernements exposent SNC-Lavalin à d'autres risques également. Les corps législatifs affectent habituellement des fonds sur une base annuelle, alors qu'il faut parfois plus d'un an avant que le contrat ne génère un rendement. Par conséquent, si les contrats que la Société conclut avec des organismes publics sont financés en partie seulement ou sont résiliés, la Société pourrait ne pas réaliser la totalité des produits et des profits pouvant être tirés de ces contrats. Les affectations et le moment du paiement peuvent dépendre, entre autres, de la situation économique, des priorités politiques concurrentes, de la diminution des octrois de contrat par les gouvernements, des restrictions budgétaires, du calendrier et du montant des revenus fiscaux ainsi que du niveau global des dépenses gouvernementales.

Les activités mondiales de la Société sont exposées à divers risques et diverses incertitudes, y compris des environnements politiques défavorables, des économies étrangères faibles et le risque de change.

Une partie importante des produits de SNC-Lavalin provient de projets réalisés dans des marchés internationaux à l'extérieur du Canada. Les activités de SNC-Lavalin sont tributaires du succès continu de ses activités à l'échelle internationale, et la Société s'attend à ce que ses activités mondiales continuent de générer une partie importante de ses produits. Les activités mondiales de la Société sont assujetties à divers risques, notamment :

- > les récessions et autres crises économiques à l'étranger, notamment en Europe ou dans d'autres économies étrangères, et leur incidence sur les coûts engagés par la Société pour l'exercice de ses activités dans ces pays;
- > les problèmes de recrutement de personnel et de gestion des activités à l'étranger, y compris les défis de logistique, de sécurité et de communication;
- > les changements dans les politiques, lois, règlements et exigences réglementaires des gouvernements étrangers, ou dans leur interprétation et/ou application;
- > la difficulté à faire appliquer les droits contractuels, ou les frais engagés pour y parvenir, en raison de l'absence d'un système juridique bien établi ou pour quelque autre raison que ce soit;
- > la renégociation ou l'annulation de contrats existants;
- > l'adoption de nouvelles restrictions commerciales ou autres ou l'expansion des restrictions existantes;
- > les problèmes et les retards qui peuvent être occasionnés ou les frais qui peuvent être engagés en raison de la circulation et du dédouanement de marchandises ainsi que l'autorisation du personnel de franchir les douanes ou de leur passage devant les autorités de l'immigration de diverses juridictions;
- > les embargos;
- > les actes de guerre, les agitations civiles, les forces majeures et les actes de terrorisme;
- > l'instabilité sociale, politique et économique;
- > l'expropriation de biens;
- > les hausses d'impôt ou les changements dans les lois ou règlements fiscaux ou dans leur interprétation et/ou application;
- > les limites à la capacité de la Société de rapatrier de la trésorerie, des fonds ou du capital investis ou détenus dans des juridictions à l'extérieur du Canada.

Dans la mesure où les activités mondiales de SNC-Lavalin seraient touchées par des conditions économiques, politiques ou autres conditions imprévues ou défavorables, les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société pourraient subir des répercussions défavorables.

En outre, les activités de la Société à l'extérieur du Canada exposent SNC-Lavalin à des risques de change qui pourraient avoir un effet négatif sur ses résultats d'exploitation. La Société est particulièrement vulnérable aux fluctuations de l'euro et du dollar américain. Même si SNC-Lavalin a mis en place une stratégie de couverture pour atténuer l'incidence de son exposition au risque de change, rien ne garantit que cette stratégie sera efficace. De plus, la Société n'a pas adopté de stratégies de couverture pour toutes les monnaies en usage dans les régions où elle exerce ses activités. La stratégie de couverture de la Société prévoit notamment le recours à des contrats de change à terme, qui comportent également un élément de risque inhérent au crédit dans l'éventualité du non-respect des obligations des contreparties à l'égard de ces contrats.

Les investissements de la Société dans les ICI comportent des risques pouvant avoir des répercussions défavorables.

Conformément à sa stratégie d'affaires, SNC-Lavalin investit dans des ICI. Lorsque SNC-Lavalin détient une participation dans un ICI, elle assume un certain degré de risque relativement au rendement financier de l'ICI. La valeur des investissements de la Société dans de tels ICI dépend de la capacité de l'ICI à atteindre ses projections de produits et de coûts, ainsi que de sa capacité à obtenir un financement initial et continu, qui peuvent dépendre de nombreux facteurs, dont certains échappent au contrôle de l'ICI, notamment des changements dans les politiques ou dans les lois, l'entretien du cycle de vie, les produits d'exploitation, les délais de recouvrement, la gestion des coûts ainsi que l'état général des marchés financiers et/ou des marchés du crédit. Par ailleurs, la Société doit parfois garantir les obligations de l'ICI ou du partenaire de l'ICI, ce qui peut entraîner un passif pour la Société si la garantie devient exécutoire. Pour consulter un exemple, se référer à la garantie accordée par SNC-Lavalin quant à son investissement dans Ambatovy, à la rubrique 9.3.4.1 du présent rapport de gestion.

La Société effectue des investissements dans des ICI dans lesquels elle ne détient pas de participation lui conférant le contrôle. Ces ICI peuvent ne pas être assujettis aux mêmes exigences auxquelles SNC-Lavalin est assujettie en ce qui a trait au contrôle interne à l'égard de l'information financière et à d'autres contrôles internes. Dans la mesure où l'entité exerçant le contrôle prendrait des décisions qui ont une incidence négative sur l'ICI ou que des problèmes surviendraient relativement au contrôle interne de l'ICI, cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

La dette sans recours provenant des ICI de la Société peut être exposée aux fluctuations de taux d'intérêt.

Par ailleurs, bon nombre des ICI de la Société sont régis par des ententes ou des accords impliquant les actionnaires, des partenariats ou des coentreprises du même genre, dont plusieurs limitent la capacité ou le droit de la Société de vendre librement ou de céder d'une autre manière ses ICI et/ou ont une incidence sur le moment où aura lieu une vente ou cession de ce genre. Par conséquent, la capacité de la Société à céder ou à monétiser, efficacement ou en temps opportun, un ou plusieurs de ses ICI pourrait être limitée par de tels accords contractuels, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les liquidités ou les ressources financières de SNC-Lavalin.

La Société dépend de tierces parties pour réaliser bon nombre de ses contrats.

SNC-Lavalin conclut des contrats dans le cadre desquels elle sous-traite à des tiers une partie d'un projet ou la fourniture de matériel et d'équipement. Si le montant que doit payer la Société pour les services d'un sous-traitant ou pour du matériel ou des fournitures excède le montant estimé, la Société pourrait subir des pertes au titre des contrats connexes. Si un fournisseur ou un sous-traitant fait défaut de fournir les fournitures, le matériel ou les services requis en vertu du contrat négocié pour quelque raison que ce soit, ou s'il fournit des fournitures, du matériel ou des services de qualité inacceptable, la Société pourrait devoir se procurer ces fournitures, ce matériel ou ces services à un moment ultérieur ou à un prix plus élevé que prévu, ce qui pourrait avoir une incidence sur la rentabilité du contrat. De plus, des matières ou du matériel défectueux peuvent avoir des répercussions sur l'ensemble du projet et donner lieu à des réclamations contre SNC-Lavalin pour le non-respect des spécifications requises pour le projet. Ces risques peuvent s'intensifier en période de ralentissement économique si les fournisseurs ou sous-traitants connaissent des difficultés financières ou ont de la difficulté à obtenir les fonds nécessaires pour financer leurs activités ou à obtenir un cautionnement, et qu'ils ne sont pas en mesure de fournir les services ou les fournitures nécessaires aux activités de la Société. En outre, dans les cas où SNC-Lavalin a recours aux services d'un seul fournisseur ou sous-traitant ou d'un petit nombre de sous-traitants, rien ne garantit que le marché pourra fournir les produits ou services en temps opportun, ou au coût estimé par la Société. Le défaut d'un sous-traitant ou fournisseur indépendant de se conformer aux lois ou aux règlements applicables pourrait avoir une incidence négative sur les activités de SNC-Lavalin et, dans le cas des contrats octroyés par le gouvernement, pourrait entraîner des amendes, des pénalités, une suspension ou même une radiation à l'encontre de la Société.

Les coentreprises et les partenariats dans lesquels s'engage la Société l'exposent à des risques et à des incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de sa volonté.

SNC-Lavalin conclut parfois des contrats de coentreprise, de partenariat ou d'autres arrangements similaires. Ces contrats exposent la Société à un certain nombre de risques, notamment le risque que ses partenaires soient dans l'incapacité de remplir leurs obligations envers la Société ou ses clients. Les partenaires de SNC-Lavalin pourraient être dans l'incapacité ou refuser d'apporter le soutien financier nécessaire au partenariat. Dans de telles circonstances, la Société pourrait être tenue de payer des pénalités financières ou des dommages-intérêts extrajudiciaires, de fournir des services additionnels ou d'investir des montants supplémentaires afin d'assurer l'exécution et la livraison adéquates des services à fournir. Aux termes d'ententes comportant des obligations conjointes et individuelles (ou solidaires), SNC-Lavalin pourrait être responsable de ses obligations et de celles de ses partenaires. Ces situations pourraient également donner lieu à des différends ou à des litiges avec les partenaires ou les clients de la Société, lesquels pourraient avoir une incidence défavorable significative sur la réputation, les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

SNC-Lavalin participe à des coentreprises et à des arrangements similaires dans lesquels elle n'est pas l'entité exerçant le contrôle. Dans ces cas, la Société a un contrôle limité sur les actions ou les décisions de la coentreprise. Ces coentreprises peuvent ne pas être assujetties aux mêmes exigences auxquelles SNC-Lavalin est assujettie en ce qui a trait au contrôle interne à l'égard de l'information financière et à d'autres contrôles internes. Dans la mesure où l'entité exerçant le contrôle prendrait des décisions qui ont une incidence négative sur la coentreprise ou que des problèmes surviendraient relativement au contrôle interne de la coentreprise, cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Le défaut d'un coentrepreneur de se conformer aux lois ou aux règlements applicables ou aux exigences du client pourrait avoir une incidence négative sur les activités de SNC-Lavalin et, dans le cas des contrats octroyés par le gouvernement, pourrait entraîner des amendes, des pénalités, une suspension ou même une radiation à l'encontre de la Société, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la réputation, les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

La concurrence dans les marchés où la Société est présente pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités.

SNC-Lavalin exerce ses activités dans des secteurs d'activité et des marchés géographiques hautement concurrentiels tant au Canada que sur la scène internationale. SNC-Lavalin livre concurrence à la fois à de grandes entreprises et à de petites et moyennes entreprises dans divers secteurs de l'industrie. En outre, l'arrivée sur le marché canadien de nouvelles sociétés d'envergure internationale contribue à rendre le contexte commercial plus concurrentiel. L'octroi de nouveaux contrats et les marges réalisées sur les contrats sont tributaires de l'intensité de la concurrence et des conditions générales des marchés où la Société exerce ses activités. Les fluctuations de la demande dans les secteurs où la Société est présente peuvent influencer sur le niveau de la concurrence. La situation concurrentielle est liée à de nombreux facteurs, notamment le prix, la capacité d'obtenir un cautionnement approprié, le carnet de commandes, la vigueur financière, la propension à prendre des risques, la disponibilité des partenaires, des fournisseurs et de la main-d'œuvre, ainsi que la réputation en matière de qualité, de respect des délais et d'expérience. Si la Société n'est pas en mesure de répondre efficacement à ces facteurs, ses résultats d'exploitation et sa situation financière pourraient être défavorablement touchés. De plus, une crise économique prolongée ou une reprise plus lente que prévu pourrait également entraîner un accroissement de la concurrence dans certains secteurs, des réductions de prix ou de marge ou une diminution de la demande. Tous ces facteurs auraient une incidence négative sur les résultats.

Les activités exercées par la Société dans le cadre de l'exécution d'un projet peuvent engager sa responsabilité professionnelle ou sa responsabilité pour des services défectueux.

Si la Société fait défaut d'agir ou de formuler des jugements et des recommandations conformément aux normes professionnelles applicables, elle pourrait être tenue de verser des indemnités pécuniaires importantes. Les activités de la Société exigent qu'elle porte des jugements professionnels à l'égard de la planification, de la conception, de la mise en œuvre, de la construction, de l'exploitation et de la gestion d'installations industrielles et de projets d'infrastructure publique. Une défaillance ou un événement découlant des travaux effectués par SNC-Lavalin à l'un des sites liés à un projet en cours ou achevé de la Société pourrait donner lieu à d'importantes réclamations au titre de sa responsabilité professionnelle ou de sa responsabilité de produits, au titre d'une garantie ou à d'autres réclamations à l'encontre de la Société, et porter atteinte à sa réputation, en particulier si la sécurité publique est compromise. Les obligations découlant de ces réclamations pourraient excéder les limites d'assurance de la Société ou les droits que cela génère, ou avoir une incidence sur la capacité de la Société à obtenir une assurance dans l'avenir. Par ailleurs, les clients ou sous-traitants qui se sont engagés à indemniser SNC-Lavalin pour de telles obligations ou pertes pourraient refuser ou ne pas être en mesure de payer. Si une réclamation importante non couverte par l'assurance, soit en partie ou en totalité, est accordée, cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Dans certaines juridictions où elle exerce ses activités, la Société pourrait être tenue responsable conjointement et individuellement à l'égard de ses obligations et de celles d'autres parties participant à un projet particulier, nonobstant l'absence d'une relation contractuelle entre la Société et ces autres parties.

La Société pourrait être assujettie à des indemnités et à des pénalités pécuniaires relativement aux rapports et aux opinions techniques et professionnelles qu'elle fournit.

SNC-Lavalin fournit à ses clients des rapports et des opinions fondés sur son expertise technique et autres compétences professionnelles. Les rapports et opinions de la Société doivent souvent observer des normes professionnelles, des prescriptions en matière de permis, la réglementation des valeurs mobilières et d'autres lois, réglementations, règlements et normes régissant la prestation de services professionnels dans la juridiction où les services sont fournis. En outre, la Société pourrait engager sa responsabilité envers des tiers qui utilisent ses rapports et opinions et qui s'appuient sur ceux-ci, même si la Société n'est pas liée par contrat à ces tiers, ce qui pourrait entraîner des indemnités pécuniaires ou des pénalités.

La Société pourrait ne pas disposer d'une protection d'assurance suffisante pour répondre à ses besoins.

Dans le cadre de ses activités commerciales, la Société maintient une protection d'assurance. Rien ne garantit que la Société dispose d'une protection d'assurance suffisante pour répondre à ses besoins, ou qu'elle sera en mesure d'obtenir toute la protection d'assurance dont elle aura besoin dans l'avenir. La Société souscrit une assurance auprès de plusieurs assureurs indépendants, souvent sous forme de contrats d'assurance par tranches. Si l'un des assureurs indépendants manque à ses obligations, refuse de renouveler ou annule l'assurance ou pour quelque autre raison que ce soit ne peut remplir ses obligations d'assurance envers SNC-Lavalin, l'exposition globale au risque et les charges d'exploitation de la Société pourraient alors s'accroître, et elle pourrait devoir interrompre ses activités commerciales.

SNC-Lavalin a souscrit une assurance de responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants, laquelle couvre la responsabilité de ces derniers pour leurs actes ou omissions dans le cadre de leurs fonctions à titre d'administrateur et de dirigeant, sous réserve de certaines exclusions. Cette assurance protège également SNC-Lavalin contre les pertes qu'elle pourrait subir par suite de l'indemnisation de ses dirigeants et administrateurs. De plus, SNC-Lavalin peut conclure des ententes d'indemnisation avec ses dirigeants et administrateurs clés et ceux-ci ont également droit à des indemnités en vertu des lois applicables et des actes constitutifs de la Société. Les indemnités que doit verser SNC-Lavalin aux administrateurs et aux dirigeants peuvent poser des risques importants pour la situation financière de la Société, car la Société pourrait ne pas être en mesure de maintenir son assurance ou, même si elle est en mesure de le faire, les réclamations excédant la protection de la Société pourraient entraîner une réduction importante de ses actifs.

Le personnel de la Société travaille sur des projets qui peuvent être dangereux par nature et le défaut de maintenir la sécurité sur le lieu de travail pourrait entraîner des pertes importantes et/ou une incapacité à se voir attribuer des projets dans l'avenir.

La nature des activités de SNC-Lavalin expose le personnel et d'autres personnes à des équipements de grande dimension, à des processus dangereux ou à des matières hautement réglementées, ainsi qu'à des environnements difficiles. De nombreux clients exigent de la Société qu'elle respecte certaines normes ou critères de sécurité pour pouvoir soumissionner pour un contrat, et le paiement d'une partie des honoraires et bénéfices liés aux contrats de la Société pourrait être assujéti au respect des normes ou critères de sécurité. Des conditions de travail dangereuses peuvent également accroître la rotation du personnel, augmenter les coûts du projet et les charges d'exploitation et avoir une incidence négative sur l'obtention de nouveaux contrats. Si SNC-Lavalin fait défaut de mettre en œuvre des procédures de sécurité appropriées et/ou si ces procédures se révèlent inefficaces, le personnel ou d'autres personnes pourraient se blesser. Le défaut de respecter les procédures, les contrats conclus avec les clients ou la réglementation applicable pourrait exposer SNC-Lavalin à des pertes, engager sa responsabilité et avoir des répercussions défavorables sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation, ainsi que sa capacité à se voir confier des projets à l'avenir.

L'incapacité de la Société à attirer et à retenir du personnel compétent pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités.

La réussite de SNC-Lavalin repose grandement sur ses effectifs et sa capacité à attirer et à retenir du personnel compétent dans un marché compétitif. L'incapacité à attirer et à retenir du personnel compétent pourrait entraîner, entre autres, la perte d'occasions, des dépassements de coûts, une mauvaise exécution dans le cadre d'un projet et l'incapacité à atténuer les risques et incertitudes.

Les arrêts de travail, les négociations syndicales et autres questions relatives à la main-d'œuvre pourraient avoir des répercussions défavorables sur la Société.

Une partie de l'effectif de la Société et des employés de ses sous-traitants est syndiquée. Une longue grève ou tout autre arrêt de travail causé par le personnel syndiqué ou non syndiqué dans le cadre d'un projet de la Société pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société. Il existe un risque inhérent que l'issue des négociations en cours ou futures relativement aux conventions collectives ou à la représentation syndicale ne soit pas favorable pour la Société. De temps à autre, des tentatives de syndicalisation sont entreprises par le personnel non syndiqué de la Société. Ces efforts de syndicalisation peuvent souvent entraîner des interruptions ou des retards de travail et présentent un risque d'agitation ouvrière.

La Société s'appuie sur des systèmes et des données informatiques dans le cadre de ses activités; une défaillance relative à la disponibilité ou la sécurité des systèmes informatiques ou à la sécurité des données de la Société pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités et ses résultats d'exploitation.

L'information est essentielle à la réussite de SNC-Lavalin. L'intégrité, la fiabilité et la sécurité de l'information sous toutes ses formes sont fondamentales pour ce qui est des activités quotidiennes et stratégiques de la Société. Des données inexacts, incomplètes ou non disponibles, ou encore un accès inapproprié à l'information, pourraient entraîner des erreurs au chapitre de la présentation de l'information financière ou de l'information liée à l'exploitation, de mauvaises décisions, un retard dans le règlement des problèmes, une violation de la vie privée, la présentation d'informations inadéquates, ou encore la fuite d'informations sensibles.

Toute acquisition ou autre investissement peut être assorti de risques et incertitudes.

L'intégration d'une entreprise acquise est une tâche parfois difficile qui comprend, notamment, la réalisation de synergies, la gestion des coûts afin d'éviter le dédoublement des tâches, l'intégration des systèmes d'information, la réorganisation du personnel, l'établissement de contrôles, de procédures et de politiques, ainsi que l'harmonisation de la culture d'entreprise. L'incapacité d'intégrer de manière adéquate et en temps voulu une entreprise acquise pourrait entraîner des départs de personnel compétent, la perte d'occasions d'affaires et/ou des coûts d'intégration plus élevés que prévu.

RISQUES LIÉS AUX LIQUIDITÉS, AUX RESSOURCES FINANCIÈRES ET À LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

Une dégradation ou un affaiblissement de la situation financière de la Société, y compris de sa position de trésorerie nette, pourrait avoir une incidence défavorable significative sur ses activités et ses résultats d'exploitation.

La Société s'appuie sur sa position de trésorerie ainsi que sur les marchés du crédit et les marchés financiers pour satisfaire une partie de ses besoins en capital; dans certains cas, elle doit obtenir des garanties bancaires comme moyen de satisfaire ses diverses obligations contractuelles. Une instabilité ou des bouleversements importants sur les marchés financiers, y compris les marchés du crédit, ou une dégradation ou un affaiblissement de sa situation financière, y compris sa position de trésorerie nette, en raison de facteurs internes ou externes pourraient limiter ou empêcher l'accès de la Société à une ou plusieurs sources de financement, ou accroître de façon importante leur coût, y compris les facilités de crédit, l'émission de titres d'emprunt à long terme, ou la disponibilité des lettres de crédit nécessaires pour garantir ses obligations contractuelles ou autres obligations relatives aux projets. Rien ne garantit que la Société maintiendra une position de trésorerie nette appropriée et que les flux de trésorerie provenant de ses activités opérationnelles seront suffisants pour financer ses activités et ses besoins de liquidités, assurer le service de sa dette et/ou maintenir sa capacité à obtenir et à conserver des garanties bancaires.

Une dégradation de la situation financière de la Société pourrait également entraîner une réduction ou une révision à la baisse de ses cotes de crédit, y compris une cote inférieure aux cotes attribuées aux placements de première qualité, ce qui pourrait empêcher ou restreindre l'utilisation, par la Société, de lettres de crédit ou de garanties de bonne exécution, ou l'accès à des sources externes d'instruments d'emprunt à court terme et à long terme, ou augmenter de façon importante les coûts liés à l'utilisation de telles lettres de crédit, garanties de bonne exécution et facilités de crédit bancaires et à l'émission de titres d'emprunt à long terme, et ainsi avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Le prélèvement d'un montant sur les lettres de crédit ou les garanties bancaires par un ou plusieurs tiers pourrait notamment réduire de façon importante la position de trésorerie de la Société et avoir une incidence défavorable significative sur ses activités et ses résultats d'exploitation.

La Société pourrait avoir des besoins en fonds de roulement importants qui, s'ils ne sont pas financés, pourraient avoir des répercussions défavorables sur ses activités, sa situation financière et ses flux de trésorerie.

À l'occasion, SNC-Lavalin peut avoir besoin d'un fonds de roulement important pour financer l'achat de matières et/ou l'exécution de travaux d'ingénierie, de construction ou autres dans le cadre d'un projet avant de recevoir le paiement des clients. Dans certains cas, la Société a l'obligation contractuelle envers ses clients de financer les besoins en fonds de roulement relatifs aux projets. Une augmentation des besoins en fonds de roulement pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, la situation financière et les flux de trésorerie de SNC-Lavalin.

Par ailleurs, la Société pourrait temporairement manquer de liquidités si elle n'est pas en mesure d'utiliser ses soldes de trésorerie et placements à court terme pour financer ses besoins en fonds de roulement. Les soldes de trésorerie et placements à court terme de SNC-Lavalin sont détenus dans des comptes auprès de banques et d'institutions financières, et certains dépôts de la Société excèdent l'assurance disponible. Il existe un risque que ces banques et institutions financières puissent, dans l'avenir, faire faillite ou être mises sous séquestre, ou faire l'objet d'une saisie par les gouvernements, ce qui pourrait faire en sorte que la Société manque temporairement de liquidités ou soit dans l'incapacité de recouvrer ses dépôts en excédent de l'assurance disponible.

Si les conditions des marchés du crédit et la conjoncture économique à l'échelle mondiale continuaient de s'aggraver de façon importante, en particulier dans les pays de la zone euro, SNC-Lavalin pourrait avoir de la difficulté à maintenir une répartition diversifiée de son actif auprès d'institutions financières solvables.

Par ailleurs, SNC-Lavalin peut investir une partie de sa trésorerie dans des occasions d'investissement à long terme, y compris l'acquisition d'autres entités ou activités, la réduction de certains passifs tels que des passifs non capitalisés au titre des prestations et/ou les rachats d'actions en circulation de la Société. Dans la mesure où la Société utiliserait la trésorerie à de telles fins, le montant des liquidités disponibles pour les besoins en fonds de roulement décrits précédemment pourrait être réduit.

L'incapacité des clients de SNC-Lavalin de s'acquitter de leurs obligations en temps opportun pourrait avoir des répercussions défavorables sur la Société.

SNC-Lavalin est exposée au risque de perte découlant de l'incapacité des clients de s'acquitter de leurs obligations à l'égard des créances clients, des contrats en cours et des autres actifs financiers. L'incapacité des clients de s'acquitter de telles obligations pourrait avoir une incidence défavorable sur la situation financière et la rentabilité de la Société.

La Société pourrait être tenue de déprécier une partie de son goodwill, et elle pourrait aussi être tenue de diminuer ou de radier la valeur de certains de ses actifs ou de ses investissements, ce qui, selon l'une ou l'autre éventualité, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Conformément aux IFRS, le goodwill est soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année en déterminant si la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie (une « UGT ») ou d'un groupe d'UGT est supérieure à sa valeur comptable. Pour déterminer si un goodwill a subi une perte de valeur, il est nécessaire d'estimer la valeur d'utilité de chacune des UGT ou groupe d'UGT auxquelles ou auquel a été affecté le goodwill, ce qui exige le recours aux estimations et aux jugements formulés par la direction qui sont de par leur nature subjectifs et incertains, et peuvent varier au fil du temps. Le taux de croissance des flux de trésorerie futurs et le taux d'actualisation sont les principales hypothèses requises pour estimer la valeur d'utilité. L'évaluation de ces flux de trésorerie estimés exige l'exercice du jugement, ce qui pourrait occasionner des fluctuations importantes de la valeur comptable de ces actifs.

La Société ne peut pas garantir que de nouveaux événements ou des circonstances défavorables, qui l'obligeraient à réévaluer la valeur du goodwill et à comptabiliser une importante perte de valeur au titre du goodwill, ne se produiront pas, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Les actifs financiers, y compris les placements de la Société, autres que ceux comptabilisés à la juste valeur, font l'objet d'un test de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs financiers sont réputés dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale des actifs financiers sur les flux de trésorerie futurs estimés du placement. Dans un tel cas, la Société pourrait être tenue de réduire les valeurs comptables à leur juste valeur estimative. La subjectivité intrinsèque des estimations de la Société à l'égard des flux de trésorerie futurs pourrait avoir une incidence importante sur son analyse. Toute réduction de valeur ou radiation des actifs ou de la valeur comptable des placements de la Société pourrait également avoir une incidence significative sur sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

RISQUES MONDIAUX / MACROÉCONOMIQUES

La conjoncture économique mondiale pourrait avoir des répercussions sur les clients, les partenaires, les sous-traitants et les fournisseurs de la Société et avoir une incidence significative sur son carnet de commandes, ses produits, son résultat net et sa capacité d'obtenir et de maintenir du financement.

Les fluctuations de la conjoncture économique mondiale pourraient avoir une incidence sur la volonté et la capacité des clients de financer leurs projets. En raison de la conjoncture, les clients de la Société pourraient avoir de la difficulté à planifier et à prévoir avec exactitude les tendances et activités commerciales futures, ce qui pourrait les amener à ralentir ou même à freiner leurs dépenses liées aux services de la Société, ou à exiger des modalités contractuelles plus avantageuses pour eux. Les clients gouvernementaux de SNC-Lavalin peuvent être aux prises avec des déficits budgétaires qui les empêchent de financer les projets proposés ou existants ou qui leur permettent d'exercer leur droit de résilier les contrats avec un court préavis ou sans préavis. De plus, toute difficulté financière que pourrait connaître un partenaire, un sous-traitant ou un fournisseur de la Société risquerait d'accroître les coûts liés aux projets ou avoir une incidence sur le calendrier des projets. Cette conjoncture économique continue de réduire la disponibilité des liquidités et du crédit nécessaires pour financer et soutenir la poursuite et l'expansion des activités commerciales à l'échelle mondiale. La volatilité du marché des capitaux et les conditions défavorables du marché du crédit pourraient nuire à la capacité d'emprunt de la Société ou à celle de ses clients et de ses partenaires, une telle capacité favorisant la poursuite et l'expansion de projets à l'échelle mondiale, et pourraient entraîner des annulations ou suspensions de contrat, des retards dans les projets, des retards de paiement ou des manquements de la part des clients de la Société. La capacité de SNC-Lavalin d'exercer ou d'accroître ses activités serait limitée si, dans l'avenir, la Société n'était pas en mesure d'accéder à une capacité de crédit suffisante, y compris l'obtention d'un financement sur les marchés financiers, de crédits bancaires, tels que des lettres de crédit, et de cautionnements ou encore d'y accéder selon des modalités favorables. De telles perturbations pourraient avoir une incidence significative sur le carnet de commandes, les produits et le résultat net de la Société.

Les fluctuations dans les prix des marchandises peuvent avoir une incidence sur les décisions d'investissement des clients et, par conséquent, exposer la Société à des risques d'annulation, de retard dans les travaux en cours, ou de changement dans l'échéancier et le financement des nouveaux contrats, et avoir des répercussions sur les coûts des projets de la Société.

Les prix des marchandises peuvent influencer de diverses façons sur les activités des clients de SNC-Lavalin. Par exemple, les fluctuations des prix peuvent avoir une incidence directe sur la rentabilité et les flux de trésorerie des clients qui produisent des marchandises et, par conséquent, sur leur volonté de continuer à investir ou à faire de nouvelles dépenses d'investissement. Dans la mesure où les prix des marchandises baisseraient et que les clients de la Société reporteraient leurs nouveaux investissements ou annuleraient ou suspendraient les projets en cours, la demande pour les services de la Société diminuerait, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de SNC-Lavalin.

Les prix des marchandises peuvent également avoir d'importantes répercussions sur les coûts des projets. Une hausse des prix des marchandises peut avoir une incidence négative sur la rentabilité des projets futurs ou en cours, et une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de SNC-Lavalin.

RISQUES LIÉS À LA CONFORMITÉ ET À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les limites inhérentes au cadre de contrôle de la Société pourraient donner lieu à des anomalies significatives à l'égard de l'information financière.

SNC-Lavalin maintient des systèmes comptables et des contrôles internes à l'égard de l'information financière ainsi que des contrôles et des procédures de communication de l'information. Il existe des limites inhérentes à tout cadre de contrôle, étant donné que les contrôles peuvent être contournés par des gestes posés par des personnes, intentionnels ou non, par la collusion de deux personnes ou plus, par la dérogation aux contrôles par la direction, par un manque de jugement et des pannes attribuables à l'erreur humaine. Aucun système ni contrôle ne peuvent garantir de façon absolue que toutes les fraudes ou erreurs, tous les contournements des contrôles ou toute omission de communication de l'information seront évités ou décelés. De tels fraudes, erreurs, contournements des contrôles ou omissions dans la communication de l'information pourraient entraîner une fausse déclaration importante touchant l'information financière. En outre, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité des contrôles sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Les lois et règlements en matière d'environnement exposent la Société à certains risques, peuvent accroître ses coûts et ses obligations et influencer sur la demande pour ses services.

SNC-Lavalin s'expose à divers risques liés à l'environnement et est tenue de se conformer aux lois et règlements en vigueur en matière d'environnement, lesquels varient d'un pays à l'autre et sont sujets à changement. Le fait pour la Société de ne pas être en mesure de se conformer aux lois et règlements en vigueur en matière d'environnement pourrait entraîner des pénalités, des poursuites en justice et éventuellement nuire à sa réputation.

15. CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Le chef de la direction et le chef des affaires financières de la Société ont la responsabilité d'établir et de maintenir les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société ainsi qu'un contrôle interne à l'égard de l'information financière, tels qu'ils sont définis dans le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le « Règlement 52-109 ») des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

15.1 CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont supervisé une évaluation de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société au 31 décembre 2012. Dans le cadre de leur évaluation, le chef de la direction et le chef des affaires financières ont notamment examiné ce qui suit :

- > les mesures correctives mises en place par la Société pour régler les faiblesses importantes déjà relevées dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société ainsi que d'autres mesures qui ont été mises en œuvre ou qui sont actuellement mises en œuvre pour renforcer les contrôles et procédures financières de la Société (comme il est décrit à la section 15.3);
- > leur conclusion que ces faiblesses importantes n'existaient plus au 31 décembre 2012;
- > les résultats de l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2012 (comme il est décrit à la section 15.2).

Selon cette évaluation, le chef de la direction et le chef des affaires financières ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société au 31 décembre 2012 étaient efficaces pour fournir une assurance raisonnable que i) l'information importante relative à la Société est communiquée au chef de la direction et au chef des affaires financières par d'autres personnes, en particulier pendant la période où les documents annuels déposés par la Société en vertu des lois sur les valeurs mobilières sont établis, et ii) l'information que la Société doit présenter dans ses documents annuels, documents intermédiaires et autres rapports déposés ou transmis en vertu des lois sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières.

15.2 CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Comme il est indiqué dans le « Rapport de gestion » 2011 de la Société, le chef de la direction par intérim et le chef des affaires financières de la Société, dans le cadre de leur évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2011, qui tenait compte des constatations de l'examen indépendant, ont relevé les faiblesses importantes suivantes en ce qui concerne la conception et l'efficacité du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2011 :

1. le contournement par la direction des contrôles internes compris dans la politique de la Société sur les agents et représentants commerciaux (la « politique sur les agents »); et
2. la non-conformité et les contrôles inefficaces à l'égard de la conformité au code d'éthique et à la politique sur les agents de la Société.

Comme il est indiqué dans le « Rapport de gestion » de la Société, pour les premier, deuxième et troisième trimestres de 2012, le chef de la direction par intérim et le chef des affaires financières (pour les premier et deuxième trimestres) et le chef de la direction et le chef des affaires financières (pour le troisième trimestre) ont conclu que les faiblesses importantes susmentionnées continuaient d'exister au 31 mars, au 30 juin et au 30 septembre 2012, respectivement.

Sur recommandation du comité d'audit de la Société, le conseil d'administration de la Société a adopté les recommandations visant la prise de mesures correctives découlant de l'examen indépendant. Ces recommandations visaient à renforcer les normes de conduite, à accentuer et à améliorer les contrôles et les processus internes et à examiner le contexte de conformité. En outre, la direction de la Société a déterminé et mis en œuvre un certain nombre de mesures en vue de régler les faiblesses importantes mentionnées ci-dessus et de continuer à renforcer les contrôles et procédures à l'égard de l'information financière de la Société. Le conseil d'administration a enjoint la direction d'établir un plan et un échéancier pour la mise en œuvre de toutes ces mesures et continue de surveiller leur mise en œuvre.

Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont supervisé une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2012. Selon cette évaluation, incluant une évaluation des mesures correctives mises en œuvre par la Société en 2012 (comme il est décrit à la section 15.3), le chef de la direction et le chef des affaires financières ont conclu que i) les faiblesses importantes déjà relevées en ce qui concerne la conception et l'efficacité du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société n'existaient plus au 31 décembre 2012, et ii) le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2012 était efficace pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière de la Société est fiable et que ses états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables applicables.

À la demande du comité d'audit de la Société, son auditeur indépendant, Deloitte, a effectué un audit de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2012 en fonction du cadre COSO. Deloitte a publié un rapport d'audit daté du 8 mars 2013 qui conclut, selon l'avis de Deloitte, que la Société a maintenu, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2012, en vertu des critères établis dans le cadre COSO. Ce rapport est reproduit à la section 16 du présent rapport de gestion et devrait être lu dans son intégralité.

15.3 MESURES CORRECTIVES

MESURES CORRECTIVES MISES EN PLACE POUR RÉGLER LES FAIBLESSES IMPORTANTES DÉJÀ RELEVÉES

Un sommaire des mesures correctives qui ont été adoptées et mises en œuvre pour régler les faiblesses importantes mentionnées précédemment est présenté ci-dessous :

- > Une « politique sur le contournement par la direction », qui a été approuvée par le conseil d'administration, prévoit les procédures devant être suivies i) en cas de dérogations acceptables par la direction aux politiques et aux procédures de la Société, et ii) chaque fois qu'une personne occupant des fonctions de gestion ou de supervision ou un autre employé demande ou exige une dérogation aux politiques et aux procédures de la Société. La nouvelle politique a été communiquée à tous les employés en mai 2012, affichée sur le site intranet de la Société et est accessible à tous les employés. Un programme de formation sur la nouvelle politique a été déployé;
- > Le code d'éthique a été modifié pour inclure une obligation de signaler toute violation ou proposition de violation au code d'éthique, sous réserve des lois applicables. Ces modifications ont été approuvées par le conseil d'administration, communiquées à tous les employés en mai 2012, affichées sur le site intranet de la Société et sont accessibles à tous les employés. Un programme de formation sur le code d'éthique modifié a été suivi par presque tous les employés de la Société, lesquels ont tous obtenu leur attestation;
- > Diverses modifications à la politique sur les agents qui ont été approuvées par le conseil d'administration en mars 2012 ont été mises en œuvre, notamment :
 - un comité d'examen des agents a été créé pour examiner et approuver la conclusion de tout contrat d'agent conformément à certains critères;
 - un examen annuel de la politique sur les agents par le comité de gouvernance du conseil d'administration a été ajouté au mandat du comité de gouvernance;
 - une confirmation annuelle du respect de la politique sur les agents par le vice-président directeur responsable de cette politique a été ajoutée au mandat du comité d'audit. La première confirmation annuelle a été complétée au cours du troisième trimestre de 2012;
 - des procédures de contrôle diligent renforcées ont été adoptées pour tous les contrats d'agent potentiels, y compris une liste de contrôle des « signaux d'alarme » et une attestation d'intégrité par la haute direction à la suite du contrôle diligent effectué par une tierce partie; et
 - une exigence de suivre la formation en bonne et due forme sur le code d'éthique a été adoptée à l'intention des agents commerciaux de la Société.

MESURES DE RENFORCEMENT CONTINU DES CONTRÔLES ET PROCÉDURES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Un certain nombre d'autres mesures ont été adoptées et mises en œuvre, ou sont actuellement mises en œuvre, afin de continuer à renforcer les contrôles et procédures à l'égard de l'information financière de la Société, notamment :

- > un plan de communication a été présenté, mettant l'accent sur l'importance du respect du code d'éthique comme valeur fondamentale dans tous les aspects des activités de la Société et un programme amélioré de formation sur le code d'éthique a été mis en œuvre dans l'ensemble de l'organisation;
- > l'étendue des plaintes et des signalements en vertu de la politique de signalement de la Société a été élargie en vue d'y inclure toutes les violations du code d'éthique;
- > une surveillance particulière de la conformité au code d'éthique et de l'administration de la politique de signalement par le comité d'éthique et de conformité de la Société a été approuvée et est reflétée dans la Charte du comité d'éthique et de conformité, celui-ci devant rendre compte trimestriellement de ses activités au comité d'audit et au comité des ressources humaines du conseil d'administration;
- > les pratiques existantes des auditeurs internes qui font directement rapport au comité d'audit et l'examen et la révision continus du mandat de la fonction d'audit interne de la Société auprès du comité d'audit ont été formellement documentés;
- > la ligne hiérarchique principale des vice-présidents des finances des unités d'exploitation a été modifiée afin que ceux-ci relèvent directement du chef des affaires financières;
- > le renforcement des procédures et des approbations à l'égard des niveaux d'autorité;
- > l'embauche d'un chef de la conformité, un poste créé à la suite de l'approbation par le conseil d'administration;
- > le développement et la mise en œuvre d'un programme exhaustif en matière d'éthique et de conformité a été entrepris avec l'aide de cabinets indépendants de gestion globale des risques.

15.4 MODIFICATIONS AU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les mesures correctives décrites précédemment qui ont été mises en œuvre durant le quatrième trimestre de 2012 pour régler les faiblesses importantes déjà relevées ont eu une incidence importante, ou sont raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence importante, sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

La Société continue de mettre en œuvre dans ses différentes unités d'exploitation une nouvelle solution de gestion financière faisant partie de sa plateforme intégrée. Avec la conversion de divisions additionnelles durant le quatrième trimestre de 2012, la mise en œuvre globale de cette solution de gestion financière est considérée comme ayant eu une incidence importante, ou comme étant raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante, sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au quatrième trimestre de 2012 du fait que plusieurs nouveaux contrôles automatisés ont été ajoutés pour compléter ou remplacer certains contrôles existants.

16. INFORMATIONS TRIMESTRIELLES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA, SAUF LES MONTANTS PAR ACTION)	2012					2011				
	PREMIER TRIMESTRE	DEUXIÈME TRIMESTRE	TROISIÈME TRIMESTRE	QUATRIÈME TRIMESTRE	TOTAL	PREMIER TRIMESTRE	DEUXIÈME TRIMESTRE	TROISIÈME TRIMESTRE	QUATRIÈME TRIMESTRE	TOTAL
Produits par activité :										
Services	669,1	787,0	797,7	921,2	3 175,0	480,2	564,4	598,0	795,2	2 437,8
Ensembles	619,0	701,2	745,5	954,7	3 020,4	634,9	693,9	758,2	784,5	2 871,5
O&M	383,3	293,3	304,5	349,4	1 330,5	426,7	281,7	308,3	382,5	1 399,2
ICI	116,5	124,8	127,6	196,2	565,1	101,8	128,7	115,0	155,9	501,4
	1 787,9	1 906,3	1 975,3	2 421,5	8 091,0	1 643,6	1 668,7	1 779,5	2 118,1	7 209,9
Marge brute	297,2	280,9	389,1	387,8	1 355,0	276,2	316,6	340,4	318,9	1 252,1
Frais de vente, généraux et administratifs	183,1	212,7	207,2	248,2	851,2	153,0	166,1	150,7	184,9	654,7
Charges financières nettes :										
Provenant des ICI	25,8	26,1	30,0	30,6	112,5	23,2	20,1	25,6	30,8	99,7
Provenant des autres activités	4,5	3,8	5,9	(0,5)	13,7	4,0	6,3	5,4	(0,2)	15,5
	30,3	29,9	35,9	30,1	126,2	27,2	26,4	31,0	30,6	115,2
Résultat avant impôt sur le résultat	83,8	38,3	146,0	109,5	377,6	96,0	124,1	158,7	103,4	482,2
Charge d'impôt sur le résultat :										
Provenant des ICI	3,3	5,6	5,4	4,3	18,6	2,2	1,5	3,3	5,6	12,6
Provenant des autres activités	13,2	-	25,9	10,4	49,5	15,0	17,7	27,9	21,7	82,3
	16,5	5,6	31,3	14,7	68,1	17,2	19,2	31,2	27,3	94,9
Résultat net	67,3	32,7	114,7	94,8	309,5	78,8	104,9	127,5	76,1	387,3
Résultat net attribuable aux éléments suivants :										
Actionnaires de SNC-Lavalin	67,1	32,5	114,9	94,6	309,1	76,1	102,2	124,5	76,0	378,8
Participations ne donnant pas le contrôle	0,2	0,2	(0,2)	0,2	0,4	2,7	2,7	3,0	0,1	8,5
Résultat net	67,3	32,7	114,7	94,8	309,5	78,8	104,9	127,5	76,1	387,3
Résultat de base par action (\$)	0,44	0,22	0,76	0,63	2,05	0,50	0,68	0,83	0,50	2,51
Résultat dilué par action (\$)	0,44	0,21	0,76	0,63	2,04	0,50	0,67	0,82	0,50	2,49
Dividende déclaré par action (\$)	0,22	0,22	0,22	0,23	0,89	0,21	0,21	0,21	0,22	0,85
Amortissement des immobilisations corporelles et des autres actifs non courants :										
Provenant des ICI	24,1	24,5	19,3	31,3	99,2	19,7	21,2	20,9	31,3	93,1
Provenant des autres activités	13,6	14,3	16,5	17,2	61,6	10,0	10,6	11,4	13,4	45,4
	37,7	38,8	35,8	48,5	160,8	29,7	31,8	32,3	44,7	138,5
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI :										
Provenant de l'Autoroute 407	14,6	14,7	14,7	56,6	100,6	13,8	32,3	13,9	17,2	77,2
Provenant des autres ICI	10,5	15,8	16,2	13,8	56,3	10,6	9,4	11,7	22,3	54,0
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI	42,0	2,0	84,0	24,2	152,2	51,7	60,5	98,9	36,5	247,6
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	67,1	32,5	114,9	94,6	309,1	76,1	102,2	124,5	76,0	378,8
Carnet de commandes (à la fin du trimestre)										
Services	2 377,4	2 348,1	2 125,7	2 151,3		1 396,0	1 679,9	2 196,6	2 226,1	
Ensembles	5 580,6	5 988,3	5 453,6	5 747,7		5 558,1	5 331,2	4 852,3	5 482,8	
O&M	2 558,4	2 357,3	2 346,3	2 234,4		2 429,2	2 343,5	2 393,2	2 379,1	
	10 516,4	10 693,7	9 925,6	10 133,4		9 383,3	9 354,6	9 442,1	10 088,0	

ANNEXE

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

À l'intention du comité d'audit du Groupe SNC-Lavalin inc.

Nous avons audité l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière du Groupe SNC-Lavalin inc. au 31 décembre 2012.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Le maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière incombe à la direction de l'entité.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si l'entité maintenait un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière selon les critères établis dans le document Internal Control — Integrated Framework, publié par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Treadway Commission, sur la base de notre audit.

Notre audit a été réalisé conformément à la norme énoncée dans le *Manuel de l'ICCA* — Certification pour les missions de certification autres que les audits d'états financiers ou d'autres informations financières historiques (chapitre 5025 du *Manuel*). Cette norme requiert que l'auditeur planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une entité est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS. Il comprend les politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de l'entité; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux IFRS et que les encaissements et décaissements de l'entité ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de l'entité qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

OPINION

À notre avis, le Groupe SNC-Lavalin inc. maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2012 selon les critères établis dans le document Internal Control — Integrated Framework, publié par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Treadway Commission.



LE 8 MARS 2013
MONTRÉAL, CANADA

(1) CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A114871

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés audités ci-joints (les « états financiers ») du Groupe SNC-Lavalin inc. et toute l'information contenue dans le présent rapport financier sont la responsabilité de la direction et sont approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière. Lorsqu'il était possible d'appliquer différentes méthodes comptables, la direction a choisi celles qu'elle a jugées les plus appropriées dans les circonstances.

Les principales méthodes comptables retenues sont indiquées à la note 2 afférente aux états financiers. Les états financiers contiennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. La direction a établi ces montants de manière raisonnable, afin d'assurer que les états financiers sont présentés fidèlement à tous égards importants. La direction a également préparé l'information financière présentée ailleurs dans le rapport financier et s'est assurée de sa concordance avec les états financiers.

Le chef de la direction et le chef des affaires financières de la Société ont la responsabilité d'établir et de maintenir les contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière. Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont supervisé une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2012. Selon cette évaluation, le chef de la direction et le chef des affaires financières ont conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2012 était efficace pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière de la Société est fiable et que ses états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables applicables.

Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière, et il est l'ultime responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers. Le conseil d'administration s'acquitte de cette responsabilité principalement par l'entremise de son comité d'audit.

Le comité d'audit est nommé par le conseil d'administration et tous ses membres sont des administrateurs indépendants. Le comité d'audit rencontre périodiquement la direction, les auditeurs internes et l'auditeur indépendant afin de discuter des contrôles et procédures de communication de l'information, du contrôle interne à l'égard de l'information financière, des systèmes de gestion de l'information, des méthodes comptables et des questions d'audit et de présentation de l'information financière, afin de s'assurer que chaque intervenant remplit correctement ses fonctions, et d'examiner les états financiers, le rapport de gestion et le rapport de l'auditeur indépendant. Le comité d'audit fait part de ses constatations au conseil d'administration lorsqu'il approuve la publication des états financiers à l'intention des actionnaires. De plus, le comité d'audit étudie, afin de les soumettre à l'examen du conseil d'administration et à l'approbation des actionnaires, la nomination de l'auditeur indépendant ou le renouvellement de son mandat. Il examine et approuve en outre les conditions associées au mandat de l'auditeur indépendant, ainsi que les tarifs, la portée et le calendrier de ses prestations.

Les états financiers ont été audités, au nom des actionnaires, par l'auditeur indépendant Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l., conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. L'auditeur indépendant a librement et pleinement accès au comité d'audit, qu'il peut rencontrer en présence, ou non, de la direction.

LE PRÉSIDENT ET
CHEF DE LA DIRECTION

LE VICE-PRÉSIDENT DIRECTEUR, INVESTISSEMENTS
DANS DES CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE
ET CHEF DES AFFAIRES FINANCIÈRES



ROBERT G. CARD



GILLES LARAMÉE

LE 8 MARS 2013
MONTRÉAL, CANADA

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'intention des actionnaires du Groupe SNC-Lavalin inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe SNC-Lavalin inc., qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011, et les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe SNC-Lavalin inc. au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).



LE 8 MARS 2013
MONTRÉAL, CANADA

(1) CPA auditeurs, CA, permis de comptabilité publique n° A114871

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Groupe SNC-Lavalin inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(EN MILLIERS \$ CA)	NOTE	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	1 174 900 \$	1 231 049 \$
Liquidités soumises à restrictions	7	32 815	39 354
Créances clients	8	1 175 152	1 155 544
Contrats en cours		764 563	557 220
Autres actifs financiers courants	9	428 820	396 552
Autres actifs courants	10	217 819	166 563
Total des actifs courants		3 794 069	3 546 282
Immobilisations corporelles :			
Provenant des ICI	5, 11	3 469 990	2 637 735
Provenant des autres activités	11	193 097	159 883
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	5	373 445	350 246
ICI comptabilisés selon la méthode du coût	5	338 963	293 241
Goodwill	12	635 775	639 471
Actif d'impôt sur le résultat différé	26	177 581	161 364
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services		258 924	239 113
Actifs financiers non courants	13	120 212	173 145
Autres actifs non courants	14	248 864	153 521
Total de l'actif		9 610 920 \$	8 354 001 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs		1 649 776 \$	1 520 395 \$
Acomptes reçus sur contrats		346 780	316 714
Produits différés		972 820	907 118
Autres passifs financiers courants	15	302 309	291 031
Autres passifs courants	16	158 689	151 689
Avance liée à un arrangement de financement de contrat	27D	43 273	-
Dette à court terme et tranche courante de la dette à long terme :			
Sans recours provenant des ICI	5, 17	484 575	327 381
Total des passifs courants		3 958 222	3 514 328
Dette à long terme :			
Avec recours	17	348 545	348 369
Sans recours provenant des ICI	5, 17	2 000 696	1 561 377
Autres passifs financiers non courants	18	85 619	130 744
Provisions	19	323 391	224 834
Autres passifs non courants	20	593 429	486 217
Passif d'impôt sur le résultat différé	26	222 582	201 416
Total du passif		7 532 484	6 467 285
Capitaux propres			
Capital social	21	463 740	455 682
Résultats non distribués		1 714 379	1 543 199
Autres composantes des capitaux propres	22	(102 686)	(115 813)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin		2 075 433	1 883 068
Participations ne donnant pas le contrôle		3 003	3 648
Total des capitaux propres		2 078 436	1 886 716
Total du passif et des capitaux propres		9 610 920 \$	8 354 001 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Approuvé, au nom du conseil d'administration, par :



ROBERT G. CARD
ADMINISTRATEUR



IAN A. BOURNE
ADMINISTRATEUR

Groupe SNC-Lavalin inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIERS \$ CA, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES)	2012						
	CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN					PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
	CAPITAL SOCIAL		RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (NOTE 22)	TOTAL		
ACTIONS ORDINAIRES (EN MILLIERS)	MONTANT						
Solde au début de l'exercice	151 034	455 682 \$	1 543 199 \$	(115 813) \$	1 883 068 \$	3 648 \$	1 886 716 \$
Résultat net	-	-	309 115	-	309 115	415	309 530
Autres éléments du résultat global	-	-	(9 321)	13 127	3 806	-	3 806
Total du résultat global	-	-	299 794	13 127	312 921	415	313 336
Dividendes déclarés (NOTE 21F)	-	-	(132 925)	-	(132 925)	-	(132 925)
Dividendes déclarés par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	(648)	(648)
Rémunération provenant des options sur actions (NOTE 21B)	-	-	12 313	-	12 313	-	12 313
Actions émises en vertu de régimes d'options sur actions (NOTE 21B)	210	8 597	(1 667)	-	6 930	-	6 930
Actions rachetées et annulées (NOTE 21D)	(175)	(539)	(6 335)	-	(6 874)	-	(6 874)
Cession d'une filiale	-	-	-	-	-	(412)	(412)
Solde à la fin de l'exercice	151 069	463 740 \$	1 714 379 \$	(102 686) \$	2 075 433 \$	3 003 \$	2 078 436 \$

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIERS \$ CA, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES)	2011						
	CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN					PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
	CAPITAL SOCIAL		RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (NOTE 22)	TOTAL		
ACTIONS ORDINAIRES (EN MILLIERS)	MONTANT						
Solde au début de l'exercice	151 034	424 935 \$	1 459 323 \$	(67 480) \$	1 816 778 \$	102 654 \$	1 919 432 \$
Résultat net	-	-	378 800	-	378 800	8 542	387 342
Autres éléments du résultat global	-	-	(11 747)	(45 565)	(57 312)	702	(56 610)
Total du résultat global	-	-	367 053	(45 565)	321 488	9 244	330 732
Dividendes déclarés (NOTE 21F)	-	-	(126 750)	-	(126 750)	-	(126 750)
Dividendes déclarés par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	(827)	(827)
Rémunération provenant des options sur actions (NOTE 21B)	-	-	15 411	-	15 411	-	15 411
Actions émises en vertu de régimes d'options sur actions (NOTE 21B)	820	33 219	(6 283)	-	26 936	-	26 936
Actions rachetées et annulées (NOTE 21D)	(820)	(2 472)	(41 799)	-	(44 271)	-	(44 271)
Acquisition des participations ne donnant pas le contrôle d'AltaLink (NOTE 5A)	-	-	(124 353)	(2 768)	(127 121)	(110 813)	(237 934)
Acquisition d'autres participations ne donnant pas le contrôle	-	-	597	-	597	(1 226)	(629)
Apports en capital des participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	4 616	4 616
Solde à la fin de l'exercice	151 034	455 682 \$	1 543 199 \$	(115 813) \$	1 883 068 \$	3 648 \$	1 886 716 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIERS \$ CA,
SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION ET LE NOMBRE D'ACTIONS)

	NOTE	2012	2011
Produits par activité :			
Services		3 174 934 \$	2 437 778 \$
Ensembles		3 020 400	2 871 530
O&M		1 330 501	1 399 197
ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ou la méthode du coût		450 672	398 539
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		114 453	102 827
		8 090 960	7 209 871
Coûts directs des activités		6 735 975	5 957 735
Marge brute		1 354 985	1 252 136
Frais de vente, généraux et administratifs	24	851 217	654 691
Charges financières nettes	23	126 162	115 211
Résultat avant impôt sur le résultat		377 606	482 234
Charge d'impôt sur le résultat, montant net	26	68 076	94 892
Résultat net		309 530 \$	387 342 \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :			
Actionnaires de SNC-Lavalin		309 115 \$	378 800 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		415	8 542
Résultat net		309 530 \$	387 342 \$
Résultat par action (en \$)			
De base		2,05 \$	2,51 \$
Dilué		2,04 \$	2,49 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)			
De base	21E	151 058	150 897
Dilué		151 304	151 940

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBALEXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIERS \$ CA)

	2012		
	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
Résultat net	309 115 \$	415 \$	309 530 \$
Autres éléments du résultat global :			
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (NOTE 22)	(14 947)	–	(14 947)
Actifs financiers disponibles à la vente (NOTE 22)	1 194	–	1 194
Couvertures de flux de trésorerie (NOTE 22)	32 257	–	32 257
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi (NOTE 22)	(12 298)	–	(12 298)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (NOTE 22)	3 803	–	3 803
Charge d'impôt liée aux autres éléments du résultat global (NOTE 22)	(6 203)	–	(6 203)
Total des autres éléments du résultat global	3 806	–	3 806
Total du résultat global	312 921 \$	415 \$	313 336 \$

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIERS \$ CA)

	2011		
	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
Résultat net	378 800 \$	8 542 \$	387 342 \$
Autres éléments du résultat global :			
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (NOTE 22)	(11 951)	39	(11 912)
Actifs financiers disponibles à la vente (NOTE 22)	212	–	212
Couvertures de flux de trésorerie (NOTE 22)	(11 859)	663	(11 196)
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi (NOTE 22)	(16 033)	–	(16 033)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (NOTE 22)	(42 863)	–	(42 863)
Économie d'impôt liée aux autres éléments du résultat global (NOTE 22)	25 182	–	25 182
Total des autres éléments du résultat global	(57 312)	702	(56 610)
Total du résultat global	321 488 \$	9 244 \$	330 732 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIERS \$ CA)	NOTE	2012	2011
Activités opérationnelles			
Résultat net		309 530 \$	387 342 \$
Ajustements visant à rapprocher le résultat net et les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :			
Amortissement des immobilisations corporelles et des autres actifs non courants :			
Provenant des ICI		99 205	93 099
Provenant des autres activités		61 571	45 378
Charge d'impôt sur le résultat comptabilisée en résultat net	26	68 076	94 892
Impôt sur le résultat payé		(19 134)	(14 145)
Charges financières nettes comptabilisées en résultat net	23	126 162	115 211
Intérêts payés :			
Provenant des ICI		(112 090)	(91 072)
Provenant des autres activités		(22 484)	(21 507)
Charge comptabilisée à l'égard des options sur actions	21B	12 313	15 411
Charge comptabilisée à l'égard des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie	21C	10 022	8 938
Bénéfice provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		(114 453)	(102 827)
Dividendes et distributions reçus des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		112 427	89 372
Autres		68 368	(42 178)
		599 513	577 914
Variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie	25	(95 207)	341 755
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		504 306	919 669
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles :			
Provenant des ICI		(849 205)	(545 781)
Provenant des autres activités		(96 166)	(67 224)
Paiements au titre des ICI	5C	(64 055)	(101 138)
Recouvrement des ICI		–	16 055
Acquisition d'entreprises	6	(17 825)	(140 399)
Paiements au titre de participations dans une entité contrôlée conjointement	6E	(40 255)	–
Augmentation des créances en vertu des accords de concession de services		(28 344)	(83 735)
Recouvrement des créances en vertu des accords de concession de services		22 719	68 255
Autres		10 183	(9 670)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		(1 062 948)	(863 637)
Activités de financement			
Remboursement de la dette sans recours provenant des ICI		(203 612)	(7 683)
Acquisition de la débenture d'une filiale lors de la transaction liée à AltaLink	5A	–	(50 000)
Augmentation de la dette sans recours provenant des ICI		802 907	374 792
Avance liée à un arrangement de financement de contrat	27D	43 273	–
Produit de l'exercice d'options sur actions		6 930	26 936
Rachat d'actions	21D	(6 874)	(44 271)
Dividendes payés aux actionnaires de SNC-Lavalin	21F	(132 925)	(126 750)
Acquisition des participations ne donnant pas le contrôle d'AltaLink ⁽¹⁾	5A	–	(228 816)
Autres		(4 597)	(976)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement		505 102	(56 768)
Diminution liée aux écarts de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(2 609)	(3 300)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(56 149)	(4 036)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		1 231 049	1 235 085
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		1 174 900 \$	1 231 049 \$

(1) L'acquisition des participations ne donnant pas le contrôle d'AltaLink est classée dans les flux de trésorerie affectés aux **activités de financement** conformément aux IFRS, selon les lignes directrices applicables aux acquisitions des participations ne donnant pas le contrôle et, par conséquent, n'est pas incluse dans les **activités d'investissement**.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE	PAGE
1 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	82
2 SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES	82
3 JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES ET SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS	94
4 INFORMATIONS SECTORIELLES	97
5 INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI »)	100
6 ACQUISITION D'ENTREPRISES ET FORMATION D'UNE NOUVELLE COENTREPRISE	108
7 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, ET LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS	110
8 CRÉANCES CLIENTS	110
9 AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	111
10 AUTRES ACTIFS COURANTS	111
11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	111
12 GOODWILL	113
13 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	113
14 AUTRES ACTIFS NON COURANTS	114
15 AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS	114
16 AUTRES PASSIFS COURANTS	114
17 DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME	115
18 AUTRES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	116
19 PROVISIONS	116
20 AUTRES PASSIFS NON COURANTS	117
21 CAPITAL SOCIAL	117
22 AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES	122
23 CHARGES FINANCIÈRES NETTES	124
24 FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS	124
25 VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS DU FONDS DE ROULEMENT SANS EFFET DE TRÉSORERIE	125
26 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	125
27 INSTRUMENTS FINANCIERS	128
28 GESTION DU CAPITAL	133
29 RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	134
30 PASSIFS ÉVENTUELS	136
31 CONTRATS DE LOCATION SIMPLE	138
32 RÉMUNÉRATION	138
33 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	139
34 FILIALES, COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES	140

NOTE 1 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* dont le siège social est situé au 455, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec), Canada H2Z 1Z3. Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Toronto au Canada. Le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et toutes ou certaines de ses filiales ou coentreprises, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'une ou plusieurs de ses filiales ou coentreprises.

La Société fournit du savoir-faire dans les domaines de l'ingénierie, de la construction et de l'exploitation et entretien par l'entremise de son réseau de bureaux dans tout le Canada et dans plus de 40 autres pays, et travaille actuellement sur des projets dans le monde entier. De plus, SNC-Lavalin investit de façon sélective dans des concessions d'infrastructure, investissements complémentaires à ses autres activités.

La Société présente ses produits selon les **4 catégories d'activité** suivantes :

- > **Services** : inclut les contrats en vertu desquels SNC-Lavalin fournit des services d'ingénierie, d'études de faisabilité, de planification, de conception détaillée, d'évaluation et de sélection d'entrepreneurs, de gestion de projets et de la construction, et de mise en service.

Les produits de la catégorie Services proviennent principalement de contrats à prix coûtant majoré.

- > **Ensembles** : inclut les contrats en vertu desquels SNC-Lavalin est responsable non seulement d'exécuter une ou plusieurs des activités de la catégorie Services mentionnée ci-dessus, mais assume également la responsabilité de fournir les matériaux et l'équipement, en plus d'être habituellement responsable des activités de construction.

Les produits de la catégorie Ensembles proviennent principalement de contrats à prix forfaitaire.

- > **Opérations et maintenance (« O&M »)** : consiste à fournir des solutions d'exploitation, d'entretien et de logistique pour des immeubles, des centrales électriques, des systèmes d'adduction et de traitement de l'eau, des usines de dessalement, des services postaux, des installations de radiodiffusion, des autoroutes, des ponts, des réseaux de transport léger sur rail, des aéroports, des navires, des installations pétrolières et gazières, des camps militaires et des baraquements de chantier.

Les produits de la catégorie O&M proviennent principalement de contrats à prix coûtant avec honoraires fixes et de contrats à prix forfaitaire.

- > **Investissements — concessions d'infrastructure (« ICI »)** : regroupe les investissements de SNC-Lavalin dans des concessions d'infrastructure pour les services publics, tels que les aéroports, les ponts, les bâtiments culturels et publics, l'énergie, les réseaux de transport en commun, les routes et l'eau.

Dans ces états financiers consolidés audités (les « états financiers »), les activités Services, Ensembles et O&M sont désignées collectivement comme « provenant des autres activités » ou « excluant les ICI », afin de les distinguer des activités de la catégorie ICI.

NOTE 2 SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

A) BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers de la Société sont établis conformément aux **Normes internationales d'information financière** (les « IFRS »), publiées et en vigueur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, ou publiées et adoptées de manière anticipée, et sont présentés en **dollars canadiens**. Sauf indication contraire, tous les montants sont arrondis au millier de dollars près.

Les méthodes comptables IFRS décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées.

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects comportant des hypothèses et des estimations significatives sont présentés à la note 3.

Les états financiers de la Société ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de i) certains instruments financiers, instruments financiers dérivés et passif relatif aux régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie, qui sont évalués à la juste valeur, et du ii) passif au titre des prestations définies, qui est évalué comme étant le montant total net de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies diminué de la juste valeur des actifs des régimes. Le coût historique représente généralement la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs lors de la comptabilisation initiale.

Le 8 mars 2013, le conseil d'administration a approuvé la publication des états financiers de la Société.

NOTE 2 SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**B) NORMES ET INTERPRÉTATIONS PUBLIÉES EN VUE D'ÊTRE APPLIQUÉES À UNE DATE ULTÉRIEURE**

Les normes et les modifications aux normes existantes suivantes ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, et l'application anticipée est permise :

- > L'IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »), remplace les directives de consolidation de l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et le SIC-12, *Consolidation — Entités ad hoc*, et énonce les principes permettant de déterminer qu'une entité en contrôle une autre.
- > L'IFRS 11, *Partenariats* (« IFRS 11 »), remplace l'IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, et SIC-13, *Entités contrôlées conjointement — Apports non monétaires par des coentrepreneurs*, et impose une méthode unique pour la comptabilisation des participations dans des entités contrôlées conjointement.
- > L'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* (« IFRS 12 »), établit les obligations d'information exhaustives pour toutes les formes de participation dans d'autres entités, y compris dans des partenariats, des entreprises associées et des entités ad hoc.
- > L'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, regroupe toutes les dispositions des IFRS concernant l'évaluation à la juste valeur et les informations à fournir à ce sujet.
- > L'IAS 27, *États financiers individuels*, et l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, amendées et renommées par suite de la publication des nouvelles normes IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12.
- > Modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, afin d'exiger que les entités regroupent les éléments compris dans les autres éléments du résultat global qui sont susceptibles d'être reclassés en résultat net.
- > Modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, (« IAS 19 ») afin d'éliminer l'application de la méthode dite du « corridor » ayant pour effet de différer la comptabilisation des gains et des pertes, afin d'éliminer le concept de rendement attendu des actifs, de simplifier la présentation des variations des actifs et des passifs découlant de régimes à prestations définies, et d'améliorer les informations à fournir pour les régimes à prestations définies.
- > L'International Accounting Standards Board a aussi publié une série de modifications aux IFRS comme suit :
 - Modifications à l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (« IFRS 1 »), relatives à l'application répétée de l'IFRS 1 et aux coûts d'emprunt.
 - Modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, relatives à la clarification des exigences en matière d'information comparative.
 - Modifications à l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, relatives au classement du matériel d'entretien.
 - Modifications à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, relatives à l'effet fiscal des distributions aux porteurs d'instruments de capitaux propres.
 - Modifications à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, relatives à l'information financière intermédiaire et informations sectorielles sur le total des actifs et le total des passifs.

Les modifications à l'IAS 19 devraient se traduire par une augmentation (diminution) de la charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies constatée au compte de résultat et par une diminution (augmentation) équivalente des pertes actuarielles constatées à l'état du résultat global provenant de régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi, avec une incidence de néant sur les résultats non distribués de la Société. L'adoption de ces modifications aurait résulté en une diminution du résultat net de 3,2 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 (2011 : 1,4 million \$) et en une diminution équivalente des pertes actuarielles constatées à l'état du résultat global pour les exercices terminés les 31 décembre 2012 et 2011, avec une incidence de néant sur les résultats non distribués de la Société aux 31 décembre 2012 et 2011. Ce changement se rapporte principalement à l'élimination du rendement attendu des actifs des régimes, qui sera remplacé par un taux d'actualisation appliqué au passif net au titre des prestations constituées en vertu de l'IAS 19 modifié.

La Société évalue actuellement l'incidence sur ses états financiers de l'adoption des autres normes et modifications énumérées ci-dessus.

La norme suivante a été publiée et est applicable par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015, et l'application anticipée est permise :

- > L'IFRS 9, *Instruments financiers*, porte sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers.

NOTE 2 SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**C) PRINCIPES DE CONSOLIDATION**

Les états financiers consistent en la consolidation intégrale des comptes du Groupe SNC-Lavalin inc. et de ses filiales.

Conformément aux IFRS, les investissements de SNC-Lavalin sur lesquels un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable est exercé sont comptabilisés comme suit :

TYPE D'INTÉRÊT	TYPE D'INFLUENCE	MÉTHODE DE COMPTABILISATION
Filiale	Contrôle	Méthode de la consolidation intégrale
Entité contrôlée conjointement	Contrôle conjoint	Méthode de la mise en équivalence
Activité contrôlée conjointement	Contrôle conjoint	Selon la quote-part de SNC-Lavalin
Entreprise associée	Influence notable	Méthode de la mise en équivalence

Une filiale qui n'est pas détenue en totalité par SNC-Lavalin donne lieu à des participations ne donnant pas le contrôle qui sont présentées séparément dans l'état consolidé de la situation financière, alors que la portion du résultat net et du résultat global attribuable à de telles participations ne donnant pas le contrôle sont également présentées séparément dans le compte consolidé de résultat et l'état consolidé du résultat global, respectivement.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales, des coentreprises et des entreprises associées afin d'aligner leurs méthodes comptables sur celles qu'utilise la Société.

ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

Les acquisitions de filiales et d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie de chaque acquisition est évaluée comme le total des justes valeurs (à la date d'acquisition) des actifs cédés, des passifs engagés ou repris et des instruments de capitaux propres émis par la Société, le cas échéant, en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les justes valeurs provisoires attribuées à une date de clôture sont déterminées de façon définitive dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Les frais connexes aux acquisitions d'entreprises sont comptabilisés en charges dans les périodes au cours desquelles ils sont engagés et que les services sont reçus.

Les résultats des entreprises acquises sont intégrés dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle commence à être exercé.

D) CONVERSION DES DEVICES ÉTRANGÈRES**MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION**

Les états financiers individuels de chacune des entités au sein de la Société sont préparés dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (sa monnaie fonctionnelle). Aux fins de la présentation des états financiers consolidés, les résultats et la situation financière de chacune des entités au sein de la Société sont exprimés en dollars canadiens (« CAD »), qui constituent la monnaie de présentation de la Société pour ses états financiers consolidés.

NOTE 2 SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**TRANSACTIONS ET SOLDES EN MONNAIE ÉTRANGÈRE**

Dans le cadre de la préparation des états financiers, un établissement canadien ou à l'étranger, applique la procédure suivante pour les transactions et les soldes libellés dans une monnaie autre que sa monnaie fonctionnelle : 1) les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours en vigueur à la date de clôture; 2) les éléments non monétaires sont convertis au taux historique s'ils sont mesurés au coût ou au taux à la date d'évaluation s'ils sont mesurés à la juste valeur; et 3) les éléments de produits et de charges sont convertis au cours de change moyen de la période. Les gains ou les pertes pouvant découler de la conversion sont constatés au résultat net et, si la comptabilité de couverture est appliquée, les pertes ou les gains inverses découlant des éléments couverts sont aussi constatés au résultat net.

L'application de la procédure décrite ci-dessus fait en sorte que les états financiers des établissements canadiens et étrangers sont présentés dans leur monnaie fonctionnelle.

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES ÉTABLISSEMENTS À L'ÉTRANGER

Aux fins de la présentation des états financiers consolidés en dollars canadiens, les actifs et les passifs des établissements à l'étranger de la Société dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont exprimés en dollars canadiens au moyen du cours du change en vigueur à la clôture de la période de présentation de l'information financière, alors que les éléments de produits et de charges sont convertis au cours de change moyen pour la période. Les écarts de change survenant à la consolidation, le cas échéant, sont comptabilisés initialement dans les autres éléments du résultat global et sont reclassés des capitaux propres au résultat net dans le cas d'une cession ou d'une cession partielle, ou dans le cas d'une dépréciation de l'investissement net.

Le goodwill et les ajustements de la juste valeur découlant de l'acquisition d'un établissement à l'étranger sont traités comme un actif ou un passif de l'établissement à l'étranger et convertis au cours de clôture.

E) COMPTABILISATION DES PRODUITS**PRODUITS PROVENANT DES ACTIVITÉS DES CATÉGORIES SERVICES, ENSEMBLES ET OPÉRATIONS ET MAINTENANCE**

Les produits provenant des activités des catégories **Services, Ensembles et Opérations et maintenance** sont constatés selon la nature du contrat, dont les principales formes sont définies ci-dessous :

- > **Services et Ensembles** : Les produits des **contrats à prix coûtant majoré** sont constatés lorsque les coûts sont engagés et comprennent les honoraires gagnés pour la prestation des services. Les produits des **contrats à prix forfaitaire** sont constatés en fonction du degré d'avancement de l'activité sur la durée du contrat, ce qui consiste à comptabiliser les produits d'un contrat donné proportionnellement au degré d'avancement des travaux à un moment donné. Le degré d'avancement des travaux est obtenu en divisant les coûts cumulatifs engagés à la date de clôture par la somme des coûts engagés et des coûts prévus pour achever le contrat.
- > **Opérations et maintenance** : Les produits de la tranche à honoraires fixes des **contrats à prix coûtant avec honoraires fixes** sont constatés de façon linéaire sur la durée du contrat, alors que les produits de la tranche à prix coûtant sont constatés lorsque les coûts sont engagés. Les produits tirés des **contrats à prix forfaitaire** sont constatés en fonction du degré d'avancement des activités prévues au contrat, qui consiste à diviser les coûts cumulatifs engagés à la date de clôture par la somme des coûts engagés et des coûts prévus pour achever le contrat. Cette évaluation de l'avancement est alors appliquée aux produits connexes prévus, ce qui donne lieu à la comptabilisation des produits proportionnellement au degré d'avancement à un moment donné.

NOTE 2 SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Pour les contrats à prix forfaitaire de toutes les activités décrites ci-dessus, l'effet cumulatif de la modification des coûts prévus et des produits prévus pour achever le contrat est constaté dans la période au cours de laquelle les modifications sont identifiées. Si le total des coûts prévus excède le total des produits prévus pour un contrat, la perte est entièrement constatée dans la période au cours de laquelle elle devient connue. SNC-Lavalin est partie à plusieurs contrats se situant à diverses étapes d'avancement. Il est nécessaire de procéder à des estimations pour déterminer les coûts et les produits prévus de façon appropriée. Les produits prévus provenant de contrats peuvent inclure les produits éventuels découlant de réclamations et d'avis de modification non approuvés, lorsque le montant de ces produits supplémentaires peut être estimé de façon fiable et que leur recouvrement est considéré comme probable. Ces produits additionnels se limitent aux coûts liés aux réclamations ou aux avis de modification n'ayant pas été approuvés. Les produits tirés des primes de rendement sont constatés lorsque des indicateurs précis sont atteints et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Dans tous les cas, la valeur des activités de construction et des matériaux et équipements achetés par SNC-Lavalin, lorsqu'elle agit à titre de mandataire de l'approvisionnement pour un client, n'est pas comptabilisée dans les produits.

PRODUITS PROVENANT DES ICI

Les produits provenant des ICI englobent ce qui suit :

MÉTHODES COMPTABLES POUR LES INVESTISSEMENTS DE LA SOCIÉTÉ DANS SES ICI	PRODUITS INCLUS DANS LE COMPTE CONSOLIDÉ DE RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
Consolidation intégrale	Produits constatés et présentés par les ICI
Méthode de la mise en équivalence	Quote-part de SNC-Lavalin du résultat net des ICI ou des dividendes provenant de ses ICI dont la valeur comptable est de néant
Méthode du coût	Dividendes et distributions provenant des ICI

ARRANGEMENTS CONTRACTUELS DE CATÉGORIES DE PRODUITS MULTIPLES

SNC-Lavalin peut conclure des arrangements contractuels avec un client aux termes desquels, dans le cadre d'un même projet, elle s'engage à exercer des activités dans plusieurs des catégories suivantes : Services ou Ensembles, et/ou Opérations et maintenance, et/ou ICI. Lors de la conclusion de tels arrangements, la Société alloue la contrepartie reçue ou à recevoir sur la base des justes valeurs relatives des services offerts lorsque les montants sont identifiables séparément. Par conséquent, lors de tels arrangements sur un même projet, la valeur de chaque catégorie de produits est fondée sur la juste valeur de chaque activité correspondante et constatée selon sa méthode respective de comptabilisation des produits, telle qu'elle est décrite ci-dessus.

NOTE 2 SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**F) INSTRUMENTS FINANCIERS****ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**

Les instruments financiers sont des contrats qui donnent lieu à un actif financier ou à un passif financier. À moins qu'elle ne soit expressément traitée dans une autre méthode comptable, l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers est fondée sur leur classement qui, est l'un des suivants pour SNC-Lavalin :

CATÉGORIE	APPLICABLE À	ÉVALUATION INITIALE	ÉVALUATION ULTÉRIEURE	COMPTABILISATION DES PRODUITS/CHARGES ET DES GAINS/PERTES PROVENANT DE LA RÉÉVALUATION, LE CAS ÉCHÉANT
Détenus à des fins de transaction	Actifs financiers et passifs financiers	Juste valeur	Juste valeur	Tous comptabilisés en résultat net
Disponibles à la vente	Actifs financiers	Juste valeur, y compris les coûts de transaction	La juste valeur, basée sur le cours acheteur coté sur un marché actif pour des titres cotés. Lorsqu'il n'y a pas de marché actif, la juste valeur est déterminée au moyen des techniques d'évaluation. Lorsque la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable, les actifs sont comptabilisés au coût.	Les produits de placement, y compris les intérêts, les dividendes et les distributions, sont comptabilisés en résultat net. Les gains ou pertes provenant de la réévaluation sont constatés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la cession des actifs ou la constatation d'une perte de valeur, date à laquelle les gains ou pertes sont constatés en résultat net.
Prêts et créances	Actifs financiers	Juste valeur, y compris les coûts de transaction	Coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif	Tous comptabilisés en résultat net
Autres passifs financiers	Passifs financiers	Juste valeur, y compris les coûts de transaction	Coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif	Tous comptabilisés en résultat net

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS UTILISÉS POUR LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

SNC-Lavalin utilise des instruments financiers dérivés, soit : i) des contrats de change à terme pour se protéger du risque de fluctuation provenant des taux de change sur des projets, et ii) des swaps de taux d'intérêt pour couvrir la variabilité des taux d'intérêt liés aux arrangements de financement. SNC-Lavalin documente de façon officielle toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que son objectif de gestion du risque et sa stratégie qui sous-tendent l'utilisation de telles transactions de couverture, et elle évalue régulièrement l'efficacité de ces couvertures. À ce titre, tous les instruments financiers dérivés décrits ci-dessus répondent aux conditions de la comptabilité de couverture; ils sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie et sont évalués à la juste valeur. La Société n'utilise aucun instrument financier dérivé à des fins spéculatives.

Les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie sont évalués à leur juste valeur, déterminée au moyen de techniques d'évaluation reposant sur des données de marché observables, en tenant compte de la qualité de crédit de ces instruments. La partie efficace de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés est comptabilisée dans les autres composantes des capitaux propres, alors que la partie inefficace de cette variation, le cas échéant, est comptabilisée en résultat net. Les gains ou les pertes liés aux couvertures de flux de trésorerie inclus dans les autres composantes des capitaux propres sont reclassés dans le résultat net et contrebalancent les pertes ou les gains constatés relativement aux éléments couverts sous-jacents.

NOTE 2 SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**PERTE DE VALEUR DES ACTIFS FINANCIERS**

Les actifs financiers, autres que ceux détenus à des fins de transaction et ceux disponibles à la vente évalués à la juste valeur, sont évalués pour déterminer s'il existe des indices d'une perte de valeur à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs financiers sont considérés avoir subi une perte de valeur lorsqu'il existe des indications objectives que les flux de trésorerie futurs estimés du placement ont été touchés par suite d'un ou plusieurs événements qui ont eu lieu après la constatation initiale de l'actif financier.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte de valeur constatée correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif lors de la constatation initiale de l'actif financier sous-jacent. La valeur comptable de l'actif est réduite, et la perte de valeur est comptabilisée en résultat net.

Lorsqu'un actif financier disponible à la vente est considéré avoir subi une perte de valeur, les gains ou pertes cumulatifs comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net. Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures en résultat net n'est pas reprise par le biais du résultat net. Toute augmentation de la juste valeur subséquente à une perte de valeur est constatée dans les autres éléments du résultat global.

G) ACCORDS DE CONCESSION DE SERVICES EN VERTU DE L'INTERPRÉTATION IFRIC 12

L'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services* (l'« IFRIC 12 »), fournit des indications sur la comptabilisation de certaines ententes de partenariat public-privé admissibles aux termes desquelles le concédant (en général un gouvernement) :

- > contrôle ou réglemente les services que l'exploitant (le « concessionnaire ») doit fournir avec l'infrastructure, à qui il doit les fournir et à quel tarif; et
- > contrôle tout intérêt résiduel significatif dans l'infrastructure à l'échéance de l'accord.

Aux termes de ces accords, le concessionnaire comptabilise les actifs liés à l'infrastructure en appliquant un des modèles suivants en fonction de l'allocation du risque de demande lié à l'utilisation de l'infrastructure entre le concédant et le concessionnaire :

MODÈLE COMPTABLE	RISQUE DE DEMANDE
Modèle de l'actif financier	Le concessionnaire n'assume pas le risque de demande lié à l'utilisation de l'infrastructure (c.-à-d., il a un droit inconditionnel à recevoir les paiements indépendamment de l'utilisation de l'infrastructure, sous réserve de la disponibilité).
Modèle de l'immobilisation incorporelle	Le concessionnaire assume le risque de demande (c.-à-d., il a le droit de facturer l'utilisation de l'infrastructure).
Modèle mixte	Le concessionnaire partage le risque de demande avec le concédant (c.-à-d., le concédant rémunère le concessionnaire pour ses services en partie au moyen d'un actif financier et en partie par l'octroi d'un droit de facturer les utilisateurs de l'infrastructure).

NOTE 2 SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Les produits provenant des accords de concession de services comptabilisés en vertu de l'IFRIC 12 sont constatés comme suit :

ACTIVITÉS FOURNIES PAR LE CONCESSIONNAIRE	CONSTATATION DES PRODUITS	CLASSIFICATION DES PRODUITS AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
Construction ou amélioration (quand un accord de concession de services implique la construction ou la modernisation de l'infrastructure destinée au secteur public)	Les produits liés aux activités de construction ou de modernisation dans le cadre d'un accord de concession de services sont constatés en fonction du degré d'avancement des travaux effectués, conformément à la méthode comptable utilisée par la Société pour la comptabilisation des produits liés à tout contrat de construction (se reporter à la note 2E).	La Société classe ces produits dans les activités de la catégorie « Ensembles » lorsque SNC-Lavalin agit à titre d'entrepreneur dans le cadre d'un projet d'IAC. Lorsque SNC-Lavalin n'agit pas à titre d'entrepreneur d'un projet d'IAC, les produits sont constatés par la concession, au titre des activités « ICI ».
Opérations et maintenance (ces activités peuvent inclure la maintenance de l'infrastructure et autres activités fournies directement au concédant ou aux utilisateurs)	Les produits liés aux activités d'exploitation et d'entretien sont constatés dans la période où les services sont rendus conformément à la méthode comptable utilisée par la Société pour la comptabilisation des produits liés à tout contrat d'exploitation ou d'entretien (se reporter à la note 2E).	La Société classe ces produits dans la catégorie d'activité « O&M » lorsque SNC-Lavalin agit à titre d'entrepreneur dans le cadre d'un projet d'exploitation et d'entretien. Lorsque SNC-Lavalin n'agit pas à titre d'entrepreneur d'un projet d'exploitation et d'entretien, les produits sont constatés par la concession, au titre des activités « ICI ».
Remise en état (quand un accord de concession de services oblige le concessionnaire à maintenir l'infrastructure à un niveau de service précis en tout temps)	Lorsque des activités de remise en état sont considérées comme des activités génératrices de produits, les produits sont constatés dans la période où les services sont rendus conformément à la méthode comptable utilisée par la Société pour la comptabilisation des produits liés à tout autre contrat similaire (se reporter à la note 2E).	La Société classe ces produits dans la catégorie d'activité « O&M » lorsque SNC-Lavalin agit à titre d'entrepreneur dans le cadre d'un projet de remise en état. Lorsque SNC-Lavalin n'agit pas à titre d'entrepreneur d'un projet de remise en état, les produits sont constatés par la concession, au titre des activités « ICI ».
Financement (quand le modèle de l'actif financier ou le modèle mixte est appliqué)	Les produits financiers générés par les actifs financiers sont constatés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.	La Société classe ces produits financiers dans la catégorie d'activité « ICI ».

NOTE 2 SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**MODÈLE DE L'ACTIF FINANCIER**

Lorsque la Société offre des services dans plusieurs catégories d'activité aux termes d'un accord de concession de services, la contrepartie reçue ou à recevoir est allouée sur la base des justes valeurs relatives des services offerts lorsque les montants sont identifiables séparément.

Les produits comptabilisés par la Société en vertu du modèle de l'actif financier sont cumulés au poste « Créances en vertu des accords de concession de services », un actif financier qui est recouvré par voie des paiements versés par le concédant.

MODÈLE DE L'IMMOBILISATION INCORPORELLE

La Société comptabilise une immobilisation incorporelle provenant d'un accord de concession de services dans la mesure où SNC-Lavalin reçoit un droit de facturer l'utilisation de l'infrastructure de la concession. L'immobilisation incorporelle reçue comme contrepartie pour les services de construction ou de modernisation aux termes d'un accord de concession de services est évaluée à la juste valeur à sa constatation initiale. Les coûts d'emprunt, le cas échéant, sont capitalisés et ajoutés à la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle jusqu'à ce que l'infrastructure soit prête pour son utilisation prévue.

L'immobilisation incorporelle est alors amortie sur la durée d'utilité prévue, qui correspond à la période de concession dans un accord de concession de services. La période d'amortissement commence lorsque l'infrastructure est prête pour son utilisation prévue.

Les produits perçus par le concessionnaire à l'utilisation de l'infrastructure sont classés au titre des produits provenant de la catégorie d'activité « ICI ».

H) ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les équivalents de trésorerie comprennent les placements liquides à court terme qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et pour lesquels le risque d'une modification de la valeur est négligeable. Les équivalents de trésorerie sont désignés comme étant détenus à des fins de transaction et comptabilisés à la juste valeur.

I) LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS

Les liquidités soumises à restrictions comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, dont l'utilisation est limitée à des usages précis dans le cadre de certains arrangements. Les liquidités soumises à restrictions dont on ne prévoit pas que les restrictions seront levées au cours des douze prochains mois sont incluses sous la rubrique « Actifs financiers non courants » (note 13). Les liquidités soumises à restrictions sont désignées comme étant détenues à des fins de transaction et comptabilisées à la juste valeur.

J) CONTRATS EN COURS

Les contrats en cours représentent le montant brut non facturé pour un projet donné qui devrait être perçu des clients pour des travaux liés au contrat exécutés jusqu'à la date considérée. Ils sont évalués au coût plus le profit constaté par la Société jusqu'à ce jour moins les facturations intermédiaires.

Si les facturations intermédiaires pour un projet donné dépassent les coûts engagés plus les profits comptabilisés, l'écart est alors présenté à titre de produits différés.

K) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est comptabilisé à des taux permettant de porter aux résultats le coût des immobilisations corporelles amortissables moins leur valeur résiduelle (le cas échéant) selon leur durée d'utilité estimative.

PROVENANT DES ICI

Les immobilisations corporelles liées aux ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale sont principalement :

ICI	CATÉGORIE	MÉTHODE D'AMORTISSEMENT
AltaLink	Actifs de transport d'électricité et autres	Amortissement linéaire

Les coûts d'emprunt sont incorporés dans le coût de l'actif lorsqu'ils sont engagés dans le cadre de l'acquisition ou de la production d'un « actif qualifié » qui exige une longue période de préparation avant son utilisation prévue.

NOTE 2 SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

AltaLink emprunte des fonds pour le financement de son programme de construction d'immobilisations. Les coûts d'emprunt pouvant être incorporés dans le coût de l'actif sont attribués aux dépenses d'investissement. Le taux de capitalisation est fondé sur les coûts réels de l'emprunt utilisé pour financer l'acquisition ou la construction des actifs qualifiés.

Les taux d'amortissement appliqués aux immobilisations corporelles d'AltaLink sont indiqués à la note 11.

PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS

Les immobilisations corporelles pour les activités des catégories Services, Ensembles et Opérations et maintenance sont principalement :

CATÉGORIE	MÉTHODE D'AMORTISSEMENT	PÉRIODE D'AMORTISSEMENT
Bâtiments	Amortissement linéaire, par composante	De 25 à 50 ans
Matériel informatique	Amortissement linéaire	2 ans
Mobilier de bureau	Mode dégressif	20 %

L) DÉPRÉCIATION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES, AUTRES QUE LE GOODWILL

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et incorporelles autres que le goodwill afin de déterminer s'il y a une indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur, le cas échéant. Quand il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif en particulier, la Société doit estimer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») à laquelle appartient l'actif. Si un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé, les actifs de support sont aussi affectés à des UGT prises individuellement; sinon, ils sont affectés au plus petit groupe d'UGT pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre : i) la juste valeur diminuée des coûts de la vente; et ii) la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par l'application d'un taux d'actualisation après impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une UGT) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif (ou cette UGT) au cours de périodes antérieures. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

M) GOODWILL

Le goodwill représente l'excédent du prix d'achat de l'entreprise acquise sur la juste valeur attribuée aux éléments de l'actif acquis et du passif repris. Le goodwill découlant de l'acquisition des filiales est présenté séparément et le goodwill découlant des acquisitions d'entreprises associées et d'entités contrôlées conjointement est inclus dans les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Le goodwill n'est pas amorti et est soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année. Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des UGT ou à chaque groupe d'UGT de la Société susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement. L'UGT ou le groupe d'UGT auquel a été affecté le goodwill est soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'UGT ou le groupe d'UGT pourrait avoir subi une perte de valeur. Si la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord portée en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT et est par la suite imputée aux autres actifs de l'UGT ou au groupe d'UGT au prorata de la valeur comptable de chacun des actifs compris dans l'UGT ou le groupe d'UGT. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas reprise dans une période ultérieure.

La Société a fixé au 31 octobre sa date du test annuel de dépréciation. Au 31 octobre 2012, date du dernier test de dépréciation, et au 31 octobre 2011, le goodwill n'était pas considéré comme ayant subi une dépréciation.

NOTE 2 SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**N) FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT**

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés, sauf en ce qui a trait aux frais de développement et de mise au point de nouveaux produits, procédés et systèmes, qui satisfont aux conditions de capitalisation généralement reconnues, dans la mesure où il est raisonnablement certain qu'ils seront recouverts. Tous les frais de développement incorporés dans le coût de l'actif sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur une période n'excédant pas 3 ans à compter du début de la production commerciale.

O) ACOMPTES REÇUS SUR CONTRATS

Les acomptes reçus sur contrats sont des paiements reçus d'avance des clients selon les conditions du contrat et déduits des factures futures soumises aux clients, à mesure que le travail est effectué.

P) PRODUITS DIFFÉRÉS

Les produits différés se rapportent à l'excédent des montants facturés aux clients pour un projet donné sur les produits comptabilisés, conformément à la méthode de comptabilisation des produits appliquée, et constituent le contraire des contrats en cours. Un projet donné peut présenter un montant soit dans les produits différés, soit dans les contrats en cours, mais pas dans les deux.

Q) IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt constatée en résultat net comprend la somme de l'impôt sur le résultat différé et de l'impôt sur le résultat exigible non constatés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

Les actifs et/ou les passifs d'impôt exigible comprennent les montants à recevoir des autorités fiscales, ou à leur payer, liés aux périodes de présentation de l'information financière courantes ou antérieures, qui sont à recevoir ou impayés à la date de clôture. L'impôt exigible doit être payé sur le bénéfice imposable, lequel diffère du résultat net dans les états financiers. Le calcul de l'impôt exigible est basé sur les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt sur le résultat différé est calculé au moyen de la méthode du report variable sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. L'impôt sur le résultat différé sur les différences temporaires liées aux quotes-parts des filiales, des coentreprises et des entreprises associées n'est pas provisionné si le renversement des différences temporaires peut être contrôlé par la Société et qu'il est probable que le renversement n'aura pas lieu dans un avenir prévisible.

Les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat différé sont calculés, sans actualisation, aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer au cours de leur période de réalisation respective, pourvu qu'ils soient adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les actifs d'impôt sur le résultat différé sont constatés pour des pertes fiscales différées, des crédits d'impôt et des différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'ils pourront être utilisés à l'égard du bénéfice imposable futur. Pour connaître l'évaluation de la direction quant à la probabilité que le bénéfice imposable futur utilise les actifs d'impôt sur le résultat différé, se reporter à la note 3. Les passifs d'impôt sur le résultat différé font toujours l'objet d'une provision intégrale.

Les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat différé sont compensés uniquement lorsque la Société a un droit, et l'intention, de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible auprès de la même autorité fiscale.

Les variations des actifs ou des passifs d'impôt sur le résultat différé sont constatées à titre de composante de l'économie ou de la charge d'impôt en résultat net, sauf lorsqu'elles sont liées à des éléments qui sont constatés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt différé auquel elles sont liées est également constaté dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres, respectivement.

NOTE 2 SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**R) RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI**

Les obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi sont incluses sous la rubrique « Provisions » dans les états consolidés de la situation financière et ont été déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées, qui considère que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations pour les employés admissibles et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Afin d'évaluer le coût des prestations de retraite définies et des avantages postérieurs à l'emploi, les hypothèses sont fondées sur les estimations les plus probables de la direction, à l'exception du taux d'actualisation pour lequel la Société applique le taux d'intérêt du marché à la date de mesure pour des instruments d'emprunt de qualité supérieure dont les flux de trésorerie correspondent au calendrier et au montant des versements prévus au titre des prestations.

Les coûts des services rendus au cours de l'exercice, les coûts des services passés et les répercussions de toute réduction ou liquidation sont constatés en résultat net au cours de la période. Les écarts actuariels découlant des ajustements et des variations au titre des hypothèses actuarielles sont crédités ou imputés aux capitaux propres dans les autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle ils surviennent. Les gains et pertes actuariels sur les régimes à prestations définies sont constatés dans les autres éléments du résultat global et ne sont pas reclassés en résultat net dans les périodes subséquentes. Le montant cumulé des gains et pertes actuariels est inclus dans les résultats non distribués. Aux fins du calcul du taux de rendement attendu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur.

S) FRAIS DE VENTE

Tous les coûts relatifs à la préparation d'offres de services sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

T) RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base et le résultat dilué par action ont été obtenus en divisant le résultat net consolidé attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin pour la période par le nombre moyen pondéré d'actions de base et par le nombre moyen pondéré d'actions dilué, respectivement.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation dilué est calculé comme si toutes les options dilutives avaient été exercées à la plus tardive des deux dates suivantes, soit la date de début de la période visée ou la date d'attribution et que le produit réputé de l'exercice de telles options dilutives avait été utilisé pour racheter des actions ordinaires au prix moyen du marché pour la période.

U) PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS**OPTIONS SUR ACTIONS**

Les options sur actions attribuées aux employés sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. L'estimation de la juste valeur des options sur actions est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes.

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des options sur actions est comptabilisée en charges selon une méthode linéaire, sur la période la plus courte entre la période d'acquisition des droits ou la période au cours de laquelle un employé devient admissible à la retraite, et selon l'estimation de la Société quant au nombre des options sur actions dont les droits seront éventuellement acquis. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société révisé son estimation du nombre des options sur actions dont l'acquisition des droits est prévue et l'incidence de la révision des estimations initiales, le cas échéant, est comptabilisée en résultat net.

RÉGIMES DONT LE PAIEMENT FONDÉ SUR DES ACTIONS EST RÉGLÉ EN TRÉSORERIE

L'objectif du régime d'unités de participation en actions de 2009 (« régime d'UPA de 2009 »), du régime d'unités d'actions différées de 2009 (« régime d'UAD de 2009 »), du régime d'unités d'actions différées (« régime d'UAD »), du régime d'unités de participation en actions (« régime d'UPA »), et du régime d'unités d'actions restreintes (« régime d'UAR ») est d'aligner la rémunération sur les objectifs à long terme de la Société. Pour les unités d'actions attribuées aux employés selon un régime dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie, un passif est constaté et évalué à sa juste valeur. À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière jusqu'à ce que le passif soit réglé, et à la date de règlement, la juste valeur du passif est réévaluée et les variations de la juste valeur sont portées en résultat net pour la période.

NOTE 2 SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**V) PROVISIONS**

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain et qui est constatée dans les états consolidés de la situation financière.

Des provisions sont comptabilisées si la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable que la Société sera tenue d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé à titre de provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la clôture de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et des incertitudes liés à l'obligation. Si une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie.

S'il est prévu qu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée d'un tiers, un montant à recevoir est comptabilisé comme un actif si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut être évalué de façon fiable.

NOTE 3 JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES ET SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS

L'application des méthodes comptables de la Société, qui sont décrites à la note 2, exige que la direction exerce son jugement et qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne sont pas facilement disponibles d'autres sources. Les estimations et hypothèses sous-jacentes se fondent sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Ci-après figurent les jugements comptables critiques et les estimations clés relatives à l'avenir et les autres sources principales d'incertitudes relatives aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière, qui présentent un risque significatif d'entraîner un ajustement considérable de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant.

COMPTABILISATION DES PRODUITS ET DE LA MARGE BRUTE

Le calcul des **coûts prévus** pour achever le contrat à prix forfaitaire est fondé sur des estimations qui peuvent être touchées par un ensemble de facteurs tels que les variations possibles des échéanciers et des coûts des matériaux, de même que la disponibilité et les coûts du personnel qualifié et des sous-traitants, la productivité et les réclamations possibles des sous-traitants.

Le calcul des **produits prévus** comprend les produits convenus au contrat et peut également inclure des estimations de produits futurs provenant de réclamations et d'avis de modification non approuvés dans la mesure où ces produits supplémentaires peuvent être mesurés avec fiabilité et où leur recouvrement est jugé probable. Un avis de modification découle d'une modification de l'étendue du travail à effectuer par rapport au contrat initial signé. Un exemple d'une telle modification de contrat pourrait être une modification des caractéristiques ou de la conception du projet, et les coûts liés à une telle modification peuvent être engagés avant la signature de la version révisée officielle du contrat par le client. Une réclamation représente un montant dont on prévoit qu'il sera recouvert d'un client ou d'une tierce partie en remboursement des coûts engagés non prévus au contrat initial. Dans les deux cas, la direction doit faire appel à son jugement pour établir la probabilité que des produits supplémentaires seront recouverts relativement à ces modifications et pour évaluer le montant à recouvrer.

Comme les risques et incertitudes sont différents pour chaque projet à prix forfaitaire, les sources de variation entre les coûts anticipés et les coûts réels engagés vont aussi varier pour chaque projet. Plus spécifiquement, alors que les activités des catégories Services et Ensembles ne dépassent habituellement pas 4 ans, les activités de la catégorie O&M incluent des contrats à prix forfaitaire pour lesquels la durée peut dépasser 20 ans, notamment dans le cadre de certaines ententes de partenariat public-privé. Le caractère à long terme de certaines ententes à prix forfaitaire donne habituellement lieu à d'importantes estimations relatives aux échéanciers et aux prix.

Les estimations sont établies en fonction des pratiques commerciales de SNC-Lavalin ainsi que de l'expérience qu'elle a acquise au fil des ans. De plus, la direction passe régulièrement en revue les estimations sous-jacentes de la rentabilité des projets.

NOTE 3 JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES ET SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS (SUITE)

ACCORDS DE CONCESSION DE SERVICES

La comptabilisation de certaines activités de la catégorie ICI exige l'application d'un jugement afin de déterminer si ces activités entrent dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services* (l'« IFRIC 12 »). Un jugement doit également être exercé pour déterminer, entre autres, le modèle comptable à appliquer en vertu de l'IFRIC 12, la répartition de la contrepartie à recevoir entre les activités génératrices de produits, le classement des coûts engagés dans le cadre de ces activités, le traitement comptable des coûts liés à la remise en état et aux estimations connexes, de même que le taux d'intérêt effectif à appliquer à l'actif financier. Comme la comptabilisation des ICI en vertu de l'IFRIC 12 requiert l'utilisation d'estimations pendant la durée de l'accord, toute modification à ces estimations à long terme pourrait se traduire par une variation significative de la comptabilisation pour les ICI.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Dans certaines circonstances, déterminer dans quelle mesure la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une autre entité exige l'exercice d'un jugement. Ainsi, le classement d'une entité à titre de filiale, de coentreprise, d'entreprise associée ou d'investissement au coût pourrait nécessiter l'application d'un jugement par l'intermédiaire de l'analyse de divers indicateurs, comme le pourcentage de la participation détenue dans l'entité, la représentation du conseil d'administration de l'entité et divers autres facteurs.

VALEURS UTILISÉES POUR LES TESTS DE DÉPRÉCIATION

Pour déterminer si un goodwill a subi une perte de valeur, il est nécessaire d'estimer la valeur d'utilité de chacune des UGT ou de chaque groupe d'UGT auxquels a été affecté le goodwill. Le calcul de la valeur d'utilité exige que la direction estime les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de chacune des UGT ou de chaque groupe d'UGT et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié pour calculer la valeur actualisée. Les hypothèses clés requises pour estimer la valeur d'utilité sont le taux de croissance des flux de trésorerie futurs et le taux d'actualisation. Les flux de trésorerie pour chacune des UGT ou pour chaque groupe d'UGT sont déterminés à partir du budget pour l'exercice à venir et les prévisions à long terme préparées par la direction qui couvrent une période de trois à cinq ans. Le budget, qui est approuvé par les membres du conseil d'administration et la haute direction de la Société sur une base annuelle, et les prévisions à long terme, qui sont préparées par la haute direction de la Société sur une base annuelle, sont les sources premières pour l'estimation de la valeur d'utilité. Les flux de trésorerie postérieurs aux prévisions à long terme sont extrapolés en utilisant un taux de croissance qui a varié de 3,7 % à 8,0 % en 2012 (2011 : entre 5,4 % et 9,5 %). Le taux d'actualisation est déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital après impôt de la Société et est ajusté, si applicable, pour tenir compte du tout risque spécifique. Les taux d'actualisation allant de 5,6 % à 16,6 % ont été utilisés aux fins de calcul du test de dépréciation du goodwill en 2012 (2011 : de 5,5 % à 17,3 %). Les valeurs assignées à ces hypothèses clés reflètent l'expérience passée et concordent avec des sources d'informations externes.

Lorsqu'il existe une indication que les immobilisations corporelles et incorporelles autres que le goodwill ont subi une perte de valeur, l'estimation de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles autres que le goodwill exige que la direction estime les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de ces actifs et un taux d'actualisation approprié pour calculer la valeur actualisée de la façon décrite ci-dessus pour le goodwill.

L'identification des événements qui pourraient avoir une incidence sur les flux de trésorerie estimés des actifs et l'évaluation de ces flux de trésorerie estimés exigent l'exercice du jugement, qui pourrait avoir une incidence importante sur la valeur comptable de ces actifs.

ÉVALUATION DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les obligations et les charges de SNC-Lavalin relativement aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres avantages postérieurs à l'emploi sont établis au moyen d'évaluations actuarielles et sont tributaires d'hypothèses significatives, comme le taux de rendement attendu à long terme des actifs des régimes et le taux de croissance de la rémunération, tel qu'il a été déterminé par la direction. Même si la direction est d'avis que ces hypothèses ont été formulées selon sa meilleure estimation, toute différence dans les résultats réels ou toute modification des hypothèses pourrait avoir une incidence sur les obligations, les charges et les montants des gains ou pertes actuariels comptabilisés dans les états consolidés du résultat global.

NOTE 3 JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES ET SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS (SUITE)

ÉVALUATION DES PROVISIONS PRÉSENTÉES DANS LES ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Lorsqu'elle évalue une provision, la Société tient compte des risques et des incertitudes. Les incertitudes ont principalement trait au moment et au montant d'une provision. Les risques et incertitudes découlent également de l'actualisation d'une provision, lorsque l'incidence de la valeur temps de l'argent est importante, au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent. En outre, la Société tient compte d'événements futurs, comme des modifications apportées aux lois, lorsqu'il existe suffisamment d'indications objectives qu'ils surviendront dans le cadre de l'évaluation d'une provision.

PASSIFS ÉVENTUELS

Tel qu'il est décrit plus en détail à la note 30, la Société fait l'objet de certaines enquêtes en cours et deux recours collectifs ont été déposés contre elle. Bien qu'il ne soit pas possible de prédire l'issue de ces enquêtes ou de ces poursuites, elles pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les liquidités et les résultats financiers de la Société.

ÉVALUATION DES CHARGES AU TITRE DES PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

La Société offre le régime d'UPA de 2009 à certaines personnes au sein de l'entreprise. Sous réserve de l'atteinte de certains objectifs de rendement, le nombre d'unités attribuées sera ajusté en fonction de la croissance cumulée annualisée sur trois ans du résultat par action, de manière à déterminer le nombre d'unités que tous les participants admissibles auront le droit de recevoir à la fin de la période d'acquisition des droits. À chaque date d'évaluation, la direction doit estimer le nombre d'unités de participation en actions de 2009 dont les droits deviendront acquis, ce qui a une incidence sur le montant du passif et des charges connexes.

ÉVALUATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS D'IMPÔT SUR LE REVENU DIFFÉRÉ

Les actifs et les passifs d'impôt sur le revenu différé découlent de différences temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable inscrite dans les états financiers. Les actifs d'impôt sur le revenu différé reflètent aussi l'avantage lié aux pertes fiscales inutilisées pouvant être reportées en avant afin de réduire l'impôt sur le résultat des prochains exercices. Cette méthode exige la formulation de jugements significatifs sur la possibilité, ou non, qu'il soit « probable » que les actifs d'impôt sur le revenu différé de la Société soient recouverts à partir du bénéfice imposable futur et, par conséquent, qu'ils puissent être constatés dans les états financiers consolidés de la Société. Elle exige également la formulation d'estimations sur la détermination du moment prévu de la réalisation des actifs d'impôt et du règlement des passifs d'impôt et des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés qui s'appliqueront à ce moment.

ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR

La Société évalue certains de ses instruments financiers à la juste valeur, qui est déterminée en fonction des données les plus accessibles sur le marché. Lorsqu'aucune donnée n'est facilement accessible sur le marché, la direction doit estimer la juste valeur de l'instrument au moyen de diverses données qui sont directement observables, indirectement observables ou non fondées sur des données observables sur le marché.

ACTIVITÉS ASSUJETTIES À LA RÉGLEMENTATION DES TARIFS

AltaLink, une filiale de la Société, est une entité dont les activités sont assujetties à la réglementation des tarifs. Certaines estimations sont nécessaires, car le contexte réglementaire dans lequel AltaLink évolue requiert souvent que les montants soient présentés à leur valeur estimative jusqu'à ce qu'ils soient finalisés en vertu des décisions réglementaires ou de toute autre procédure. Les estimations et les jugements tiennent compte des données historiques, incluant l'expérience en ce qui a trait au processus réglementaire, les conditions actuelles et les diverses autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances. Ces facteurs constituent le fondement sur lequel repose les décisions concernant la valeur comptable des actifs et des passifs.

NOTE 4 INFORMATIONS SECTORIELLES

Les résultats de la Société sont analysés par secteur. Les secteurs regroupent les activités connexes au sein de SNC-Lavalin conformément à la façon dont est évalué le rendement de la direction :

- i) **Services et Ensembles** se rapportent aux activités d'ingénierie et de construction, et sont présentés de la façon dont est évalué le rendement de la direction en regroupant les projets réalisés en fonction du type d'industrie respective, comme suit :
- > **Infrastructures et environnement** comprend une gamme de projets d'infrastructures pour les secteurs public et privé dont des aéroports, des bâtiments, des établissements de soins de santé, d'enseignement et récréatifs, des ports de mer, des gares maritimes et des terminaux de traversier, des systèmes de régularisation des crues, des réseaux de transport en commun, des chemins de fer, des routes, des ponts, ainsi que des installations de traitement des eaux usées et de production et distribution de l'eau potable. La Société fournit également des services liés à l'environnement à l'échelle mondiale, offrant un savoir-faire spécialisé dans les secteurs de l'énergie, de l'infrastructure, des hydrocarbures et produits chimiques, des mines, de l'industrie, de l'aménagement rural et des changements climatiques.
 - > **Mines et métallurgie** comprend une gamme complète de services pour tous les procédés de récupération des minerais et des métaux, y compris l'aménagement d'infrastructures minières, le traitement des minerais, la fusion et l'affinage de métaux, la fermeture de mines, la restauration de sites miniers, la gestion des mines et des résidus, ainsi que la fabrication d'engrais.
 - > **Énergie** comprend des projets liés à l'énergie hydroélectrique, thermique et nucléaire, à la valorisation énergétique des déchets, aux solutions d'énergie verte, et aux réseaux de transport et de distribution d'électricité.
 - > **Hydrocarbures et produits chimiques** comprend des projets liés à la production de bitume, à la production de pétrole lourd, aux installations pétrolières et gazières à terre et en mer, au raffinage et à l'enrichissement, aux produits pétrochimiques, aux spécialités chimiques, aux biocarburants, au traitement du gaz naturel, aux terminaux de regazéification du gaz naturel liquéfié, à la gazéification de charbon en gaz liquéfié, au captage, au transport et au stockage de CO₂, aux oléoducs et gazoducs, ainsi qu'aux terminaux et aux stations de pompage.
 - > **Autres secteurs** regroupe les activités de plusieurs domaines, à savoir l'agroalimentaire, les produits pharmaceutiques et la biotechnologie, l'acide sulfurique, ainsi que d'autres installations industrielles qui ne sont pas incluses dans les autres secteurs d'activité présentés précédemment.
- Les secteurs d'activité susmentionnés représentent les secteurs de la Société qui ont été groupés sous Services et Ensembles, un secteur à présenter.
- ii) **O&M** se rapporte aux solutions d'exploitation, d'entretien et de logistique pour des immeubles, des centrales électriques, des systèmes d'adduction et de traitement de l'eau, des usines de dessalement, des services postaux, des installations de radiodiffusion, des infrastructures de télécommunication, des autoroutes, des ponts, des réseaux de transport léger sur rail, des aéroports, des navires, des installations pétrolières et gazières, des camps militaires et des baraquements de chantier.
- iii) **ICI** regroupe les investissements de SNC-Lavalin dans des concessions d'infrastructure. De l'information détaillée sur ces investissements est fournie à la note 5.

Les méthodes comptables des secteurs sont les mêmes que celles décrites dans le sommaire des principales méthodes comptables (note 2), sauf pour les intérêts imputés, lesquels sont calculés sur la situation des soldes du fonds de roulement sans effet de trésorerie. À l'exception du secteur ICI, la Société évalue le rendement d'un secteur en utilisant le **résultat d'exploitation**, qui correspond à la marge brute déduction faite des frais directs de vente, généraux et administratifs, de l'intérêt imputé et des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs. L'intérêt imputé est attribué mensuellement à ces secteurs au taux annuel de 10 %, donnant lieu à un coût ou à un produit selon que les actifs courants excèdent les passifs courants du secteur ou vice-versa, tandis que les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs sont répartis d'après la marge brute de chaque secteur. L'impôt sur le résultat n'est pas imputé à ces secteurs.

La Société évalue le rendement du secteur ICI en utilisant : i) les dividendes ou distributions reçus des investissements comptabilisés selon la méthode du coût; ii) la quote-part de SNC-Lavalin du résultat net de ses investissements ou les dividendes provenant des ICI dont la valeur comptable est de néant, pour les investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence; et iii) le résultat net de ses investissements comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale, moins la portion attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle. Dans le cas des ICI pour lesquels l'impôt sur le résultat est payable par les investisseurs, comme les investissements dans des sociétés en commandite au Canada, l'impôt sur le résultat net de la Société est attribué selon le taux d'imposition de SNC-Lavalin pour de tels investissements. Le résultat d'exploitation provenant des ICI reflète aussi les frais de vente, généraux et administratifs incluant des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs, mais ne reflète pas une attribution d'intérêt imputé. Par conséquent, le **résultat d'exploitation provenant des ICI** est présenté net d'impôt sur le résultat et des frais de vente, généraux et administratifs et représente le résultat net de SNC-Lavalin provenant de ses ICI.

NOTE 4 INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Les produits et le résultat d'exploitation par secteur de la Société se présentent comme suit :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2012		2011	
	PRODUITS	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	PRODUITS	RÉSULTAT D'EXPLOITATION
Services et Ensembles				
Infrastructures et environnement ⁽¹⁾	2 070 892 \$	22 440 \$	1 945 147 \$	46 801 \$
Mines et métallurgie	1 519 143	98 713	1 022 006	80 611
Énergie ⁽²⁾	1 388 471	80 214	894 081	119 637
Hydrocarbures et produits chimiques	840 383	(10 971)	1 075 559	33 747
Autres secteurs	376 445	34 559	372 515	43 228
O&M	1 330 501	43 294	1 399 197	50 136
ICI	565 125	156 923	501 366	131 215
	8 090 960 \$	425 172	7 209 871 \$	505 375
Reprise des éléments inclus ci-dessus :				
Produits d'intérêts imputés		(53 345)		(29 058)
Charges financières nettes liées aux ICI		112 481		99 731
Charge d'impôt sur le résultat liée aux ICI		18 556		12 644
Participations ne donnant pas le contrôle avant impôt sur le résultat		904		8 753
Résultat avant charges financières nettes et impôt sur le résultat		503 768		597 445
Charges financières nettes (NOTE 23)		126 162		115 211
Résultat avant impôt sur le résultat		377 606		482 234
Charge d'impôt sur le résultat, montant net (NOTE 26)		68 076		94 892
Résultat net		309 530 \$		387 342 \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :				
Actionnaires de SNC-Lavalin		309 115 \$		378 800 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		415		8 542
Résultat net		309 530 \$		387 342 \$

(1) La Société a constaté une perte de 39,3 millions \$ liée à ses projets en Libye en 2011.

(2) En 2012, il y a eu des révisions défavorables de la prévision des coûts liées à un projet d'envergure du secteur Énergie de la catégorie Ensembles, avec une incidence défavorable de 110,9 millions \$ sur la marge brute.

La Société présente également dans le tableau ci-dessous, sous la rubrique « Informations supplémentaires », ses dividendes provenant de 407 International inc. (l'« Autoroute 407 »), son résultat net provenant d'AltaLink, son résultat net provenant des autres ICI et son résultat net excluant les ICI puisque cette information est importante pour évaluer la valeur des actions de la Société.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Informations supplémentaires :		
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI :		
Provenant de l'Autoroute 407	100 645 \$	77 161 \$
Provenant d'AltaLink	54 441	33 827
Provenant des autres ICI	1 837	20 227
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI	152 192	247 585
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	309 115 \$	378 800 \$

NOTE 4 INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Comme il est mentionné ci-dessus, le rendement des secteurs, à l'exception du secteur ICI, tient compte de l'intérêt imputé calculé sur les soldes du fonds de roulement sans effet de trésorerie. Ainsi, le tableau ci-dessous rapproche le total de l'actif consolidé de la Société et la somme i) du total de l'actif provenant des ICI; ii) des soldes du fonds de roulement sans effet de trésorerie des secteurs provenant des autres activités; et iii) des autres actifs provenant des autres activités :

	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
Total de l'actif provenant du secteur ICI (NOTE 5) :		
ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale	4 410 998 \$	3 458 683 \$
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	373 445	350 246
ICI comptabilisés selon la méthode du coût	338 963	293 241
Total de l'actif provenant du secteur ICI	5 123 406	4 102 170
Soldes du fonds de roulement sans effet de trésorerie des secteurs provenant des autres activités		
Services et Ensembles		
Infrastructures et environnement	(23 607)	(197 168)
Mines et métallurgie	81 251	59 142
Énergie	(559 794)	(447 594)
Hydrocarbures et produits chimiques	148 123	142 561
Autres secteurs	(77 342)	(110 562)
O&M	(153 174)	(150 410)
Total des soldes du fonds de roulement sans effet de trésorerie des secteurs provenant des autres activités	(584 543)	(704 031)
Reprise des passifs courants inclus dans les soldes du fonds de roulement sans effet de trésorerie ci-dessus	2 995 090	2 877 921
Actifs courants provenant des autres activités, excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie, et les liquidités soumises à restrictions	2 410 547	2 173 890
Autres actifs provenant des autres activités :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie, et liquidités soumises à restrictions provenant des autres activités	1 187 655	1 237 137
Immobilisations corporelles, goodwill, autres actifs financiers non courants et autres actifs non courants provenant des autres activités	889 312	840 804
Total de l'actif provenant des autres activités	4 487 514	4 251 831
Total de l'actif	9 610 920 \$	8 354 001 \$

Le tableau suivant présente les immobilisations corporelles, le goodwill et les immobilisations incorporelles au Canada et à l'extérieur du Canada qui figurent dans l'état consolidé de la situation financière de la Société :

	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
Immobilisations corporelles, goodwill et immobilisations incorporelles		
Canada :		
Provenant des ICI	3 847 718 \$	2 946 470 \$
Provenant des autres activités	323 926	284 896
	4 171 644	3 231 366
Extérieur du Canada :		
Provenant des ICI	15 383	7 762
Provenant des autres activités	304 602	310 672
	319 985	318 434
	4 491 629 \$	3 549 800 \$

NOTE 4 INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Le tableau suivant présente les produits par secteur géographique selon le lieu des projets :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2012			
	SERVICES ET ENSEMBLES	O&M	ICI	TOTAL
Produits par secteur géographique				
Canada	3 314 802 \$	1 133 480 \$	560 924 \$	5 009 206 \$
Amérique latine	786 257	27 311	–	813 568
Europe	645 289	50 980	2 103	698 372
Afrique ⁽¹⁾	539 932	109 772	40	649 744
Moyen-Orient	354 922	7 665	–	362 587
États-Unis	301 546	677	2 058	304 281
Asie-Pacifique	212 499	616	–	213 115
Autres régions	40 087	–	–	40 087
	6 195 334 \$	1 330 501 \$	565 125 \$	8 090 960 \$

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2011			
	SERVICES ET ENSEMBLES	O&M	ICI	TOTAL
Produits par secteur géographique				
Canada	2 325 973 \$	1 195 863 \$	480 663 \$	4 002 499 \$
Amérique latine	480 921	45 815	–	526 736
Europe	571 963	49 725	2 392	624 080
Afrique ⁽¹⁾	1 035 779	85 628	19 308	1 140 715
Moyen-Orient	388 118	3 033	–	391 151
États-Unis	247 533	–	(997)	246 536
Asie-Pacifique	222 226	19 133	–	241 359
Autres régions	36 795	–	–	36 795
	5 309 308 \$	1 399 197 \$	501 366 \$	7 209 871 \$

(1) Le seul pays, à l'exception du Canada, avec lequel la Société a réalisé plus que 10 % de ses produits en 2012 ou en 2011 a été l'Algérie en 2011. Les produits provenant d'Algérie de 304,4 millions \$ en 2012 (2011 : 770,6 millions \$) sont inclus dans la catégorie « Afrique » dans le tableau ci-dessus.

NOTE 5 INVESTISSEMENTS — CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI »)

SNC-Lavalin fait des investissements dans des concessions d'infrastructure pour certaines infrastructures du secteur public, telles que les aéroports, les ponts, les bâtiments de services publics et culturels, l'énergie, les réseaux de transport en commun, les routes et l'eau.

Conformément aux IFRS, les investissements de SNC-Lavalin dans des concessions d'infrastructure sont comptabilisés comme suit :

MÉTHODE DE COMPTABILISATION

TYPE D'INFLUENCE	MÉTHODE DE COMPTABILISATION
Influence non notable	Méthode du coût
Influence notable	Méthode de la mise en équivalence
Contrôle conjoint	Méthode de la mise en équivalence
Contrôle	Méthode de la consolidation intégrale

NOTE 5 INVESTISSEMENTS — CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI ») (SUITE)**MODÈLE DE COMPTABILISATION**

TYPE DE CONCESSION	MODÈLE DE COMPTABILISATION
ICI en vertu de l'IFRIC 12	Modèle comptable réservé aux actifs financiers lorsque le concessionnaire n'assume pas le risque de demande
	Modèle comptable réservé aux immobilisations incorporelles lorsque le concessionnaire assume le risque de demande
	Modèle mixte lorsque le concessionnaire et le concédant se répartissent le risque de demande
ICI en dehors du champ d'application de l'IFRIC 12	Modèle basé sur des faits et circonstances spécifiques, mais les actifs d'infrastructure sont habituellement comptabilisés comme immobilisations corporelles

Les principales concessions et accords de partenariat public-privé qui sont dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services* (l'« IFRIC 12 ») sont tous comptabilisés selon le modèle comptable réservé aux actifs financiers, à l'exception de la concession Rayalseema Expressway Private Limited (« REPL ») qui est comptabilisée selon le modèle comptable réservé aux immobilisations incorporelles et de la concession Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S., qui est comptabilisée selon le modèle mixte.

Afin d'assurer au lecteur des états financiers une meilleure compréhension de la situation financière et des résultats d'exploitation de ses ICI, la Société présente dans ses états financiers certaines informations financières distinctes se rapportant spécifiquement au secteur ICI, de même que les informations supplémentaires ci-dessous.

A) AJOUTS D'ICI ET AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION DANS LES ICI**I) EN 2012****407 EAST DEVELOPMENT GROUP GENERAL PARTNERSHIP**

En mai 2012, la Société a annoncé que le 407 East Development Group General Partnership, détenu à 50 % par SNC-Lavalin, s'est vu octroyer un contrat par la province d'Ontario, au Canada, pour la conception, la construction, le financement et l'entretien de la phase un de la nouvelle autoroute 407 Est, qui ajoutera 32 kilomètres à l'autoroute existante.

Le 407 East Development Group General Partnership a sous-traité la conception et la construction ainsi que l'exploitation et l'entretien à deux partenariats détenus à 50 % par SNC-Lavalin. Lorsque la construction sera complétée, le 407 East Development Group General Partnership effectuera l'entretien et la remise en état de l'autoroute jusqu'en 2045. La Société s'est engagée à investir un montant de 15,9 millions \$ en capitaux propres dans cet ICI.

L'investissement de SNC-Lavalin dans le 407 East Development Group General Partnership est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

PIRAMAL ROADS INFRA PRIVATE LIMITED

En juin 2012, la Société a acquis d'India Infrastructure Fund l'équivalent de 10 % du capital social émis et payé de Piramal Roads Infra Private Limited, une entité dont les activités commerciales incluent des appels d'offres, la détention et l'acquisition d'infrastructures, de même que les investissements, le développement, la mise en place et l'exploitation d'infrastructures dans le secteur des routes en Inde, pour une contrepartie totale en espèces d'environ 10 millions \$.

L'investissement de SNC-Lavalin dans Piramal Roads Infra Private Limited est comptabilisé selon la méthode du coût.

II) EN 2011**AÉROPORT DE MAYOTTE-DAOUDZI**

En avril 2011, la Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S., une filiale en propriété exclusive de la Société, a conclu un accord avec le gouvernement français pour moderniser les infrastructures et construire une nouvelle aérogare pour l'aéroport de Mayotte, sur une île française située dans l'océan Indien. La Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S. doit aussi gérer et entretenir l'aéroport, en plus d'assurer son exploitation commerciale, pour une période de 15 ans. La Société s'est engagée à investir un montant de 10,6 millions € (environ 14 millions \$) en capitaux propres dans cet ICI.

NOTE 5 INVESTISSEMENTS — CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI ») (SUITE)**ALTALINK**

En septembre 2011, SNC-Lavalin a conclu l'achat de la participation de 23,08 % de Macquarie Essential Assets Partnership (« MEAP ») dans AltaLink pour une contrepartie totale en espèces de 228,8 millions \$. Dans le cadre de cette transaction, SNC-Lavalin a comptabilisé un passif d'impôt sur le résultat différé supplémentaire de 9,1 millions \$. À la suite de cette transaction, la participation de la Société dans AltaLink a augmenté de 76,92 % à 100 %.

Le tableau suivant présente les effets de cette transaction sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin :

Contrepartie en espèces payée pour la participation additionnelle de 23,08 % dans AltaLink, incluant les frais connexes à l'acquisition	228 816 \$
Comptabilisation d'un passif d'impôt sur le résultat différé	9 118
Total de la contrepartie et du passif relatifs à la transaction portant sur les capitaux propres	237 934
Moins : valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition	110 813
Écart comptabilisé en réduction des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin	127 121 \$

Lors de l'acquisition de la participation restante dans AltaLink, SNC-Lavalin a aussi acquis de MEAP une débenture émise par une des filiales de la Société ayant une valeur nominale de 45,0 millions \$, plus les intérêts courus. L'acquisition de la débenture pour une contrepartie de 50,0 millions \$ et des intérêts courus de 1,1 million \$, soit une contrepartie totale de 51,1 millions \$ en espèces, a résulté en une perte de 5,0 millions \$ avant impôt (3,8 millions \$ après impôt). Cette perte est due au fait que la débenture émise par la filiale de SNC-Lavalin était comptabilisée au coût amorti dans son état de la situation financière en conformité avec les IFRS, alors que le montant à recevoir relatif à cette débenture comptabilisée dans l'état de la situation financière d'une autre filiale de SNC-Lavalin était comptabilisé au montant de la contrepartie payée de 50,0 millions \$, qui correspond à sa juste valeur. Lors de la consolidation, l'actif et le passif des filiales sont éliminés.

Le tableau suivant présente les effets de l'acquisition de la participation de 23,08 % et de la débenture de 45,0 millions \$ sur la valeur comptable de la participation de SNC-Lavalin dans AltaLink, à la date de transaction :

Valeur comptable de la participation acquise de 23,08 % des participations ne donnant pas le contrôle, avant la date d'acquisition	110 813 \$
Valeur comptable de la débenture et des intérêts courus acquis par SNC-Lavalin et éliminés lors de la consolidation	46 062
Augmentation nette de la participation de SNC-Lavalin dans AltaLink	156 875
Valeur comptable de la participation de 76,92 % de SNC-Lavalin dans AltaLink, excluant la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle	370 859
Valeur comptable de la participation de 100 % de SNC-Lavalin dans AltaLink, après l'acquisition	527 734 \$

Tel qu'il est mentionné précédemment, la valeur comptable de la participation de 100 % de SNC-Lavalin dans AltaLink de 527,7 millions \$ n'a pas été augmentée pour tenir compte de l'écart entre i) la contrepartie totale de 237,9 millions \$ et ii) la valeur comptable de la participation de 23,08 % des participations ne donnant pas le contrôle avant l'acquisition de 110,8 millions \$, car cet écart de 127,1 millions \$ a été comptabilisé en réduction des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin.

RAINBOW HOSPITAL PARTNERSHIP

En septembre 2011, Rainbow Hospital Partnership (« Rainbow »), une filiale en propriété exclusive de SNC-Lavalin, s'est vu octroyer par le gouvernement du Nouveau-Brunswick un contrat en partenariat public-privé pour la conception, la construction, la mise en service, le financement et certains services d'exploitation et d'entretien du nouveau Centre hospitalier Restigouche de soins psychiatriques à Campbellton, au Nouveau-Brunswick. Rainbow a sous-traité la construction du nouvel hôpital à une coentreprise dirigée par SNC-Lavalin. Il comportera 140 lits répartis entre 7 blocs de soins ambulatoires, ainsi que des installations consacrées à l'enseignement et à la recherche, au soutien clinique, de même qu'aux services administratifs et généraux. Il servira également d'établissement psychiatrique médico-légal pour la province. SNC-Lavalin Opérations et maintenance fournira au Centre des activités d'exploitation et d'entretien pendant 30 ans.

L'investissement de SNC-Lavalin dans Rainbow est comptabilisé selon la méthode de la consolidation intégrale.

NOTE 5 INVESTISSEMENTS — CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI ») (SUITE)**B) VALEUR COMPTABLE NETTE ET DESCRIPTION DES ICI**

L'état consolidé de la situation financière de la Société inclut les actifs et les passifs suivants provenant de ses ICI :

	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 606 \$	30 901 \$
Liquidités soumises à restrictions	2 454	2 365
Créances clients, autres actifs financiers courants et autres actifs courants	175 807	101 989
Immobilisations corporelles ⁽¹⁾	3 469 990	2 637 735
Goodwill	203 786	203 786
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services et actifs financiers non courants	348 961	366 869
Autres actifs non courants et actif d'impôt sur le résultat différé	192 394	115 038
Total de l'actif	4 410 998	3 458 683
Dettes fournisseurs, produits différés, autres passifs financiers courants et autres passifs courants	300 060	246 599
Dette à court terme sans recours et tranche courante de la dette à long terme sans recours ⁽¹⁾	484 575	327 381
Dette à long terme sans recours ⁽¹⁾	2 000 696	1 561 377
Autres passifs financiers non courants	76 539	113 958
Provisions et autres passifs non courants	596 757	487 510
Total du passif	3 458 627	2 736 825
Actif net provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ⁽²⁾	952 371 \$	721 858 \$
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ⁽³⁾	373 445 \$	350 246 \$
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés selon la méthode du coût ⁽⁴⁾	338 963	293 241
Valeur comptable nette totale des ICI	1 664 779 \$	1 365 345 \$

(1) L'augmentation des immobilisations corporelles et de la dette sans recours du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012 est principalement attribuable à AltaLink Holdings, L.P. (« AltaLink »), qui détient AltaLink, L.P., la société qui détient et exploite des lignes de transport d'électricité et des postes électriques dont l'exploitation est assujettie à des tarifs réglementés.

(2) L'actif net provenant d'AltaLink totalisait 820,4 millions \$ au 31 décembre 2012 (2011 : 602,0 millions \$).

(3) Inclut l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407 dont la valeur comptable nette était de néant aux 31 décembre 2012 et 2011.

(4) Représente principalement la valeur comptable nette de l'investissement de la Société dans Ambatovy.

NOTE 5 INVESTISSEMENTS — CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI ») (SUITE)**I) ICI COMPTABILISÉS SELON LA MÉTHODE DE LA CONSOLIDATION INTÉGRALE**

Les principaux ICI de SNC-Lavalin comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale se présentent comme suit :

NOM DE L'ICI	ACTIVITÉ PRINCIPALE	ASSUJETTIE À L'IFRIC 12	ÉCHÉANCE DE L'ACCORD DE CONCESSION	LIEU	PARTICIPATION	
					31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
AltaLink	Lignes de transport et postes électriques à tarifs réglementés	Non	s.o.	Canada	100,0 %	100,0 %
Groupe immobilier Ovation (Québec) inc. (« Ovation »)	Salle de concert acoustique de 2 100 sièges en vertu d'un accord de concession d'une durée de 29 ans	Oui	2038	Canada	100,0 %	100,0 %
Okanagan Lake Concession Limited Partnership (« Okanagan Lake Concession »)	Pont William-R.-Bennett de 1,1 km en vertu d'un accord de concession d'une durée de 30 ans	Oui	2035	Canada	100,0 %	100,0 %
Rainbow Hospital Partnership (« Rainbow »)	Centre hospitalier Restigouche de soins psychiatriques (en construction)	Oui	2044	Canada	100,0 %	100,0 %
Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S.	Aéroport de Mayotte en vertu d'un accord de concession d'une durée de 15 ans (en construction)	Oui	2026	France	100,0 %	100,0 %

s.o. : sans objet

II) ICI COMPTABILISÉS SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

Le tableau ci-dessous présente les principaux ICI de SNC-Lavalin qui sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence :

NOM DE L'ICI	ACTIVITÉ PRINCIPALE	ASSUJETTIE À L'IFRIC 12	ÉCHÉANCE DE L'ACCORD DE CONCESSION	LIEU	PARTICIPATION	
					31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
Entités contrôlées conjointement :						
407 East Development Group General Partnership (« 407 EDGGP »)	Autoroute à péage 407 Est de 32 km (en construction)	Oui	2045	Canada	50,0 %	–
407 International inc. ⁽¹⁾ (« Autoroute 407 »)	Autoroute à péage de 108 km en vertu d'un accord de concession d'une durée de 99 ans	Non	2098	Canada	16,77 %	16,77 %
Chinook Roads Partnership (« Chinook »)	Autoroute périphérique à six voies de 25 km (en construction)	Oui	2043	Canada	50,0 %	50,0 %
Groupe immobilier santé McGill ⁽²⁾ (« GISM »)	Centre universitaire de santé McGill — Campus Glen en vertu d'un accord de concession de 34 ans (en construction)	Oui	2044	Canada	60,0 %	60,0 %
TC Dôme S.A.S. ⁽²⁾ (« TC Dôme »)	Train électrique à crémaillère de 5,3 km	Oui	2043	France	51,0 %	51,0 %

NOTE 5 INVESTISSEMENTS — CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI ») (SUITE)

NOM DE L'ICI	ACTIVITÉ PRINCIPALE	ASSUJETTIE À L'IFRIC 12	ÉCHÉANCE DE L'ACCORD DE CONCESSION	LIEU	PARTICIPATION	
					31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
Entreprises associées :						
Astoria Project Partners LLC	Centrale au gaz naturel de 500 MW	Non	s.o.	États-Unis	21,0 %	21,0 %
Astoria Project Partners II LLC ⁽³⁾	Centrale au gaz naturel de 550 MW	Non	s.o.	États-Unis	18,5 %	18,5 %
In Transit BC Limited Partnership (« In Transit BC »)	Liaison rapide de transport en commun de 19 km	Oui	2040	Canada	33,3 %	33,3 %
Malta International Airport p.l.c. ⁽³⁾	Accord de concession d'une durée de 65 ans pour exploiter l'aéroport de Malte	Non	2067	Malte	15,5 %	15,5 %
Myah Tipaza S.p.A.	Usine de dessalement d'eau de mer chargée de l'approvisionnement en eau traîtée en vertu d'un contrat d'achat ferme d'une durée de 25 ans	Non	s.o.	Algérie	25,5 %	25,5 %
Rayalseema Expressway Private Limited (« REPL »)	Accord de concession d'une durée de 30 ans pour construire et exploiter un tronçon d'autoroute à péage de 189 km (en construction)	Oui	2040	Inde	36,9 %	36,9 %
Société d'Exploitation de Vatry Europort S.A. ⁽²⁾	Accord de concession d'une durée de 20 ans pour exploiter l'aéroport de Vatry	Non	2020	France	51,1 %	51,1 %
Shariket Kahraba Hadjret En Nouss S.p.A.	Centrale thermique au gaz naturel de 1 227 MW chargée de l'approvisionnement en électricité en vertu d'un contrat d'achat ferme d'une durée de 20 ans	Non	s.o.	Algérie	26,0 %	26,0 %

(1) Bien que la Société détienne moins de 20 % des actions de participation de l'Autoroute 407, la Société exerce un contrôle conjoint sur cette entité selon ses ententes contractuelles.

(2) Bien que la Société détienne une participation supérieure à 50 % dans GISM, TC Dôme et la Société d'Exploitation de Vatry Europort S.A., la Société n'exerce pas de contrôle sur ces entités selon ses ententes contractuelles.

(3) Bien que la Société détienne une participation inférieure à 20 % dans Astoria Project Partners II LLC et Malta International Airport p.l.c., la Société exerce une influence notable sur ces entités selon ses ententes contractuelles.

s.o. : sans objet

NOTE 5 INVESTISSEMENTS — CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI ») (SUITE)**ICI COMPTABILISÉS SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE — ENTITÉS CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT**

SNC-Lavalin exerce une partie de ses activités par le biais d'entités contrôlées conjointement qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Le montant total des actifs courants, des actifs non courants, des passifs courants, des passifs non courants, des produits et des charges se rapportant à ces entités est résumé ci-dessous :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Comptes de résultat (à 100 %)		
Produits (à 100 %)	1 537 705 \$	1 230 428 \$
Charges (à 100 %)	1 357 998	1 098 108
Résultat net (à 100 %)	179 707 \$	132 320 \$
Quote-part de la Société du résultat net des ICI en fonction de sa participation ⁽¹⁾	32 555 \$	23 737 \$
Quote-part de la Société du résultat net des ICI incluse dans son compte de résultat ⁽¹⁾	103 943 \$	79 364 \$

	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
États de la situation financière		
Actifs courants (à 100 %)	1 153 898 \$	1 205 494 \$
Actifs non courants (à 100 %)	5 912 096	5 113 502
Total de l'actif (à 100 %)	7 065 994 \$	6 318 996 \$
Passifs courants (à 100 %)	257 219 \$	344 151 \$
Passifs non courants (à 100 %)	8 067 022	6 815 088
Total du passif (à 100 %)	8 324 241 \$	7 159 239 \$
Passifs nets (à 100 %)	(1 258 247) \$	(840 243) \$
Valeur comptable nette de la Société des ICI incluse dans son état de la situation financière ⁽¹⁾	145 328 \$	124 206 \$

(1) En vertu de la méthode de la mise en équivalence, les distributions provenant d'une entité contrôlée conjointement sont portées en réduction de la valeur comptable de cet investissement. La méthode de la mise en équivalence prévoit que la Société doit cesser de comptabiliser sa quote-part des pertes d'une entité contrôlée conjointement lorsque la comptabilisation de ces pertes se traduit par un solde négatif pour son investissement, ou lorsque les dividendes à payer par l'entité contrôlée conjointement excèdent la valeur comptable de l'investissement. Dans de tels cas, la valeur comptable de l'investissement est réduite à néant, mais ne devient pas négative, à moins que la Société n'ait contracté des obligations juridiques ou implicites, ou effectué des paiements au nom de l'entité contrôlée conjointement. Dans de telles situations, la Société ne constate plus sa quote-part du résultat net des ICI en fonction de sa participation mais constate plutôt l'excédent des dividendes à payer par une entité contrôlée conjointement dans son résultat net.

Par conséquent, la Société a constaté en résultat net les dividendes provenant de l'Autoroute 407 de 100,6 millions \$ en 2012 (2011 : 77,2 millions \$) et n'a pas constaté sa quote-part du résultat net de l'Autoroute 407 de 29,3 millions \$ (2011 : 21,5 millions \$) au cours de la même période, car la valeur comptable de son investissement dans l'Autoroute 407 était de néant aux 31 décembre 2012 et 2011. La valeur comptable nette négative de l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407, qui n'est pas constatée à l'état de la situation financière de la Société, était de 211,7 millions \$ au 31 décembre 2012 (2011 : 140,2 millions \$).

ICI COMPTABILISÉS SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE — ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les tableaux sommaires ci-dessous fournissent des informations supplémentaires sur les ICI de la Société qui sont des entreprises associées :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Total des produits (à 100 %)	728 701 \$	724 369 \$
Résultat net total (à 100 %)	94 084 \$	99 429 \$
Quote-part de la Société du résultat net des ICI en fonction de sa participation	27 110 \$	23 463 \$
Quote-part de la Société du résultat net des ICI incluse dans son compte de résultat ⁽²⁾	10 510 \$	23 463 \$

	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
Total de l'actif (à 100 %)	4 254 301 \$	4 322 081 \$
Total du passif (à 100 %)	3 536 244	3 691 152
Actif net (à 100 %)	718 057 \$	630 929 \$
Valeur comptable nette de la Société des ICI incluse dans son état de la situation financière	228 117 \$	226 040 \$

(2) En 2012, la quote-part de la Société du résultat net des ICI incluse dans son compte de résultat a subi une incidence négative en raison d'une incertitude relative au recouvrement de dividendes d'un de ses ICI, résultant en une contribution moindre de cet ICI.

NOTE 5 INVESTISSEMENTS — CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI ») (SUITE)**III) ICI COMPTABILISÉS SELON LA MÉTHODE DU COÛT**

La liste des principaux ICI de SNC-Lavalin comptabilisés selon la méthode du coût est présentée ci-dessous :

NOM DE L'ICI	ACTIVITÉ PRINCIPALE	ÉCHÉANCE DE L'ACCORD DE CONCESSION	LIEU	PARTICIPATION	
				31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
Projet de nickel Ambatovy (« Ambatovy »)	Mine à ciel ouvert et usine de traitement hydrométallurgique	s.o.	Madagascar	5,0 %	5,0 %
Piramal Roads Infra Private Limited	Activités relatives aux appels d'offres, à la détention et à l'acquisition, aux investissements, au développement, à la mise en place et à l'exploitation d'infrastructures dans le secteur des routes en Inde	s.o.	Inde	10,0 %	–

s.o. : sans objet

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2012 et 2011, les comptes consolidés de résultat de la Société incluent les produits de néant provenant de ces investissements.

C) PAIEMENTS ET ENGAGEMENTS RESTANTS SUR LES ICI

Lorsqu'elle effectue des investissements dans des concessions d'infrastructure, SNC-Lavalin peut ne pas être tenue de verser immédiatement son apport, mais peut plutôt s'engager à injecter son apport à une date ultérieure.

Les paiements et les engagements restants à investir de SNC-Lavalin dans des ICI comptabilisés selon les méthodes de la mise en équivalence ou du coût aux 31 décembre 2012 et 2011 se présentent comme suit :

	2012	2011
Engagements à investir dans des ICI au 1 ^{er} janvier	159 078 \$	214 678 \$
Augmentation des engagements à investir dans des ICI	59 721	45 538
Paiements dans des ICI durant l'exercice	(64 055)	(101 138)
Engagements à investir dans des ICI au 31 décembre	154 744 \$	159 078 \$

Au 31 décembre 2012, les engagements à investir dans des ICI se rapportaient aux apports liés aux projets Ambatovy, Chinook, GISM et 407 EDGGP (2011 : Ambatovy, Chinook, GISM et TC Dôme) et sont présentés dans les « Autres passifs financiers courants », puisqu'ils devraient être payés au cours du prochain exercice ou remboursables par anticipation.

En plus de ses engagements à investir présentés ci-dessus, SNC-Lavalin fournit aux prêteurs du projet Ambatovy une garantie financière de 105 millions \$ US (31 décembre 2011 : 105 millions \$ US) et une garantie croisée de 70 millions \$ US (31 décembre 2011 : 70 millions \$ US). Le montant constaté à l'état de la situation financière de la Société ne correspond pas à la valeur nominale de 175 millions \$ US des garanties mais plutôt au montant résultant de la juste valeur initiale (environ 9 millions \$) des garanties moins l'amortissement cumulé basé sur la durée des garanties. Le montant de 175 millions \$ US représente le maximum qui pourrait être payé si la garantie financière et la garantie croisée étaient mobilisées après le tirage complet de l'emprunt de projet. Les deux garanties demeureront en vigueur jusqu'à ce que certaines conditions légales, financières et opérationnelles soient remplies lors de l'achèvement des travaux de construction et de la mise en service du projet et pourraient être mobilisées par les prêteurs si de telles conditions n'étaient pas remplies d'ici septembre 2013.

De plus, SNC-Lavalin a pris l'engagement de financer une portion de l'apport en capitaux propres d'un des actionnaires d'Ambatovy qui est également l'exploitant du projet (l'« Exploitant du projet ») pour un maximum de 57,3 millions \$ US (57,0 millions \$ CA) au 31 décembre 2012 (2011 : 57,3 millions \$ US (58,3 millions \$ CA)). Au 31 décembre 2012, SNC-Lavalin avait prêté 57,3 millions \$ US (57,0 millions \$ CA) (2011 : 57,3 millions \$ US (58,3 millions \$ CA)), montant qui est inclus dans les « ICI comptabilisés selon la méthode du coût ».

NOTE 6 ACQUISITION D'ENTREPRISES ET FORMATION D'UNE NOUVELLE COENTREPRISE

A) ENTREPRISES ACQUISES

En 2012, SNC-Lavalin a fait l'acquisition de l'entreprise suivante, ce qui a ajouté environ 100 personnes à son effectif :

En juin 2012, DBA Engineering, entreprise d'ingénierie de l'Ontario, spécialisée en ingénierie des matériaux et des chaussées, et en études géotechniques et géo-environnementales. DBA Engineering compte un effectif d'environ 100 personnes réparties dans ses divers bureaux de Toronto, Kingston, Cambridge et Trenton, et dessert les secteurs public et privé.

Cette acquisition n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière de SNC-Lavalin à la date d'acquisition ni sur ses résultats de 2012.

En 2011, SNC-Lavalin a fait l'acquisition des entreprises suivantes, ce qui a ajouté environ 2 900 personnes à son effectif :

En mai 2011, Groupe Stavibel, une entreprise de génie-conseil multidisciplinaire établie en Abitibi-Témiscamingue, au Québec. Le Groupe Stavibel fournit des services de génie-conseil dans différentes disciplines des secteurs du bâtiment, des infrastructures, du transport, des mines et de l'environnement. L'entreprise emploie quelque 300 personnes à temps plein réparties dans plusieurs bureaux en Abitibi-Témiscamingue et dans le Grand Montréal.

En juin 2011, Aqua Data, une société qui compte un effectif d'une centaine d'employés spécialisés dans le diagnostic et l'analyse informatisés des réseaux de distribution d'eau et de collecte des eaux usées pour des clients des secteurs municipal, commercial et industriel. Auparavant une filiale de Gaz Métro, Aqua Data a des clients au Québec, en Ontario, dans les Maritimes et aux États-Unis. Son siège social est situé à Pincourt, au Québec, dans la région de Montréal.

En juillet 2011, MDH Engineered Solutions, une entreprise de génie-conseil et de recherche située à Saskatoon, en Saskatchewan. MDH Engineered Solutions fournit des services de génie-conseil en génie géo-environnemental, en géotechnique, en hydrogéologie et en environnement aux secteurs des mines, du pétrole et du gaz, des transports, des services publics, ainsi qu'au secteur gouvernemental. L'entreprise compte un effectif permanent d'environ 175 personnes réparties dans des bureaux à Saskatoon, à Regina, à Prince Albert et à Esterhazy, en Saskatchewan, ainsi qu'à Edmonton et à Fort McMurray, en Alberta.

En octobre 2011, Candu Énergie inc., filiale en propriété exclusive de la Société, a acquis certains actifs de la division des réacteurs commerciaux d'Énergie atomique du Canada limitée (« EACL »). Environ 1 400 membres du personnel d'EACL sont passés à Candu Énergie inc. En plus de l'acquisition, Candu Énergie inc. travaillera à compléter le programme de développement du réacteur CANDU évolué (EC6).

En octobre 2011, Interfleet Technology (« Interfleet »), un groupe-conseil international en technologies ferroviaires dont le siège social se situe à Derby, au Royaume-Uni. Interfleet se spécialise dans les domaines du matériel roulant, des réseaux ferroviaires et de la gestion stratégique de voies ferrées et est reconnue pour sa maîtrise des réseaux ferroviaires nationaux et des meilleures pratiques internationales. Interfleet a un effectif de près de 600 personnes, réparties dans 22 villes. Interfleet offre ses services à une clientèle provenant des secteurs public et privé partout dans le monde depuis ses bureaux situés au Royaume-Uni, en Scandinavie, en Europe centrale, en Australasie, en Inde et en Amérique du Nord.

En décembre 2011, la Société immobilière Arcturus (« Arcturus »), une société qui gère, au Canada, une superficie de plus de 35 millions de pieds carrés occupée par des bureaux, des commerces de détail et des industries. Grâce à plus de 350 employés, Arcturus fournit une vaste gamme de services en immobilier englobant la gestion immobilière, la location, les services-conseils en promotion immobilière et la gestion d'installations. Arcturus compte au nombre de ses clients des établissements financiers, des compagnies d'assurances, de grands détaillants, des administrations publiques et des investisseurs privés.

En décembre 2011, Harder Associates Engineering Consulting, firme de génie-conseil établie à Fort St. John, en Colombie-Britannique. Harder Associates Engineering Consulting offre des services-conseils dans les domaines de la construction, des activités pétrolières et gazières en amont, de l'environnement et de la géotechnique. La firme compte 16 employés répartis dans ses bureaux de Fort St. John et de Fort Nelson, en Colombie-Britannique, et de Grande Prairie, en Alberta.

NOTE 6 ACQUISITION D'ENTREPRISES ET FORMATION D'UNE NOUVELLE COENTREPRISE (SUITE)**B) RÉPARTITION DU PRIX D'ACHAT**

Ces acquisitions ont été comptabilisées selon la méthode de l'acquisition et consolidées à partir de la date de prise d'effet de l'acquisition. Toutes les acquisitions d'entreprises conclues par SNC-Lavalin en 2012 et en 2011 portaient sur la totalité des actions avec droit de vote, sauf pour l'acquisition de certains actifs d'EACL en octobre 2011.

Le prix d'achat lié à l'acquisition d'entreprise qui a eu lieu au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2012 n'était pas significatif et la contrepartie en espèces versée pour l'acquisition d'entreprises présentée dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie était de 17,8 millions \$ et liée principalement aux acquisitions des exercices précédents réglées en 2012. Le prix d'achat lié aux acquisitions d'entreprises qui ont eu lieu au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2011 s'est établi à 131,4 millions \$, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de ces entreprises à la date d'acquisition totalisant 2,5 millions \$. La répartition du prix d'achat de ces entreprises en 2011 et la contrepartie totale payée en espèces se présentent comme suit :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 530 \$
Créances clients et autres actifs courants	79 908
Contrats en cours	11 870
Immobilisations corporelles	24 970
Autres actifs non courants	3 448
Dettes fournisseurs	(39 279)
Autres passifs repris	(55 130)
Actifs nets identifiables des entreprises acquises	28 317
Goodwill	105 653
Prix d'achat total	133 970
Moins : Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'acquisition	2 530
Prix d'achat total, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à l'acquisition	131 440
Moins : Solde du prix d'achat à payer au cours des prochains exercices	18 455
Contrepartie en espèces versée pour les entreprises acquises au cours de l'exercice	112 985
Plus : Solde du prix d'achat des exercices précédents réglé au cours de l'exercice courant	27 414
Contrepartie en espèces versée pour l'acquisition d'entreprises, présentée dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie	140 399 \$

C) GOODWILL DÉCOULANT DES ACQUISITIONS D'ENTREPRISE

Les regroupements d'entreprises ont donné lieu à un goodwill, puisque la contrepartie versée pour les regroupements comprenait des montants relatifs aux avantages liés à la synergie attendue, à la croissance des produits, au développement futur du marché et à la main-d'œuvre unifiée. Ces avantages ne sont pas comptabilisés séparément du goodwill puisque les avantages économiques futurs qui en découlent ne peuvent pas être évalués d'une façon fiable.

D) FRAIS CONNEXES À L'ACQUISITION D'ENTREPRISES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, les frais connexes à l'acquisition d'entreprises de 0,1 million \$ (2011 : 4,0 millions \$) relatifs aux transactions susmentionnées ont été inclus dans les frais de vente, généraux et administratifs du compte consolidé de résultat.

E) FORMATION D'UNE NOUVELLE COENTREPRISE

En juin 2012, SNC-Lavalin International Inc. and Zuhair Fayeze Engineering Consultancies Company, aussi connue sous le nom de SNC-Lavalin Fayeze Engineering (« SLFE »), entité de services-conseils en ingénierie contrôlée conjointement par SNC-Lavalin et ses partenaires en Arabie saoudite, a fait l'acquisition de la division industrielle de Zuhair Fayeze Partnership. SNC-Lavalin détient une participation de 50 % dans SLFE. SNC-Lavalin recevra 35 % des distributions de SLFE pendant les dix premières années et 50 % des distributions par la suite. SLFE a été formée en partie à la suite du projet de Saudi Aramco portant sur les services d'ingénierie générale plus (« SIG+ »), qui vise à améliorer les capacités en ingénierie dans le Royaume de l'Arabie saoudite. SNC-Lavalin a investi 40,3 millions \$ dans SLFE en juin 2012.

L'investissement de SNC-Lavalin dans SLFE est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

NOTE 7 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, ET LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS

A) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
Soldes bancaires, dépôts bancaires à terme et acceptations bancaires	1 174 900 \$	1 231 049 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 174 900 \$	1 231 049 \$

B) LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS

	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
Soldes bancaires, dépôts bancaires à terme et acceptations bancaires	39 078 \$	40 981 \$
Bons du Trésor et obligations du Trésor	–	4 471
Liquidités soumises à restrictions – courantes et non courantes	39 078 \$	45 452 \$
Présentées à l'état de la situation financière comme suit :		
Actifs courants – « Liquidités soumises à restrictions »	32 815 \$	39 354 \$
Actifs non courants – incluses à la rubrique « Actifs financiers non courants » (NOTE 13)	6 263 \$	6 098 \$

NOTE 8 CRÉANCES CLIENTS

Le tableau suivant présente les créances clients de la Société qui respectent les conditions normales de paiement séparément des créances en souffrance, ainsi qu'un rapprochement avec la valeur comptable nette :

	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
Créances clients :		
Respectant les conditions normales de paiement	901 478 \$	851 875 \$
Créances en souffrance	393 134	417 604
Total des créances clients	1 294 612	1 269 479
Provision pour créances douteuses	(119 460)	(113 935)
Créances clients, déduction faite de la provision pour créances douteuses	1 175 152 \$	1 155 544 \$

La provision pour créances douteuses est établie selon les meilleures estimations de SNC-Lavalin sur l'encaissement des soldes dont le recouvrement est incertain. Une incertitude à l'égard de l'encaissement peut découler de divers indicateurs, tels que la détérioration de la situation du crédit d'un client donné ou un retard dans le recouvrement lorsque l'ancienneté des créances excède les conditions normales de paiement. La direction passe régulièrement en revue les créances clients et évalue le caractère suffisant de la provision pour créances douteuses.

Le tableau suivant présente la variation de la provision pour créances douteuses :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Solde au début de l'exercice	113 935 \$	79 635 \$
Variation de la provision, excluant les radiations et les sommes recouvrées	41 503	61 137
Radiations de créances clients	(13 966)	(10 555)
Sommes recouvrées	(22 012)	(16 282)
Solde à la fin de l'exercice	119 460 \$	113 935 \$

NOTE 9 AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
Retenues sur contrats avec des clients	248 741 \$	139 520 \$
Avances aux fournisseurs, aux sous-traitants et aux employés et dépôts sur contrats	65 037	99 014
Instruments financiers dérivés utilisés comme couvertures de flux de trésorerie — juste valeur favorable	10 396	42 960
Actif lié à l'arrangement des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie (NOTE 21C)	44 278	39 671
Tranche à court terme des créances en vertu des accords de concession de services	9 215	21 766
Autres	51 153	53 621
Autres actifs financiers courants	428 820 \$	396 552 \$

NOTE 10 AUTRES ACTIFS COURANTS

	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
Impôt sur le résultat et autres taxes à recevoir	171 034 \$	133 571 \$
Charges payées d'avance et autres	46 785	32 992
Autres actifs courants	217 819 \$	166 563 \$

NOTE 11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES**A) IMMOBILISATIONS CORPORELLES PROVENANT DES ICI**

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'ALTALINK
Valeur comptable brute	
Solde au 1 ^{er} janvier 2012	2 798 199 \$
Ajouts	921 038
Solde au 31 décembre 2012	3 719 237 \$
Amortissement cumulé	
Solde au 1 ^{er} janvier 2012	160 464
Dotation aux amortissements	88 783
Solde au 31 décembre 2012	249 247 \$

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'ALTALINK
Valeur comptable brute	
Solde au 1 ^{er} janvier 2011	2 149 288 \$
Ajouts	648 911
Solde au 31 décembre 2011	2 798 199 \$
Amortissement cumulé	
Solde au 1 ^{er} janvier 2011	76 474
Dotation aux amortissements	83 990
Solde au 31 décembre 2011	160 464 \$

Valeur comptable nette :

Au 31 décembre 2011	2 637 735 \$
Au 31 décembre 2012	3 469 990 \$

Un montant d'immobilisations corporelles provenant des ICI totalisant 1 120,4 millions \$ au 31 décembre 2012 (31 décembre 2011 : 671,2 millions \$) n'était pas amorti, puisqu'il correspond principalement à des actifs de transport d'électricité d'AltaLink qui étaient en construction.

AltaLink calcule l'amortissement sur une base linéaire et a utilisé des taux d'amortissement allant de 2,48 % à 21,67 % en 2012 (2011 : de 2,49 % à 23,41 %).

NOTE 11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)**B) IMMOBILISATIONS CORPORELLES PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS**

	BÂTIMENTS	MATÉRIEL INFORMATIQUE	MOBILIER DE BUREAU	AUTRES	TOTAL
Valeur comptable brute					
Solde au 1 ^{er} janvier 2012	77 878 \$	269 317 \$	125 495 \$	77 966 \$	550 656 \$
Ajouts	7 006	44 457	19 026	25 862	96 351
Écarts de change	83	(2 613)	(745)	(452)	(3 227)
Cessions / mises hors service / récupérations	(404)	(4 939)	(5 628)	(1 312)	(12 283)
Solde au 31 décembre 2012	84 563 \$	306 222 \$	138 148 \$	102 064 \$	630 997 \$
Amortissement cumulé					
Solde au 1 ^{er} janvier 2012	29 553	233 350	84 988	42 882	390 773
Dotations aux amortissements	3 555	35 261	11 917	8 874	59 607
Écarts de change	(20)	(2 415)	(405)	(365)	(3 205)
Cessions / mises hors service / récupérations	(258)	(4 402)	(3 782)	(833)	(9 275)
Solde au 31 décembre 2012	32 830 \$	261 794 \$	92 718 \$	50 558 \$	437 900 \$

	BÂTIMENTS	MATÉRIEL INFORMATIQUE	MOBILIER DE BUREAU	AUTRES	TOTAL
Valeur comptable brute					
Solde au 1 ^{er} janvier 2011	67 170 \$	251 477 \$	107 055 \$	58 367 \$	484 069 \$
Ajouts	7 016	31 854	13 637	14 641	67 148
Ajouts provenant d'acquisitions d'entreprises	4 335	3 431	10 269	6 935	24 970
Écarts de change	(643)	(1 668)	(521)	(495)	(3 327)
Cessions / mises hors service / récupérations	-	(15 777)	(4 945)	(1 482)	(22 204)
Solde au 31 décembre 2011	77 878 \$	269 317 \$	125 495 \$	77 966 \$	550 656 \$
Amortissement cumulé					
Solde au 1 ^{er} janvier 2011	26 602	224 774	80 525	36 979	368 880
Dotations aux amortissements	2 979	25 341	8 666	6 814	43 800
Écarts de change	(28)	(1 400)	(189)	(237)	(1 854)
Cessions / mises hors service / récupérations	-	(15 365)	(4 014)	(674)	(20 053)
Solde au 31 décembre 2011	29 553 \$	233 350 \$	84 988 \$	42 882 \$	390 773 \$

Valeur comptable nette :

Au 31 décembre 2011	48 325 \$	35 967 \$	40 507 \$	35 084 \$	159 883 \$
Au 31 décembre 2012	51 733 \$	44 428 \$	45 430 \$	51 506 \$	193 097 \$

NOTE 12 GOODWILL

Le tableau suivant présente un rapprochement de la valeur comptable du goodwill de la Société :

	ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS		TOTAL
		SERVICES ET ENSEMBLES	O&M	
Solde au 1 ^{er} janvier 2011	203 786 \$	317 367 \$	20 875 \$	542 028 \$
Goodwill découlant des acquisitions conclues durant l'exercice	–	101 357	4 296	105 653
Écarts de change découlant de la conversion, montant net	–	(8 210)	–	(8 210)
Solde au 31 décembre 2011	203 786	410 514	25 171	639 471
Goodwill découlant des acquisitions conclues durant l'exercice	–	3 297	–	3 297
Écarts de change découlant de la conversion, montant net, et autre	–	(6 907)	(86)	(6 993)
Solde au 31 décembre 2012	203 786 \$	406 904 \$	25 085 \$	635 775 \$

Aux fins du test annuel de dépréciation, le goodwill a été affecté aux UGT ou groupes d'UGT suivants, qui sont les unités qui devraient tirer avantage des synergies des regroupements d'entreprises desquels découle le goodwill.

UGT OU GROUPE D'UGT	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
AltaLink	203 786 \$	203 786 \$
Services et Ensembles — Europe	139 463	137 402
Services et Ensembles — Brésil	68 773	77 118
Services et Ensembles — Autres	198 668	195 994
O&M	25 085	25 171
	635 775 \$	639 471 \$

NOTE 13 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
Provenant des ICI		
Apports de tiers d'AltaLink	51 991 \$	95 285 \$
Liquidités soumises à restrictions	6 263	6 098
Autres	31 783	26 373
	90 037	127 756
Provenant des autres activités	30 175	45 389
Actifs financiers non courants	120 212 \$	173 145 \$

Dans le cadre de certains projets, les tierces parties d'AltaLink paient leur quote-part des coûts des projets d'investissement avant le début de la construction et fournissent un financement par anticipation pour les coûts d'exploitation et d'entretien futurs des actifs dont la construction est réalisée grâce à l'apport des tiers. Ces apports de tiers d'AltaLink sont constatés comme des actifs financiers non courants avec un montant identique dans les autres passifs financiers non courants (voir note 18).

NOTE 14 AUTRES ACTIFS NON COURANTS

	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
Provenant des ICI		
Immobilisations incorporelles d'AltaLink	173 942 \$	104 949 \$
Autres	17 570	10 089
	191 512	115 038
Provenant des autres activités	57 352	38 483
Autres actifs non courants	248 864 \$	153 521 \$

Les immobilisations incorporelles d'AltaLink comprennent principalement des droits fonciers. Le taux d'amortissement appliqué aux droits fonciers était de 2,13 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 (2011 : 2,00 %), alors que les taux d'amortissement appliqués par AltaLink à ses autres immobilisations incorporelles se situaient entre 11,80 % et 28,33 % (2011 : entre 12,38 % et 24,32 %). Les immobilisations incorporelles comprises dans les travaux de construction en cours ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être utilisées. Au 31 décembre 2012, un montant de 73,2 millions \$ (2011 : 18,8 millions \$) des immobilisations incorporelles n'était pas amorti.

NOTE 15 AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS

	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
Engagements à investir dans des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et la méthode du coût (NOTE 5C)	154 744 \$	159 078 \$
Retenues sur contrats avec des fournisseurs	139 941	103 605
Solde du prix d'achat à payer lié à l'acquisition d'entreprises	3 566	20 631
Instruments financiers dérivés utilisés comme couvertures de flux de trésorerie — juste valeur défavorable	4 058	7 717
Autres passifs financiers courants	302 309 \$	291 031 \$

NOTE 16 AUTRES PASSIFS COURANTS

	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
Impôt sur le résultat et autres taxes à payer	118 329 \$	113 946 \$
Passif relatif aux régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie (NOTE 21C)	40 360	37 743
Autres passifs courants	158 689 \$	151 689 \$

NOTE 17 DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME**A) FACILITÉS DE CRÉDIT, AVEC RECOURS, RENOUELABLES**

La Société dispose de marges de crédit renouvelables consenties à long terme par différentes banques, totalisant 590,0 millions \$, sur lesquelles elle peut soit émettre des lettres de crédit, soit emprunter à des taux variables ne dépassant pas le taux préférentiel. Au 31 décembre 2012, un montant de 123,4 millions \$ sur ces marges de crédit demeuraient inutilisés, la différence de 466,6 millions \$ ayant servi exclusivement à l'émission de lettres de crédit. De plus, la Société possède d'autres marges de crédit destinées spécifiquement à l'émission de lettres de crédit. Toutes les marges de crédit mentionnées ci-dessus sont non garanties et assujetties à des clauses de sûreté négative.

B) DETTE À LONG TERME AVEC RECOURS

	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
Avec recours (au crédit général de la Société)		
Déventures, 6,19 %, échéant en juillet 2019, dont la valeur nominale de 350,0 millions \$ est remboursable intégralement à échéance	348 545 \$	348 369 \$
Les déventures échéant en 2019 sont non garanties et assujetties à des clauses de sûreté négative.		
Dettes à long terme avec recours	348 545 \$	348 369 \$

**C) DETTE SANS RECOURS PROVENANT DES ICI
(NON GARANTIE OU GARANTIE UNIQUEMENT PAR DES ÉLÉMENTS D'ACTIF SPÉCIFIQUES DES ICI)**

	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
AltaLink		
Obligations de premier rang et billets à moyen terme garantis, de 2,98 % à 5,43 %, échéant de 2013 à 2042	1 791 979 \$	1 219 244 \$
Dettes non garanties, 10,50 %, échéant en 2015, 5,21 %, échéant en 2016 et 3,67 % échéant en 2019	392 606	392 994
Facilité de crédit bancaire non garantie de 300 millions \$ (2011 : 300 millions \$), en vertu de laquelle AltaLink peut emprunter au taux préférentiel du Canada ou des acceptations bancaires, échéant en 2016	139 959	104 500
Facilité de crédit bancaire garantie de 75 millions \$ (2011 : 50 millions \$), en vertu de laquelle AltaLink peut emprunter au taux préférentiel du Canada ou des acceptations bancaires, échéant en 2014	1 778	–
Papier commercial non garanti et facilité de crédit bancaire garantie	–	18 981
Le papier commercial non garanti est soutenu par une facilité de crédit bancaire garantie de 1 425 millions \$ (2011 : 850 millions \$) en vertu de laquelle AltaLink peut emprunter au taux préférentiel du Canada ou des acceptations bancaires, échéant en 2014. Les retraits en vertu de cette facilité de crédit bancaire étaient de néant aux 31 décembre 2012 et 2011, alors que le papier commercial non garanti en circulation était de néant au 31 décembre 2012 (2011 : 19,0 millions \$).		
Les obligations de premier rang et billets à moyen terme garantis et les facilités de crédit bancaires garanties ont tous l'égalité de rang et sont garantis par une charge flottante de premier rang sur les actifs actuels et futurs d'AltaLink L.P.		
Autres	144	433
Okanagan Lake Concession		
Facilité de crédit, 5,415 %, échéant en 2033, garantie par tous les actifs d'Okanagan Lake Concession. SNC-Lavalin a aussi donné en garantie ses parts d'Okanagan Lake Concession et une cession des produits futurs de la concession.	137 775	141 324
Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte		
Prêt en trois tranches, échéant entre 2014 et 2026, portant intérêt à : i) des taux variables entre l'Euribor 1 mois majoré de 1,25 % et l'Euribor 3 mois majoré de 1,90 %; et ii) un taux fixe de 4,91 %.	21 030	11 282
Total de la dette à long terme sans recours provenant des ICI	2 485 271	1 888 758
Moins : dette à court terme et tranche courante de la dette à long terme	484 575	327 381
Dettes à long terme sans recours provenant des ICI	2 000 696 \$	1 561 377 \$

NOTE 17 DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME (SUITE)**D) REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE À COURT TERME ET DE LA DETTE À LONG TERME**

Le tableau suivant présente le sommaire des paiements de capital futurs de la dette à court terme et de la dette à long terme avec ou sans recours de SNC-Lavalin, ainsi que le rapprochement avec leur valeur comptable nette :

AU 31 DÉCEMBRE 2012	AVEC RECOURS	SANS RECOURS PROVENANT DES ICI	TOTAL
2013	– \$	484 575 \$	484 575 \$
2014	–	3 730	3 730
2015	–	49 091	49 091
2016	–	154 332	154 332
2017	–	4 581	4 581
Par la suite	350 000	1 805 506	2 155 506
Total	350 000 \$	2 501 815 \$	2 851 815 \$
Frais de financement nets différés non amortis et escomptes non amortis	(1 455)	(16 544)	(17 999)
Valeur comptable nette de la dette à court terme et de la dette à long terme	348 545 \$	2 485 271 \$	2 833 816 \$

NOTE 18 AUTRES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS

	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
Passif lié aux apports de tiers d'AltaLink	51 991 \$	95 285 \$
Autres	33 628	35 459
Autres passifs financiers non courants	85 619 \$	130 744 \$

Dans le cadre de certains projets, les tierces parties d'AltaLink paient leur quote-part des coûts des projets d'investissement avant le début de la construction et fournissent un financement par anticipation pour les coûts d'exploitation et d'entretien futurs des actifs dont la construction est réalisée grâce à l'apport des tiers. Les apports de tiers d'AltaLink sont constatés comme des actifs financiers non courants (voir note 13) avec un montant identique dans les autres passifs financiers non courants.

NOTE 19 PROVISIONS

	RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	AUTRES ⁽¹⁾	TOTAL
Solde au 1 ^{er} janvier 2012	88 823 \$	136 011 \$	224 834 \$
Provisions additionnelles comptabilisées au cours de l'exercice	3 564	237 983	241 547
Montants utilisés au cours de l'exercice	(31 991)	(130 542)	(162 533)
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	(618)	(2 023)	(2 641)
Pertes actuarielles comptabilisées dans les capitaux propres	12 298	–	12 298
Augmentation résultant de l'écoulement du temps, effet des variations des taux d'actualisation et effet des écarts de change	8 573	1 313	9 886
Solde au 31 décembre 2012	80 649 \$	242 742 \$	323 391 \$

(1) Les autres provisions incluent principalement les pertes prévues sur certains projets, les poursuites et les provisions pour garantie.

L'échéance attendue des sorties d'avantages économiques liées aux provisions de la Société se présente comme suit : i) la majorité des provisions pour les poursuites devraient être résolues au cours des cinq prochains exercices; ii) les pertes prévues sur certains projets devraient être encourues sur la période du projet, habituellement jusqu'à trois ans; iii) les dépenses au titre des garanties devraient être engagées au cours des cinq prochains exercices; et iv) la majorité des autres provisions devraient être résolues au cours des vingt prochains exercices. Les hypothèses clés utilisées pour déterminer la provision au titre des régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, ainsi que d'autres informations, y compris le niveau des paiements futurs relatifs à la capitalisation des régimes conformément à ces arrangements, sont indiquées à la note 29.

NOTE 20 AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Les autres passifs non courants comprennent principalement les contributions reçues par AltaLink de tierces parties et utilisées pour financer certains frais de construction d'immobilisations corporelles qui sont constatées comme des produits sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent. Les autres passifs non courants incluent aussi les montants perçus par AltaLink de l'*Alberta Utilities Commission* afin d'assumer des coûts de récupération qui sont constatés ultérieurement comme des produits lorsque les coûts connexes sont engagés.

	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
Contributions de tiers d'AltaLink	419 769 \$	310 498 \$
Fonds liés aux coûts de récupération d'AltaLink	167 926	170 596
Autres	5 734	5 123
Autres passifs non courants	593 429 \$	486 217 \$

NOTE 21 CAPITAL SOCIAL

A) AUTORISÉ

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et un nombre illimité d'actions privilégiées de deuxième rang.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre de telles actions privilégiées en une ou plusieurs séries et à déterminer, avant leur émission, le nombre d'actions de chaque série ainsi que les conditions s'y rattachant.

Le capital social émis et en circulation de la Société consiste uniquement en des actions ordinaires entièrement payées sans valeur nominale. Toutes les actions ordinaires permettent de recevoir des dividendes égaux, sous réserve des droits prioritaires des détenteurs d'actions privilégiées. Chaque action ordinaire donne un vote à la réunion des actionnaires de la Société.

Sous réserve des droits prioritaires des détenteurs d'actions privilégiées, à la liquidation ou à la dissolution de la Société ou toute autre distribution de ses actifs entre les actionnaires dans le but de cesser ses activités, tous les actifs de la Société disponibles pour paiement ou distribution aux détenteurs d'actions ordinaires sont payés ou distribués d'une manière égale, action par action, aux détenteurs de ces actions ordinaires.

B) RÉGIMES D'OPTIONS SUR ACTIONS

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques des régimes d'options sur actions en vertu desquels des options sur actions étaient en cours au 31 décembre 2012 :

RÉGIMES D'OPTIONS SUR ACTIONS DE 2011, 2009 ET 2007	
Date d'attribution	Sixième jour de Bourse suivant la date de l'approbation par le conseil d'administration de la Société
Prix d'exercice des options sur actions	Le plus élevé des montants suivants : i) le prix de clôture moyen pour les 5 jours de Bourse précédant la date d'attribution et ii) le prix de clôture au jour de Bourse précédant immédiatement la date d'attribution
Acquisition des droits des options sur actions	Acquisition graduelle des droits en trois tranches égales : 2 ans, 3 ans et 4 ans, respectivement, après la date d'attribution
Expiration des options sur actions	5 ans après la date d'attribution
Autres dispositions	Dans le cas d'une cessation d'emploi, sauf en cas de décès ou si le titulaire d'options est admissible à la retraite, les options dont les droits n'ont pas été acquis sont immédiatement annulées et les options dont les droits sont acquis peuvent être exercées au cours d'une période spécifique n'excédant pas 30 jours. En cas de décès ou d'admissibilité à la retraite, aucune modification n'est apportée aux options, que les droits soient acquis ou non

NOTE 21 CAPITAL SOCIAL (SUITE)

Le tableau ci-dessous présente les variations du nombre d'options en cours en 2012 et en 2011 :

	2012		2011	
	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (EN DOLLARS)	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (EN DOLLARS)
Options en cours au début de l'exercice	5 357 515	44,57 \$	5 126 117	40,61 \$
Attribuées ⁽¹⁾	1 173 900	37,04 \$	1 119 200	54,06 \$
Exercées ⁽²⁾	(210 140)	32,98 \$	(820 216)	32,84 \$
Expirées ⁽³⁾	(664 908)	37,41 \$	-	- \$
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(292 767)	45,81 \$	(67 586)	44,21 \$
Options en cours à la fin de l'exercice	5 363 600	44,19 \$	5 357 515	44,57 \$

(1) La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions attribuées était de 9,39 \$ en 2012 (15,04 \$ en 2011).

(2) En 2012, le prix moyen pondéré des actions ordinaires de la Société lors de l'exercice des options sur actions s'élevait à 45,95 \$ (53,56 \$ en 2011).

(3) La majorité des options expirées en 2012 n'ont pas été exercées puisque leur prix d'exercice était supérieur au prix du marché de l'action ordinaire de la Société au moment de leur expiration.

Le tableau suivant résume l'information relative aux options sur actions en cours et pouvant être exercées au 31 décembre 2012.

FOURCHETTE DES PRIX D'EXERCICE	OPTIONS EN COURS				OPTIONS POUVANT ÊTRE EXERCÉES		
	RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS	ANNÉE DE L'ATTRIBUTION	NOMBRE D'OPTIONS EN COURS	DURÉE RESTANTE MOYENNE PONDÉRÉE DES OPTIONS (EN MOIS)	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (EN DOLLARS)	NOMBRE D'OPTIONS POUVANT ÊTRE EXERCÉES	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (EN DOLLARS)
De 37,17 \$ à 55,10 \$	2007	2008	1 034 097	2	46,23 \$	1 034 097	46,23 \$
31,59 \$	2007	2009	830 073	14	31,59 \$	521 877	31,59 \$
37,53 \$	2009	2009	313 730	16	37,53 \$	203 434	37,53 \$
De 52,40 \$ à 57,07 \$	2009	2010	1 009 000	27	52,46 \$	336 329	52,46 \$
De 51,55 \$ à 54,07 \$	2011	2011	1 039 400	40	54,06 \$	-	- \$
37,04 \$	2011	2012	1 137 300	52	37,04 \$	-	- \$
			5 363 600	28	44,19 \$	2 095 737	42,74 \$

Au 31 décembre 2012, 123 300 options sur actions étaient toujours disponibles pour attributions futures en vertu du régime d'options sur actions de 2011 (31 décembre 2011 : 1 188 300 options sur actions), tandis que le nombre d'options sur actions toujours disponibles en vertu des régimes d'options sur actions de 2009 et 2007 était de zéro.

Le tableau suivant présente les hypothèses moyennes pondérées utilisées pour déterminer la charge de rémunération au titre du régime d'options sur actions en appliquant le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes pour l'exercice terminé le 31 décembre :

	2012	2011
Taux d'intérêt sans risque	1,61 %	2,15 %
Volatilité attendue du cours de l'action	33,62 %	34,78 %
Durée attendue de l'option	4 ans	4 ans
Dividendes attendus	1,50 %	1,00 %

La volatilité sous-jacente attendue a été déterminée en fonction des données historiques.

NOTE 21 CAPITAL SOCIAL (SUITE)**C) RÉGIMES DONT LE PAIEMENT FONDÉ SUR DES ACTIONS EST RÉGLÉ EN TRÉSORERIE**

Aux 31 décembre 2012 et 2011, la Société avait 4 régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie pour les cadres, nommément, le régime d'UAP de 2009, le régime d'UAD de 2009, le régime d'UAP et le régime d'UAR. Aux 31 décembre 2012 et 2011, la Société avait aussi un régime dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie, le régime d'UAD, pour les membres du conseil d'administration du Groupe SNC-Lavalin inc.

Le tableau ci-après résume les modalités et conditions des régimes pour les cadres :

	RÉGIME D'UAP DE 2009	RÉGIME D'UAD DE 2009 / RÉGIME D'UAP (1)	RÉGIME D'UAR
Date d'attribution	Date de l'approbation par le conseil d'administration de la Société	Date de l'approbation par le conseil d'administration de la Société	Date de l'approbation par le conseil d'administration de la Société
Nombre d'unités	Sous réserve de l'atteinte de certains objectifs de rendement, le nombre d'unités attribuées sera ajusté en fonction de la croissance cumulée annualisée sur trois ans du résultat par action, de manière à déterminer le nombre d'unités que tous les participants admissibles auront éventuellement le droit de recevoir, le cas échéant	Déterminé à la date d'attribution, sans modifications ultérieures	Déterminé à la date d'attribution, sans modifications ultérieures
Acquisition des droits des unités	Les droits des unités sont acquis en totalité à la fin de la troisième année civile suivant la date d'attribution	Les droits des unités sont acquis à raison de 20 % par année suivant la date d'attribution	Les droits des unités sont acquis en totalité 3 ans après la date d'attribution
Modalités de rachat ou de conversion	Les unités dont les droits sont acquis sont rachetables au gré du participant, contre espèces, par la Société, dans les 90 jours suivant la fin de la période d'acquisition des droits, ou converties en unités du régime d'UAD 2009 dont les droits sont acquis	Les unités sont rachetables contre espèces par la Société dans les trente jours suivant le premier anniversaire de la cessation d'emploi du participant	Les unités sont rachetables contre espèces par la Société dans les 90 jours ouvrables suivant la fin de la période d'acquisition des droits
Prix de rachat	Prix moyen de clôture par action à la Bourse de Toronto, pour la date d'acquisition des droits et les 4 jours de Bourse précédant cette date	Prix moyen de clôture par action à la Bourse de Toronto, à la date du premier anniversaire de la cessation d'emploi et au dernier jour de transaction à la Bourse de Toronto de chacune des 12 semaines précédant cette date	Prix moyen de clôture par action à la Bourse de Toronto, pour la date d'acquisition des droits et les 5 jours de Bourse précédant cette date

NOTE 21 CAPITAL SOCIAL (SUITE)

Extinctions	Si le participant met un terme à son emploi de façon volontaire pour des raisons autres que le décès ou la retraite, ou s'il fait l'objet d'un licenciement motivé avant la fin de la période d'acquisition des droits, les unités sont immédiatement annulées à la date de cessation d'emploi sans qu'aucun paiement ne soit effectué	Si le participant met un terme à son emploi de façon volontaire pour des raisons autres que le décès ou la retraite, ou s'il fait l'objet d'un licenciement motivé avant la fin de la période d'acquisition des droits, les unités sont immédiatement annulées à la date de cessation d'emploi sans qu'aucun paiement ne soit effectué	Si le participant met un terme à son emploi de façon volontaire pour des raisons autres que le décès ou la retraite, ou s'il fait l'objet d'un licenciement motivé avant la fin de la période d'acquisition des droits, les unités sont immédiatement annulées à la date de cessation d'emploi sans qu'aucun paiement ne soit effectué
Autres dispositions	En cas de décès ou d'admissibilité à la retraite d'un participant, les droits des unités sont acquis immédiatement et le rachat est effectué dans les 90 jours ouvrables suivant la fin de la troisième année civile suivant la date d'attribution	En cas de décès ou d'admissibilité à la retraite d'un participant, les droits des unités sont acquis immédiatement et le rachat est effectué à la date du premier anniversaire suivant le dernier jour de travail du participant	En cas de décès ou de retraite d'un participant avant la fin de la période d'acquisition des droits, les droits des unités sont acquis au prorata, et le paiement est effectué au plus tard le 15 mars de l'année suivant l'événement

(1) Le régime d'UAP a les mêmes modalités que le régime d'UAD de 2009, sauf que sous certaines conditions, l'acquisition des droits était immédiate, permettant au participant de recevoir 50 % des unités attribuées dans l'année en cours comme un paiement en espèces. Aucune unité n'est disponible pour les attributions futures au titre du régime d'UAP depuis le 1^{er} janvier 2010.

Les modalités du régime d'UAD sont les suivantes : des unités sont émises aux membres du conseil d'administration de Groupe SNC-Lavalin inc. à la fin de chaque trimestre. Chaque membre est tenu de participer au régime d'UAD en différant au moins 25 % de ses jetons de présence annuels. Un nombre additionnel d'unités est également attribué annuellement tel que déterminé par le comité de gouvernance de Groupe SNC-Lavalin inc. Les droits des unités sont acquis immédiatement. Lorsqu'un membre cesse de siéger au conseil d'administration, les unités sont rachetées en espèces immédiatement.

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'unités d'actions attribuées et la juste valeur moyenne pondérée par unité d'actions pour les exercices terminés les 31 décembre 2012 et 2011 :

	2012		2011	
	NOMBRE D'UNITÉS D' ACTIONS ATTRIBUÉES	JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE PAR UNITÉ D' ACTIONS (EN DOLLARS)	NOMBRE D'UNITÉS D' ACTIONS ATTRIBUÉES	JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE PAR UNITÉ D' ACTIONS (EN DOLLARS)
Régime d'UAP de 2009	44 120	37,04 \$	35 734	55,00 \$
Régime d'UAD de 2009	80 353	39,18 \$	36 516	54,98 \$
Régime d'UAR	484 748	38,00 \$	91 678	55,07 \$
Régime d'UAD	38 533	40,55 \$	24 717	52,85 \$

La Société a un arrangement financier avec une institution financière de première catégorie afin de réduire le risque de variabilité des unités découlant de la fluctuation du prix de ses actions. Cet arrangement financier comprend un instrument financier, lequel fluctue selon le cours de l'action de la Société, qui doit être classé comme étant détenu à des fins de transaction. Par conséquent, il est comptabilisé à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Autres actifs financiers courants », alors que le passif relatif aux régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie est comptabilisé sous la rubrique « Autres passifs courants ». Tout gain ou toute perte provenant de la réévaluation de l'instrument financier contrebalance la majorité de la perte ou du gain provenant de la réévaluation à la juste valeur du passif relatif aux régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie. L'arrangement financier est ajusté au besoin pour refléter les nouvelles attributions et/ou les règlements d'unités.

NOTE 21 CAPITAL SOCIAL (SUITE)

La charge de rémunération, déduction faite d'une perte de 7,1 millions \$ découlant de la réévaluation de l'actif lié à l'arrangement des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie qui contrebalance la majeure partie du gain de 7,6 millions \$ provenant de la réévaluation du passif lié à l'arrangement des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie en 2012 (2011 : perte de 5,6 millions \$ qui contrebalance le gain de 5,2 millions \$), s'élevait à 10,0 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 (2011 : 8,9 millions \$).

La valeur intrinsèque totale du passif relatif aux régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie pour lesquels le droit du participant à obtenir de la trésorerie a été acquis, était de 33,3 millions \$ au 31 décembre 2012 (2011 : 31,7 millions \$), alors que le passif relatif aux régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie était de 40,4 millions \$ au 31 décembre 2012 (2011 : 37,7 millions \$).

D) RACHAT D' ACTIONS

En 2012, le conseil d'administration a autorisé le renouvellement du programme d'offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités en vue de racheter pour annulation, sur le marché libre, un nombre maximal de 3,0 millions (2011 : 3,0 millions) d'actions ordinaires pour une période de un an. Le renouvellement du programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société doit être approuvé tous les ans par le conseil d'administration et la Bourse de Toronto. Les rachats d'actions pour 2012 et 2011 ont été les suivants :

	2012	2011
Rachetées et annulées :		
Tranche attribuée au capital social	539 \$	2 472 \$
Tranche attribuée aux résultats non distribués	6 335	41 799
	6 874 \$	44 271 \$
Nombre d'actions rachetées et annulées	175 700	819 400
Prix de rachat moyen par action (\$)	39,12 \$	54,03 \$

E) NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS EN CIRCULATION — DE BASE ET DILUÉ

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation en 2012 et en 2011 aux fins du calcul du résultat de base et dilué par action se présente comme suit :

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIERS)	2012	2011
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation — de base	151 058	150 897
Effet dilutif des options sur actions	246	1 043
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation — dilué	151 304	151 940

En 2012, 4 212 297 options sur actions en cours ont été exclues du calcul du résultat dilué par action étant donné qu'elles étaient antidilutives (2011 : 2 186 950 options sur actions en cours), car leur prix d'exercice était supérieur au prix moyen pondéré des actions ordinaires de la Société au cours des exercices.

F) DIVIDENDES

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2012, la Société a constaté à titre de distributions à ses actionnaires des dividendes de 132,9 millions \$ ou de 0,88 \$ par action (2011 : 126,8 millions \$ ou 0,84 \$ par action).

NOTE 22 AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES

Les éléments suivants, déduction faite de l'impôt sur le résultat, font partie des autres composantes des capitaux propres de la Société aux 31 décembre 2012 et 2011 :

	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	(47 975) \$	(33 028) \$
Actifs financiers disponibles à la vente	2 558	1 538
Couvertures de flux de trésorerie	395	(24 375)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(57 664)	(59 948)
Autres composantes des capitaux propres	(102 686) \$	(115 813) \$

- > La composante écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger représente les écarts de change qui ont trait à la conversion des établissements à l'étranger de la Société de leurs monnaies fonctionnelles aux dollars canadiens. À la cession d'un établissement à l'étranger, les écarts de change cumulés sont reclassés en résultat net à titre de gain ou de perte à la cession.
- > La composante actifs financiers disponibles à la vente découle de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente. Lorsqu'un actif financier réévalué est vendu, la portion de la composante liée à l'actif financier en question, qui est effectivement réalisée, est comptabilisée en résultat net. Lorsqu'un actif financier réévalué subit une perte de valeur, la portion de la composante liée à l'actif financier en question est comptabilisée en résultat net.
- > La composante couvertures de flux de trésorerie représente les gains et les pertes de couverture comptabilisés à l'égard de la partie efficace des couvertures des flux de trésorerie. Le cumul du gain ou de la perte différé sur la couverture est comptabilisé dans le résultat net lorsque l'élément couvert a une incidence sur le résultat net ou est inclus à titre d'ajustement de base apporté à l'élément non financier couvert, conformément à la méthode comptable applicable.
- > La composante quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence représente la quote-part de la Société des autres éléments du résultat global liés aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

NOTE 22 AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (SUITE)

Le tableau suivant présente la variation de chaque élément des autres composantes des capitaux propres pour les exercices terminés les 31 décembre 2012 et 2011 :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger :		
Solde au début de l'exercice	(33 028) \$	(21 077) \$
Pertes de l'exercice	(14 947)	(11 951)
Solde à la fin de l'exercice	(47 975)	(33 028)
Actifs financiers disponibles à la vente :		
Solde au début de l'exercice	1 538	1 317
Gains de l'exercice	1 387	1 395
Charge d'impôt liée aux gains de l'exercice	(200)	(151)
Reclassement en résultat net	(193)	(1 183)
Charge d'impôt relative aux montants reclassés en résultat net	26	160
Solde à la fin de l'exercice	2 558	1 538
Couvertures de flux de trésorerie :		
Solde au début de l'exercice	(24 375)	(15 920)
Gains (pertes) de l'exercice	2 303	(7 618)
Économie d'impôt liée aux gains (pertes) de l'exercice	330	2 632
Reclassement en résultat net	29 954	(4 241)
Charge (économie) d'impôt relative aux montants reclassés en résultat net	(7 817)	3 540
Solde à la fin de l'exercice avant l'acquisition des participations ne donnant pas le contrôle d'AltaLink	395	(21 607)
Portion des couvertures de flux de trésorerie attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle d'AltaLink allouée aux capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin	–	(3 690)
Économie d'impôt liée à la portion allouée à des couvertures de flux de trésorerie d'AltaLink	–	922
Solde à la fin de l'exercice après l'acquisition des participations ne donnant pas le contrôle d'AltaLink	395	(24 375)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :		
Solde au début de l'exercice	(59 948)	(31 800)
Quote-part de l'exercice	(5 678)	(49 738)
Économie d'impôt liée à la quote-part de l'exercice	907	16 156
Reclassement en résultat net	9 481	6 875
Économie d'impôt liée aux montants reclassés en résultat net	(2 426)	(1 441)
Solde à la fin de l'exercice	(57 664)	(59 948)
Autres composantes des capitaux propres	(102 686) \$	(115 813) \$

La Société prévoit qu'un montant d'environ 8,2 millions \$ de la perte nette non réalisée cumulée sur les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie et de la quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence au 31 décembre 2012 sera reclassé en résultat net au cours des 12 prochains mois, compensant les gains non réalisés sur les éléments couverts sous-jacents concernés.

NOTE 22 AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (SUITE)**GAINS ET PERTES ACTUARIELS CONSTATÉS DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL**

Le tableau suivant fourni un rapprochement des gains et pertes actuariels constatés dans les autres éléments du résultat global liés aux régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi pour les exercices terminés les 31 décembre 2012 et 2011 :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2012			2011		
	AVANT IMPÔT	ÉCONOMIE D'IMPÔT	MONTANT NET	AVANT IMPÔT	ÉCONOMIE D'IMPÔT	MONTANT NET
Montant cumulé au 1 ^{er} janvier	(17 475) \$	4 645 \$	(12 830) \$	(1 442) \$	359 \$	(1 083) \$
Constaté durant l'exercice :						
Régimes de retraite à prestations définies	(12 070)	2 923	(9 147)	(15 358)	4 117	(11 241)
Autres avantages postérieurs à l'emploi	(228)	54	(174)	(675)	169	(506)
	(12 298)	2 977	(9 321)	(16 033)	4 286	(11 747)
Montant cumulé au 31 décembre	(29 773) \$	7 622 \$	(22 151) \$	(17 475) \$	4 645 \$	(12 830) \$

NOTE 23 CHARGES FINANCIÈRES NETTES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2012			2011		
	PROVENANT DES ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS	TOTAL	PROVENANT DES ICI	PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS	TOTAL
Produits d'intérêts	(5 042) \$	(8 390) \$	(13 432) \$	(7 139) \$	(10 158) \$	(17 297) \$
Intérêts sur la dette :						
Avec recours	–	21 841	21 841	–	21 879	21 879
Sans recours :						
AltaLink	104 652	–	104 652	87 862	–	87 862
Autre	7 702	–	7 702	7 947	–	7 947
Autre ⁽¹⁾	5 169	230	5 399	11 061	3 759	14 820
Charges financières nettes	112 481 \$	13 681 \$	126 162 \$	99 731 \$	15 480 \$	115 211 \$

(1) En 2011, les autres charges financières nettes provenant des ICI incluaient une perte avant impôt de 5,0 millions \$ liée à l'acquisition d'une débenture d'une filiale se rapportant à la transaction visant AltaLink (note 5A).

NOTE 24 FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Frais de vente	225 492 \$	191 282 \$
Frais généraux et administratifs	625 725	463 409
Frais de vente, généraux et administratifs	851 217 \$	654 691 \$

NOTE 25 VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS DU FONDS DE ROULEMENT SANS EFFET DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant présente les éléments inclus dans la variation nette du fonds de roulement sans effet de trésorerie liés aux activités opérationnelles et présentés aux tableaux des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre :

	2012	2011
Diminution (augmentation) des créances clients	(18 976) \$	69 674 \$
Diminution (augmentation) des contrats en cours	(210 622)	59 384
Augmentation des autres actifs financiers courants	(76 483)	(98 480)
Augmentation des autres actifs courants	(72 218)	(16 793)
Augmentation des dettes fournisseurs	186 550	151 221
Augmentation (diminution) des acomptes reçus sur contrats	30 193	(75 024)
Augmentation des produits différés	62 524	223 617
Augmentation des autres passifs financiers courants	36 336	24 557
Augmentation (diminution) des autres passifs courants	(32 511)	3 599
Variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie	(95 207) \$	341 755 \$

NOTE 26 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

A) ACTIF D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT DIFFÉRÉ ET PASSIF D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT DIFFÉRÉ

L'impôt sur le résultat différé résultant des différences temporaires et des pertes fiscales non utilisées peut être résumé comme suit :

	1 ^{ER} JANVIER 2012	CONSTATÉ DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	CONSTATÉ DANS LE CADRE D'ACQUISITIONS D'ENTREPRISES	CONSTATÉ EN RÉSULTAT NET	ÉCARTS DE CHANGE ET AUTRES CHARGES	31 DÉCEMBRE 2012
Courants :						
Retenues sur contrats avec des clients	(32 095) \$	– \$	– \$	15 577 \$	– \$	(16 518) \$
Contrats en cours	(27 685)	–	–	9 441	–	(18 244)
Retenues sur contrats avec des fournisseurs	22 427	–	–	5 648	–	28 075
Passif de rémunération des employés	6 572	–	–	810	–	7 382
Passifs courants	59 389	–	–	21 478	(4)	89 863
Autres	363	–	–	(2 943)	–	(2 580)
Non courants :						
Immobilisations corporelles et goodwill	(72 017)	–	–	(11 533)	707	(82 843)
Actifs financiers non courants	(7 176)	–	–	(2 769)	–	(9 945)
Provisions	(62 272)	–	–	(2 239)	(309)	(64 820)
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût	(12 164)	(1 519)	–	(25 607)	66	(39 224)
Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	16 235	2 977	–	(2 195)	56	17 073
Autres	3 476	(7 661)	–	(451)	(526)	(5 162)
Pertes fiscales non utilisées	64 895	–	–	(3 253)	(700)	60 942
Passif d'impôt sur le résultat différé, montant net	(40 052) \$	(6 203) \$	– \$	1 964 \$	(710) \$	(45 001) \$
Présenté à l'état de la situation financière comme suit :						
Actif d'impôt sur le résultat différé	161 364 \$	–	–	–	–	177 581 \$
Passif d'impôt sur le résultat différé	201 416 \$	–	–	–	–	222 582 \$

NOTE 26 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

L'impôt sur le résultat différé pour la période comparative de 2011 se résume comme suit :

	1 ^{ER} JANVIER 2011	CONSTATÉ DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	CONSTATÉ DANS LE CADRE D'ACQUISITIONS D'ENTREPRISES ET DE L'ACQUISITION DES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE D'ALINK	CONSTATÉ EN RÉSULTAT NET	ÉCARTS DE CHANGE ET AUTRES CHARGES	31 DÉCEMBRE 2011
Courants :						
Retenues sur contrats avec des clients	(9 479) \$	– \$	(2) \$	(22 614) \$	– \$	(32 095) \$
Contrats en cours	(14 639)	–	(332)	(12 714)	–	(27 685)
Retenues sur contrats avec des fournisseurs	14 384	–	–	8 043	–	22 427
Passif de rémunération des employés	4 528	–	–	2 044	–	6 572
Passifs courants	50 119	–	10	9 204	56	59 389
Autres	1 248	–	–	(885)	–	363
Non courants :						
Immobilisations corporelles et goodwill	(41 434)	–	(10 396)	(28 469)	8 282	(72 017)
Actifs financiers non courants	(6 473)	–	–	(703)	–	(7 176)
Provisions	(54 171)	–	–	(4 100)	(4 001)	(62 272)
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût	2 819	14 716	–	(29 654)	(45)	(12 164)
Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	11 224	4 286	2 553	(1 822)	(6)	16 235
Autres	(6 414)	6 180	488	2 704	518	3 476
Pertes fiscales non utilisées	54 846	–	16	14 370	(4 337)	64 895
Actif (passif) d'impôt sur le résultat différé, montant net	6 558 \$	25 182 \$	(7 663) \$	(64 596) \$	467 \$	(40 052) \$
Présenté à l'état de la situation financière comme suit :						
Actif d'impôt sur le résultat différé	158 419 \$	–	–	–	–	161 364 \$
Passif d'impôt sur le résultat différé	151 861 \$	–	–	–	–	201 416 \$

Au 31 décembre 2012, la Société disposait de 360,3 millions \$ au titre des pertes fiscales reportées en avant autres qu'en capital qui expirent par tranches diverses entre 2013 et 2032. Un actif d'impôt sur le résultat différé de 60,9 millions \$ a été comptabilisé sur 300,7 millions \$ de ces pertes. Les actifs d'impôt sur le résultat différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que le bénéfice imposable sur lequel les pertes fiscales inutilisées peuvent être utilisées sera disponible.

Un passif d'impôt sur le résultat différé n'a pas été comptabilisé à l'égard des différences temporaires imposables de 758,1 millions \$ (2011 : 884,6 millions \$) liées aux placements dans des filiales, des entreprises associées et des participations dans des coentreprises, car la Société contrôle le moment du renversement, et il est probable que les différences temporaires ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

NOTE 26 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (SUITE)**B) CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**

Le tableau suivant présente le rapprochement entre la charge d'impôt prévue de SNC-Lavalin calculée selon le taux d'imposition effectif au Canada de 26,3 % (2011 : 27,7 %) et la charge d'impôt présentée dans le résultat net :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2012		2011	
	MONTANT	%	MONTANT	%
Résultat avant la charge d'impôt sur le résultat	377 606 \$		482 234 \$	
Taux d'imposition au Canada pour SNC-Lavalin		26,3		27,7
Charge d'impôt sur le résultat prévue	99 431 \$		133 690 \$	
Augmentation (diminution) provenant de :				
Incidence des écarts entre les taux d'imposition étrangers et les taux canadiens	(5 301)	(1,4)	(13 941)	(2,9)
Résultat net non visé par l'impôt	2 451	0,6	(50)	-
Produit non imposable provenant de certains ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	(27 019)	(7,1)	(27 549)	(5,7)
Autres écarts permanents aux fins de l'impôt	20	-	9 593	2,0
Incidence des variations des taux d'imposition sur l'actif d'impôt sur le résultat différé et le passif d'impôt sur le résultat différé	78	-	1 323	0,3
Autres	(1 584)	(0,4)	(8 174)	(1,7)
Charge d'impôt sur le résultat au taux d'imposition effectif	68 076 \$	18,0	94 892 \$	19,7

La charge d'impôt sur le résultat de SNC-Lavalin comprenait les éléments suivants :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Charge d'impôt exigible	70 040 \$	30 296 \$
Charge (économie) d'impôt différé	(1 964)	64 596
Charge d'impôt sur le résultat, montant net	68 076 \$	94 892 \$

NOTE 27 INSTRUMENTS FINANCIERS**A) CLASSEMENT ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des actifs financiers détenus par SNC-Lavalin aux 31 décembre 2012 et 2011 par catégorie et classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible :

AU 31 DÉCEMBRE	2012					
	VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE					JUSTE VALEUR
	DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	DISPONIBLES À LA VENTE	PRÊTS ET CRÉANCES	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	TOTAL	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 174 900 \$	– \$	– \$	– \$	1 174 900 \$	1 174 900 \$
Liquidités soumises à restrictions	32 815	–	–	–	32 815	32 815
Créances clients	–	–	1 175 152	–	1 175 152	1 175 152
Autres actifs financiers courants :						
Actif lié à l'arrangement des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie	44 278	–	–	–	44 278	44 278
Instruments financiers dérivés	–	–	–	10 396	10 396	10 396
Autres actifs financiers courants	–	–	374 146	–	374 146	374 146
ICI comptabilisés selon la méthode du coût :						
Au coût ⁽¹⁾	–	268 966	–	–	268 966	Voir ⁽¹⁾
Au coût amorti	–	–	69 997	–	69 997	69 997
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services ⁽²⁾	–	–	258 924	–	258 924	278 090
Actifs financiers non courants :						
Liquidités soumises à restrictions	6 263	–	–	–	6 263	6 263
Autres :						
À la juste valeur	51 991	13 270	–	479	65 740	65 740
Au coût / coût amorti ⁽²⁾	–	–	48 209	–	48 209	48 209
Total	1 310 247	282 236	1 926 428	10 875	3 529 786	

(1) Ces actifs financiers disponibles à la vente représentent des instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif.

(2) Pour la tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services et la majorité des actifs financiers non courants autres que ceux à la juste valeur, la Société utilise la technique d'actualisation pour déterminer leur juste valeur.

NOTE 27 INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

AU 31 DÉCEMBRE	2011					JUSTE VALEUR
	VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE					
	DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	DISPONIBLES À LA VENTE	PRÊTS ET CRÉANCES	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	TOTAL	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 231 049 \$	– \$	– \$	– \$	1 231 049 \$	1 231 049 \$
Liquidités soumises à restrictions	39 354	–	–	–	39 354	39 354
Créances clients	–	–	1 155 544	–	1 155 544	1 155 544
Autres actifs financiers courants :						
Actif lié à l'arrangement des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie	39 671	–	–	–	39 671	39 671
Instruments financiers dérivés	–	–	–	42 960	42 960	42 960
Autres actifs financiers courants	–	–	313 921	–	313 921	313 921
ICI comptabilisés selon la méthode du coût :						
Au coût ⁽¹⁾	–	226 362	–	–	226 362	Voir ⁽¹⁾
Au coût amorti	–	–	66 879	–	66 879	66 879
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services ⁽²⁾	–	–	239 113	–	239 113	250 180
Actifs financiers non courants :						
Liquidités soumises à restrictions	6 098	–	–	–	6 098	6 098
Autres :						
À la juste valeur	95 285	13 505	–	–	108 790	108 790
Au coût / coût amorti ⁽²⁾	–	–	58 257	–	58 257	58 257
Total	1 411 457 \$	239 867 \$	1 833 714 \$	42 960 \$	3 527 998 \$	

(1) Ces actifs financiers disponibles à la vente représentent des instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif.

(2) Pour la tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession et la majorité des actifs financiers non courants autres que ceux à la juste valeur, la Société utilise la technique d'actualisation pour déterminer leur juste valeur.

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des passifs financiers de SNC-Lavalin aux 31 décembre 2012 et 2011 par catégorie et par classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible :

AU 31 DÉCEMBRE	2012				JUSTE VALEUR
	VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE				
	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	AUTRES PASSIFS FINANCIERS	TOTAL		
Dettes fournisseurs	– \$	1 649 776 \$	1 649 776 \$		1 649 776 \$
Acomptes reçus sur contrats	–	346 780	346 780		346 780
Autres passifs financiers courants :					
Instruments financiers dérivés	4 058	–	4 058		4 058
Autres passifs financiers courants	–	298 251	298 251		298 251
Avance liée à un arrangement de financement de contrat ⁽³⁾	–	43 273	43 273		43 273
Dettes à court terme et dette à long terme ⁽⁴⁾ :					
Avec recours	–	348 545	348 545		402 889
Sans recours provenant des ICI	–	2 485 271	2 485 271		2 693 622
Autres passifs financiers non courants	11 104	74 515	85 619		85 619
Total	15 162 \$	5 246 411 \$	5 261 573 \$		

(3) La juste valeur de l'avance liée à un arrangement de financement de contrat a été estimée en utilisant l'approche par le marché, qui se fonde sur les prix et d'autres informations pertinentes générées par des transactions de marché impliquant des actifs similaires ou comparables, et se rapproche de sa valeur comptable.

(4) La juste valeur de la dette à court terme et de la dette à long terme classées dans la catégorie « Autres passifs financiers » a été déterminée en utilisant les cotations publiques ou la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie, conformément aux arrangements de financement en cours. Les taux d'actualisation utilisés correspondent aux taux courants du marché offerts à SNC-Lavalin ou aux ICI, selon l'entité qui a émis l'instrument d'emprunt, pour des emprunts ayant les mêmes modalités.

NOTE 27 INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

AU 31 DÉCEMBRE	2011			
	VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE			JUSTE VALEUR
	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	AUTRES PASSIFS FINANCIERS	TOTAL	
Dettes fournisseurs	- \$	1 520 395 \$	1 520 395 \$	1 520 395 \$
Acomptes reçus sur contrats	-	316 714	316 714	316 714
Autres passifs financiers courants :				
Instruments financiers dérivés	7 717	-	7 717	7 717
Autres passifs financiers courants	-	283 314	283 314	283 314
Dette à court terme et dette à long terme ⁽¹⁾ :				
Avec recours	-	348 369	348 369	411 079
Sans recours provenant des ICI	-	1 888 758	1 888 758	2 101 628
Autres passifs financiers non courants	8 056	122 688	130 744	130 744
Total	15 773 \$	4 480 238 \$	4 496 011 \$	

(1) La juste valeur de la dette à court terme et de la dette à long terme classées dans la catégorie « Autres passifs financiers » a été déterminée en utilisant les cotations publiques ou la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie, conformément aux arrangements de financement en cours. Les taux d'actualisation utilisés correspondent aux taux courants du marché offerts à SNC-Lavalin ou aux ICI, selon l'entité qui a émis l'instrument d'emprunt, pour des emprunts aux modalités semblables.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le choix de la méthode d'évaluation des instruments financiers de la Société comptabilisés à la juste valeur se fait en fonction de la hiérarchie suivante :

NIVEAU	FONDEMENT DE LA DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR	INSTRUMENTS FINANCIERS
Niveau 1	Prix cotés sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques	Investissements en capitaux propres disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur
Niveau 2	Données autres que les prix cotés décrits pour le niveau 1, observables directement ou indirectement, pour l'actif ou le passif	Trésorerie et équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions, dérivés utilisés comme couvertures des flux de trésorerie, actif lié à l'arrangement des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie (présenté dans les autres actifs financiers courants) et apports de tiers d'AltaLink (présentés dans les actifs financiers non courants)
Niveau 3	Données sur le passif ou l'actif non fondées sur des données de marché observables	Aucun

B) NATURE ET PORTÉE DES RISQUES DÉCOULANT DE L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DE CES RISQUES

NATURE DU RISQUE	DESCRIPTION
Risque de crédit	Risque pour SNC-Lavalin de subir une perte financière dans l'éventualité où l'autre partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations. L'exposition maximale au risque de crédit pour SNC-Lavalin à la fin d'une période donnée correspond généralement à la valeur comptable des actifs financiers exposés à ce type de risque
Risque de liquidité	Possibilité que SNC-Lavalin éprouve des difficultés à honorer les engagements liés à ses passifs financiers
Risque de marché	Variabilité de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier causée par une variation des prix du marché, tels que les taux de change, les taux d'intérêt et le prix des instruments de capitaux propres

NOTE 27 INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)**RISQUE DE CRÉDIT**

Pour SNC-Lavalin, le risque de crédit découle des éléments suivants :

- i) La trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les liquidités soumises à restrictions, qui sont investis dans des instruments financiers liquides et de première catégorie, selon la politique d'investissement de SNC-Lavalin.
- ii) Les instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture dont la juste valeur est favorable et l'actif lié à l'arrangement des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie, qui comportent un élément inhérent de risque de crédit dans l'éventualité du non-respect des obligations de la contrepartie. Ce risque de crédit est réduit en concluant de tels contrats avec des institutions financières de première catégorie, dont il est prévu qu'elles respecteront de façon satisfaisante leurs obligations en vertu des contrats.
- iii) Les créances clients, tel qu'il est expliqué à la note 8. Un client donné peut représenter une part importante des produits consolidés de SNC-Lavalin au cours d'un exercice donné en raison de la taille d'un projet particulier et de l'avancement du projet.

L'objectif de la Société consiste à réduire son risque de crédit en s'assurant de recouvrer ses créances clients en temps opportun. La Société fait appel à l'attribution d'intérêts imputés pour inciter les directeurs de projet à recouvrer les créances clients, puisque les soldes non recouverts donnent lieu à un coût interne pour les projets en question et ont, par conséquent, une incidence sur la rentabilité des projets, qui est utilisée pour déterminer la rémunération des dirigeants, et sur la rentabilité du secteur d'exploitation concerné.

- iv) Les autres actifs financiers courants, tel qu'il est expliqué à la note 9, et les actifs financiers non courants, tel qu'il est expliqué à la note 13. Les tranches courantes et à long terme des créances en vertu des accords de concession de services respectent les conditions normales de paiement et il n'y a pas de montants importants qui sont des créances en souffrance aux 31 décembre 2012 et 2011.
- v) Les actifs financiers inclus dans les « ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût » et classés dans « Prêts et créances », qui comprennent principalement le prêt à l'Exploitant du projet Ambatovy (note 5C).
- vi) Les garanties financières pour le projet Ambatovy, décrites à la note 5C.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

SNC-Lavalin surveille sur une base continue le risque de liquidité découlant des instruments financiers en veillant à disposer de ressources suffisantes pour respecter ses obligations.

Tel qu'il est indiqué à la note 5, l'état consolidé de la situation financière de SNC-Lavalin inclut environ 3 458,6 millions \$ au 31 décembre 2012 (2011 : 2 736,8 millions \$) de passifs provenant des ICI qui sont comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale. Ces passifs, qui sont sans recours pour la Société, doivent être remboursés par les ICI et sont garantis par les actifs respectifs des concessions, y compris 544,8 millions \$ d'actifs financiers au 31 décembre 2012 (2011 : 492,9 millions \$) et par les actions ou les parts de SNC-Lavalin dans de tels investissements dans des concessions. Ainsi, la valeur comptable actuellement à risque pour SNC-Lavalin, dans l'hypothèse où ses ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ne pourraient respecter leurs obligations, correspond à la valeur comptable du montant investi dans ces entités, qui totalisait 952,4 millions \$ au 31 décembre 2012 (2011 : 721,9 millions \$).

Les paiements de capital futurs sur la dette à court terme et la dette à long terme de SNC-Lavalin sont présentés à la note 17.

Le prélèvement d'un montant sur les lettres de crédit ou les garanties bancaires (note 27C) par un ou plusieurs tiers pourrait notamment réduire de façon importante la position de trésorerie de la Société et avoir une incidence défavorable significative sur ses activités et ses résultats d'exploitation.

RISQUE DE MARCHÉ**I) RISQUE DE CHANGE**

Le risque de change de SNC-Lavalin provient d'arrangements en devises autres que sa devise de présentation et de l'actif net de ses établissements étrangers.

La Société gère le risque de change en faisant coïncider, dans la mesure du possible, les encaissements dans une devise étrangère et les décaissements dans la même devise, pour chaque projet qui génère des produits pour lesquels interviennent des devises étrangères. Des instruments financiers dérivés conclus avec des banques (par exemple, des contrats de change à terme) sont également utilisés pour couvrir les flux de trésorerie en devises étrangères.

NOTE 27 INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Le tableau suivant indique les principaux contrats de change à terme en cours en vertu desquels SNC-Lavalin s'est engagée à acheter ou à vendre des devises étrangères :

AU 31 DÉCEMBRE 2012			AU 31 DÉCEMBRE 2011		
ACHAT	VENTE	ÉCHÉANCE	ACHAT	VENTE	ÉCHÉANCE
403 971 \$ CA	394 765 \$ US	2013-2017	471 149 \$ CA	456 234 \$ US	2012-2016
114 594 \$ CA	87 661 €	2013-2017	533 003 \$ CA	375 781 €	2012-2015
72 488 \$ US	73 230 \$ CA	2013-2014	61 806 \$ US	63 829 \$ CA	2012-2013
3 312 \$ US	2 615 €	2013	21 457 \$ US	15 698 €	2012
2 357 €	3 016 \$ US	2013	19 793 €	26 761 \$ US	2012-2013
18 570 €	24 460 \$ CA	2013-2017	26 223 €	37 066 \$ CA	2012-2013

Au 31 décembre 2012, les contrats de change à terme utilisés par la Société à des fins de couverture avaient une juste valeur nette favorable de 6,3 millions \$ (2011 : 35,2 millions \$). Les principaux contrats de change à terme qui étaient en cours à cette date étaient utilisés soit pour acheter, soit pour vendre des devises étrangères en échange de dollars canadiens, ou étaient utilisés soit pour acheter, soit pour vendre des dollars américains en échange d'euros.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

L'incidence suivante sur les capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 a été calculée à partir des actifs (passifs) nets financiers de la Société libellés en dollars américains et en euros, d'instruments financiers dérivés utilisés aux fins de couverture du risque de la Société à l'égard du dollar américain et de l'euro et d'investissements dans des établissements à l'étranger.

		L'INCIDENCE SUR LES CAPITAUX PROPRES	
		\$CA / \$US ⁽²⁾	\$CA / € ⁽²⁾
Augmentation (diminution)	Appréciation de 10 % du dollar canadien ⁽¹⁾	12 576 \$	(957) \$
Augmentation (diminution)	Diminution de 10 % du dollar canadien ⁽¹⁾	(12 576) \$	957 \$

(1) Dans l'hypothèse où toutes les autres variables seraient demeurées inchangées.

(2) L'exposition de la Société aux autres devises est négligeable.

Au 31 décembre 2012, une variation de 10 % des taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain, et entre le dollar canadien et l'euro n'aurait pas d'incidence importante sur le résultat net de la Société.

II) RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les liquidités soumises à restrictions, impliquent généralement un risque de taux d'intérêt limité en raison de leur nature à court terme.

DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME SANS RECOURS PROVENANT DES ICI

Contrairement aux activités des secteurs Services, Ensembles et O&M, les ICI sont souvent à prédominance de capital. Cela s'explique par la propriété d'actifs d'infrastructure principalement financés au moyen d'emprunts de projet habituellement sans recours au crédit général de la Société. Ces investissements réduisent généralement leur exposition au risque de taux d'intérêt en concluant des ententes de financement à taux fixe ou en couvrant la variabilité des taux d'intérêt à l'aide d'instruments financiers dérivés. Des taux d'intérêt fixes procurent aux ICI une stabilité et une prévisibilité de leurs décaissements liés à leurs activités de financement, qui sont habituellement structurés pour correspondre au calendrier prévu de leurs encaissements. Par conséquent, les fluctuations des taux d'intérêt n'ont pas d'incidence importante sur le résultat net consolidé de SNC-Lavalin.

DETTE À LONG TERME AVEC RECOURS PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS

La dette à long terme avec recours de SNC-Lavalin porte intérêt à taux fixe et est évaluée au coût amorti. Par conséquent, le résultat net de la Société n'est pas exposé aux fluctuations des taux d'intérêt à l'égard de ces passifs financiers.

III) RISQUE LIÉ AU PRIX DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

SNC-Lavalin réduit le risque lié aux régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie, découlant de la fluctuation du prix de ses actions, au moyen d'un arrangement financier conclu avec une institution financière de première catégorie, tel qu'il est décrit à la note 21C.

NOTE 27 INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)**C) LETTRES DE CRÉDIT**

Dans certains cas, SNC-Lavalin fournit des lettres de crédit bancaire afin de garantir l'exécution de ses engagements contractuels, dont des garanties de bonne exécution, des paiements anticipés, des retenues contractuelles et des cautions de soumission. Certaines lettres de crédit sont réduites selon l'avancement des projets. Au 31 décembre 2012, SNC-Lavalin avait 1 956,6 millions \$ (31 décembre 2011 : 1 907,9 millions \$) de lettres de crédit en circulation.

D) AVANCE LIÉE À UN ARRANGEMENT DE FINANCEMENT DE CONTRAT

En 2012, la Société et un partenaire ont obtenu un contrat d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction (« IAC ») pour le projet de la ligne de transport rapide Evergreen dans la province de la Colombie-Britannique, au Canada. Pour la durée de ce contrat d'IAC, la Société a contracté une facilité de crédit sans recours de 225,3 millions \$ avec des institutions financières pour financer les besoins en fonds de roulement du projet. Les montants utilisés de la facilité de crédit renouvelable portent intérêt au taux fixe de 2,7 % par année ou à un taux variable, qui est le taux interbancaire du Canada majoré de 1,45 %. La facilité de crédit vient à échéance au plus tard en 2018.

NOTE 28 GESTION DU CAPITAL

L'objectif principal de SNC-Lavalin en ce qui a trait à la gestion de son capital est de maintenir un équilibre entre i) avoir suffisamment de capital pour financer sa position de trésorerie nette, et maintenir des lignes de crédit bancaire satisfaisantes et sa capacité d'absorber les risques nets conservés liés aux projets, et ii) maximiser le rendement des capitaux propres.

La Société définit son capital comme étant les capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin, excluant les autres composantes des capitaux propres, auquel elle ajoute sa dette avec recours. La Société exclut les autres composantes des capitaux propres de sa définition de capital, puisque cette composante des capitaux propres découle principalement du traitement comptable des couvertures de flux de trésorerie, incluant la quote-part des autres éléments du résultat global tirés de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, et ne reflète pas la méthode utilisée par la Société pour évaluer la gestion de son risque de change. Ainsi, les autres composantes des capitaux propres ne reflètent pas la situation financière de la Société.

La Société ne tient pas compte de la dette sans recours lorsqu'elle effectue le suivi de son capital, car une telle dette découle de la consolidation intégrale de certains ICI qu'elle détient. Ainsi, les bailleurs de fonds d'une telle dette n'ont pas recours au crédit général de la Société, mais plutôt à des actifs précis des ICI qu'ils financent. L'investissement de la Société dans ses ICI peut toutefois être à risque si de tels investissements ne pouvaient rembourser leur dette à long terme sans recours.

L'objectif de la Société demeure de maintenir un ratio d'endettement avec recours sur capital en deçà de 30 :70. Le ratio d'endettement avec recours sur capital, tel qu'il est calculé par la Société, était le suivant :

	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
Dette avec recours	348 545 \$	348 369 \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin	2 075 433 \$	1 883 068 \$
Moins : Autres composantes des capitaux propres	(102 686)	(115 813)
Plus : Dette avec recours	348 545	348 369
Capital	2 526 664 \$	2 347 250 \$
Ratio d'endettement avec recours sur capital	14:86	15:85

De manière générale, lorsqu'elle gère son capital, la Société rachète ses actions ordinaires en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités, principalement pour compenser l'effet dilutif de l'émission d'actions dans le cadre de ses régimes d'options sur actions. De plus, la Société a versé des dividendes trimestriels sans interruption depuis 23 ans et cherche à augmenter son dividende payé par action sur une base annuelle, ce qu'elle a accompli au cours des 12 dernières années.

En 2012, la Société a respecté toutes les clauses restrictives liées à ses débetures et à ses facilités de crédit bancaire.

NOTE 29 RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

A) RÉGIMES DE RETRAITE

SNC-Lavalin a des régimes de retraite à cotisations définies, pour lesquels les cotisations sont comptabilisées comme une charge dans l'exercice où elles sont engagées, totalisant 78,9 millions \$ en 2012 (2011 : 70,9 millions \$).

SNC-Lavalin a également un certain nombre de régimes de retraite à prestations définies, qui ne sont pas offerts aux nouveaux employés et qui procurent des prestations de retraite calculées en fonction du nombre d'années de service et des salaires de fin de carrière. Pour chacun de ces régimes, une évaluation actuarielle est effectuée au moins tous les trois ans. Les évaluations actuarielles les plus récentes ont été préparées le 31 décembre 2011 pour deux des trois principaux régimes de retraite et le 31 décembre 2010 pour le troisième régime de retraite. La date d'évaluation des obligations au titre des prestations définies et des actifs des régimes mentionnés ci-dessus est le 31 décembre de chaque année. Tous les régimes à prestations définies de SNC-Lavalin sont partiellement financés.

Le montant total en espèces payé par SNC-Lavalin pour ses régimes de retraite, qui représente les cotisations aux régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies, a été de 87,3 millions \$ en 2012 (2011 : 78,4 millions \$).

Le tableau suivant présente la variation des obligations au titre des prestations de retraite et les actifs des régimes de retraite, de même que la situation de capitalisation des régimes de retraite à prestations définies de SNC-Lavalin :

AU 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Variation des obligations au titre des prestations de retraite :		
Obligations au titre des prestations de retraite au début de l'exercice	203 450 \$	122 677 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 058	1 327
Coût financier	7 669	6 202
Prestations versées	(12 619)	(11 531)
Cotisations des participants au régime	900	-
Pertes actuarielles	11 206	19 419
Effet des écarts de change	2 184	(1 479)
Acquisition d'entreprises	-	66 835
Obligations au titre des prestations de retraite à la fin de l'exercice	214 848 \$	203 450 \$
Variation des actifs des régimes de retraite :		
Juste valeur des actifs des régimes de retraite au début de l'exercice	145 705 \$	85 244 \$
Rendement attendu des actifs des régimes	9 572	6 038
Gains actuariels	3 342	1 984
Effet des écarts de change	1 506	(1 283)
Prestations versées	(12 619)	(11 531)
Cotisations de l'employeur	8 389	7 484
Cotisations des participants au régime	900	-
Acquisition d'entreprises	-	57 769
Juste valeur des actifs des régimes de retraite à la fin de l'exercice	156 795 \$	145 705 \$

	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010
Situation de capitalisation reflétée dans l'état de la situation financière :			
Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations de retraite	214 848 \$	203 450 \$	122 677 \$
Juste valeur des actifs des régimes de retraite	156 795	145 705	85 244
Déficit des régimes de retraite	58 053	57 745	37 433
Passif supplémentaire en raison des exigences de financement minimal	4 895	689	2 766
Passif net au titre des prestations constituées	62 948 \$	58 434 \$	40 199 \$

NOTE 29 RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

Le tableau suivant présente la répartition des actifs des régimes de retraite à prestations définies de SNC-Lavalin :

	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
Catégorie d'actif		
Titres de capitaux propres	66 % ⁽¹⁾	70 % ⁽¹⁾
Titres de créance	34 % ⁽¹⁾	30 % ⁽¹⁾
Total	100 %	100 %

(1) En raison de l'acquisition d'Interfleet Technology Limited conclue par SNC-Lavalin en 2011, la répartition des principales catégories d'actifs des régimes de retraite à prestations définies de SNC-Lavalin au 31 décembre 2011 n'est pas représentative de sa politique de gestion d'actifs, ni de ses tendances d'allocation historiques. Il est attendu qu'elle sera modifiée dans le futur pour se rapprocher des tendances de répartition historiques de SNC-Lavalin.

La moyenne pondérée des hypothèses importantes retenues pour l'évaluation des obligations au titre des prestations définies et de la charge nette de retraite de SNC-Lavalin se résume comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
Obligations au titre des prestations de retraite		
Taux d'actualisation	3,59 %	3,82 %
Taux de croissance de la rémunération	3,27 %	4,06 %

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Charge nette au titre des prestations de retraite		
Taux d'actualisation	3,82 %	4,62 %
Taux de rendement à long terme attendu des actifs des régimes	6,64 %	6,85 %
Taux de croissance de la rémunération	4,06 %	4,04 %

L'évaluation par SNC-Lavalin du taux de rendement à long terme attendu des actifs des régimes est basée sur les tendances historiques du rendement et sur les prévisions des conseillers financiers quant au rendement futur de chaque catégorie d'actif.

La charge nette de SNC-Lavalin au titre des régimes de retraite à prestations définies comptabilisée en résultat net comprenait les éléments suivants :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 058 \$	1 327 \$
Coût financier sur les obligations au titre des prestations	7 669	6 202
Rendement actuariel attendu des actifs des régimes	(9 572)	(6 038)
Charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies constatée dans l'exercice	155 \$	1 491 \$

SNC-Lavalin prévoit effectuer des cotisations de 7,6 millions \$ en 2013 à ses régimes de retraite à prestations définies.

B) AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Au 31 décembre 2012, l'obligation pour les autres avantages postérieurs à l'emploi s'élevait à 17,7 millions \$ (31 décembre 2011 : 30,4 millions \$, dont 19,1 millions \$ liés aux entreprises acquises en 2011).

NOTE 30 PASSIFS ÉVENTUELS

A. ENQUÊTES EN COURS

En février 2012, le conseil d'administration a amorcé, sous la direction de son comité d'audit, une enquête indépendante (l'« examen indépendant ») des faits et circonstances se rapportant à certains paiements qui étaient documentés (en vertu de certaines conventions présumées être des conventions d'agence, « contrats de représentation ») à l'égard de projets de construction auxquels ils ne se rapportaient pas et à certains autres contrats. Le 26 mars 2012, la Société a annoncé les résultats de l'examen indépendant et les conclusions et recommandations du comité d'audit s'y rapportant au conseil d'administration, et elle a fourni les renseignements connexes aux autorités pertinentes. La Société croit savoir que des enquêtes par diverses autorités sont en cours au sujet de ces renseignements, et elle continue également d'examiner les questions de conformité (y compris des questions allant au-delà de la portée de l'examen indépendant), notamment en vue de déterminer si des sommes ont été irrégulièrement versées, directement ou indirectement, à des personnes ayant un devoir fiduciaire envers la Société.

La Gendarmerie Royale du Canada (la « GRC ») mène une enquête sur la participation de la Société à des projets au Bangladesh et dans certains pays d'Afrique et, à la suite de l'enquête, des accusations ont été portées contre deux anciens employés d'une filiale de la Société en vertu de la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* (Canada) relativement au projet bangladais. La Banque mondiale effectue également une enquête sur ce projet au Bangladesh et sur d'autres projets qu'elle parraine; en mars 2012, elle a suspendu temporairement le droit de la filiale de la Société de participer à de nouveaux projets que la Banque mondiale parraine dans l'attente des conclusions de son enquête et de sa décision définitive.

La Société croit savoir que des enquêtes par diverses autorités sont en cours dans diverses juridictions au sujet des questions mentionnées ci-dessus et d'autres questions, notamment une enquête menée par l'autorité québécoise en valeurs mobilières, l'Autorité des marchés financiers, et des enquêtes menées par la GRC et les autorités suisses (y compris des enquêtes relatives au mandat de perquisition visant la Société exécuté par la GRC le 13 avril 2012). En outre, l'ancien chef de la direction de la Société et un ancien vice-président directeur de la Société ont été accusés de diverses fraudes par les autorités de la province de Québec, soi-disant en relation avec un projet mené par la Société dans la province de Québec, et ce même ancien vice-président directeur est détenu par les autorités suisses depuis avril 2012 relativement à des accusations criminelles qui pèsent contre lui, incluant des accusations de fraude.

La haute direction et le conseil d'administration de la Société ont dû consacrer beaucoup de temps et de ressources à ces enquêtes et à des questions connexes en cours, ce qui les a éloignés et pourrait continuer de les éloigner de la gestion quotidienne des activités de la Société, et des dépenses considérables ont été et pourraient continuer d'être occasionnées relativement à ces enquêtes, notamment des honoraires importants d'avocats et d'autres conseillers. De plus, la Société et/ou d'autres employés ou anciens employés de la Société pourraient faire l'objet de ces enquêtes ou d'autres enquêtes menées par des autorités d'application de la loi et/ou des autorités de réglementation relativement aux questions susmentionnées ou à d'autres questions, ce qui pourrait exiger un engagement additionnel de temps de la part des hauts dirigeants et l'utilisation d'autres ressources ou encore la réaffectation de ressources normalement destinées à d'autres fins.

La Société est actuellement incapable de déterminer quand ces enquêtes seront achevées, si d'autres enquêtes sur la Société seront ouvertes par ces autorités ou d'autres autorités, ou si les enquêtes en cours seront élargies. Bien que la Société continue de coopérer avec les autorités responsables des enquêtes en cours, dans l'éventualité où des autorités de réglementation, des autorités d'application de la loi, des autorités administratives ou des tierces parties décidaient d'entreprendre des mesures contre la Société ou de lui imposer des sanctions à l'égard d'éventuelles violations de la loi, de contrats ou autres, ces mesures ou autres recours, que les violations soient réelles ou alléguées, pourraient faire en sorte que la Société soit dans l'obligation de payer des amendes ou dommages-intérêts importants, de consentir à d'autres injonctions relativement à sa conduite future, ou se voit imposer d'autres sanctions, y compris une interdiction temporaire ou permanente de participer à des projets menés par certains organismes administratifs ou gouvernements, ce qui pourrait avoir, dans tous les cas, une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières cotées en Bourse. De plus, ces enquêtes, ainsi que la publicité négative découlant de celles-ci, pourraient nuire à la réputation de SNC-Lavalin et à sa capacité de faire des affaires. Enfin, les conclusions ou l'issue de ces enquêtes pourraient avoir une incidence sur le déroulement du recours collectif mentionné ci-dessous.

NOTE 30 PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)**B. RECOURS COLLECTIFS**

Le 1^{er} mars 2012, une « requête pour autorisation d'exercer un recours collectif et de se voir attribuer le statut de représentant » (la « Requête québécoise ») a été déposée devant la Cour supérieure du Québec, au nom des personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin entre le 13 mars 2009 et le 28 février 2012 inclusivement sur le marché primaire ou secondaire. Les réclamations mises de l'avant par la Requête québécoise se fondent sur la responsabilité légale prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières* et sur la responsabilité civile pour négligence découlant de fausses représentations.

Le 9 mai 2012, deux recours collectifs ont été intentés devant la Cour supérieure de l'Ontario au nom de toutes les personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin au cours de différentes périodes. Ces deux recours ont été regroupés en un seul (le « Recours ontarien ») le 29 juin 2012. Le Recours ontarien recherche une condamnation à des dommages-intérêts pour le compte de toutes les personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin au cours de la période allant du 6 novembre 2009 au 27 février 2012 (la « période visée par le recours collectif »). Les réclamations mises de l'avant par le Recours ontarien se fondent, entre autres, sur la responsabilité légale prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières* et la common law découlant de déclarations inexactes.

La Requête québécoise et le Recours ontarien (collectivement, les « Recours ») allèguent que certains documents déposés par SNC-Lavalin contenaient des fausses représentations ou des déclarations inexactes concernant, entre autres, les pratiques de gouvernance, la suffisance des contrôles et des procédures et le bénéfice net déclaré pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 de SNC-Lavalin, ainsi que le respect de son code d'éthique.

Dans le cadre de chacun des Recours, on réclame des dommages-intérêts fondés sur la baisse de la valeur marchande des valeurs mobilières achetées par les membres des groupes proposés lorsque SNC-Lavalin a émis un communiqué de presse daté du 28 février 2012 ainsi que d'autres dommages-intérêts généraux et des frais. Dans le cadre du Recours ontarien, on réclame des dommages-intérêts additionnels en raison d'une autre baisse du cours des actions qui serait survenue le 25 juin 2012.

Le 19 septembre 2012, le juge saisi du Recours ontarien a accepté que les demandresses limitent leurs réclamations à celles fondées sur la responsabilité légale prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières* découlant de déclarations inexactes, conformément à une entente conclue entre les parties. Le juge a autorisé les demandresses à aller de l'avant avec les réclamations fondées sur la responsabilité légale et a certifié un recours collectif regroupant les actionnaires ayant acheté des actions de SNC-Lavalin au cours de la période visée par le recours collectif, à l'exclusion des résidents du Québec. Le 24 janvier 2013, un juge de la Cour supérieure du Québec a rendu un verdict similaire à l'égard des résidents du Québec.

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de prédire l'issue de ces poursuites ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant, et SNC-Lavalin pourrait, dans l'avenir, être visée par d'autres recours collectifs ou litiges. Alors que SNC-Lavalin souscrit une assurance de responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants, laquelle couvre la responsabilité de ces derniers pour leurs actes ou omissions dans le cadre de leurs fonctions à titre d'administrateur et de dirigeant, la Société ne maintient aucune autre assurance relativement aux Recours. Le montant de couverture d'assurance pour les administrateurs et dirigeants est limité et une telle couverture peut ne représenter qu'une infime partie du montant que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement aux Recours. Les montants que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement à ces recours ou autres litiges pourraient être importants, et ils pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les liquidités et les résultats financiers de SNC-Lavalin.

C. AUTRES

La Société est partie à d'autres réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal de ses activités. La Société ne prévoit pas que le règlement de ces questions aura un effet défavorable important sur sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

NOTE 31 CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Les loyers annuels de base minimaux de SNC-Lavalin, en vertu de contrats de location simple à long terme, principalement pour des locaux à bureau, totalisaient 471,9 millions \$ en 2012. Les loyers annuels de base minimaux sont les suivants : 2013 — 111,0 millions \$; 2014 — 95,1 millions \$; 2015 — 81,4 millions \$; 2016 — 58,9 millions \$; 2017 — 45,5 millions \$ et par la suite, 80,0 millions \$.

Les paiements de SNC-Lavalin en vertu des contrats de location simple constatés comme dépense en résultat net s'élevait à 90,8 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 (2011 : 72,5 millions \$). Aux 31 décembre 2012 et 2011, le total des paiements minimaux futurs au titre de la sous-location que l'on s'attend à recevoir dans le cadre de contrats de sous-location non résiliables était négligeable.

NOTE 32 RÉMUNÉRATION

A) RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

Les charges comptabilisées au titre des avantages du personnel, y compris les charges comptabilisées au titre de la rémunération des principaux dirigeants et des jetons de présence des administrateurs, sont analysées dans le tableau suivant :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Avantages du personnel à court terme	2 511 116 \$	1 966 345 \$
Rémunération fondée sur des actions	22 335	24 349
Régimes de retraite à cotisations définies	78 932	70 883
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi	2 432	3 773
	2 614 815 \$	2 065 350 \$

B) RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS ET JETONS DE PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS

Les charges comptabilisées au titre de rémunération des principaux dirigeants et les jetons de présence des administrateurs, représentant environ 129 personnes (2011 : 103 personnes) et comprenant tous les membres du comité de gestion de la Société et tous les administrateurs du conseil d'administration du Groupe SNC-Lavalin inc., sont détaillées comme suit :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Avantages du personnel à court terme	55 980 \$	32 290 \$
Rémunération fondée sur des actions	12 849	13 761
Régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi	4 188	3 505
	73 017 \$	49 556 \$

NOTE 33 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal des affaires, SNC-Lavalin conclut des transactions avec certains de ses ICI. Les participations dans lesquelles SNC-Lavalin a une influence notable ou un contrôle conjoint, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sont considérées comme des parties liées, conformément aux IFRS.

Conformément aux IFRS, les profits intra-groupe tirés de produits provenant d'ICI comptabilisés selon les méthodes de la mise en équivalence ou de la consolidation intégrale sont éliminés dans la période où ils sont générés, à l'exception des profits réputés avoir été réalisés par l'ICI. Les profits découlant des transactions avec des ICI comptabilisés selon la méthode du coût ne sont pas éliminés, conformément aux IFRS.

Le traitement comptable des profits intra-groupe est présenté ci-dessous :

ICI	MÉTHODE DE COMPTABILISATION	TRAITEMENT COMPTABLE DES PROFITS INTRA-GROUPE
AltaLink	Méthode de la consolidation intégrale	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par AltaLink en vertu de l'application de la loi par un organisme gouvernemental de réglementation indépendant.
ICI comptabilisés en vertu de l'IFRIC 12	Méthode de la consolidation intégrale	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'ICI en vertu de l'entente conclue avec son client.
	Méthode de la mise en équivalence	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'ICI en vertu de l'entente conclue avec son client.
Autres	Méthode de la mise en équivalence	Élimination dans la période où ils sont générés, comme réduction de l'actif sous-jacent et, par la suite, constatation sur la période d'amortissement de l'actif correspondant.
	Méthode du coût	Pas d'élimination, conformément aux IFRS.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, SNC-Lavalin a constaté des produits de 763,6 millions \$ (2011 : 559,5 millions \$) tirés de contrats avec des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. SNC-Lavalin a aussi constaté sa quote-part du résultat net provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence de 114,5 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 (2011 : 102,8 millions \$). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, les produits intra-groupe découlant des transactions avec AltaLink d'un montant de 784,7 millions \$ (2011 : 419,6 millions \$) ont été éliminés à la consolidation alors que les profits sur ces transactions n'ont pas été éliminés.

Les créances clients de SNC-Lavalin provenant de ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 23,3 millions \$ au 31 décembre 2012 (2011 : 43,7 millions \$). Les autres actifs financiers courants de SNC-Lavalin à recevoir de ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 172,4 millions \$ au 31 décembre 2012 (2011 : 83,0 millions \$). L'engagement de SNC-Lavalin restant à investir dans ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence était de 141,5 millions \$ au 31 décembre 2012 (2011 : 129,0 millions \$).

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

NOTE 34 FILIALES, COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les principales filiales, entités contrôlées conjointement, activités contrôlées conjointement et entreprises associées de la Société au 31 décembre 2012, ainsi que leur territoire de constitution et le pourcentage d'actions avec droit de vote, dont la Société a la propriété véritable ou sur lequel elle exerce le contrôle ou la direction, directement ou indirectement, ou le pourcentage de participation dans des coentreprises sont présentés ci-dessous.

FILIALES	%	PAYS
AltaLink, L.P.	100,0	Canada
Candu Énergie inc.	100,0	Canada
DBA Engineering Ltd.	100,0	Canada
Groupe Qualitas inc.	100,0	Canada
Groupe Stavibel inc.	100,0	Canada
Infrastructure Famille Santé Inc.	100,0	Canada
Intecsa-Inarsa, S.A.	100,0	Espagne
Interfleet Technology Limited	100,0	Royaume-Uni
Itansuca Proyectos de Ingenieria S.A.	100,0	Colombie
MDH Engineered Solutions Corp.	100,0	Canada
Marte Engenharia Ltda	100,0	Brésil
Minerconsult Engenharia Ltda	100,0	Brésil
Gestion immobilière Nexacor inc.	100,0	Canada
Okanagan Lake Concession Limited Partnership.	100,0	Canada
Groupe immobilier Ovation (Québec) inc.	100,0	Canada
P.T. SNC-Lavalin TPS	95,0	Indonésie
Rainbow Hospital Partnership	100,0	Canada
S.A. SNC-Lavalin N.V.	100,0	Belgique
SNC-Lavalin (Malaysia) Sdn. Bhd.	100,0	Malaisie
SNC-Lavalin (Shanghai) International Trading Co. Ltd.	100,0	Chine
SNC-Lavalin Aéroports S.A.S.U.	100,0	France
SNC-Lavalin Algérie EURL	100,0	Algérie
SNC-Lavalin Angola Lda.	100,0	Angola
SNC-Lavalin Arabia LLC	100,0	Arabie saoudite
SNC-Lavalin ATP Inc.	100,0	Canada
SNC-Lavalin Australia Pty. Ltd.	100,0	Australie
SNC-Lavalin Capital inc.	100,0	Canada
SNC-Lavalin Chile S.A.	100,0	Chili
SNC-Lavalin Construction (Atlantique) inc.	100,0	Canada
SNC-Lavalin Construction inc.	100,0	Canada
SNC-Lavalin Construction (Ontario) Inc.	100,0	Canada
SNC-Lavalin Construction International SAS	100,0	France
SNC-Lavalin Constructors Inc.	100,0	États-Unis
SNC-Lavalin Constructors (Pacific) Inc.	100,0	Canada
SNC-Lavalin Constructors International inc.	100,0	Canada
Programmes de défense SNC-Lavalin inc.	100,0	Canada
SNC-Lavalin Engineering India Private Limited	100,0	Inde
SNC-Lavalin Engineers & Constructors, Inc.	100,0	États-Unis
SNC-Lavalin Eurasia OOO	100,0	Russie
SNC-Lavalin Europe B.V.	100,0	Pays-Bas
SNC-Lavalin Evergreen Line Holdings Limited	100,0	Canada
SNC-Lavalin Europe S.A.S.	100,0	France
SNC-Lavalin inc.	100,0	Canada
SNC-Lavalin International inc.	100,0	Canada
SNC-Lavalin International S.A.S.	100,0	France
SNC-Lavalin Nucléaire inc.	100,0	Canada
SNC-Lavalin Opérations et Maintenance inc.	100,0	Canada

NOTE 34 FILIALES, COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES (SUITE)

FILIALES	%	PAYS
SNC-Lavalin Peru S.A.	100,0	Pérou
SNC-Lavalin Pharma inc.	100,0	Canada
SNC-Lavalin Polska Sp.z o.o.	100,0	Pologne
SNC-Lavalin Romania S.A.	100,0	Roumanie
SNC-Lavalin S.A.S.	100,0	France
Les Services SNC-Lavalin ltée	100,0	Canada
SNC-Lavalin South Africa (Proprietary) Limited	100,0	Afrique du Sud
SNC-Lavalin UK Limited	100,0	Royaume-Uni
Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S.	100,0	France
The SNC-Lavalin Corporation	100,0	États-Unis

ENTITÉS CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT	%	PAYS
Investissements dans des concessions d'infrastructure		
407 East Development Group General Partnership	50,0	Canada
407 International Inc. ⁽¹⁾	16,77	Canada
Chinook Roads Partnership	50,0	Canada
Groupe immobilier santé McGill, S.E.N.C. ⁽²⁾	60,0	Canada
TC Dôme SAS ⁽²⁾	51,0	France
Autre		
SNC-Lavalin International Inc. and Zuhair Fayed Engineering Consultancies Company	50,0	Arabie saoudite

ACTIVITÉS CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT	%	PAYS
407 East Construction General Partnership	50,0	Canada
JV Vault	50,0	Canada
SLN-Aecon JV	50,0	Canada
SNC-Lavalin Graham Joint Venture	50,0	Canada
SNC-Lavalin Gulf Contractors LLC	49,0	Émirats arabes unis
Société d'expertise et d'ingénierie L.G.L., S.A.	33,33	Haiti

ENTREPRISES ASSOCIÉES	%	PAYS
Investissements dans des concessions d'infrastructure		
Astoria Project Partners LLC	21,0	États-Unis
Astoria Project Partners II LLC ⁽³⁾	18,5	États-Unis
InTransit BC Limited Partnership	33,3	Canada
Malta International Airport p.l.c. ⁽³⁾	15,5	Malte
Myah Tipaza S.p.A.	25,5	Algérie
Rayalseema Expressway Private Limited	36,9	Inde
Shariket Kahraba Hadjret En Nouss S.p.A.	26,0	Algérie
Société d'Exploitation de Vatry Europort S.A. ⁽²⁾	51,1	France
Autre		
OAo VNIIneft	48,0	Russie

(1) Bien que la Société détienne moins de 20 % des actions de participation de 407 International Inc., la Société exerce un contrôle conjoint sur cette entité selon ses ententes contractuelles.

(2) Bien que la Société détienne une participation supérieure à 50 % dans Groupe immobilier santé McGill, S.E.N.C, TC Dôme S.A.S. et Société d'Exploitation de Vatry Europort S.A. la Société n'exerce pas de contrôle sur ces entités selon ses ententes contractuelles.

(3) Bien que la Société détienne une participation inférieure à 20 % dans Astoria Project Partners II LLC et Malta International Airport p.l.c., la Société exerce une influence notable sur ces entités selon ses ententes contractuelles.

MEMBRES DU BUREAU DU PRÉSIDENT

ROBERT G. CARD

Président
et chef de la direction

JEAN BEAUDOIN

Vice-président directeur
Systèmes de gestion intégrée

NEIL BRUCE

Président
Ressources et environnement

JIM BURKE

Vice-président directeur
Aéroports, Transport en commun,
Chemins de fer, Installations portuaires
et maritimes

DARLEEN CARON

Vice-présidente directrice
Ressources humaines mondiales

CHARLES CHEBL

Vice-président directeur
Infrastructures et Construction

DALE CLARK

Vice-président directeur
Mines et métallurgie

RÉJEAN GOULET

Vice-président directeur
et chef du contentieux

GILLES LARAMÉE

Vice-président directeur
Investissements dans des concessions
d'infrastructure et
chef des affaires financières

CHRISTIAN JACQUI

Vice-président directeur
Activités internationales

MICHAEL NOVAK

Vice-président directeur
Affaires gouvernementales, autochtones
et économiques mondiales

CHARLIE RATE

Vice-président directeur
Opérations et maintenance

RIC SORBO

Vice-président directeur par intérim
Hydrocarbures et produits chimiques

SCOTT THON

Vice-président directeur par intérim
Énergie

CONSEIL D'ADMINISTRATION

IAN A. BOURNE, IAS.A.

Vice-président du conseil
Groupe SNC-Lavalin inc.
Calgary (Alberta)
Canada
Président du comité d'audit
Membre du comité de gouvernance
Membre du comité d'examen des projets

ROBERT G. CARD

Président
et chef de la direction
Groupe SNC-Lavalin inc.
Montréal (Québec)
Canada

DAVID GOLDMAN

Administrateur de sociétés
Toronto (Ontario)
Canada
Président du comité d'examen des projets
Membre du comité d'audit
Membre du comité de gouvernance
Membre du comité de la santé,
de la sécurité, de la sûreté
et de l'environnement

PATRICIA A. HAMMICK, Ph.D.

Administratrice de sociétés
Kilmarnock (Virginie)
États-Unis
Membre du comité d'audit
Membre du comité
des ressources humaines

PIERRE H. LESSARD

Président exécutif du conseil
Metro inc.
Montréal (Québec)
Canada
Membre du comité
des ressources humaines

EDYTHE (DEE) A. MARCOUX

Administratrice de sociétés
Gibsons (Colombie-Britannique)
Canada
Présidente du comité de la santé,
de la sécurité, de la sûreté
et de l'environnement
Membre du comité d'audit
Membre du comité de gouvernance

PROFESSEURE LORNA R. MARSDEN, C.M., Ph.D.

Présidente émérite
Université York
Toronto (Ontario)
Canada
Membre du comité
des ressources humaines
Membre du comité de la santé,
de la sécurité, de la sûreté
et de l'environnement

CLAUDE MONGEAU

Président-directeur général
Compagnie des chemins de fer
nationaux du Canada
Montréal (Québec)
Canada
Membre du comité d'audit
Membre du comité
des ressources humaines

GWYN MORGAN, C.M.

Président du conseil
Groupe SNC-Lavalin inc.
North Saanich (Colombie-Britannique)
Canada
Président du comité de gouvernance

MICHAEL D. PARKER, C.B.E.

Administrateur de sociétés
Londres
Royaume-Uni
Membre du comité de la santé,
de la sécurité, de la sûreté
et de l'environnement
Membre du comité d'examen des projets

CHAKIB SBITI

Administrateur de sociétés
Dubai
Émirats arabes unis
Membre du comité de la santé,
de la sécurité, de la sûreté
et de l'environnement
Membre du comité d'examen des projets

ERIC D. SIEGEL, IAS.A.

Administrateur de sociétés
Ottawa (Ontario)
Canada
Membre du comité de la santé,
de la sécurité, de la sûreté
et de l'environnement
Membre du comité d'examen des projets

LAWRENCE N. STEVENSON

Associé-directeur
Callisto Capital LP
Toronto (Ontario)
Canada
Président du comité
des ressources humaines
Membre du comité de gouvernance

LA PRÉSENTE SECTION DÉFINIT CERTAINES ABRÉVIATIONS ET CERTAINS TERMES UTILISÉS DANS LE RAPPORT FINANCIER.

AUTRES SECTEURS

Secteur d'activité des catégories Services et Ensembles qui regroupe les activités de plusieurs domaines, à savoir l'agroalimentaire, les produits pharmaceutiques et la biotechnologie, l'acide sulfurique, ainsi que d'autres installations industrielles qui ne sont pas incluses dans les autres secteurs d'activité de la Société.

BÉNÉFICE D'EXPLOITATION

Marge brute déduction faite des frais directs de vente, généraux et administratifs, de l'intérêt imputé et des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs. L'intérêt imputé est attribué mensuellement aux secteurs d'activité de la Société (sauf les ICI) au taux annuel de 10 %, donnant lieu à un coût ou à un produit selon que les actifs courants excèdent les passifs courants du secteur ou vice versa.

CARNET DE COMMANDES

Indicateur prévisionnel des produits anticipés qui seront comptabilisés par la Société, établis en fonction des contrats octroyés considérés comme des commandes fermes. Les activités de la catégorie O&M sont exercées en vertu de contrats qui s'étalent sur une période pouvant aller jusqu'à 40 ans. Afin de fournir une information comparable au carnet de commandes des autres catégories d'activité, la Société limite le carnet de commandes de la catégorie O&M à la période dont l'échéance est la plus rapprochée, soit : i) la durée du contrat; ou ii) les 5 prochaines années.

CONTRAT À PRIX COÛTANT AVEC HONORAIRES FIXES

Contrat en vertu duquel la Société facture au client les coûts réels à mesure qu'ils sont engagés, majorés d'un montant d'honoraire fixe sur la durée du contrat.

CONTRAT À PRIX COÛTANT MAJORÉ

Contrat en vertu duquel la Société facture au client les coûts réels à mesure qu'ils sont engagés, majorés d'une marge bénéficiaire.

CONTRAT À PRIX FORFAITAIRE

Contrat en vertu duquel le montant facturé par la Société est fixe, sans égard aux coûts réels à être engagés par la Société.

ÉNERGIE

Secteur d'activité des catégories Services et Ensembles qui comprend les projets liés à l'énergie hydroélectrique, thermique et nucléaire, à la valorisation énergétique des déchets, aux solutions d'énergie verte, et aux réseaux de transport et de distribution d'électricité.

ENSEMBLES

Catégorie d'activité qui comprend les contrats en vertu desquels SNC-Lavalin est responsable non seulement d'exécuter une ou plusieurs des activités de la catégorie Services, mais assume également la responsabilité de fournir les matériaux et l'équipement, en plus d'être habituellement responsable des activités de construction. Par conséquent, les revenus de la catégorie Ensembles incluent le coût en capital des matériaux, des équipements et/ou de la construction.

HYDROCARBURES ET PRODUITS CHIMIQUES

Secteur d'activité des catégories Services et Ensembles qui comprend les projets liés à la production de bitume, à la production de pétrole lourd, aux installations pétrolières et gazières à terre et en mer, au raffinage et à l'enrichissement, aux produits pétrochimiques, aux spécialités chimiques, aux biocarburants, au traitement du gaz naturel, aux terminaux de regazéification du gaz naturel liquéfié, à la gazéification de charbon en gaz liquéfié, au captage, au transport et au stockage de CO₂, aux oléoducs et gazoducs, ainsi qu'aux terminaux et aux stations de pompage.

IAC

Type de contrat classé dans les activités de la catégorie Ensembles, en vertu duquel la Société fournit des services d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction.

IAGC

Type de contrat classé dans les activités de la catégorie Services, en vertu duquel la Société fournit des services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction. Lorsque la Société conclut des contrats d'IAGC, elle ne comptabilise pas dans ses produits les montants pour la construction et/ou l'approvisionnement, puisqu'elle fait office d'agent pour gérer l'approvisionnement et/ou la construction au nom de ses clients.

IFRS

Normes internationales d'information financière.

INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT

Secteur d'activité des catégories Services et Ensembles qui comprend une gamme de projets d'infrastructure pour les secteurs public et privé dont des aéroports, des bâtiments, des établissements de soins de santé, d'enseignement et récréatifs, des ports de mer, des gares maritimes et des terminaux de traversier, des systèmes de régularisation des crues, des réseaux de transport en commun, des chemins de fer, des routes, des ponts, ainsi que des installations de traitement des eaux usées et de production et distribution de l'eau potable. La Société fournit également des services liés à l'environnement à l'échelle mondiale, offrant un savoir-faire spécialisé dans les secteurs de l'énergie, de l'infrastructure, des hydrocarbures et produits chimiques, des mines, de l'industrie, de l'aménagement rural et des changements climatiques.

INVESTISSEMENTS — CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI »)

Investissements en capitaux propres de la Société dans des infrastructures du secteur public, notamment les aéroports, les ponts, les bâtiments de services publics et culturels, l'énergie, les réseaux de transport en commun, les routes et l'eau.

MINES ET MÉTALLURGIE

Secteur d'activité des catégories Services et Ensembles qui comprend une gamme complète de services pour tous les procédés de récupération des minerais et des métaux, y compris l'aménagement d'infrastructures minières, le traitement des minerais, la fusion et l'affinage de métaux, la fermeture de mines, la restauration de sites miniers, la gestion des mines et des résidus, ainsi que la fabrication d'engrais.

O&M

Catégorie d'activité qui comprend les contrats en vertu desquels la Société fournit des services d'exploitation et d'entretien dans les domaines d'affaires suivants : i) Solutions immobilières intégrées, ii) installations industrielles, iii) transport, et iv) défense et logistique. Les revenus de la catégorie O&M proviennent principalement de contrats à prix coûtant avec honoraires fixes, et de contrats à prix forfaitaire.

POSITION DE TRÉSORERIE NETTE

Trésorerie et équivalents de trésorerie moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie provenant des ICI et la dette avec recours.

RATIO DES OCTROIS SUR LES PRODUITS

Ratio obtenu en divisant le montant des contrats octroyés par le montant des produits pour une période donnée.

RCPMA

Le rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires correspondant au résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin des 12 derniers mois divisé par la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin des 13 derniers mois, excluant les « autres composantes des capitaux propres ».

SERVICES

Catégorie d'activité qui comprend les contrats en vertu desquels SNC-Lavalin fournit des services d'ingénierie, d'études de faisabilité, de planification, de conception détaillée, d'évaluation et de sélection d'entrepreneurs, de gestion de projets et de la construction, et de mise en service.

STATISTIQUES DES DIX DERNIERS EXERCICES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA, À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE)	IFRS			PCGR DU CANADA						
	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003
Produits par activité										
Services	3 175,0	2 437,8	2 053,8	2 221,4	2 305,4	1 726,1	1 180,2	958,5	923,6	888,8
Ensembles	3 020,4	2 871,5	2 137,4	2 202,2	3 229,5	3 635,7	2 835,9	1 704,1	1 502,7	1 463,7
Opérations et maintenance	1 330,5	1 399,2	1 330,4	1 297,9	1 225,0	1 058,4	920,9	695,9	646,1	569,7
Investissements — concessions d'infrastructure (ICI)	565,1	501,4	472,3	380,2	347,0	309,4	212,2	88,7	85,0	76,1
	8 091,0	7 209,9	5 993,9	6 101,7	7 106,9	6 729,6	5 149,2	3 447,2	3 157,4	2 998,3
Marge brute	1 355,0	1 252,1	1 301,0	1 151,1	1 012,9	565,3	536,8	457,1	446,3	433,6
Frais de vente, généraux et administratifs	851,2	654,7	581,7	545,6	515,2	392,8	285,2	257,0	254,8	270,3
Charges financières nettes										
Provenant des ICI	112,5	99,7	85,1	112,2	108,2	104,6	74,3	47,6	52,9	44,7
Provenant des autres activités	13,7	15,5	26,0	16,0	(13,7)	(32,1)	(21,0)	(3,5)	5,2	4,6
Résultat avant charge d'impôt sur le résultat	377,6	482,2	608,2	477,3	403,2	100,0	198,3	156,0	133,4	114,0
Charge d'impôt sur le résultat	68,1	94,9	120,8	108,2	85,1	23,5	55,0	50,6	46,1	43,2
Participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	9,7	5,6	9,2	7,3	2,2	—	—
Résultat net provenant des activités poursuivies	309,5	387,3	487,4	359,4	312,5	67,3	136,0	103,2	87,3	70,8
Résultat net provenant des activités abandonnées	—	—	—	—	—	84,1	21,8	24,3	15,7	15,7
Résultat net	309,5	387,3	487,4	359,4	312,5	151,4	157,8	127,5	103,0	86,5
Résultat net attribuable aux éléments suivants										
Actionnaires de SNC-Lavalin	309,1	378,8	476,7	359,4	312,5	151,4	157,8	127,5	103,0	86,5
Participations ne donnant pas le contrôle	0,4	8,5	10,7	—	—	—	—	—	—	—
Résultat net	309,5	387,3	487,4	359,4	312,5	151,4	157,8	127,5	103,0	86,5
Rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin ⁽¹⁾	14,8 %	19,3 %	28,4 %	27,3 %	29,1 %	16,4 %	19,0 %	17,0 %	15,1 %	13,8 %
Acquisition d'immobilisations corporelles										
Provenant des ICI	849,2	545,8	402,0	274,1	193,5	308,6	182,5	22,3	9,1	75,0
Provenant des autres activités	96,2	67,2	46,0	32,4	46,3	41,2	37,7	25,5	19,6	14,8
	945,4	613,0	448,0	306,5	239,8	349,8	220,2	47,8	28,7	89,8
Amortissement des immobilisations corporelles et des autres actifs non courants										
Provenant des ICI	99,2	93,1	86,9	86,6	88,1	76,9	52,4	13,7	13,5	11,0
Provenant des autres activités	61,6	45,4	39,6	43,5	41,9	35,2	28,2	24,6	31,4	32,6
	160,8	138,5	126,5	130,1	130,0	112,1	80,6	38,3	44,9	43,6
Résultat avant charges financières nettes, charge d'impôt sur le résultat et amortissements des immobilisations corporelles et des autres actifs non courants ⁽²⁾										
Provenant des ICI	387,1	344,1	330,6	252,9	238,8	214,5	146,4	65,5	62,8	49,9
Provenant des autres activités	277,4	391,8	515,2	482,7	388,9	70,1	185,8	172,9	173,6	157,0
	664,5	735,9	845,8	735,6	627,7	284,6	332,2	238,4	236,4	206,9

(1) Excluant les autres éléments des capitaux propres.

(2) Il s'agit d'une mesure financière non définie par les IFRS. En vertu des PCGR du Canada, cette mesure était ajustée pour y inclure les participations ne donnant pas le contrôle.

Note : Les chiffres de 2009 et des périodes antérieures ont été établis conformément aux PCGR du Canada et n'ont pas été retraités, car ils ont trait à des périodes précédant la date de transition aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Le résultat net pour les périodes antérieures à la date de transition n'inclut pas les participations ne donnant pas le contrôle, car elles étaient présentées séparément de l'avoir des actionnaires, conformément aux PCGR du Canada.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA, À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE)	IFRS			PCGR DU CANADA						
	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003
Informations supplémentaires										
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI										
Provenant de l'Autoroute 407	100,6	77,2	50,3	9,8	20,0	10,1	8,1	(4,7)	(14,5)	(12,7)
Provenant des autres ICI	56,3	54,0	84,6	27,1	17,2	13,2	6,8	6,1	7,2	4,1
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI	152,2	247,6	341,8	322,5	275,3	128,1	142,9	126,1	110,3	95,1
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	309,1	378,8	476,7	359,4	312,5	151,4	157,8	127,5	103,0	86,5
Résultat par action (\$)										
De base	2,05	2,51	3,16	2,38	2,07	1,00	1,05	0,84	0,68	0,57
Dilué	2,04	2,49	3,13	2,36	2,05	0,99	1,03	0,83	0,67	0,56
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)										
De base	151 058	150 897	151 020	151 042	150 925	151 172	151 034	151 499	151 816	151 130
Dilué	151 304	151 940	152 277	151 992	152 265	152 697	152 685	153 143	153 449	153 639
Dividendes annuels déclarés par action (\$)	0,89	0,85	0,72	0,62	0,51	0,39	0,30	0,23	0,18	0,14

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA, À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE)	IFRS			PCGR DU CANADA						
	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003
Nombre d'employés	33 909	28 100	23 923	21 948	21 260	18 691	13 297	11 187	9 545	9 047
Carnet de commandes par activité										
Services	2 151,3	2 226,1	1 410,7	1 464,9	1 545,3	1 556,5	819,8	604,2	564,9	567,7
Ensembles	5 747,7	5 482,8	5 572,4	4 197,5	3 508,0	4 457,0	6 082,6	4 308,1	2 483,2	1 749,5
Opérations et maintenance	2 234,4	2 379,1	2 732,8	2 596,1	2 196,2	2 513,9	1 570,2	2 112,4	2 213,5	764,3
	10 133,4	10 088,0	9 715,9	8 258,5	7 249,5	8 527,4	8 472,6	7 024,7	5 261,6	3 081,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 174,9	1 231,0	1 235,1	1 218,2	988,2	1 088,6	1 106,3	1 153,5	676,3	471,9
Fonds de roulement	(164,1)	32,0	679,9	544,1	276,4	270,2	300,3	411,4	334,8	395,6
Immobilisations corporelles										
Provenant des ICI	3 470,0	2 637,7	2 072,8	2 217,0	1 750,7	1 640,7	1 439,3	452,5	450,8	456,8
Provenant des autres activités	193,1	159,9	115,2	114,0	123,4	112,0	94,3	81,0	77,4	87,0
	3 663,1	2 797,6	2 188,0	2 331,0	1 874,1	1 752,7	1 533,6	533,5	528,2	543,8
Dettes à long terme avec recours	348,5	348,4	348,2	452,9	104,7	104,6	104,5	104,4	104,3	104,2
Dettes à long terme sans recours										
Provenant des ICI	2 000,7	1 561,4	1 529,0	2 005,5	2 003,3	1 971,0	1 650,5	785,9	728,5	673,1
Provenant des autres activités	–	–	–	–	–	–	26,2	28,2	30,5	32,1
	2 000,7	1 561,4	1 529,0	2 005,5	2 003,3	1 971,0	1 676,7	814,1	759,0	705,2
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin	2 075,4	1 883,1	1 816,8	1 434,7	1 089,2	922,4	901,9	786,2	716,7	658,3
Valeur comptable d'une action (\$)	13,74	12,47	12,03	9,50	7,21	6,11	5,97	5,20	4,73	4,33
Nombre d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	151 069	151 034	151 034	151 033	151 033	151 038	151 032	151 282	151 525	152 005
Prix de l'action à la fermeture du marché (\$)	40,32	51,08	59,77	53,99	39,69	48,14	31,47	25,43	19,33	17,00
Capitalisation boursière	6 091,1	7 714,8	9 027,3	8 154,3	5 994,5	7 271,0	4 753,0	3 847,6	2 929,5	2 584,1

INFORMATIONS AUX ACTIONNAIRES

INFORMATIONS SUR LE TITRE

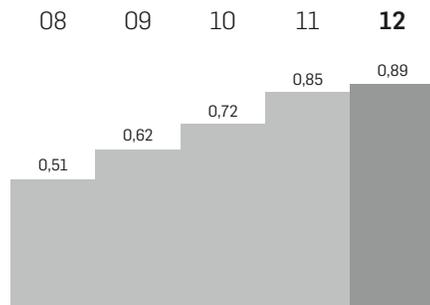
Inscription : Bourse de Toronto
 Symbole : SNC
 Actions en circulation : 151,1 millions (31 décembre 2012)
 Capitalisation boursière : 6 091 millions \$ (31 décembre 2012)

ACTIVITÉ ET CAPITALISATION BOURSÈRE

	Volume (M)	Haut (\$)	Bas (\$)	Prix de fermeture (\$)	Capitalisation boursière au 31 décembre (M \$)
2012	222,7	55,95	34,36	40,32	6 091
2011	122,8	63,23	38,51	51,08	7 715
2010	98,7	60,00	41,59	59,77	9 027
2009	103,6	54,00	26,35	53,99	8 154
2008	147,3	61,95	26,00	39,69	5 995

DIVIDENDES

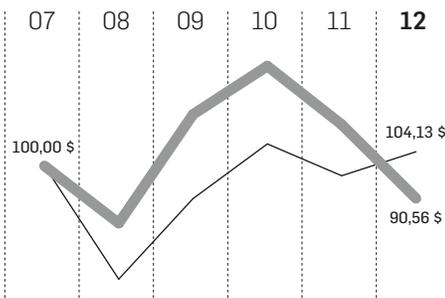
DIVIDENDES DÉCLARÉS POUR LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (en \$ canadiens)



GRAPHIQUE SUR LE RENDEMENT

Le graphique sur le rendement suivant indique le rendement cumulé total sur cinq ans en supposant un placement de 100 \$ effectué le 31 décembre 2007 dans des actions ordinaires de SNC-Lavalin et dans l'indice composé du rendement total S&P/TSX.

RENDEMENT CUMULATIF TOTAL SUR CINQ ANS D'UN PLACEMENT DE 100 \$ (en supposant le réinvestissement des dividendes)



— SNC-Lavalin
 — Indice composé du rendement total S&P/TSX

INSTRUMENT D'EMPRUNT

Débetures, valeur nominale de 350 millions \$, 6,19 %, échéant en juillet 2019

COTES DE CRÉDIT

Agence de cotation	Cotes et perspectives
Standard & Poor's Ratings Services	BBB+ / négative
DBRS	BBB (élevée) / stable

ASSEMBLÉE ANNUELLE

L'assemblée annuelle des actionnaires se tiendra le jeudi 2 mai 2013, à 11 h, heure avancée de l'Est, au Palais des congrès, situé au 1001, Place Jean-Paul-Riopelle, Montréal, Québec.

DATES IMPORTANTES EN 2013

	Publication des résultats	Clôture des registres pour dividendes	Paiement des dividendes
T1	2 mai	16 mai	30 mai
T2	2 août	16 août	30 août
T3	1 novembre	15 novembre	29 novembre

Note : Les dividendes sont sujets à l'approbation du conseil d'administration. Ces dates pourraient être modifiées sans préavis.

AGENT DE TRANSFERT ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Si vous souhaitez modifier votre adresse, éliminer les envois multiples, transférer des actions de SNC-Lavalin ou pour d'autres informations sur votre compte d'actionnaire comme les dividendes et inscriptions, veuillez communiquer avec :

Services aux investisseurs Computershare inc.
 100 University Ave., 9th Floor, North Tower, Toronto ON, M5J 2Y1
 Téléphone : 1-800-564-6253
 Site Web : www.centredesinvestisseurs.com

AUDITEUR INDÉPENDANT

Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l.
 Montréal QC

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Denis Jasmin, vice-président, Relations avec les investisseurs
denis.jasmin@snclavalin.com
 514-393-1000

GOUVERNANCE

Notre site Web contient des renseignements sur nos pratiques de gouvernance d'entreprise, y compris notre Code d'éthique et de conduite dans les affaires, et les mandats du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration, ainsi que diverses descriptions de poste.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE DANS LES AFFAIRES

Notre Code d'éthique et de conduite dans les affaires vise à promouvoir l'intégrité et la transparence dans la conduite de nos affaires et dans nos relations avec nos collègues, nos administrateurs, nos actionnaires et nos partenaires, y compris nos clients, nos associés et nos fournisseurs. Pour en apprendre davantage, accédez à www.snclavalin.com et cliquez sur le lien SUIVEZ-NOUS.

CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS

La circulaire de sollicitation de procurations contient des informations sur les rapports émis par le conseil et nos administrateurs, ainsi que des détails sur nos pratiques de gouvernance d'entreprise. Ce document peut être consulté en ligne au www.snclavalin.com.

À VOUS LA PAROLE

Si vous souhaitez poser une question à l'Assemblée annuelle des actionnaires, vous pouvez la poser en personne. Vous pouvez également envoyer votre question par écrit à la vice-présidente et secrétaire de l'entreprise à l'adresse suivante :

Vice-présidente et secrétaire de l'entreprise
455, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal QC, H2Z 1Z3, Canada

SIÈGE SOCIAL

Groupe SNC-Lavalin inc.
455, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal QC, H2Z 1Z3, Canada

WWW.SNCLAVALIN.COM

Nous vous invitons à visiter le www.snclavalin.com pour en apprendre davantage sur SNC-Lavalin, sur nos pratiques de gouvernance d'entreprise et nos documents d'information continue, et pour obtenir des copies électroniques de ceux-ci et d'autres rapports.

EXEMPLAIRES SUPPLÉMENTAIRES

Pour demander des exemplaires supplémentaires de ce rapport en français ou en anglais, veuillez consulter la section Investisseurs au www.snclavalin.com.

ENGLISH COPIES

To download the English version of this report or to order a copy, please visit the Investors section at www.snclavalin.com.



66

Arbres sauvés



1,1 t

Réduction de déchets solides
(1/10 de camion-benne)



116 m³

Eaux usées non rejetées
(environ 1/20 d'une piscine olympique)



8,6 kg

Réduction de matières
en suspension dans l'eau
(ou les rejets d'une maison
pendant environ un mois)



2,6 t CO₂

Réduction des émissions
atmosphériques
(ou les émissions d'une voiture
pendant plus de six mois)



8 792 kWh

Énergie nette économisée
(équivalente à l'énergie servant au
chauffage et à l'éclairage d'une
maison pendant près de quatre mois)

Ces estimations ont été faites à l'aide du calculateur
Environmental Paper Network Paper Calculator.
www.papercalculator.org

À PROPOS DE LA PRODUCTION DE CE RAPPORT FINANCIER

SNC-Lavalin reconnaît l'importance de contribuer à la sauvegarde de notre environnement en utilisant pour son rapport financier un papier provenant de forêts bien gérées ou d'autres sources contrôlées certifiées conformément aux normes internationales du Forest Stewardship Council.

Ce rapport financier est imprimé sur un papier accrédité Choix environnemental (EcoLogo) contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, désencré par un procédé sans chlore et fabriqué à l'aide de biogaz, comme source d'énergie.

L'utilisation de papier recyclé, plutôt que de papier fait de fibres vierges, dans ce rapport financier, contribue à protéger l'environnement de plusieurs façons.

Pour en savoir plus sur SNC-Lavalin et pour consulter la liste de nos bureaux, nous vous invitons à visiter notre site Internet à www.snclavalin.com.



SNC • LAVALIN

SIÈGE SOCIAL

455, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal QC, H2Z 1Z3, Canada
Tél. : 514-393-1000 Téléc. : 514-866-0795

www.snclavalin.com

